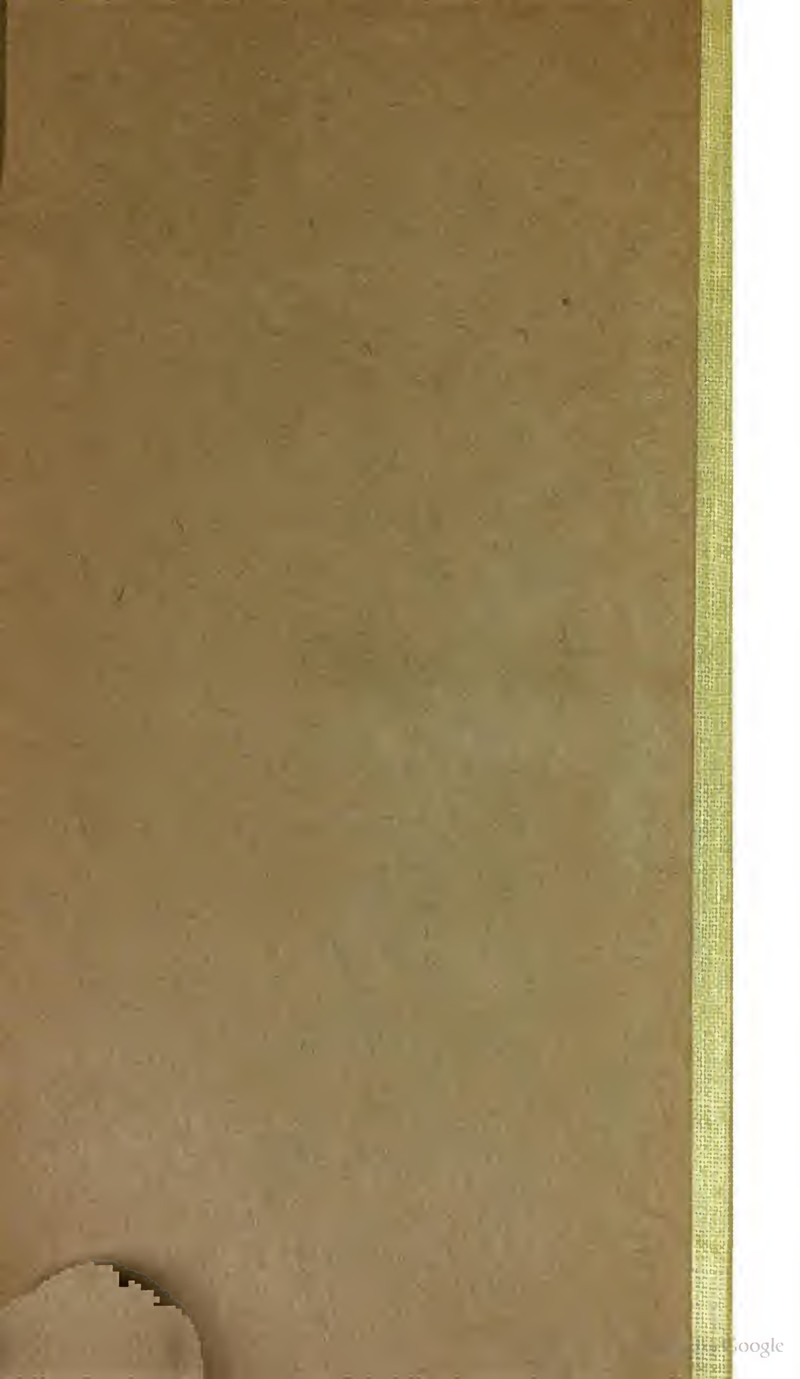
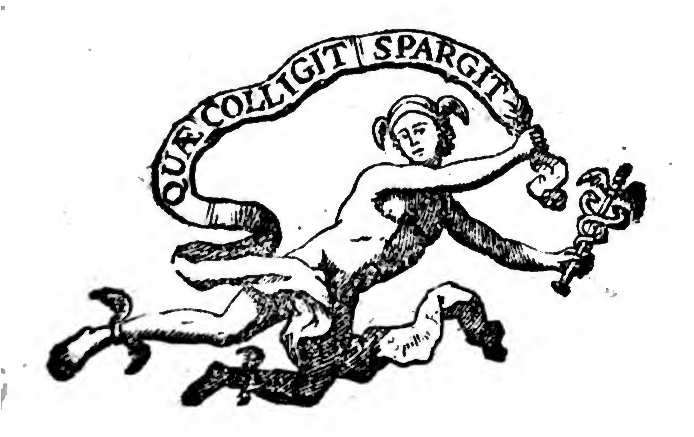

*DM
Mercure



# MERCURE DE FRANCE,

## DÉDIÉ AU ROY.

### JUILLET. 1743.




A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLIII.

*Avec Aprobation & Privilege du Roy.*

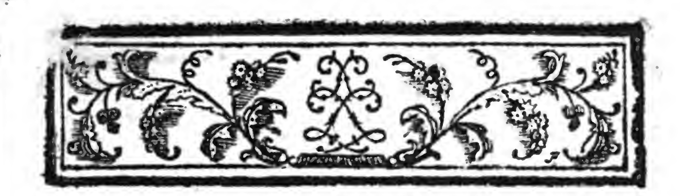
# AVIS.

L'ADRESSE génerale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de tems, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



# MERCURE DE FRANCE,

## DÉDIÉ AU ROY.

## JUILLET. 1743.

*PIÈCES FUGITIVES, en Vers & en Prose.*

---

## EPITRE A MERCURE.



Oi, dons les talens & l'adresse,
Le mérite & l'agilité,
Le brillant, la varieté,
La complaisance & la souplesse,
Ton mérite, tout à la fois,
La préférence des Emplois
D'Ambassadeur & d'Emissaire,

 Du

De Courier, de Dépositaire,
D'Interpréte & de Confident
Des Dieux, des Amans & des Belles;
Et de commun Correspondant,
Par qui, tour-à-tour, leurs nouvelles
Passent, comme aussi, fort souvent,
Leurs démêlés & leurs querelles;
Toi, dont les soins officieux,
Les expédiens, les ressources,
Te procurent cent & cent courses,
Qui te rendent si précieux;
Fils de Jupin, mon cher Mercure,
Témoin des tourmens que j'endure,
Apprends-moi donc quelque secret
Pour en informer ce que j'aime,
Ou fais-moi ce plaisir toi-même,
En te chargeant de mon Paquet.
Assés retenu par la crainte
De me voir refuser secours,
Las de tramer de tristes jours,
Dans la réserve & la contrainte,
Je reconnois l'égarement,
Et tout le faux pour un cœur tendre
De balancer le sentiment
Avec la façon de le rendre;
S'exprimer naturellement;
Ne dire que ce que l'on pense;

De l'Amour, anciennement,
C'étoit là toute l'éloquence,
Tout l'art, tout le raffinement;
Ces tems plus ſages que le nôtre,
Ne ſouffrant pas que l'on ſoumît
Le cœur au clinquant de l'eſprit,
Quittoient l'un en faveur de l'autre;
Eh! pourquoi faut-il qu'aujourd'hui
Nous penſions moins bien que nos Peres?
Sous des figures menſongeres,
Je ne donne point mon ennui
Ni mes tranſports, ni mon martyre,
Ni mes peines ni mes langueurs;
Jamais je ne laiſſe au délire
Le ſoin de broyer ces couleurs.
Je les veux ſimples, naturelles,
Et juſqu'aux moindres bagatelles,
Je ne charge point mes Portraits;
Je ſuis ce que je veux paroître,
Et je me flatte qu'à ces traits
On n'oſera me méconnoître.
Va donc, hâte-toi, fend les airs;
Tu ſçais qu'aux Amans véritables
Les délais ſont inſupportables;
A celle, qui forge mes fers,
Fais lire & mon Ode & ces Vers;
Confirme-lui ce que j'annonce,

Et rapporte-m'en la réponse,
Le plutôt que tu le pourras ;
Sois sûr de ma reconnoissance ;
La mesure en est l'importance
Du service que tu rendras ;
Que ne puis-je de ce message
Te dispenser & me saisir !
Mais si mon aveu, mon langage
Peuvent jamais me reüssir,
Je te promets & je m'engage
Chaque mois de te rendre hommage,
Et te consacrer mon loisir,
Jusqu'à ce qu'au bon sens rebelle,
La Rime le veüille asservir,
Ou que le devoir me rappelle
Dans le voisinage du Mein,
Sur les rives de la Mozelle,
Sur le Danube ou sur le Rhin.

*Le Chevalier de P.....*

# ODE

## *A Mlle T. A. D. M.*

MOn état n'est pas ordinaire,
T..... il est tems de parler ;
Il en coûte trop pour se aire
A qui ne sçait dissimuler ;

Ma

Ma passion devient publique;
Etre rêveur, mélancholique,
Misantrope, inquiet, jaloux,
Ne se pas retrouver soi-même,
N'est-ce pas dire qu'on vous aime,
Et que l'on n'aime plus que vous?



Déja ce début vous étonne,
Et vous ne vous attendez pas
Qu'une jeune plume crayonne
Des sentimens bien délicats;
Trop ennemi du ton prophane,
Je ne sçais point être l'organe
Des feux criminels d'*Anteros*,
Ni dans mes Vers, comme Catule,
Rendre un culte honteux, ridicule
A la Déesse de Paphos.



Du mérite seul idolâtre,
Je ne prodigue point l'encens
A ce petit Efant folâtre,
Qui ne regne que sur les sens;
Mais ne croyez pas, je vous prie,
Les nœuds formés par Uranie,
Moins forts que ceux de Cupidon;
*Evadné* même, en sa conduite,

Nous apprend que l'on les évite
Plus aisément qu'on ne les rompt.

✻

Après la premiere jeunesse,
Libre de tout engagement,
Qui m'auroit dit que la tendresse
Pût prendre aussi subitement?
Il n'appartient qu'à vous, sans doute,
De connoître & percer la route
Des cœurs obstinés, endurcis;
Pour s'être cru moins accessible,
Le mien n'en est que plus sensible
Aux charmes dont il est épris.

✻

L'éloignement, qui d'ordinaire;
Rend le calme aux cœurs amoureux,
Jusqu'ici n'a fait, au contraire,
Qu'irriter encor plus mes feux;
N'esperez donc pas que l'absence
Me rende à mon indépendance,
Ou me livre à d'autres amours;
Le pur est fondé sur l'estime,
Et jamais celui, qui m'anime,
N'aura de terme que mes jours.

✻

Entre la crainte & l'espérance

Serai-je

Serai-je long-tems partagé ?
Trop de réserve & de prudence
Tiendroit beaucoup du préjugé ;
Pourquoi faut-il que la sagesse,
Par excès de délicatesse,
Empêche un éclaircissement ?
Je l'apprehende & le desire,
Mais l'incertitude est le pire,
Et de tous les maux le plus grand.

✠

Jeu du hazard & du caprice !
Un simple accident me conduit ;
Famille, accueil, façons, hospice,
Maintien, propos, tout me séduit ;
Les traits partent avec adresse ;
Je reçois celui qui me blesse,
Avant de l'avoir redouté ;
Et depuis, mon ame éperduë
Dans une seconde entrevûë
Perd tout-à-fait sa liberté.

✠

Avez-vous rien qui m'interesse ?
Plus j'examine & plus je voi
De graces, d'attraits, de finesse,
De ce certain je ne sçais quoi ;
Ce n'est pourtant pas à ces charmes

Que je rends seulement les armes;
Ce n'est pas ce qui m'attendrit,
Et je conviens que je préfere
L'enjoûment, le bon caractére
Et les agrémens de l'esprit.



Est-il un destin plus bizarre!
Je pénetre dans l'avenir,
Je voi les maux qu'il me prépare,
Et ne sçaurois les prévenir;
La froideur & l'indifférence
M'annoncent assés par avance
Des tourmens encor ignorés;
Mais non . . . . . je n'en suis plus le maître;
Ni ne voudrois chercher à l'être
Des transports que vous m'inspirez.

De vos rigueurs, tendre victime,
Je demande un dernier effort,
T . . . . , vous pouvez, sans crime,
Décider tout haut de mon sort;
Craignez vous d'être trop crédule?
Quel peut être le faux scrupule
Qui me ravit jusqu'à l'espoir?
Cessez du moins d'être muette;
Prononcez, je vous le répete;
C'est assés donner au devoir.

La

La Morale la plus auſtére
Ne défend jamais le retour
Pour quiconque aime ſans myſtére ;
Et le confeſſe ſans détour ;
La félicité pure, eſt celle
Qui naît d'une ardeur mutuelle ;
Que ne ſuit point le repentir ;
Un mot la peut rendre durable,
Et l'attachement véritable
N'a rien dont on doive rougir.

✱

Dans mes reſpects toujours ſévére,
Vous ne me verrez pas traiter
Les ſermens comme une chimére,
Que rien diſpenſe de garder ;
Ainſi donc point de défiance
Sur mes égards, ma déference,
Ni ſur les douceurs de l'Hymen ;
Pour vous ce n'eſt pas un Problême ;
Et le Myrthe eſt fait pour l'Emblême
De votre bonheur & du mien.

✱

Je conviens auſſi qu'à la lettre ;
On ne peut trop déliberer,
Lorſqu'il s'agit de ſe permettre
Un Lien qui doit toujours durer.
Quoique cette Loi m'épouvante,

L'affaire eſt aſſés importante,
Pour mériter réfléxion,
Et je ne trouve pas à dire
Que l'on veuille, avant de ſouſcrire,
Prendre conſeil de la raiſon.

✻

Si cependant j'oſois paroître,
Et me donner de petits ſoins,
Le ſort me ſerviroit peut être,
Lorſque j'y compterois le moins;
Qui ſçait ſi l'aveugle fortune,
Laſſe d'une plainte importune,
N'aideroit pas à nous unir?
Mais quand j'en aurois le préſage,
Ce n'eſt qu'avec votre ſuffrage
Que je voudrois y parvenir.

✻

Hélas! que ne puis-je vous rendre
Ce que deux cœurs bien aſſortis
Trouvent de charmes à s'entendre,
Et goûtent de plaiſirs permis!
Plus d'obſtacles, plus d'intervalle;
Autre Procris, autre Céphale,
Nouvelle Antigone, autre Hémon;
Grands Dieux! qu'il ſeroit agréable
D'ainſi réaliſer la Fable
De Baucis & de Philémon!

REPONSE

**REPONSE de M. Néricault Destouches, à la Lettre de M. le C. de C. du 28. Mai 1743.**

J'Apprends avec une joye inexprimable, M. que mes Lettres contre les Incrédules & les Libertins, commencent à faire quelque impression sur vous, & je ne desespere pas de vous remettre enfin dans la bonne voye, puisque vous me demandez de nouvelles Demonstrations contre l'Incrédulité. J'avois absolument abandonné cette carriére, parce que des gens excessivement délicats, trouvent mauvais que j'aye eû la hardiesse d'y courir, & prétendent que cet essor me rend ridicule; mais vos instances réiterées me forcent d'y rentrer, & dussent les Rieurs épuiser sur moi leur piquante ironie, j'essuyerai volontiers la honte d'en être l'objet, pourvû que je puisse acheter à ce prix, la consolation d'avoir pû contribuer à vous faire déserter un parti, qui vous entraînoit à votre perte infaillible, en deshonorant vos lumiéres, votre esprit & votre raison.

Je débute par un Axiôme incontestable. Le voici.

Il faut être aveugle, ou fou, ou enragé, pour ne pas croire en Dieu, & il faut être excessivement ignorant, ou excessivement vicieux, pour ne vouloir pas croire en Jesus Christ.

Après la grace & la volonté de Dieu, rien n'a plus contribué à l'établissement & au progrès de la Religion Chrétienne, que la beauté & la sévérité de sa Morale.

Aujourd'hui c'est cette Morale toute divine, qui révolte les esprits superficiels & incapables de réflexion.

Livrés à leurs passions, ils ferment les yeux à la lumiére, & ils aiment mieux risquer tout, que de se contraindre en rien.

Pour mieux résister à la Vérité, ils font de leurs penchants vicieux un rempart contre elle. Ils la méconnoissent, ils la rejettent, ils la nient; ils se flattent d'être parvenus à l'Incrédulité. Ils croyent ne rien croire.

L'exemple, les sociétés, le ton de ce qu'ils appellent *la bonne Compagnie*, les fortifient contre les scrupules. La mode de n'en avoir aucun, les séduit. La crainte d'être ridicules, les endurcit, & à la fin, ils se chargent de tant de crimes, que n'esperant plus de pouvoir les effacer, ils

prennent

Prennent le parti de croire qu'il n'y a point de crime, parce qu'il n'y a point de Loi, ou que celle qui les condamne, n'est qu'une fraude pieuse, inventée uniquement pour maintenir l'ordre, & pour mettre une sorte de frein à la cupidité & à la concupiscence.

Ils ne reconnoissent tout au plus qu'une *Loi Naturelle*, qu'ils interprêtent à leur fantaisie, & qu'ils subordonnent à leurs passions dominantes.

Arrivés à ce point de dépravation, ils regardent la Réligion Chrétienne comme un joug insupportable, auquel il n'y a que les sots qui puissent se soumettre; par-là ils se rendent absolument incapables d'examiner si cette Réligion est divine, comme elle l'est, ou si elle ne l'est pas, comme ils le prétendent.

Leurs passions ont prononcé sur cette terrible matiére, & leur raison, trop affoiblie, ne peut plus se faire entendre contre leurs passions.

Elle a beau, quelque-fois, reprendre un peu de vigueur, en se hazardant à leur représenter le peril qu'ils courent. Ils la traittent de folle & de pusillanime, qui s'est imbuë des préjugés de l'enfance & de l'éducation, & qui ne conseille rien que de foible & de puérile.

A leur avis, les passions sont bien plus judicieuses.

judicieuſes. Elles ne conſeillent que ce qui flatte les ſens, & ce n'eſt que l'empire des ſens qui procure un ſolide bonheur.

Mais cette raiſon, cette ame, cette penſée, que deviendra-t'elle ? car enfin ils ne peuvent ſe cacher qu'ils raiſonnent, & qu'il faut mourir.

Ce qu'elle deviendra, ſe répondent ils eux-mêmes ? elle mourra comme le corps.

Comme le corps ? Une ſubſtance qui penſe eſt-elle materielle pour ſe diſſoudre ? Pourquoi non ? Dieu n'a-t'il pas pû faire une portion de matiére ſi ſubtile, qu'elle fût capable de concevoir, de déliberer, de raiſonner, de choiſir ? Ils concluent de ſa toute Puiſſance, qu'il l'a pû; & par le plus ridicule de tous les Sophiſmes, ils diſent, *s'il l'a pû*, *cela eſt donc vrai*, & par conſéquent, mon ame mourra avec mon corps. Tel eſt le beau raiſonnement des Déïſtes & des Libertins.

Dieu, tout Puiſſant qu'il eſt, peut-il faire une Montagne ſans Vallée ? Peut-il faire qu'une Partie ſoit plus grande que le Tout ? Non vraiment. Et comment voulez-vous donc, Mrs, que de l'étenduë il ait extrait la penſée, à force de rafiner la matiére ? Peut-on extraire une perfection d'un ſujet qui ne l'a pas & qui ne peut abſolument l'avoir ? Cela eſt abſurde. Donc

votre

votre ame ne peut jamais se dissoudre. Donc elle est immortelle.

Si elle est immortelle, que devient-elle après votre mort ? Retourne-t'elle à son Auteur, pour être jugée selon ses œuvres, ou passe-t'elle en d'autres corps pour les animer tour à tour à toute éternité ? c'est l'un ou l'autre absolument. Car enfin, il faut que cette ame qui ne se dissout point, & qui doit abandonner ce corps, aille résider en quelque autre lieu.

Croyez-vous à la Metempsycose ? Je vous croi encore trop sensés, pour donner dans une opinion si folle ; qu'à l'exception de son Inventeur & de ses Sectateurs, tous les Siécles & tous les Philosophes ont rejettée comme impertinente, & ont releguée dans les Indes parmi des Peuples stupides, grossiers, ignorans, qui ne peuvent imposer à des hommes instruits & sensés, & à des Nations, qui ont conservé la faculté de penser plus sainement.

Mais enfin, supposons pour un seul moment, l'absurde & l'impossible. Je vous accorde donc, si vous l'exigez, que votre ame se promene de corps en corps. Mais qu'y gagnez-vous ? selon votre supposition même, elle sera toujours sujette à un Etre tout Puissant qui l'a créée, qui doit s'être réservé le droit de la juger, & qui par conséquent

conséquent la punira rigoureusement, si elle a prévariqué. Car je vous défie de concevoir un Dieu, sans concevoir un Etre aussi juste que puissant. Attribuez-lui l'infinie bonté, vous le devez, mais il faut que vous lui attribuyez en même-tems une justice parfaite, aussi sevére qu'infaillible. Les Disciples de Pythagore la reconnoissoient, & la faisoient agir en conséquence; & par conséquent ils craignoient des peines, & ils esperoient des récompenses, comme une suite nécessaire de leurs bonnes ou de leurs mauvaises actions. Ils prêchoient la vertu; ils déclamoient contre le vice. Donc ils regardoient la vertu comme la source des biens à venir, & le vice comme sujet aux plus terribles punitions. Donc le Systeme de la Métempsycose, tout insensé qu'il est, ne pourroit dispenser les hommes d'aimer le bien, & d'éviter le mal. Et personne n'a jamais ignoré que faire le bien, consiste à ne suivre que les Loix de la Justice & de la Raison, & que le mal consiste à se permettre ce qui leur est contraire, & ce qu'elles défendent: ainsi promenez votre ame, tant qu'il vous plaira; si elle est innocente & pure, elle sera récompensée; si elle est souillée de crimes & de vices, elle sera sévérement punie. Quelles tristes réflexions pour les libertins

&

& pour les voluptueux. Quoi donc! ils ne trouveront pas la moindre resource parmi les rêveries même des Philosophes, qui puisse les autoriser à être vicieux ou méchants, & souvent l'un & l'autre? Ils ne peuvent se dissimuler que leur ame est immortelle, qu'elle a été créée par un Dieu aussi juste que bon, & qu'il se réserve à la punir, si elle se souille de crimes. De quel côté se tourneront-ils pour éviter cette punition? Leur raison a beau s'étourdir, & leurs passions se révolter; la volupté a beau les envelopper dans ses filets, la conscience ne peut se taire toujours, elle s'éleve, elle s'inquiette, elle crie de tems en tems; & il n'y a que le fracas du luxe, que le tumulte des passions, que la fureur du plaisir, qui puissent l'empêcher d'être écoutée, & rendre ses cris inutiles. Helas! ils ne le sont que trop souvent: fatiguée de lutter en vain, elle se tait, elle s'endort, & les libertins tombent enfin dans une affreuse léthargie, qui ne se dissippe qu'aux approches de la mort, & qui même souvent les accompagne jusqu'au tombeau.

Funeste effet de la révolte & de la vanité! Je dis de la vanité, car je connois les libertins; je les ai long-tems étudiés & approfondis. L'orgueil, l'ambition & la

mauvaise

mauvaiſe honte, ne ſont gueres moins la cauſe de leur dépravation & de leurs égaremens, que le pernicieux attrait de la volupté. Je pourrois entrer dans des détails infinis, pour vous le prouver, & des exemples fameux & frappants ne me manqueroient pas; mais il ne s'agit pas ici de faire une Satyre, & de m'attirer de nouveaux ennemis; il eſt queſtion de vous prouver la vérité, ſans chercher d'autre appui qu'elle-même. L'ame de l'homme eſt immortelle. Je viens de vous le démontrer; & tout homme qui fait un légitime uſage de ſa raiſon, ne peut ſe cacher cette vérité. Les pitoyables Argumens de Lucrece ne peuvent lui porter la moindre atteinte, & notre ſiécle, tout pervers qu'il eſt, eſt trop éclairé, pour donner dans ſes Sophiſmes, fondés uniquement ſur une diſpute de mots, & ſur une fauſſe définition de l'ame. Il faut donc, comme je vous l'ai déja dit, qu'après qu'elle eſt ſeparée du corps, elle aille réſider ailleurs.

Paſſe-t'elle de corps en corps? vous ne pouvez plus douter que cette opinion ne ſoit extravagante. Cette ame immortelle retourne donc à ſon Créateur, Créateur infiniment juſte. Quelle terrible vérité! S'il eſt infiniment juſte, traitera-t'il l'ame d'un ſcelerat, comme celle d'un homme

qui

qui a vecu dans l'innocence, ou qui s'eſt repenti de ſes égaremens ? cela ne peut être. Je croirois plutôt que Dieu n'exiſte pas ; il faut donc que l'ame du juſte ou du penitent ſoit récompenſée, & que l'ame du ſcelerat ou de l'impénitent ſoit punie. Les hommes plongés dans les plus épaiſſes ténebres de l'Idolatrie, ont conſervé cette idée de la Juſtice divine. Point de Dieu ſans Juſtice. Point de Juſtice ſans récompenſe pour les bons, & ſans punition pour les méchants.

Mais qu'eſt-ce que le bon ? Qu'eſt-ce que le méchant ?

Le bon, eſt celui qui ſuit les Commandemens de Dieu.

Le méchant, eſt celui qui ne les ſuit pas.

Et où ſont-ils ces Commandemens ? Qui me les enſeignera ?

L'ancien & le nouveau Teſtament. Les Commandemens & les Traditions de l'Egliſe.

Eh ! qui m'aſſurera, direz-vous, que toutes ces ſources, où vous voulez que je puiſe les Loix que je dois ſuivre, émanent directement de Dieu ?

Qui vous l'aſſurera ? ce qu'il y a de plus ſûr ſous le Soleil. Tout vous en ſera garent, ſi vous croyez les gens inſtruits,

ou si vous prenez le soin de vous instruire par vous-même. Prenez, lisez, écoutez, bientôt vous serez convaincus que Dieu existe, que Dieu est juste, & que ses Loix sont contenuës dans les saintes Ecritures, & dans les Traditions & les Commandemens de l'Eglise. Mais je vous connois, orgueilleux, incrédules; à moins que Dieu ne fasse un miracle pour vous, jamais vous n'aurez le courage ni la volonté d'entreprendre ce salutaire examen. Votre présomption, votre paresse, vos passions s'y opposeront toujours, si Dieu n'a pitié de vous. Un respect humain, joint à tous ces obstacles, vous forcera de fermer les yeux à la lumiére, & vous serez assés fous pour vous exposer à être éternellement malheureux, plutôt que de courir le risque de paroître foibles & ridicules aux yeux de cette bonne Compagnie, qui vous guide & qui vous impose, & qui peut-être produira quelque jour de saints pénitents, dont vous ne mériterez pas de suivre l'exemple. Que je vous plains, & que vous me paroissez ridicules par la peur excessive de le devenir!

La Religion Chrétienne est fondée sur des Principes & des Faits si incontestables, qu'un bon esprit, qui prend le soin de les méditer & de les vérifier, ne peut s'empêcher de s'y rendre. L'empire

L'empire des passions n'est que trop puissant; je l'avouë, & je viens de le prouver, mais l'empire de la vérité l'est infiniment plus. Les passions nous entraînent loin d'elle, & nous la font perdre de vûë: mais la raison, notre plus cher interêt, le bon sens, un peu de réflexion & d'attention, nous rameneront insensiblement vers elle. Nous la craignons, nous la fuyons, nous allons quelquefois, jusqu'à souhaiter qu'elle n'éxiste pas (car de quel excès, de quelle extravagance les passions ne sont-elles pas capables?) Mais si une fois nous commençons à l'entrevoir, nous nous sentons comme forcés à désirer de la voir plus clairement. Elle a de puissants attraits qui nous attirent, dès que nous parvenons jusqu'à l'approcher; plus nons l'envisageons, plus nous la respectons, plus elle reprend ses droits sur nos cœurs; & ces droits qui nous paroissent si durs & si gênants, deviennent pour nous un joug, auquel nous noûs accoûtumons avec soumission, d'abord, & ensuite, avec un plaisir inexprimable. Voilà, M. ce que vous éprouverez bientôt; je vous le prédis, pour peu que vous persistiez à vouloir ouvrir les yeux à la lumiére qui commence à vous frapper. Comparez la vérité à l'erreur, source de votre révolte & de vos égaremens, vous

vous

vous étonnerez que l'erreur ait pû vous séduire, jusqu'au point de vous faire haïr, de vous faire craindre, de vous faire mépriser, de vous faire éviter la source des vrais plaisirs, des seuls plaisirs, dignes d'une créature raisonnable; disons plus, d'un honnête homme.

Car au fond, M. qu'est-ce qu'un Chrétien? j'entends un bon Chrétien. C'est vraiment l'honnête homme. Que prêche la Morale Chrétienne? d'aimer Dieu. Est-il rien de plus juste? & son prochain comme soi-même. Est-il rien de plus raisonnable, rien de plus capable de maintenir l'ordre, la paix & la bonne foi?

Si tous les hommes aimoient Dieu, ils feroient tous leurs efforts pour ne le point offenser. Que de loüables actions résulteroient de ces efforts!

Si tous les hommes s'aimoient sincérement, quelle tranquillité, quelle douceur, quelle harmonie, regneroient dans le monde! par conséquent quel seroit le bonheur des hommes! il égaleroit en cela celui des Anges.

Qu'est-ce donc après tout, que la Religion Chrétienne exige de nous? que nous soyons assés justes & assés raisonnables, pour nous rendre heureux dès ce monde-ci. Car la Religion Chrétienne, bien pratiquée, rameneroit, ou pour mieux dire,

feroit

feroit naître le Siécle d'or. Lisez les Actes des Apôtres : vous envierez le bonheur & la joye ineffables que goûtoient leurs Proselites, par l'amour & la charité qui regnoient entr eux.

Mais ( & voici ce qui est admirable ) elle ne se borne pas, cette Religion Chrétienne, à vouloir nous rendre vraiment heureux sur la Terre, en nous excitant à pratiquer sa Morale si sainte, si conforme à nos vrais interêts ; pour nous recompenser de nous y être procurés une solide félicité, elle nous promet une félicité sans comparaison plus parfaite, & qui ne finira jamais. Et nous n'aimerons pas Dieu qui nous aime, jusqu'à nous donner les moyens de nous rendre heureux, pendant les tems, & pendant l'éternité ? En vérité l'homme est incompréhensible. Mais non. La cause de son aveuglement & de ses erreurs n'est que trop facile à comprendre : c'est le funeste effet de l'égarement de son premier Ancêtre. Sans cette cause si triste & si déplorable, d'où proviendroient nos injustes dégoûts ? Pourquoi des plaisirs faux & passagers, nous feroient-ils abandonner nos vrais interêts ? Pourquoi ces plaisirs, si peu dignes de nous, & si peu capables de nous satisfaire, nous paroîtroient-ils préférables

à des plaisirs infiniment plus réels? Enfin, pourquoi serions-nous si infirmes & si méchants? Notre premier Pere a pris le change, & nous le prenons aussi. O déplorable Adam! que ta foiblesse nous coûte de maux, & que tu nous a rendu de pitoyables Créatures!

Mais prenez y garde, M... cette juste réflexion prouve invinciblement la vérité de la Religion Chrétienne. Où trouver ailleurs la vraie cause du mal Moral & Physique? Tous les Philosophes Payens l'ont cherché vainement. Ils n'ont dit & pensé que des absurdités sur un sujet, si incompréhensible à tout homme, que Dieu n'a pas éclairé par sa révélation.

Quelques impies, disons mieux, quelques insensés, comme Manès & ses détestables Disciples, ont cru qu'ils avoient coupé le nœud Gordien, en imaginant deux Dieux, dont l'un infiniment bon, étoit le principe de tout bien, & l'autre infiniment méchant, étoit le principe de tout mal; en sorte que ces deux Etres diamétralement opposés, se combattoient sans cesse, l'un pour faire notre bonheur, & l'autre pour nous rendre malheureux.

Mais quels Monstres que deux Etres tout-puissants! Quels Etres Chimériques! Comment peut-il y avoir deux Infinis?

Ne

Ne voilà-t'il pas une belle ſolution d'un Problême inexplicable, ſans la lumiére de la Révélation, de cette Révélation divine qui nous ouvre les yeux, & qui ſatisfait pleinement notre raiſon ?

Dieu forme l'homme pour le rendre heureux pour toute l'éternité, (deſſein digne d'un Etre infiniment bon) ſi un homme n'abuſe pas de ſa liberté, pour déſobeir à la Loi de ſon Créateur : deſſein digne d'un Dieu infiniment juſte.

Quelle eſt cette Loi qu'il lui impoſe ? Une Loi unique, dont l'obſervation n'eſt nullement pénible. C'eſt de ne jamais goûter un fruit dont le Tout puiſſant lui défend l'uſage.

Il étoit bien juſte que Dieu donnât matiére à ſa Créature, de ſignaler ſon obeiſſance & ſa ſoumiſſion : c'étoit la moindre reconnoiſſance qu'elle dût à ſon Créateur. Il falloit bien qu'elle eût ſans ceſſe un moyen de faire quelque effort ſur elle-même, pour ſe conſerver la joüiſſance de ſon bonheur.

Mais l'homme, ingrat envers ſon Créateur, ſe laiſſe ſéduire par les pernicieux conſeils de ſa femme, ou plutôt du Démon qui l'avoit ſéduit elle-même ; & plein d'une ambition funeſte, qui le fait aſpirer à devenir égal au Tout-puiſſant, il oſe

enfin goûter le fruit défendu, & se rend indigne de tous les bienfaits, dont il avoit été comblé par ce divin Maître, qui pour le punir, comme il ne l'avoit que trop mérité, le chasse du Paradis terrestre, sejour délicieux, & le condamne, lui & sa déplorable posterité, au travail, aux souffrances, aux maladies, à la mort. L'homme est maudit. Fatale malediction qui assujettit son ame aux mouvemens de la concupiscence, & son corps aux infirmités! Malediction terrible & trop méritée, qui condamne cette ame & ce corps à se séparer un jour, & à rompre douloureusement les liens qui devoient les unir éternellement! La nourriture qu'il doit désormais se procurer à la sueur de son front, devient pour lui un aliment nécessaire & funeste, qui porte en soi le principe de la mort.

Voilà donc le Mystére révelé. Voilà l'Enigme du mal Moral & Physique, clairement expliquée; & si clairement, que toute autre explication, n'est qu'un amas confus d'erreurs & de contradictions.

Et qui nous a donné cette explication? C'est Dieu lui même, puisque c'est lui-même qui a dicté à Moïse le Livre Saint, qui nous apprend notre origine, & la terrible cause de nos malheurs. Livre saint, & le plus ancien qui nous soit connu & que

que la Providence a fait passer de siécle en siécle jusqu'au notre, pour confondre l'orgueil des impies & des libertins, & pour leur faire voir, s'ils veulent ouvrir les yeux, les fondemens inébranlablesde laRéligion Chrétienne.

Ouvrez les votres, M. & ne differez plus. Je vous en dis assés pour vous y exciter, & pour vous indiquer la voye qu'ils doivent suivre & qui ne peut plus vous égarer. La Grace commence à vous éclairer, à vous toucher; gardez-vous de lui resister plus long-tems; peut-être vous seroit-elle soustraite, en punition de votre résistance. Consultez de plus habiles gens que moi. Ils ont de quoi détruire tous vos doutes. Rien ne leur est plus facile, si vous souhaitez de bonne foi que ces doutes disparoissent, & se changent en une certitude évidente. Pour moi, je me tiendrai trop heureux, si je puis vous avoir conduit jusqu'à former ces vœux salutaires. Mes foibles lumiéres ne sçauroient vous conduire au-delà. Plût au Ciel qu'elles pussent égaler mon zéle! Vous seriez bientôt aussi persuadé, que je le désire, de l'incontestable vérité de la Réligion Chrétienne. Mais je me reconnois aussi incapable, qu'indigne de la défendre contre les impíes & les libertins. Vous trouverez ailleurs mille sources pures & fécondes, où vous pourrez puiser cette vérité divine.

Cherchez les, M. elles s'offriront à vous : frappez, on vous ouvrira : demandez, priez, vous obtiendrez, vous serez exaucé, & vous vous appercevrez avec autantde joye que de surprise, qu'un Prophane a eû le bonheur de vous ouvrir une carriére, seule digne d'un aussi honnête homme que vous, & seule capable de vous conduire à cette félicité parfaite, que vous n'avez jamais pû trouver, que vous ne goûterez jamais dans ce monde, qui vous seduisoit, & qui ne se présente qu'à ceux qui ont le courage de le fuir & de le mépriser. J'ai l'honneur d'être, M. &c.

*A Fortoiseau ce 26. Juin 1743.*

## MELPOME'NE.

### *ELE'GIE.*

Jusques à quand tes coups, inexorable sort,
Doivent-ils m'accabler sans me donner la mort ?
Et ne m'est-tu laissée, origine immortelle,
Que pour couvrir mes jours d'une honte éternelle ?
Cet heureux tems n'est plus, où docile à ma voix,
Le Mortel n'écoutoit, ne suivoit que mes Loix;
Et dans un juste point captivant son génie,
N'adoptoit point l'essor d'une aveugle manie.

A

À l'ardeur de rimer il ne m'immoloit pas.
Mes Loix & la raiſon guidoient toujours ſes pas;
Et jamais *Melpoméne*, en Public expoſée,
De ce même Public ne devint la riſée.
Je triomphois alors. Chaque inſtant, chaque jour,
D'illuſtres Courtiſans embelliſſoient ma Cour.
Mais, de ce ſouvenir à jamais poſſedée,
Mon ame, ne ſçauroit en ſupporter l'idée,
Et plus, j'ai vû ma gloire au faîte de l'honneur;
Plus, mon état préſent augmente ma douleur.
Je ne me plaindrois point, ſi la main qui m'accable,
Offroit à ma vengeace un Rival mépriſable;
Mais de tous mes Enfans, il eſt le plus cheri.
Celui, qui fut toujours mon plus cher favori;
Le Goût, c'eſt ce cruel qui détruit mon Empire
Et ce cher ennemi, que je n'oſe détruire,
C'eſt lui que j'idolâtre; & c'eſt lui dont la main
Enfonce avec fureur le poignard dans mon ſein.
Ciel! devois-je eſperer une telle injuſtice....
Non, de pareils forfaits, le Goût n'eſt point complice.
Il ne m'outrage point. Dans ces productions,
Ou plutôt, cet amas de folles viſions,
Dont le bon ſens gémit, puis-je le reconnoître!
N'y vois-je pas plutôt cet impoſteur, ce traître,
Ce monſtre * dont toujours par mille & mille traits,

* *Le mauvais Goût.*

J'ai tâché, mais en vain, d'étouffer le progrés ?
Mais ce n'est pas assés d'insulter ma misere ;
Le barbare a le front de m'appeller sa mere.
C'est moi même, dit-il, qui dirige ses sons.
Si par fois, quelqu'Auteur, fidele à mes leçons ;
De son mensonge affreux dévoile l'imposture :
Il soutient, que tout change, & que de la Nature
Ces Révolutions entretiennent l'éclat ;
Qu'il n'en est pas du Goût, ainsi que d'un Etat :
Qu'un Etat, n'est brillant qu'autant qu'il est durable,
Que l'essence du Goût, est d'être variable,
Qu'il dépend des saisons, ainsi que des climats :
Que ce qui plaît un jour, dans l'autre ne plaît pas ;
Que *Corneille* viellit, que le tendre *Racine*
N'excite plus en nous une terreur divine :
Qu'il .... Arrête sacrilege, épargne des Héros,
Dont ta seule fureur a causé tous les maux ;
Et si ton imposture usurpe les suffrages,
Ne ternis pas du moins leurs celestes Ouvrages.
Respecte-les, Barbare, apprends que leurs Ecrits,
A la Posterité, dignes d'être transmis,
Sont les seuls, qui du Goût soient les Dépositaires.
Ils ne sont pas formés sur des vapeurs légeres,
Tels, que ces avortons que ta fureur produit,
Que l'erreur autorise, & la raison détruit.

Apprends,

Apprends, que ces Héros, que diffame ta haine ;
Sont les ſeuls Courtiſans dignes de Melpoméne.
Sur leur ruine, envain tu prétends t'établir...
Non, tous tes faux brillans ne ſçauroient m'éblouïr.
Simples dans leurs récits, naïfs dans leurs peintures,
Ils ne s'égarent point dans de vaines figures.
Leur pinceau n'offre aux yeux que de nobles objets.
Tant de charmes enfin viellissent-ils jamais ?
Le tems peut il ſur eux étendre ſon Empire ?
Peut-il les terraſſer ? ah ! loin de les détruire ;
Le tems les fait marcher à l'immortalité,
Et les met à l'abri de ſa fatalité.
Mais s'ils ſont à couvert de ſes traits redoutables ;
Pour tes enfans, Barbare, ils ſont inévitables.
Auſſi prompt que l'éclair, le tems vole pour eux.
Et comment pourroit-il tranſmettre à tes neveux
Ces frivoles efforts d'une Verve égarée,
Où la ſage raiſon n'eſt jamais préférée,
Où le caprice ſeul, décide d'un Auteur ;
Où mes régles enfin cedent à ta fureur ?
Cependant il triomphe, & dans mon infortune ;
Il ne me reſte plus qu'une plainte importune.
Je vois avec fureur les aveugles Mortels
A ce monſtre odieux élever des Autels.

C'en est fait ; à jamais, France je t'abandonne ;
Je cede à l'ennemi que ta fureur couronne.
Triste & cruel retour de mes bontés pour toi !
Vainement contre lui tout te parle pour moi
Tu n'examines point si la main qui m'opprimee,
M'usurpe sans raison un encens légitime.
La nouveauté t'entraîne : aveugle dans ton choix;
Je prétendrois envain faire entendre ma voix.

*Par M. R. d'Aix.*

******************

*EXTRAIT d'une Lettre de M. W... Prieur de Moulins en Puisaye, à M. le C. D. L. R au sujet des Antiquités de Corseüil, en Bretagne.*

EN suivant le projet que j'ai fait, & que vous favorisez si bien, M. de produire les Monumens antiques, qui viennent à ma connoissance, pour en procurer l'explication au Public, je vous envoye celui que vous reclamez par la derniere lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. Avril dernier, & que j'ai retrouvé avec peine. C'est une Epitaphe très ancienne, si je ne me trompe, qui paroît mériter attention. Elle se trouve dans un Canton de la Haute Bretagne, distingué par les restes des Monumens que

que les Romains y ont érigés. L'Inſcription, dont il s'agit, eſt ſur une Pierre, enclavée dans un des Piliers duChœur d'une Egliſe Paroiſſiale, deſſervie par des Chanoines Réguliers, & qui eſt un Bénéfice dépendant de l'Abbaye de N. D. de Beaulieu, à trois lieuës de *Dinant*. Le Lieu ſe nomme *Corſeüil*. C'eſt un reſte de Ville d'une aſſés grande étenduë, à en juger par le grand nombre de fondemens d'anciens Edifices, qui ſe trouvent à une diſtance conſidérable de cette Egliſe Paroiſſiale. Les Peuples qui habitent le Canton, s'appelloient anciennement *Curioſolytæ*, terme aſſés analogique à celui de *Corſeüil*.

La Pierre a environ trois pieds de hauteur, ſur un pied & demi de largeur, & ſemble avoir été enchaſſée dans un des Piliers des plus proches de l'Autel, du côté de l'Epître, afin qu'elle fût plutôt remarquée. Voici l'Inſcription copiée exactement ſur l'original & dans le même arrangement des Lignes & des Lettres.

D. M. S.
SILICIA NA-
MGID DE DO-
MO AERKA
EXIMIA PIETATE
FILIUM SECUTA

 HIC

HIC SITA EST.
VIXIT AN. IXV.
CILIANUS VAR-
US,,, POSUIT.

La Dame, nommée sur le Monument, vivoit vraisemblablement sous le Regne d'un des premiers Césars ; je penserois même sous Jules. Cet Empereur a certainement séjourné en Bretagne, & l'Histoire du Pays nous aprend qu'il fit mourir les Sénateurs de l'ancienne *Vannes* ; je ne sçais sur quel fondement on assure que leurs corps furent enterrés dans un Lieu Maritime, voisin de cette derniere Ville, & dont j'ai vû le Plan, qui se nomme *Lomariaker*. Ce qui peut donner lieu à cette Tradition, est que l'on voit dans cet Endroit un grand nombre de Pierres Sépulchrales, qui paroissent taillées exprès, d'une grandeur & d'une beauté remarquables, & placées à une certaine distance les unes des autres.

J'ai vû à *Corseüil* un reste de Thermes, ou Bains antiques, consistant en une Loge ou petite Chambre quarrée & découverte, enfoncée en terre de la hauteur de quatre pieds ou environ, & au niveau du Terrein, qui peut avoir seize pieds de diametre. Les murailles en sont revêtuës de petites Pierres de deux couleurs differentes, larges & quarrées.

rées. On y voit aussi un reste de l'Aqueduc, par lequel se déchargeoient les Eaux des Bains dans la Mer, qui baignoit autrefois *le Bas-Corseüil*, Lieu que l'on nomme encore aujourd'hui *la Baye de Corseüil*, quoique la Mer en soit à présent éloignée de deux lieuës.

Il est donc naturel de penser, à la vûë de ces antiquités, que le séjour que fit Jules-César dans la Contrée de *Corseüil*, lorsqu'il parcourut la plus grande partie des Gaules, donna lieu aux Monumens que je viens de citer, & à d'autres qui se trouvent répandus dans le même Canton. Telles sont les ruines d'un Temple, élevé jadis de l'autre côté de la Baye de *Corseüil*, & séparé de cette Ville par le Bras de Mer qui formoit la Baye. Ce Temple est rond dans son contour extérieur, mais pentagone ou hexagone en dedans (car j'écris sur l'idée qui m'en reste, ayant manqué d'en prendre les dimensions sur le Lieu.) Il regnoit tout au tour, à la hauteur d'environ vingt pieds, une Corniche soutenuë par des Pilastres.

Une autre preuve de la grandeur de l'ancienne *Corseüil*, est la quantité prodigeuse de vieilles Briques employées aux anciens Edifices, qui ont servi depuis à construire les nouveaux Remparts de S. Malo.

Et une preuve particuliere de l'ancienneté de ce Lieu, ce sont les Médailles que l'on y

a

a trouvées & que l'on y trouve journellement de presque tous les Empereurs du Haut Empire, jusqu'à Posthume, dont j'ai acquis quelques-unes des meilleures.

La plus grande partie des Médailles trouvées à *Corseüil*, est entre les mains d'un Président à Mortier du Parlement de Bretagne, ( *M. de Robiens, fils*, ) fort versé dans l'Antiquité, très-curieux & très riche en toutes sortes de Monumens. Il est possesseur entre autres d'une petite Idole de Bronze, qui a l'index de la droite posé sur la bouche ; elle fut trouvée à *Corseüil* dans des terres, remuées exprès, pour y déterrer des Antiques.

Il est étonnant, M. que le P. Lobineau dans son Histoire de Bretagne, n'ait rien dit de *Corseüil* & de ses Antiquités. Il fait cependant mention de trois Piliers, qui se voyent dans la Paroisse de *S. Meloir des Ondes*, distante de Corseüil d'une lieuë au plus, & il dit que ces Monumens sont un Mémorial d'un Sacrifice offert en ce Lieu par *Victorin* & par son armée.

Je reviens à l'Inscription, ou à l'Epitaphe, qui fait le principal sujet de ma Lettre, & je pense que ce qui doit réveiller la curiosité, & exercer la science de Mrs les Antiquaires, c'est de sçavoir quelle est cette SILICIA NAMGID, de qui elle étoit femme, quel est le fils qui l'avoit précedé dans le Tombeau, de

quelle

quelle Maiſon elle étoit, &c. J'ai conſulté les Familles Conſulaires de *Fulvius Urſinus*, & je n'ai point trouvé de Famille du nom *Aerka. Cilianus Varus* eſt encore un Perſonnage bien inconnu pour moi, à moins qu'il ne fût l'Epoux de *Silicia*; ainſi je laiſſe à des yeux plus clairvoyans que les miens le ſoin de percer ces antiques obſcurités, très-diſpoſé à m'en rapporter au ſentiment des Sçavans, qui voudront bien expliquer l'Enigme. J'ai l'honneur d'être, &c.

*Ce 3. Juillet. 1743.*

# EPITRE

## *A Mlle Des . . . . D. L. M. D. L. R.*

THemire, dont le goût ſe reſſent des douceurs
De la Morale & de l'Etude;
Qui plus que tout le reſte, aimez la ſolitude,
Mais qui n'en cueillez que les fleurs;
Que faites-vous à la Campagne?
Déſolée à préſent du départ de Zéphir
Et de ſon aimable Compagne,
Quel charme a-t'elle à vous offrir
Contre les dégoûts qu'accompagne

Cet

Cet Essein de fâcheux, prompts à s'y réünir,
Ce cercle d'Importans, ennuyeux à mourir,
Et sots jusqu'au vin de Champagne ?
Comment pouvez-vous y tenir,
Vous, de qui Moliere & Montagne
Occuperoient mieux le loisir ?
Cependant bien loin de les fuir,
Loin d'y perdre à les voir, votre enjoûment y gagne ;
Il convertit tout en plaisir ;
Leurs erreurs sont pour vous des Châteaux en Espagne ;
C'est là votre secret, en vain vous leur plaisez ;
Vous jouissez des sots & vous les méprisez.
Faite pour vivre avec ce Monde
Qu'il faut voir par nécessité,
Vous résistez par la gayeté
Aux vains ennuis dont il abonde ;
Votre heureux naturel de tout tire du fruit,
Du faux comme du vrai s'est fait une habitude
De s'amuser partout, & de mettre à profit
Jusqu'à la folle inquiétude
D'une imbécille multitude
Qui vous entoure & qui vous suit.

Oüi. C'est le véritable esprit,
Bien digne du nom de sagesse,
Qui se bornant au sentiment,

Bien

Bien loin de la ſombre triſteſſe,
Devient le plus bel ornement
D'une vive & tendre Jeuneſſe
Dont il annoblit l'enjoûment,
Paroît moins vertu qu'agrément,
Raiſon, moins que délicateſſe,
Et moins devoir qu'amuſement;
Plaire au monde en le mépriſant,
Sans caprice, ni ſans rudeſſe,
C'eſt tout, c'eſt cet accord charmant
De bon ſens & de politeſſe,
Qui plus que beauté, voix, talent,
Fait qu'à tous géneralement
Vous plaiſez naturellement,
Même aux fats de la fine eſpece,
Nommés Beau monde plaiſamment;
Peuple fou qui vous ſuit ſans ceſſe,
Et toujours inutilement;
Mais que, grace à votre fineſſe,
Qu'il ſoit ſot, ou qu'il ſoit méchant,
Vous renvoyez toujours content
De ſa burleſque gentilleſſe
Ou de ſon vain emportement.

Charmant uſage de la vie
Au-deſſus des dépits de la Philoſophie!
Fi de ce Miſantrope aigri,

D'envie

D'envie & de haine paitri,
Qui toujours sur la controverse,
Et toujours seul de son parti,
Contre la Nature perverse
N'a qu'un argument & qu'un cri,
Et dont la tête se renverse,
Pour se déclarer l'ennemi
D'un Monde, moins pervers que lui,
Et se rendre partie adverse
De son Juge & de son appui.
Eh ! quoi, des sotises d'autrui
Faut-il tomber à la renverse ?
Votre cœur n'est point fait ainsi;
Du Monde l'utile commerce
Le tient, sans qu'il soit asservi,
Et sur cette Scéne diverse
De faux, de caprice & d'ennui,
Par l'épreuve plus affermi,
Aucun trouble ne bouleverse
Votre esprit libre, simple, uni.
Enfin, s'il est quelque traverse
Dont il ne puisse être à l'abri,
En rire est son meilleur parti.
Contre ce Monde qui l'exerce,
Qu'y faire ? C'est un étourdi
Qu'il faut que l'on flatte & qu'on berce,
Pour avoir la paix avec lui.

*L. M. D. S. S.*

*LETTRE de M. B.** au ſujet de celle qui eſt imprimée dans le Mercure de Mai de cette année.*

J'Ai lû, Monſieur, dans votre Mercure du mois de Mai dernier, une Lettre qui vous a été adreſſée au ſujet du Livre intitulé, *la Chronologie & la Topographie du nouveau Bréviaire de Paris.* Quoique je ſois l'Auteur de cet Ouvrage, & dès-là intereſſé à en prendre la défenſe, je ne prétends pas néanmoins le venger au préjudice de la raiſon. Je ne me prévaudrai donc point des éloges dont pluſieurs perſonnes, aſſés connuës dans la République des Lettres, & qu'il me ſeroit facile de nommer, ont bien voulu honorer à mon inſçû ce petit travail, & j'avouërai franchement que je ne l'ai jamais cru moi-même tout-à-fait exempt de fautes. Outre qu'il eſt peu d'Ouvrages, en quelque genre que ce ſoit, où il ne reſte rien à reprendre, il étoit preſque impoſſible que dans une Collection telle que la mienne, remplie d'une ſi grande diverſité de faits, il n'échappât à l'égard de quelques-uns certaines mépriſes. Tel eſt principalement le ſort de ceux qui, comme moi, s'appliquent à des matiéres de Chronologie & de Géographie. La varieté des ſentimens touchant

touchant ce qui a rapport à la connoiſſance des tems ; d'un autre côté l'éloignement des Lieux, qui empêche que l'on en puiſſe parler, du moins de la plûpart, comme témoin oculaire ; voilà, ce me ſemble, les deux cauſes les plus ordinaires des erreurs ſur les points hiſtoriques. Ce ſont ces raiſons qui me mettent aujourd'hui dans la néceſſité de recourir à l'indulgence ou plûtôt à l'équité des Lecteurs. Au reſte, M. comme je n'ai eû en vûë que leur ſeule utilité, loin de me fâcher qu'on me faſſe connoître en quoi je pourrois m'être trompé, je ſerai ſincérement obligé aux perſonnes qui daigneront me faire part là-deſſus de leurs lumiéres, & je tâcherai de mettre à profit tous les avis qui me paroîtront ſolidement appuyés.

Pour venir, M. à la lettre dont j'ai l'honneur de vous parler, celui qui en eſt l'Auteur, trouvera bon, qu'après l'avoir remercié des réflexions judicieuſes qu'il m'a donné occaſion de faire touchant mon Livre, & dont je n'ai pas manqué de faire uſage, j'entreprenne de donner ici quelques éclairciſſemens ſur les difficultés qu'il objecte. Voici donc en peu de mots ce que je réponds ſur chacun des articles conteſtés.

On prétend d'abord que je me ſuis abuſé ſur deux Villages des environs de Paris, par rapport à leur diſtance de cette Capitale, ſçavoir

sçavoir, Clichy & Croissy. A l'égard de celui-ci, je consens de le mettre à trois petites lieuës de Paris, au lieu de deux que j'avois marqué (page 220.) & cela d'autant mieux que Croissy paroît être véritablement à une lieuë en-deçà de S. Germain en Laye, que j'ai placé, selon la commune estimation, à quatre lieuës de Paris.

Pour ce qui est de Clichy, j'ai peine à me rendre au sentiment de ceux qui comptent deux lieuës de Paris à ce Village. En effet, le Dictionnaire de la Martiniere, le plus moderne de tous, & qui passe pour l'un des plus exacts, ne compte qu'une lieuë. D'ailleurs, Clichy est certainement renfermé dans la Banlieuë de Paris; or qui ne sçait qu'une Banlieuë n'excede point ordinairement la longueur d'une lieuë aux environs de la Ville? Remarquez de plus que Clichy n'est pas même à l'extrêmité de la Banlieuë; pour cela il faudroit qu'il ne fût pas à environ un demi quart de lieuë en deça de la Seine, qui sert de borne à la Banlieuë de ce côté-là. C'est sur ces fondemens, qui m'ont parû assurés, que j'ai placé (page 214.) le Village dont il s'agit, à une lieuë seulement de Paris; encore je la crois bien petite.

On m'impute en second lieu, de trouver trop facilement des Bourgs & même des Villes où il n'y en a jamais eû le moidre vestige.

Les

Les Lieux qu'on cite en particulier sont Montmeillan, Châlis, Clervaux; Prémontré. Parcourons-les, & entrons dans le détail.

On veut que Montmeillan, auquel je donne le nom de Bourg ( page 275. ) ne soit qu'un simple Village. Je le veux aussi, mais à condition que le Montmeillan dont je parle, sera ce Lieu que l'Auteur de la Lettre dit avoir vû de fort près, & n'y avoir apperçû que cinq ou six maisons, & qu'il reconnoît pour une Paroisse du Diocèse de Paris. N'auroit-il point confondu lui-même ce petit Lieu avec Montmeillan, qu'il dit avec raison être dans le Diocèse de Senlis, & auquel il ne paroît pas refuser la qualité de Bourg? Pour moi, je ne vois qu'un Montmeillan, qui est effectivement dans le Diocèse de Senlis, quoique je l'aye mis par mégarde dans le Territoire de Paris. A l'égard de ce petit Village, que notre Observateur appelle aussi *Montmeillan*, c'est, selon toutes les apparences, *S. Vit-sous-Montmeillan*, Paroisse du Diocèse de Paris, contigu de ce côté-là à celui de Senlis.

Voici donc, tout bien cosideré, comment je réforme l'endroit en question. Sans reconnoître qu'un Montmeillan, & sans même lui ôter le nom de Bourg, je le déplace du Territoire de Paris, & je le remets au Diocèse de Senlis. Après cela je détache le fait qui suit

ſuit la Deſcription de Montmeillan, touchant le Corps du Martyr S. Vit, & je transfere ce même fait ſous un nouvel article qui ſera S. Vit-ſous-Montmeillan, dont j'ai parlé ci-deſſus. Par ce moyen, les choſes ſe trouveront rétablies dans leur ordre naturel. Paſſons aux autres articles.

Quand j'ai avancé ( page 209.) que l'Abbaye de Châlis eſt ſituée dans un Bourg du même nom, je ne l'ai nullement controuvé. On peut voir le P. Baunier, Bénedictin, dans ſon Recueil des Abbayes de France, imprimé à Paris en 1726. c'eſt à la page 610. Tome 2. c'eſt de lui que j'ai tiré ce qu'on me reproche. Au reſte, le principe qu'on allegue contre ce Fait, me paroît trop géneral, & il me ſemble qu'il n'eſt point ſans quelque exception. C'eſt, dit-on, que les Abbayes des Bernardins ne ſont jamais ſituées dans des Bourgs. Si cela eſt, la Martiniere ſe trompe dans ſon Dictionnaire, lorſque parlant de pluſieurs Abbayes du même Ordre, il les met dans des Bourgs. Voyez-y entre autres Igny, en Champagne, la Ferté-ſur-Groſne, en Bourgogne, Gimont en Gaſcogne. Si jamais Abbaye de Bernardins n'eſt ſituée dans un Bourg, ou près d'un Bourg ( car c'eſt la même choſe dans le deſſein de mon Livre ) comment n'a-t'on point formé de diſpute touchant Cîteaux, Chef de tout l'Ordre des Bernardins,

Bernardins, quoique je l'aye auſſi qualifiée *Bourg & Abbaye*, (page 2133) j'ai toujours cru, & je le crois encore, que pour être en droit de s'exprimer de la ſorte, il ſuffit qu'il y ait un Bourg & une Abbaye, voiſins l'un de l'autre, & portant le même nom, ſoit que l'Abbaye ait donné ſon nom au Bourg qui en eſt proche, ſoit qu'elle l'ait reçû elle-même de ce Bourg. Je ne penſe pas que ce ſentiment doive paroître ſingulier à perſonne. Nonobſtant ces raiſons, je veux bien, pour plus grande ſûreté, retrancher le mot de *Bourg* dans l'article particulier de Châlis.

J'en uſerai volontiers de la même maniére à l'égard de Prémontré. Ce ne ſera neanmoins qu'après avoir cité l'autorité de Baudrand, ſur laquelle je me ſuis reposé. Voici ſes propres paroles fidellement traduites du Latin: » Prémontré, *dit-il*, eſt un Bourg de » France (*Burgus Galliæ*) dans la Province » de Picardie, avec un Monaſtére qui a donné ſon nom à l'Ordre de Prémontré, & où » le Géneral de cet Ordre fait ſa demeure.

Quant à Clervaux je ne puis y ſouſcrire avec la même facilité. Cette Abbaye, troiſiéme fille de Cîteaux, eſt certainement accompagnée d'une petite Ville, ou, ſi l'on veut, d'un Bourg qui porte le même nom, témoins les Dictionnaires de Trévoux & de la Martiniere, qui en parlent ainſi. Ces deux Lieux ne

ne sont séparés l'un de l'autre que par une distance des plus petites. La Ville, comme je l'appelle, n'a été formée qu'à la faveur du célebre Monastére, & c'est de lui qu'elle a emprunté son nom. On a donc pû, pour les raisons déja alleguées, désigner Clairvaux, comme *Ville & Abbaye*. Je ne nie pas pour cela que l'Abbaye de Clairvaux, considerée dans sa propre enceinte, soit dans un lieu plus solitaire. Venons à d'autres Chefs.

Je ne me dédis point non plus au sujet de l'Eglise de S. Crêpin à Soissons, & je soutiens ce que j'en ai dit dans mon Livre. Je sçais bien qu'il y a en cette Ville deux Eglises du nom de ce saint Martyr, l'une appellée saint Crêpin le Grand, qui est une Abbaye de Bénedictins; l'autre nommée S. Crêpin en-Cage, qui appartient aux Chanoines Réguliers. Mais celle du sixiéme siécle, dont je parle page 388. & que je remarque ne plus subsister aujourd'hui, est une Eglise toute differente des deux autres, desquelles je ne fais aucune mention, non pas que je nie leur existence actuelle, mais parce que le Bréviaire de Paris n'en dit mot, non plus que les autres, sur lesquels j'ai étendu mon travail. Quoique cette Eglise du sixiéme siécle ait porté le même nom de S. Crêpin, elle ne représente néanmoins ni l'Eglise des Bénédictins, ni celle des Chanoines Réguliers, qu'on voit

C à

à présent. Bien loin de cela, on ne marque nulle part en quel endroit de la Ville étoit située notre ancienne Eglise. Et pour être convaincu qu'elle n'étoit point la même que les deux d'aujourd'hui, il n'y a qu'à lire M. Baillet dans la Vie de Saint Crêpin, au 25. Octobre, Num. 2. » on voyoit à » Soissons, *dit ce sçavant Ecrivain*, dans le » sixiéme siécle une Eglise bâtie en l'honneur » de S. Crêpin & de S. Crêpinien; & le Roi » Chilperic y fit enterrer son fils aîné Chro- » dobert. On parle, *continuë-t'il*, d'une au- » tre Eglise (remarquez ce mot) bâtie sur » leur Tombeau, & l'on croit que c'est ce » qui a servi de fondement a la construction » de l'Abbaye de Bénédictins qu'on y a bâ- » tie depuis, & qui se nomme S. Crêpin le » Grand, pour être distinguée d'une autre » qui est aux Chanoines Réguliers, & qui se » nomme S. Crêpin-en-Cage. Tout ceci me paroit clair & sans réplique.

C'est donc inutilement qu'on m'oppose l'exemple de l'Eglise Cathédrale de sainte Croix d'Orleans, & celui de l'Eglise de saint Paul de Paris, qui sembleroient me mettre en contradiction avec moi-même, vû que, selon la remarque véritable de l'Observateur, je reconnois ces deux dernieres Eglises pour être les mêmes que celles d'autrefois, quoique rebâties en divers tems. Je dis, selon sa remarque,

remarque, car c'est ce qu'il insinuë clairement par les paroles dont il se sert. Mais, ne lui en déplaise, on ne peut rien conclure de son argument, & la disparité est visible. L'Eglise de sainte Croix & celle de S. Pau . ces deux anciennes Eglises, sont censées subsister par celles qu'on voit aujourd'hui sous le même titre, & celles ci les r présentent, quoique les Bâtimens, qu'on voit aujourd'hui, ne soient plus les mêmes, je le veux ; la premiere ayant été édifiée par S. t uverte au quatriéme siécle, & la seconde par S. Eloy au septiéme siécle ; & s'étant écoulé depuis ces tems-là plus d'un millier d'années, ces deux Eglises, dis-je, sont censées encore subsister, parce que, outre qu'elles portent le même nom qu'autrefois, elles n'ont jamais changé de place Il n'en est pas de même de l'ancienne Eglise de S. Crêpin à Soissons ; il n'en paroît plus aucun vestige certain, ainsi que je crois l'avoir suffisamment prouvé. Elle ne subsiste donc plus, & ne peut même en représenter aucune autre.

Il ne reste plus qu'à avoüer ingénument deux fautes que j'avois déja moi-même bien apperçûës, & qui ne se sont glissées dans l'Ouvrage que par un défaut d'attention, que l'Auteur de la Lettre veut bien lui-même regarder comme leger. La premiere est le Chef de S. Denis l'Areopagite, mis en

deux Endroits, à Longpont (page 256.) & à Pontigny (page 293.) Il faut effacer de ce dernier Lieu l'article en question. La seconde faute, qui paroît n'être que d'impression, consiste dans un seul chiffre qui a été mal posé. C'est à la page 408. dans l'article de S. Jean de Falaise, tout à la fin. Au lieu de *l'an* 1030. il faut lire *l'an* 1130. il n'y aura plus alors de contradiction ni d'anachronisme.

Outre l'aveu de ces especes d'inadvertances, l'amour propre ne m'empêchera point d'avertir ici que l'Eglise de S. Marc à Venise (page 266.) n'a point dû être qualifiée de Patriarchale, mais seulement de Collégiale. En effet l'Eglise Patriarchale de Venise porte le nom de S. Pierre, au lieu que celle de S. Marc n'est que comme la Chapelle du Doge, ornée cependant d'un Chapitre de Chanoines, qui est considérable. Il est bon de remarquer aussi, en passant, que le même article de S. Marc est un peu hors de son rang, eû égard à l'ordre alphébetique.

De tout ce qui vient d'être dit, il résulte qu'entre les Observations de M. A. D. P. il y en a plusieurs auxquelles j'ai souscrit avec plaisir, & d'autres auxquelles je ne me suis point cru obligé de souscrire. Comme j'aurois tort de l'accuser d'aigreur ou de partialité à mon égard, je me persuade aisément qu'il ne me sçaura point mauvais gré, si je ne défere pas

sans

ſans réſerve à ſes avis. Je n'ai fait que propoſer mes raiſons, ſans aucune intention d'offenſer perſonne, & je déclare d'avance que comme enfant de paix & ennemi de toute diſpute, je n'oppoſerai que le ſilence à toutes les Critiques (j'entends mal fondées,) que l'on pourroit faire déſormais au ſujet de mon Ouvrage.

C'eſt ſur le pied de mes précédentes reflexions qu'eſt dreſſé un petit *Errata*, que j'ai ajoûté à la fin du Livre. C'eux qui ſouhaiteront le joindre aux Exemplaires dont ils ſont déja pourvûs, ne manqueront pas de le trouver chés l'Imprimeur, ruë neuve Notre-Dame, aux trois Vertus.

Voila, M. tout ce que j'avois à vous marquer la-deſſus; j'eſpere que vous voudrez bien, pour la juſtice de ma cauſe, en inſtruire le Public, en inſérant ma Lettre dans votre Journal. Je ſuis, &c.

*A Paris, le premier Juillet* 1743.



# LA ROSE,

## *CANTATE.*

DAns les Lieux enchantés, une Rose nouvelle
De l'amoureux Zéphire animoit les soupirs ;
Charmé de ses attraits, cet Amant auprès d'elle
Exprimoit par ces mots ses plus tendres desirs.

C'est votre Beauté qui m'engage ;
Vous m'enflâmez de mille ardeurs ;
A la plus charmante des fleurs
Mon cœur veut rendre un tendre hommage.

Vénus dans sa brillante Cour,
Ne m'offre rien qui vous égale.
C'est par vous qu'au jeune Céphale
L'Aurore donne de l'amour.

C'est votre Beauté qui m'engage ;
Vous m'enflâmez de mille ardeurs ;
A la plus charmante des fleurs
Mon cœur veut rendre un tendre hommage.

Mais Zéphire bien-tôt dans un nouveau séjour
S'envole, & suit son inconstance ;

Flatt

Flatté de la douce eſpérance
De retrouver encor la Roſe à ſon retour.

Pour cueillir cette fleur aimable,
Qu'attendois-tu, volage Amant ?
Eſperois-tu que le moment
Te feroit toujours favorable ?
Pour cueillir cette fleur aimable,
Qu'attendois-tu, volage Amant ?

Que vois-je ! quel épais nuage
Tout-à-coup obſcurcit les Cieux !
Qel bruit ! quels ſifflemens ! ah ! quel affreux orage !
Le trouble regne dans ces Lieux.
Le bruit du Tonnerre
Fait trembler la Terre ;
Les Tyrans des Airs
Déclarent la guerre
A tout l'Univers.
Les Antres mugiſſent ;
Les Monts retentiſſent ;
Saiſis de douleur,
Les Mortels frémiſſent
D'une juſte horreur.

Dans ces beaux Lieux, que l'orage déſole ;
La Roſe tombe & perd tous ſes appas.
Contens de leurs forfaits, les Miniſtres d'Eole

Cessent de troubler l'Air par d'horribles combats.
Le calme rappelle Zéphire ;
Il revient pour cueillir . . . mais ô soins superflus !
C'est en vain que son cœur soupire
Cette fleur qu'il aimoit, cette Rose n'est plus.

Auprès d'un objet agréable
L'Amant qui pousse des soupirs,
Doit saisir l'instant favorable
Que l'Amour offre à ses desirs.

Quand ce Dieu charmant nous invite
A goûter ses plus doux appas,
Bienheureux celui qui profite
D'un moment, qui ne revient pas!

Auprès d'un objet agréable
L'Amant qui pousse des soupirs,
Doit saisir l'instant favorable
Que l'Amour offre à ses désirs.

*Par M. B** d'Aix.*



DIS-

*DISSERTATION curieuse, où l'on prouve que la Lune Paschale n'est pas celle de Mars, par A. F. Labesse.*

IL est bon de sçavoir que quelques-uns disent mal à propos, que Pâques vient le premier Dimanche d'après la pleine Lune de Mars. Il faudroit dire que cette Fête arrive toujours le premier Dimanche, qui suit la pleine Lune, qui arrive à l'Equinoxe du Printems, fixé par l'Eglise au 21. Mars. En effet le grand Dictionnaire de l'Académie Françoise dit, en parlant de Pâques, que cette Fête se célebre toujours, le premier Dimanche, qui suit immédiatement la pleine Lune de l'Equinoxe.

Comme cela regarde particuliérement le Comput Ecclésiastique, qui a ses Régles certaines, pour nous faire connoître toutes les Fêtes mobiles, qui dépendent de celle de Pâques, & que cette derniére dépend de la pleine Lune de l'Equinoxe, il est évident que toutes les fois que le Nombre d'or nous donne pour Epacte * qui n'est d'aucun nombre, le premier de Janvier est aussi le premier jour de la Lune de Janvier ; car l'Epacte n'est autre chose

que l'âge de la Lune au commencement de l'année, c'est à dire, au premier de Janvier, ou au premier de Mars; ainsi de faire commencer l'année Lunaire au premier de Janvier ou au premier de Mars, c'est la même chose. Mais puisque notre année Civile commence présentement au premier de Janvier, & que Jules César en l'etablissant, attendit, pour la commencer, au premier de Janvier, parce qu'il étoit nouvelle Lune précisément à minuit, afin de faire commencer l'année Lunaire avec l'année Solaire, de sorte qu'il est à propos que ce soit là qu'elles commencent: en effet tous les Auteurs en sont d'accord Ainsi l'année Solaire commune étant de 365. jours, surpasse l'année Lunaire commune de 11. jours, laquelle n'est que de 354 jours; ainsi il y a communement 11. jours de difference; ces 11. jours sont l'Epacte de l'année, c'est à-dire l'âge de la premiére Lunaison, au premier de Janvier. Effectivement le Bréviaire de Bourges dit: quand la premiére Lunaison s'acheve dans les 11. premiers jours de Janvier, l'année est Embolismique, c'est-à dire de 13. Lunes, attendu qu'il reste encore après cette premiére Lune finie, 354. jours dans l'année, qui suffisent pour faire 12. Lunaisons distinctes.

Cela arrivera en 1747. qui aura pour

Epacte

Epacte 18. ainſi la premiére Lunaiſon s'a-chevera dans les 11. premiers jours de Janvier de l'année 1747. il reſtera par conſéquent 354. jours de cette année, qui feront 12. Lunaiſons diſtinctes; où il faut bien prendre garde que cette année étant de 13. Lunes, il y en aura 2. de Décembre, la premiére de 29. jours, qui commencera le 3. de Novembre, & finira le premier de Décembre, & la ſeconde de 30. jours, qui commencera le 2. de Décembre, & qui finira le 31. du même mois. Cela fait voir que les Lunes ſont du mois où elles finiſſent, comme le P. Clavius le prouve dans pluſieurs de ſes Ouvrages, entr'autres dans le Chapitre 17. du Comput, & dans ſon grand Ouvrage de la Réformation du Calendrier, où il dit que la Lune eſt toujours celle du mois dans lequel elle finit : *In quo compleìur, menſi lunatio detur*; afin qu'on ne s'y trompe pas, il ajoute : *In quo finitur, menſi lunatio detur*; & il dit que cette Régle eſt reçuë de tous les Computiſtes; *Ita Computiſtæ omnes.* M. Blondel, de l'Académie Royale des Sciences, & Maître de Mathématique, dans ſon excellent Ouvrage, qui a pour Titre : l'Hiſtoire du Calendrier Romain, nous donne cette même Régle du P. Clavius, dans la ſecon-

de Partie, Ch. IV. page 136. où il dit que c'eſt l'ancienne maxime des Computiſtes, que chaque Lune appartient au mois où elle ſe termine ; cela n'eſt ſuſceptible d'aucune équivoque ; en voici la cauſe toute claire, qui ſe comprendra facilement par une ſuite d'années que je vais citer avec leurs Epactes.

L'année Lunaire, commençant au premier de Janvier, comme il arrivera en 1748. qui aura pour Epacte * qui marque qu'il n'y aura alors aucune difference de l'année Lunaire ſur la Solaire, attendu que le 31. de Décembre de 1747. qui la précede sera le dernier jour de la Lune & de l'année Lunaire ; & que par conſéquent l'année Lunaire, cette année, finira préciſement avec l'année Solaire, & que les deux années recommençant au même jour, les jours du mois ſeront auſſi les jours de la Lune. C'eſt ce qu'on peut voir dans l'Ordre des jours de tous les mois de l'année, qu'on trouve au commencement de tous les Bréviaires, où l'on découvre que le premier de Janvier a pour Epacte * c'eſt donc là le premier jour de la premiére Lune de l'année, & étant tout au plus de 30. jours, cette Lune de Janvier l'an 1748. finira le 30. de ce même mois, qui eſt le plus tard que puiſſe jamais ſe terminer

la

la Lune de Janvier. Cette même Epacte se retrouvant encore le 31. de Janvier, nous fait voir que c'est là le premier jour de la seconde Lune, qui n'ayant que 29. jours, finit le 28. de Février; & on ne peut nier que ce ne soit-là celle de Février. Cette Epacte * se retrouvant encore le premier de Mars, nous fait connoître que c'est-là le premier jour de la troisiéme Lune de l'année, & étant de 30 jours, elle finit le 30. du mois, & elle est, avec la plus grande certitude, la Lune de Mars. Et continuant toujours de suite toutes autres Lunes dans le même ordre, on verra aisément qu'il faut nécessairement qu'elles finissent toutes dans les mois, dont elles doivent l'une après l'autre porter le nom. Celle d'Avril, le 28. d'Avril; celle de Mai, le 28. de Mai; celle de Juin, le 26. de Juin; celle Juillet, le 26. de Juillet; celle d'Août, le 24. d' Août; celle de Septembre, le 23. de Septembre; celle d'Octobre, le 22. d'Octobre; celle de Novembre, le 21 de Novembre, & enfin, celle de Décembre, le 20. de Décembre. Ainsi, les 12. mois Lunaires étant finis le 20. de Décembre, il reste 11. jours, que doit encore durer l'année Solaire, qui est précisement l'Epacte, dans sa plus grande exactitude; c'est-à-dire, la difference

de

de l'année Solaire, à la Lunaire ; ce qui fait voir que la Lune de Janvier rétrograde cette année de 11. jours dans Décembre.

Le Comput Ecclésiastique nous donne effectivement 11. pour Epacte de 1749. qui suit immediatement, & qui nous marque le nombre des jours qu'aura la Lune au premier de Janvier. Et continuant pour l'année 1749. à compter du 21. de Décembre dernier, où se trouve encore la petite * jusqu'à 30. on tombe sur le 19. de Janvier, où doit finir la Lune de Janvier de cette année, comptant de là jusqu'à 29. parce que les mois Lunaires sont alternativement de 30. & 29. jours, on tombe sur le 17. de Février, où doit finir la Lune de Févier, & comptant de-là jusqu'à 30. on tombe sur le 19. de Mars où où doit finir la Lune de Mars. Comptant de-là jusqu'à 29. on tombe sur le 17. d'Avril, où doit finir la Lune d'Avril. Comptant de-là jusqu'à 30. on tombe sur le 17. de Mai, où doit finir la Lune de Mai. Comptant de-là jusqu'à 29. on tombe sur le 15. Juin, où doit finir la Lune de Juin. Comptant de-là jusqu'à 30. on tombe sur le 15. de Juillet, où doit finir la Lune de Juillet. Comptant de-là jusqu'à 29. on tombe sur le 13. d'Août,

d'Août, où doit finir la Lune d'Août. Comptant de-là jusqu'à 30. on tombe sur le 12 de Septembre, où doit finir la Lune de Septembre. Comptant de-là jusqu'à 29. on tombe sur le 11. d'Octobre, où doit finir la Lune d'Octobre. Comptant de là jusqu'à 30 on tombe sur le 10. de Novembre, où doit finir la Lune de Novembre. Enfin comptant de là jusqu'à 29. on tombe sur le 9. de Décembre, où doit finir la Lune de Décembre, & le dernier mois de l'année Lunaire. On voit encore ici que les 22. jours de Décembre qui restent, nous donnent l'Epacte de l'année suivante 1750. & le nombre des jours dont l'année Lunaire retrograde la Solaire, qui commence toujours le premier de Janvier.

En effet, selon les Régles du Comput Ecclésiastique, on trouve 22. pour l'Epacte de 1750. & comptant du 10 de Décembre de l'année 1749. où a commencé une nouvelle année Lunaire, jusqu'à 30. on tombe sur le 8. de Janvier, où a fini cette Lune, qui doit en porter le nom. Recommençant à compter de là jusqu'à 29. on tombe 2°. sur le 6. de Février. 3°. sur le 8. de Mars. 4°. sur le 6. d'Avril. 5°. sur le 6. de Mai. 6°. sur le 4. de Junin. 7°. sur le 4. de Juillet. 8°. sur

ſur le 2. d'Août. 9°. ſur le 1. de Septembre. 10°. encore ſur le 30. de Septembre. 11°. ſur le 30. d'Octobre. 12°. ſur le 28. de Novembre. & 13°. ſur le 28. de Décembre, où il faut bien remarquer, que cette treiziéme Lune donnant ſa fin le 28. de Décembre, l'année Solaire n'étant point encore finie, cette année ſera de 13. Lunaiſons qui porteront chacune reſpectivement le nom du mois où elles finiront. Et il y en aura cette année pareillement deux dans un même mois, qui ſeront dans Septembre; la premiére de 30. jours, qui commençera le 3. d'Août, & qui finira le 1. de Septembre; & la ſeconde de 29. jours, qui commencera le 2. de Septembre, & qui finira le 30. du même mois; & les trois jours qui reſtent après cette treiziéme Lune finie le 28. de Décembre juſqu'à la fin de l'année, ſont l'Epacte de l'année 1751. qui marque toujours le nombre des jours, dont l'année Lunaire retrograde la Solaire.

Si l'on continuoit pendant un Cycle Lunaire, c'eſt à dire, depuis 1748. juſqu'à 1767. à compter toutes les Lunes dans le même ordre, on verroit qu'il s'y trouverroit dans les 19. ans, qui eſt la révolution du Nombre d'or, 7. années Embolismiques, ou 7. Lunes Intercalaires; & cela

cela les années 1751. 1754. 1757. 1759. 1762. 1765. & 1767. qui aura également pour Epacte * comme l'année 1748. qui est 19. ans auparavant; & il seroit aisé de voir la raison de la distribution du Nombre d'or pendant les 19. ans; mais ce seroit entrer dans un trop grand détail, qui d'ailleurs seroit inutile, ceci étant suffisant pour donner une idée du sujet.

Pour revenir à la Lune Paschale que le commun veut être la Lune de Mars, voions si elle le peut être. La Lune de Mars, suivant le principe ci dessus, reçu de tous les Computistes qui nous ont précédé, devant finir en Mars, il est évident que cette Lune n'est point la Paschale; car pour être la Lune Paschale, il faut de toute nécessité que son 14. arrive après le 20. de Mars. Mais le 14. de cette Lune de Mars, tombant aussi le 14. du mois, nous voions qu'il précéde l'Equinoxe du Printems de six jours: cette Lune n'est donc jamais la Lune Paschale: car toutes les années dont j'ai fait mention, auront pour Lune Paschale celle d'Avril où elles finissent. Il est impossible qu'une Lune dont le 14. arrive le 21. de Mars, ou après, puisse se terminer en Mars; elle se termine donc en Avril, & celle-là est la Lune Paschale, qui doit être

appellée Lune de l'Equinoxe, & non point Lune de Mars. C'est ainsi qu'en parlent M M. de l'Académie Françoise, & ils ont une grande raison ; parce qu'en la nommant de même, on ne s'y peut jamais tromper, quand même elle seroit du mois de Mai, comme il arriva en 1734 attendu que la Lune de l'Equinoxe ne peut être appellée ainsi, qu'elle ne tombe pleine après le 20. de Mars. Or en 1734. la nouvelle Lune étoit le 5. de Mars, qui en attribuant la Lune au mois dans lequel elle commence, auroit été la Lune de Mars; ainsi puisque c'étoit la Lune de Mars, suivant l'opinion commune, & que Pâques devant être dans cette Lune, je demande pourquoi cette Lune n'a point été la Paschale ? c'est parce que son 14. est arrivé au 19. de Mars, par conséquent avant le 21. qui est l'Equinoxe. C'est pourquoi elle n'a pu être appellée Lune de l'Equinoxe, ni Lune Paschale. Et la suivante, qui étoit la Lune Paschale, étoit nouvelle le 4. Avril & comme son 14. tomba au 18. du même mois, qui étoit un Dimanche, pour ne point judaïser, il a fallu, suivant la décision du Concile de Nicée, mettre Pâques au Dimanche suivant 25. ainsi cette année, le commun a cru, comme beaucoup d'autres, que

que Pâques étoit dans la Lune de Mars, parce qu'il semble que cette Lune doit être appellée la premiére Lune de l'année, peut-être à cause que l'on commençoit autrefois l'année à Pâques, ou que les Juifs célébroient leurs Pâques le 14. de la Lune de l'Equinoxe, (c'est par cette raison qu'il a été arrêté que toute Lune qui arriveroit pleine avant le 21. Mars, seroit rejettée & ne seroit point Lune Paschale.) Tout cela n'est point une raison pour dire que Pâques vient dans la Lune de Mars; car si cela étoit, il auroit fallu dire en 1734. *nouvelle Lune de Mars le 4. d'Avril*, cela n'auroit il pas été de la derniére absurdité? Elle n'auroit été ni du mois où elle auroit commencée, ni de celui où elle auroit fini, & il auroit été ridicule de dire que la Lune de Mars eut fini cette année en Mai.

D'ailleurs si la nouvelle Lune eut commencé cette année le 6. de Mars au lieu du 5. elle auroit pû être la Lune Paschale; car en 1742. la nouvelle Lune Paschale étoit le 6. de Mars (qui est le plutôt qu'elle peut être, suivant le Calcul Astronomique, car suivant les Tables Paschales, elle n'est marquée qu'au 8.) elle étoit également le 6. de Janvier presque à la même heure, ce qui fait voir qu'il importeroit

importeroit peu de faire commencer l'année Lunaire au premier de Mars, au lieu du premier de Janvier ; parce que le même nombre des Epactes convient à l'un comme à l'autre.

Quand on voudroit absolument attribuer la Lune au mois où elle commence, ce qui seroit contre toutes les régles & le bon sens, attendu qu'il faudroit que l'année Solaire fut inferieure à l'année Lunaire, Pâques ne viendroit pas toujours dans la Lune de Mars : en voici une preuve évidente : exemple. Je suppose pour un moment, que la nouvelle Lune Paschale de cette année 1743. étant nouvelle le 24. de Mars, soit tout le contraire de ce que je dis, c'est à-dire au lieu d'être celle d'Avril que ce soit celle de Mars, comme le Public le veut ; ainsi la Lune Paschale retrogradant tous les ans communs, c'est-à-dire, ceux qui n'ont que 12. Lunaisons de 11. jours ou environ, l'année 1744. la nouvelle Lune Paschale arrivera le 14. de Mars, celle de l'année 1745. arrivera le 3. de Mars, qui ne sera cependant point la Lune Paschale, quand bien même elle seroit Lune de Mars, à cause qu'elle arriveroit pleine avant l'Equinoxe ; mais point du tout, ce ne sera que la suivante qui sera Lune Paschale, qui tombera

bera pleine le Samedi 17. d'Avril, & le lendemain 18. sera Pâques, & cette Lune finissant en Mai, sera du mois de Mai. Enfin l'année suivante 1746. la nouvelle Lune Paschale qui sera celle d'Avril, arrivera le 22. de Mars, au lieu que l'année précédente elle sera le 3. du mois de Mars, & ne pourra point être Lune Paschale; ainsi cette année, au lieu que la Lune retrograde, elle anticipe, à cause que l'année 1745. qui la précéde sera de 13. lunes, que l'on compte ordinairement pour 384. jours. Et moyennant cette treiziéme lune, les mois Lunaires se raprochent des mois Solaires: autrement si l'on ne faisoit point de compte des jours qui restent après que l'année Lunaire est finie, les Lunes parcourreroient tous les mois de l'année en rétrogradant, de façon que la Lune de Janvier commençant au premier du mois, comme en 1748. commenceroit la troisiéme année d'ensuite le 28. de Novembre; l'année d'après le 17. du même mois, & ensuite dans tous les autres mois de l'année; mais pour empêcher cet inconvenient, quand le nombre des jours surpasse 30. après que la 12. Lune est finie, on en fait une 13. qui s'appelle intercalaire, comme si l'on disoit année Bissextile, qui se fait la 4. année

année des 6. heures qui restent pour maintenir l'Equinoxe en sa place ; ainsi il en est de même des Lunes pour maintenir les mois Lunaires avec les Solaires, ou pour égaler le cours du Soleil à celui de la Lune.

Quoique cette Dissertation ne soit qu'ébauchée, attendu que le sujet est fort abstrait, sur tout pour ceux qui ne sont point versés dans ces sortes de matiéres, on prie les Curieux & les Sçavans de faire voir, par une régle sûre & générale, si les Lunes ne sont point du mois dans lequel elles finissent, comme il a été démontré. Pour M M. de l'Observatoire, ils disent, que quand la Lune commence avec le mois, elle est de ce même mois, & par une conséquence nécessaire, toutes les Lunes suivantes doivent finir dans leurs mois, attendu qu'elles leur sont inférieures.

*VERS pour le Portrait de Mlle Silvia, Actrice de la Comédie Italienne.*

BRillante éleve de Thalie,
Les jeux, les ris accompagnent ses pas,
Et la sagesse, & la folie,

Lui

Lui doivent tour à tour leurs plus charmans appas ;
Elle connoît de l'art les beautés les plus vives ;
Elle sçait lui donner des loix ;
Sur tous les cœurs elle a des droits,
Et les graces sont ses captives.

*Laffichard.*

*LETTRE écrite de S. Pierre de la Martinique, le 25. Avril 1743. par M. Flamenq, à M. du Bocage de Bleville, au Havre de Grace.*

UNe Truye de grosseur ordinaire, de sa premiére portée, mit bas le 2. Avril dernier, dans une Etable de ce Bourg, six petits animaux domestiques : de ce nombre, cinq se sont trouvés de petits cochons ordinaires en tout point, tels qu'ils ont coûtume de naître, sans la moindre ni la plus légere difference, car ce n'en est pas une, que quatre soient tout à fait noirs, & le cinquiéme presque tout blanc ; jusques-là, il n'y a rien de fort particulier, me direz vous ? tout n'est il pas dans l'ordre naturel ? j'en conviens, mais vous conviendrez avec la même facilité, que les circonstances suivantes sont si extraordinaires, que je crois

crois pouvoir avancer hardiment que la Nature n'a encore rien produit de si étrange que le sixiéme des ces animaux: il a le corps plus gros que ses freres ; si on peut les nommer tels, puisqu'ils ne le sont ni par l'espéce, ni par aucun autre endroit, de couleur bise, ou si vous voulez, de celle d'un bois de noyer brut & non poli, sans poils, ni soyes, exceptés quelques-uns fort clair semés sur les jambes, & au-dessous de la machoire inférieure : sa queüe est entiérement semblable à celle d'un gros Rat, ménuë par conséquent, toujours en diminuant & finissant en pointe, noüeuse enfin, comme celle de ces petits animaux ; celui ci, par Parenthése, est du genre féminin, & la partie, qui le distingue à cet égard, est la même que celle d'une Truye ordinaire, & dans une égale position : ses jambes sont assés semblables à celles des petits cochons de lait, cependant un peu plus plus grosses, sans être plus longues : la corne de ses pieds, ou plutôt ses ongles, sont divisés en quatre parts bien distinctes, deux également grands au milieu, & deux plus courts & plus petits aux côtés: cette corne est de couleur blanche & presque transparente, à peu près comme la Nacre terne ; mais ce qui rend encore cette

cette partie plus ſinguliére, c'eſt que l'extrémité des ongles de ſes quatre pieds, qui ſont tout à fait plats, au lieu d'être recourbés ou crochus en deſſous, comme ceux des Chiens, des Chats & autres animaux, ſont au contraire recourbés en-deſſus, & ſe bouclent, pour ainſi-dire, comme des cheveux ; c'eſt la comparaiſon la plus juſte que j'aye pû trouver pour vous dépeindre exactement les ongles de cet animal monſtrueux ; mais venons à ſa tête, dont chaque partie peut donner matiére aux plus ſçavantes Diſſertations ; épuiſer, j'oſe le dire, en raiſonnemens, les plus profonds Naturaliſtes, & digne à coup ſûr, d'occuper une place diſtinguée dans les Mémoires curieux de l'Académie des Sciences.

Cette tête eſt un peu moins longue que la hure ordinaire d'un petit cochon qui vient de naître ; le devant eſt un peu enfoncé ; le front releve néanmoins, à peu près comme celui d'un petit Dogue ; du milieu du front, ſort une Trompe de la longueur de deux pouces ou environ, & de la groſſeur du petit doigt, preſqu'auſſi groſſe dans ſon extrémité que dans ſa naiſſance : cette Trompe qui eſt exactement conforme à celle d'un Elephant, occupe quaſi toute la ſurface de la partie

 gauche

gauche du front de l'animal, & eſt tant ſoit peu penchée ſur le côté, comme celle d'un Elephant : elle porte de même dans ſon extrémité, une eſpéce de Bourrelet, & une ouverture enfin, dans ſon milieu, d'une forme triangulaire imparfaite & colorée : que vous dirai-je de plus ? c'eſt parfaitement le front & la Trompe d'un Elephant ; j'en parle avec certitude ; j'en ai vû un autrefois à Marſeille, & je tiens en main pour plus grande ſûreté, le Dictionnaire de la Bible du R. P. Dom Calmet, où ſe trouvent, comme vous ſçavez, pluſieurs de ces animaux formidables, exactement repréſentés. Au deſſous de cette Trompe entre le muſeau & le front, eſt dans un milieu fort exact, une ſeule prunelle livide, contenant des particules d'un ſang extravaſé, d'un gris ſale ou plutôt bleuâtre, groſſe au moins, comme un œuf de Pigeon, qui ſemble toute fois renfermer ſous le même cryſtallin, deux prunelles égales & de la grandeur ordinaire de celles des petits cochons de cet âge : enfin dans la partie inférieure de cette même groſſe prunelle, au travers de ce cryſtallin, on apperçoit une figure de bouche, formée par deux levres colorées, ce qui donne à cette partie quelque ſorte de reſſemblance avec la face que les

les bonnes gens croient appercevoir dans l'orbite de la Lune en son plein: au reste, il faudroit dissequer cette prunelle, & l'on y trouveroit immanquablement des particularités naturelles, peut être plus surprenantes que tout ce que je détaille ici; jusques-là, vous voiez, M. que ce Monstre est un petit Elephant *Cyclope*, ajoute l'Auteur de la Lettre! ses oreilles sont tout à fait applaties & collées sur le derriére de la tête de la grandeur & de la forme, à peu près d'une feuille de lierre, un peu plus grande; à l'égard de leur situation, elle est dans l'ordre naturel.

Pour son muzeau, son groüin, sa gueule ou sa bouche (car on ne sçait comment dénommer cette partie) voici à peu près comme elle est construite. La machoire supérieure est plus courte que l'inférieure, de quatre à cinq lignes, fort pointuë, n'ayant qu'une dent à son extrémité, déja fort dure & fort grosse; & pour plus grande singularité, la levre de cette machoire porte sur son extrémité, une forme de petite corne, mollasse, presque diaphane, de deux ou trois lignes au plus de longueur, & plantée ou située, à peu près comme les Voyageurs nous dépeignent celle que les Rinoceros portent sur leurs nez: la machoire inférieure est un peu plus alon-

gée & arrondie par son extrémité, formant ce qu'on appelle communement un menton de galoche, avec trois dents menuës de chaque côté vers l'extrémité de la machoire, séparées également entr'elles, & d'ailleurs assés ressemblantes à celles d'un poisson, du poids de quatre à cinq livres. Si j'avois pû parvenir à avoir en ma possession cet étrange animal, je me serois fait un devoir de vous l'adresser, le mieux conditionné qu'il m'eût été possible : ce qui me console, c'est que je viens d'apprendre que Mrs Antheaume l'ont acheté de la bonne femme, à qui appartient la Truye qui l'a mis bas ; l'un de ces Mrs dont vous connoissez au moins le nom, étant vos Compatriotes, doit passer incessamment en France, & comme je pense qu'il ne manquera pas de l'y porter, ou de l'y envoyer, il vous sera fort aisé de le voir & de l'examiner à loisir, puisqu'il abordera au Havre : je ne suis point assés Anatomiste, cependant j'ose me flater, que s'il est bien conservé, vous trouverez ma rélation exacte, pour satisfaire votre curiosité & la mienne, j'eusse souhaité qu'un habile homme l'eût sur le champ dissequé, & m'eût mis à même de vous apprendre si les parties internes de cet animal ont aussi quelque

chose

chose de singulier, ou si elles sont simplement comme celles des cochons ordinaires. Il ne s'est fait entendre par aucun cri, & n'a vécu que quelques heures, tant parce que sa gueule, toujours entr'ouverte, sa langue épaisse & arondie, & sortant enfin du côté gauche, de la longueur d'un pouce ou environ, ne lui laissoit pas la liberté de prendre le pis de sa mere, que parce qu'on l'a extrémement tracassé, & que la Truye même qui l'a mis bas, ne vouloit en aucune façon le souffrir auprès d'elle : je pense même qu'il n'eut pas été prudent de le lui livrer; elle l'auroit peut-être dévoré : si ce détail, quoique long, peut vous faire quelque plaisir, j'en serai très-aise, &c. Vous pouvez même, si vous le trouvez bon, me citer comme une personne incapable d'en imposer. Au surplus, je ne serai pas le seul, parmi tant de gens qui l'ont vû, qui en écrirai en France; le Navire qui vous porte cette Lettre, en portera plusieurs d'autres, où il en sera fait mention, &c.

Je suis, &c.

REPONSE à la Question du Mercure d'Octobre 1742. *lequel de deux Amans doit être plus flatté, de celui qui fait la fortune de sa Maîtresse en l'épousant, ou de celui qui la tient d'elle ?*

LE plaisir de donner l'emporte
Sur le plaisir de recevoir ;
Ce dernier après lui traîne toujours l'escorte
Des soins reconnoissans & du triste devoir.
Il fait naître l'inquiétude
Dans un cœur vraiment délicat ;
Il y seme l'horreur de passer pour ingrat,
Où l'importun soupçon qu'on prenne pour étude
Les effets de sa gratitude.
En géneral, voilà les traits,
Qui font qu'au sein de l'indigence
L'homme qui sent, l'homme qui pense,
Même en les désirant, redoute les bienfaits ;
Et dans la douleur qui l'assiége,
Les considere comme un piége,
Que bien souvent la vanité,
Sous des dehors trompeurs, tend à sa liberté.
Détaillons maintenant la chose,
Et voyons si ce qu'on propose
Peut fournir quelque exception.

Non,

Non, si j'en crois mon inclination,
Car, selon moi, la volupté suprême
Est de combler de biens l'objet qu'on aime.
Quel plaisir, en effet, plus doux & plus flatteur
Que de pouvoir se redire à soi-même,
Mes bienfaits sont garants de ce que sent mon cœur;
Je ne décide pas qu'il n'est point de douceur
A tenir d'une femme aimable & génereuse,
Un aisance qui peut ajoûter au bonheur.
Je m'en fais au contraire un portrait enchanteur;
Mais cette aisance est souvent dangereuse;
Et nuit à la félicité
De celui qui d'abord peut en être enchanté.
Ses soins, quoique toujours dictés par la tendresse;
N'ont qu'à paroître un instant moins pressants,
Ils ne sont bien-tôt plus que soins reconnoissants.
Il a beau protester de sa délicatesse,
Un cœur qui des soupçons goûte la triste yvresse;
Nous juge sans nous écouter.
Trop heureux mille fois, si dans cette détresse
Le reproche honteux ne vient point éclatter!
Car je connois un peu les Belles,
Et soit dit seulement ici pour badiner,
Souvent sans trop examiner,
Soit par des plaintes éternelles,
Soit à force de soupçonner
La vérité des feux dont nous brulons pour elles;

En cherchant à nous ramener,
Elles nous rendent infideles.
L'homme, un peu moins sujet à ces folles erreurs,
Ne cherche point à se créer des peines,
Qui dégenerent en aigreurs.
Si ses bienfaits donnent des chaînes,
Il sçait les adoucir par mille traits flateurs,
Et ces traits sont l'oubli des biens qu'un amour tendre
Pour son seul plaisir sçait reprendre.
Ainsi donc tout bien compassé,
Je finis & conclus comme j'ai commencé.

*J. D. F.*

---

*DISCOURS sur l'Etude des Mathématiques, où l'on essaye d'établir que les Enfans sont capables de s'y appliquer. Par* M. DE LA CHAPELLE. *Brochure* in-12. A Paris, *chés* Prault, *Pere & Fils, &* le Clerc, 1743.

ON remarque que les jeunes gens recueillent très-peu de fruit de l'étude des Mathématiques. La coûtume que l'on prend ordinairement, pour une bonne raison, veut que l'on commence à s'y appliquer à 16. ou 18. ans; mais à cet âge les passions occupent beaucoup plus que les reflexions;

flexions ; il faut d'ailleurs un tems considérable pour plier son esprit à cette précision, à cette exactitude scrupuleuse, que demandent les Mathématiques, & on croit que l'on en sçait bien assés, après les avoir étudiées une année pendant d'assés courts intervalles.

Cette considération a déterminé M. de la Chapelle à examiner si les Enfans, qui ont tout le tems de cultiver leur esprit, ne seroient pas capables de recevoir les idées Mathématiques, & sur tout celles de la Géométrie.

Soutenu de l'expérience, que son état lui fournit souvent, il ose avancer que de toutes les Sciences, les Mathématiques Elémentaires sont le plus à la portée des Enfans.

En effet, presque toutes les connoissances par où l'on commence à instruire les Enfans, en supposent d'autres que l'on renvoye à un âge plus mur, ensorte que ce qu'ils apprennent n'est reçû dans leur esprit, pour ainsi-dire, que par leur crédulité.

Mais en ouvrant les yeux pour la premiere fois, ils tombent sur les Elémens, sur les premiers Principes de la Géométrie, on ne voit d'abord que des lignes, des surfaces, des corps qui sont, comme l'on sçait, l'objet de la Géométrie.

 L'Auteur

L'Auteur fait un très-grand usage de ce fait incontestable : » Les sens, sont donc » en Géométrie nos premiers Maîtres, & ils » conservent une grande autorité dans toute » la suite de nos raisonnemens.

Il fait ensuite remarquer l'extrême curiosité qui agite l'esprit des Enfans, la mobilité qui les pousse aux Opérations méchaniques ; la Géométrie ayant le double avantage de frapper vivement par les figures qu'elle offre, & d'amuser par celles qu'elle fait construire, réünit tout ce qui est capable d'exciter l'attention des Enfans ; d'autant plus que » nous » sommes naturellement portés à compter & » à mesurer, le seul instinct nous mene-là.

» Des Enfans prennent-ils la largeur d'un » chemin ? La perpendiculaire est la ligne » qu'ils cherchent ; ils n'en sçavent pas le » nom ( mais le nom ne fait rien aux idées ) » ils ne veulent pas qu'elle biaise ; ils ont » grand soin que celui qui est à l'autre bout » de la corde soit bien de face avec le pre- » mier ; ils font de la Géométrie sans le sça- » voir.

Il n'en est pas ainsi des Belles-Lettres; elles sont le fruit de la plus fine attention & de l'experience la plus consommée, » au lieu » qu'Euclide peut être étudié à six ans : on » a à cet âge des yeux & des mains,

Il

Il eſt donc convenable de commencer l'éducation par les Mathématiques, qui ne ſuppoſent aucune expérience, aucun raiſonnement, & de la continuer & finir par les Belles-Lettres, qui n'en ſuppoſent jamais trop.

On le doit d'autant plus, que les Enfans oppoſent beaucoup moins d'obſtacles de ce côté-là que, les perſonnes un peu plus faites.

Il y a lieu de croire qu'on ſera content des raiſons qu'en apporte l'Auteur, on peut les voir dans le Diſcours même; qui intereſſe la Societé; il eſt d'ailleurs aſſés curieux de ſçavoir comment on établit cette eſpece de Paradoxe.

## BOUQUET

*A. M. d'H******

Illuſtre Ami, voici ta Fête.
Qu'Apollon, pour me ſecourir,
De Lierre couronne ta tête;
Je n'ai que des vœux à t'offrir;
Accepte-les. Ton nom eſt Pierre;
Ton Patron tient la Clef des Cieux,
Coffre fort des biens précieux,
Qu'on ne trouve point ſur la Terre.
Il a ſon lot; garde le tien,

En attendant la jouissance
Des trésors mis en sa puissance,
Et promis à tout bon Chrétien.
Quant au présent, de ton partage
On peut tirer quelque avantage.
Horace, ton Maître & le mien,
Auteur à Morale très-sage,
Place l'or au-dessous du rien,
Si l'on n'en fait un bon usage ;
C'est à quoi tu ne manques pas.
Tu fais voir par mainte largesse,
Que ton or n'est point dans le cas,
Qui deshonore la richesse ;
J'en instruis quiconque m'entend
A ce témoignage éclattant ;
Si tel, plus têtu qu'une Mule,
Doute encor d'un fait si constant,
Pour mieux convaincre l'incrédule,
Voici ma réponse *experto*,
Lui dis-je, *crede Roberto*.

*Par l'Abbé Pellegrin*



LET-

*LETTRE de M. l'Abbé L. au R. P. D. Timothée Veyrel, Prieur de S. Evroul en Normandie, au sujet des Ouvrages de Gui Aretin, avec quelques Remarques en faveur de la mémoire de ce célebre Musicien.*

VOus possedez, M. R. P. dans votre Abbaye un Manuscrit complet des Œuvres de Gui Aretin, sçavant Musicien du commencement de l'onziéme siécle; & en cela vous êtes plus riche que les Bibliothéques qui n'en ont que des fragmens, par le moyen desquels on ne peut connoître qu'imparfaitement cet Auteur. Le tems est venu, ce me semble, de rendre les Ouvrages de ce grand Musicien plus communs qu'ils ne le sont, & je suis persuadé que dès-lors que je vous aurai exposé ce qui a été écrit depuis peu contre la mémoire de ce Religieux, vous voudrez bien prendre la peine de vous faire instruire de ce qui est conservé à la Bibliothéque du Roi, des Œuvres Musicales de Gui, pour y fournir ce qui y manque, afin que les Curieux de Paris puissent y avoir recours dans le besoin.

Vous n'aurez peut-être connu le nouveau Livre de M. Rousseau, intitulé : *Dissertation sur*

*sur la Musique moderne*, que par l'Extrait qu'en donnent les Journaux. Le grand nombre se sera reposé, quant au Systême de la maniere de chiffrer le Chant, sur ce que l'évenement & la suite du tems pourront en apprendre. Mais je ne croi pas qu'aucun Journaliste ait rapporté les propres termes de M. Rousseau. » Il n'est pas aisé, dit-il, page 2. » de sçavoir précisément en quel état étoit la » Musique, quand Gui d'Arezze s'avisa de » supprimer tous les caractéres que l'on y » employoit, pour leur substituer les Notes » qui sont en usage aujourd'hui. Ce qu'il y a » de vraisemblable, est que les premiers ca» ractéres étoient les mêmes avec lesquels » les anciens Grecs exprimoient cette Musi» que merveilleuse, de laquelle, quoiqu'on » en dise, la nôtre n'approchera jamais, quant » à ses effets ; & ce qu'il y a de sûr, c'est que » Gui rendit un fort mauvais service à la Mu» sique ; & qu'il est fâcheux pour nous qu'il » n'ait pas trouvé en son chemin des Musi» ciens aussi indociles que ceux d'aujourd'hui.

Plus bas, il s'étonne qu'on ne fasse pas aujourd'hui pour la perfection de la Musique, *ce que Gui d'Arezze a fait pour la gâter.*

Il me paroît que M. Rousseau n'a pas connû suffisamment Gui Aretin avant que d'entreprendre d'en parler. Il auroit pû se mettre au fait de la situation où étoit l'art d'écrire le Chant

Chant avant le tems de ce Religieux, en consultant le Livre de votre Confrere Dom Jacques le Clercq, imprimé à Paris, *in* 4. en 1673. mais s'il a négligé de citer même le petit Livre du Pere Souhaitty, Cordelier, je suis plus étonné qu'il ait ignoré que Dom le Clercq a fait graver des morceaux de Chant notés, suivant l'usage observé avant le siécle de Gui Aretin, par le moyen desquels on voit qu'à la vérité les sept premieres lettres de l'Alphabet Latin ont servi à designer les sons dans le Chant Romain, mais qu'il y avoit en même-tems des Notes de differentes formes qu'on plaçoit sur les paroles, à des distances arbitraires. Les lettres a, b, c, d, e, f, g, étoient les sept noms des sons; les Notes quarrées ou en équerre ou à queuë, ou un simple trait de plume tiré perpendiculairement, ou bien finissant en crosse, avec des points entremêlés étoient les Notes de ces siécles, sans lignes ni sans clefs. Ainsi un même son, qui revenoit de tems en tems, étoit placé à la fantaisie du Noteur ou Notateur, de maniere que des Ecoliers à qui on avoit fait chanter les sons de la Gamme a,b,c,d,e,f,g, par intervalles disjoints, ne sçavoient plus à quoi s'en tenir, & il étoit nécessaire à tout moment que le Maître les remît en chemin, & retraçât à leur mémoire, que tel signe devoit produire le son b, celui-ci le son d, cet autre

autre le son f. Par exemple, sur l'Introït *Statuit*, leur ayant dit que le premier son étoit le son d, ils voyoient confusément que le son suivant devoit être plus aigu, mais ils ne sçavoyent pas de combien il devoit l'être, ni s'il falloit du d. proceder au g. ou à l'a. Il falloit que le Maître prît la peine de prononcer toujours la lettre de la Note qui en indiquoit le son, de la faire sonner ou de la voix ou sur son Monocorde, Instrument alors fort usité, où la touche des sons étoient marquée par le moyen des bandes de differentes couleurs, alternativement. Si le Maître s'en dispensoit, tout à coup les Ecoliers sortoient de leur chemin. Si pour s'éxempter cette peine, il écrivoit les lettres sous les Notes, ou s'il se contentoit d'employer les sept lettres sur le Texte, les Ecoliers avoient, à la vérité, des guides devant eux, mais c'étoient encore des guides muets, pour ainsi-dire, & qui ne représentoient qu'obscurément le son dont la signification leur étoit attachée.

Que fit Gui Aretin ? Ce grand Maître, à force de travailler à insinuer & inculquer le Chant à la mémoire des jeunes Moines de Pomposé, s'apperçût qu'ils le retenoient plus aisément en voyant où il plaçoit son doigt sur le Monocorde, pour former chaque son de la Gamme, qu'il vouloit qu'ils rendissent confor-

conformément aux Notes de la Piéce de Chant qui étoit à exécuter. Il conclut de-là, que l'imagination des Ecoliers seroit beaucoup soulagée & même invariablement fixée, si sur chaque syllabe du Texte à chanter, il représentoit le Monocorde, au moins par extrait. Ainsi, par exemple, pour l'Introït *Statuit*, il imagina de figurer d'abord

puis puis

*Sta-* *tu* *it*, & ainsi du reste. C'est ainsi que se forma ce qu'on appella depuis une *portée* ou une *pattée* de la longueur d'une ligne de paroles, par le moyen des differentes représentations de la touche du Monocorde, jointes & réünies ensemble. On lui donna depuis le nom d'échelle, à cause de la ressemblance.

Dès-lors, on put hardiment se servir des termes clairs de *monter* & de *descendre*, de chant *haut*, de chant *bas*, au lieu qu'auparavant on n'employoit que les termes obscurs de chant *aigu*, de chant *grave*, aller dans *l'aigu*, aller dans le *grave*.

A mesure que cette clarté devint sensible, elle fit plaisir aux gens portés pour le progrès des Sciences, & elle désola ceux qui apparemment auroient été bien aises que le Chant fût resté difficile à apprendre, soit afin d'être regardés comme des Maîtres nécessai-

res;

res, soit afin de mériter plus long tems l'honoraire dû à leurs peines. Je ne vous apprendrai rien de nouveau, M. R. P. vous êtes à la source. Mais qu'il me soit permis de faire usage de ce que Dom le Clercq, & depuis lui, Dom Mabillon ont publié d'aprés votre Manuscrit.

Ce ne fut pas en ce que Gui Aretin enseigna à commencer l'octave par le son C, faisant suivre ainsi les signes en montant, c d e, f, g, a, b, c, qu'il rendit la Science du Chant Grégorien ( alors qualifié Musique ) plus aisée à apprendre; il contrevint en cela à l'étymologie du mot de Gamme, qui étoit venuë de ce que le G, se trouvoit au haut des sept lettres, quand la plus basse ou la plus gravé étoit la lettre a; ce qui faisoit alors a, b, c, d, e, f, g. Ce ne fut pas non plus de ce qu'il imagina de donner de nouveaux noms aux tons signifiés précédemment par, c, d, e, f, g, a, sçavoir, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, lesquels noms il prit au commencement de chaque hemistiche de la premiere Strophe d'*Ut queant laxis*. Mais la facilité vint de ce que sur chaque syllabe de la parole, ceux qui chantoient, voyoient à quel dégré ou à quel étage, pour ainsi-dire, ils devoient porter leur voix: car il retint l'usage des trois lettres anciennes, sçavoir, la lettre C, qu'il plaça au commencement de la corde où il vouloit qu'on fit sonner ce qu'il appelloit

loit *ut* ; la lettre F, qu'il plaça au commencement de la corde où il vouloit qu'on fit sonner *fa*, c'eſt ce qu'on a depuis appellé les Clefs du Chant, & enfin la lettre b, qui étoit deſtinée dans certains cas à être placée dans le degré immédiatement inférieur à la corde *c*, pour ſignifier que de cette corde *c* à la corde *b*, l'intervalle étoit d'un ton. J'avouërai cependant qu'il reſtoit une choſe à deſirer dans les nouveaux noms que Gui Aretin donnoit aux ſons de la Gamme. On fait naturellement ſept ſons conſécutifs, juſqu'à ce qu'on atteigne le huitiéme, appellé communément Octave. Gui ne jugea à propos d'employer que ſix noms; il en reſtoit un à ſuppléer, & ce fut en quoi peut-être les ennemis de ce Religieux auroient été mieux fondés à combattre ſa Méthode, comme inſuffiſante. Mais je me doute que ſi on examinoit exactement ſes Ouvrages, on verroit qu'il ne ſe contentoit pas de ces ſix ſyllabes *ut re mi fa ſol la*, & qu'il y en avoit une ſeptiéme qu'il faiſoit prononcer *be*, dont le ſigne étoit ♯ ou ♮. Ainſi voici quelle étoit l'Octave de Gui Aretin :

*ut re mifa ſol la bem.*

Quelques-uns de ceux, qui remarquerent que les quatre ſons d'enhaut, ne ſont proportionellement pris, que la repetition des quatre ſons d'en bas, ne voulant retenir aucun nom tiré d'une des ſept premieres lettres ſeules

de

de l'alphabet, s'aviserent de proposer, comme plus convenable, lorsqu'il y auroit, par exemple, selon notre usage actuel, cette progression à faire,

*ut re mi fa sol la si ut re mi*,

s'aviserent, dis-je, de proposer de chanter;

*ut re mi fa sol la mi fa sol la.*

Ce fut ce qu'on appella chanter par les muances, parce qu'avant que de retrouver le son huitiéme ou octave, on reprenoit, pour signifier des sons qui la rendissent complette, des noms déja employés une fois; ces repetitions de noms avec muance ou changement de son, étoient très-incommodes, & cependant elles subsisterent jusqu'à ce qu'un particulier vainquit l'entêtement qu'on avoit de ne pas donner le nom de *bé* au septiéme son, & vint à bout d'éliminer la répetition de la syllabe *mi*, en lui substituant la syllabe *si*. Mais j'en reviens à dire, que tout cela n'a pas dû être imputé à Gui Aretin, qui fournissant six noms nouveaux, & conservant le septiéme, donnoit de quoi satisfaire les commençans. Il ne restoit rien que de clair dans son Systême, parce que le septiéme de ses sons étoit figuré ou ♮ ou ♭, selon le différent son qu'il convenoit de former dans l'intervalle du *la* à l'*ut*. L'échelle qui regnoit sur la parole d'un côté de

de la page à l'autre, fut un soulagement admirable. Le Chant Grégorien fut appris en peu de tems par les enfans de Chœur de l'Eglise d'Arrezzo, & un petit enfant en sçût plus en un mois que les vieillards les plus âgés de tous les autres Pays. (*a*) En effet quand même un Chantre eût vecu cent ans, il n'auroit pû encore au bout du siécle se tirer lui tout seul d'une Antienne (*b*) Le Pape Jean XX. ayant oui parler de ce prodige, fit venir à Rome le Moine Gui, avec l'Antiphonier noté à sa maniére, pour s'assûrer lui même de la vérité. Ce Souverain Pontife s'étant fait expliquer les nouvelles régles par l'Auteur même, & ayant un peu reflêchi dessus, prit l'Antiphonier, fit l'essai sur un Verset qui étoit nouveau pour lui : il le chanta sans faute, & l'apprit à l'heure même.

(*a*) *Ecclesiæ (Aretinæ) etiam pueri in modulandi studio perfectos aliorum quarunque locorum superant senes. Guido Ep. ad Theodald. Ep. Aret.*
*Quidam eorum imitatione chordæ & nostrarum notarum usu exercitati ante unius mensis spatiun invisos & inauditos cantus ita primo intuitu indubitanter cantabant, ut maximum spectaculum plurimis præberent. Ibid.*

(*b*) *Maximè dolui de nostris cantoribus qui etsi centum annis in canendi studio perseverent, numquam tamen vel minimam Antiphonam per se valent efferre. Ibid.*

en présence du Réligieux. (*c*) Si c'est-là *rendre un fort mauvais service à la Musique*, si c'est-là *gâter* l'Art d'enseigner le Chant, je ne sçais pas comment il falloit qu'il s'y prit, pour réüssir au goût de M. Rousseau.

Il est vrai que ces témoignages nous sont transmis par l'Auteur même ; mais ne convenoit-il pas qu'il se défendit contre ses émules que la jalousie animoit plutôt qu'un zéle véritable, selon qu'il fut facile de s'en appercevoir ? Aussi arriva-t'il que ces adversaires voyant le progrès immense que fit le nouveau sécret de peindre le Chant & de l'apprendre, n'oserent rien écrire contre Gui, à qui ils se virent obligés de laisser le champ libre.

J'allois finir ici cette Lettre, M. R. P. lorsqu'un de vos Confreres, qui visite assidûment tous les Manuscrits du Berry, pour donner l'Histoire de cette Province, a eu la bonté de me faire part de quelques Extraits plus amples des Ouvra-

(*c*) *Pontifex nostrum velut quoddam prodigium revolvens Antiphonardum, præfixasque ruminans regulas, non prius destitit, aut de loco in quo sedebat abcessit, donec unum versiculum inauditum voti compos ediosceret, ut quod vix credebat in aliis, tam subitò in se recognosceret. Guido Ep. ad Michaël.* Annal. Bened. T. IV. P. 324.

ges

ges du même Aretin, sur un Manuscrit conservé dans l'Abbaye de Chezalbenoît. Je suis persuadé que vous avez déja ceci dans la collection qui est parmi les Manuscrits de S. Evroul. Je ne vous prie d'y faire attention, qu'afin de nous confirmer de plus en plus dans le sentiment que Gui Aretin rendit un très-grand service à l'Eglise & à tous les Chantres, en inventant une nouvelle maniére claire & aisée, de noter le Chant. La connoissance de cette Science étoit si obscure & si embrouillée, que Gui se vit obligé de dire que de son tems les Chantres » étoient » les plus insensés ou les plus à plaindre » de tous les hommes. (*a*) Dans tous les » Arts communement, dit-il, on en apprend » plus de soi-même que les Maîtres n'en ont » enseigné. Les enfans ayant appris à lire le

(*a*) *Temporibus nostris super omnes homines fatui sunt cantores. In omni enim arte plura sunt valdè quæ sensu nostro cognoscimus quàm quæ à magistro didicimus. Perfecto enim solo Psalterio, omnium librorum lectiones cognoscunt pueruli; & agricultura scientiam subitò intelligunt rustici. Qui enim unam vineam putare, unam arbusculam inserere unum asinum onerare cognovit, sicut in in uno facit, in omnibus similiter, aut etiam meliùs facit & non dubitat. Miserabiles autem cantores eorumque discipuli, etiamsi per centum annos quotidie decantent, nunquam per se sine magistro vel parvulam cantabunt Antiphonam, &c.*

Pseautier,

» Pseautier, lisent après cela seuls tou-
» tes sortes de Livres. Les Paysans ap-
» prennent en peu de tems les travaux de
» la Campagne. Quand ils sçavent tailler
» une Vigne, planter ou enter un Arbre;
» charger une Bête, ils se réglent sur ce
» qu'ils ont fait une fois, pour le faire tou-
» jours de même, & quelquefois encore
» mieux; & ils sont sûrs de réussir. Mais
» pour ce qui est des miserables Chantres
» & de leurs Disciples, quand même ils
» chanteroient tous les jours pendant cent
» ans, jamais ils ne seront en état de
» chanter d'eux-mêmes, & sans le secours
» du Maître, la moindre petite Antienne...
» Et ce qui est plus fatal, c'est que plu-
» sieurs Clercs & Moines, voyant qu'ils
» perdent leur tems, en essayant d'appren-
» dre à chanter, négligent l'assistance à
» l'Office Divin. En effet, ajoute-t'il, lors-
» qu'on l'entend célébrer, il semble qu'on
» voye des gens disputer les uns con-
» tre les autres; à peine deux voix sont-
» elles à l'unison, le Disciple ne s'accor-
» de ni avec son Maître, ni avec son Con-
disciple. La maniere de noter, inventée par Aretin, remédia à tout cela; le Chant Gregorien, qui étoit la principale Musique de ces tems là, fut appris facilement, & fut chanté à l'unison sans discordance,

cordance & même avec goût: & ce fût cette facilité qui fit naître tous les rafinemens qu'on trouva depuis. Que M. Rousseau ait donc la bonté d'effacer de son Livre, que *Gui Aretin rendit un fort mauvais service à la Musique*, & qu'il est à propos de *faire pour sa Perfection, ce que Gui d'Arezze a fait pour la gater.* Enfin, que ce même Gui *apprit aux hommes à chanter difficilement.* Toutes ces Propositions étant fausses, ne peuvent que défigurer un Livre, où l'Auteur fait profession de vouloir dire la vérité: l'expérience fit voir évidemment que le Chant étoit devenu infiniment plus aisé à apprendre par sa méthode, que par les précédentes: c'est le seul Fait que j'ai entrepris de prouver, & qui me paroît très bien établi par les témoignages tirés des Ouvrages du tems même de l'invention. Cette méthode continuera, & acquerrera de nouvelles perfections avec le tems. Loin qu'elle perde de son mérite, je suis témoin qu'un sçavant Magistrat de Paris a encheri, dessus en donnant des noms aux onze semitons qui sont entre l'*ut* inférieur à l'*ut* supérieur, c'est-à-dire, qu'outre les noms de *re mi fa sol la si*, il a admis les trois syllabes *ma si sa*, de l'Antiphonier de Paris, auxquelles il en a joint deux de sa façon, l'un pour l'*ut*

E dièze,

dièze, & l'autre pour le *sol* dièze. Ces multiplications de noms, qui sont si légitimes, que j'ai si fort souhaittés, & qui serviroient si utilement à s'entendre clairement les uns les autres, lorsqu'on parle de transpositions de Chant, sont bien opposées à la prétenduë simplification que M. Rousseau propose. L'idée qui m'est venuë de peindre aux yeux des enfans qui commencent à apprendre le chant, les distances réelles des cordes de l'ancienne échelle d'Aretin, & que j'ai communiquée au Public il y a deux ans, n'y est pas moins opposée. Ainsi, M. R. P. vous voyez que je suis interessé à soutenir ce que j'ai imaginé pour la plus grande facilité de ceux qui feront usage de l'echelle d'Aretin. J'accorderai bien que les chiffres 1. 2. 3 4. 5. 6. 7. ressemblent à ces sept premiéres lettres de l'Alphabet Latin *a b c d e f g*, & c'est parce qu'elles ne leur ressemblent que trop, que je prétends que l'une des méthodes n'est pas plus commode que l'autre, pour enseigner le Chant d'une maniére claire, palpable, & intelligible aux enfans qui commencent, & qui sont, pour ainsi dire, *à la Croix de par Dieu* de la Musique. Comme donc l'usage d'employer seulement les sept premiéres lettres de l'Alphabet Latin, a été reprouvé pour son insuffisan-
ce,

ce, il y a tout lieu de craindre que l'emploi des sept premiers chiffres n'ait le même sort; il en sera de ce septiéme comme des Notes de Tiron, qu'on employe pour écrire en abregé, & écrire aussi vîte que l'Orateur qui prononçoit un Discours : on s'en servira pour épargner le papier, pour éviter de former un Volume de ce qui peut être contenu en quelques pages; pour envoyer aussi beaucoup d'airs notés dans une simple Lettre. On en agira ainsi de Maître à Maître, mais non de Maître à écolier, & je ne croirai jamais qu'il se trouve des écoliers, qui n'ayant aucune teinture de Chant, & qui étant absolument neufs dans cet Art, apprennent facilement à chanter simplement par 1. 2. 3. 4 5. 6. 7. sans échelle; ou s'il s'en trouve, je soutiens que ces enfans auroient appris encore beaucoup plus facilement par la méthode de l'Echelle de Gui Aretin, telle qu'elle a été perfectionnée jusques ici, & qu'elle pourra l'être encore par la suite.

Il ne me reste plus, M. R. P, qu'à vous demander, si votre Manuscrit de Gui Aretin, est aussi riche en Figures, que celui que je viens de découvrir à Chezal-benoît; c'est-à-dire, si on y trouve des Figures de Joueurs de toute sorte d'Instrumens, à commencer par de petites clo-

ches, & qui ſont qualifiés *Percuſſionales*, *Tenſibiles*, *Inflatiles*, &c. Cela eſt aſſés digne d'attention dans le Manuſcrit de Chezalbenoît, que l'on dit être du XI. ou XII. ſiécle. En même tems, ſouffrez que je vous prie de faire examiner, ſi en quelque endroit de votre Exemplaire, Gui eſt appellé *Guido Augens Aretinus*, comme le Pere de Montfaucon l'appelle dans les Tables de ſon Ouvrage, intitulé *Bibliotheca Bibliothecarum.* Il peut ſe faire qu'il y ait eû un *Guido Augenſis* qui ait écrit ſur la Muſique, & que la reſſemblance du nom ſoit cauſe que des deux on n'en aura fait qu'un.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*A Paris, ce* 30 *Juin*, 1743.

---

*VERS préſentés à Madame *** le jour de ſa Fête.*

Oſerois-je offrir à vos charmes
Des Vers qu'a dictés le reſpect?
Oſons: d'un cœur trop circonſpect
Ecartons les vaines alarmes.
Un innocent amuſement
Ne ſçauroit offenſer les Graces,

Ni la Vertu qui ſur ſes traces
Vous voit marcher ſi conſtamment.
J'euſſe pû faire une Couronne
De Jaſmin, de Roſes, de Lys,
Mais leurs attraits ſont avilis :
Déja le Peuple s'en couronne.
Les couleurs dont Flore ſe peint,
Seroient auprès de votre teint,
Ce qu'eſt l'ombre auprès de l'Aurore.
Que ne puis-je mieux peindre encore
La beauté, qu'en ſécret j'adore ;
Pour rendre hommage à vos apas,
Orner cette heureuſe journée !
Amours, & vous fruits d'Hymenée,
Hâtez-vous de la célébrer :
Hatez-vous, aimable Jeuneſſe,
Tout vous invite à vous livrer.
Avec tranſport à l'allegreſſe
Aux Jeux uniſſant l'action,
Bientôt vos pas avec adreſſe,
Portés ſur les airs d'Amphion,
Banniront l'oiſive pareſſe,
Que ſuit l'odieuſe triſteſſe.

*ENVOI.*

Madame, ma témerité
Ne mérite point d'indulgence.

J'ai peint avec naïveté
Ce qu'il falloit admirer en silence :
Au téméraire imposez pénitence ,
Il se soumet à votre volonté.

*Par J. J. B. D. L. V.*

---

On a dû expliquer les mots des Enigmes & des Logogryphes du Mercure de Juin premier Volume, par *la Cloche*, *Silentium*, *le Portefeuille*, & *la Grace*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Feu*, *Lire*, *Vie*, *If*, *Fort*, *Oeuil*, *Port*, *Or*. Dans le second, *Race*, *Rage*, *Age*, *Grec*, *Ut*, *Car*, *Arc*, *Cage*, & *Gâre*.

Les mots de l'Enigme & du Logogryphe du second Volume, sont le *Tournebroche* & *Cartouche*. On trouve dans le Logogryphe, *Cachet*, *Torche*, *Cloche*, *Arche*, *Char*, *toucher*, *Art*, *Ruche*, *Roc* & *Couche*.

## *ENIGME.*

NOus sommes plusieurs sœurs, à peu près de même âge ;
Dans deux rangs differens, mais d'un semblable usage ;

Nous

Nous avons en naiſſant un Palais pour maiſon,
Qu'on pourroit mieux nommer une étroite priſon.
Il faut nous y forcer, pour qu'une de nous ſorte,
Quoique cent fois le jour on nous ouvre la porte.

## *AUTRE.*

JE paſſerai toujours pour choſe inanimée;
Dans mon corps cependant une ame eſt enfermée.
Quoique tout à fait creux, Lecteur, j'ai des boyaux,
Mais, differens des animaux,
C'eſt en dehors que je les porte;
Pour finir en deux mots, j'ai la voix douce & forte.

*Par Mlle.... d'Arras.*

## LOGOGRYPHE.

JE ſuis Grec d'origine, & le bruit de mon nom
Exciteroit l'attention
De l'homme le plus flegmatique.
D'un habile Ecrivain l'Ouvrage Dramatique,
Dès l'abord, cher Lecteur, me préſente à tes yeux.
En vain à me trouver cependant on s'applique,
Si l'on n'apporte pas un regard curieux.
Des membres de mon corps le nombre épouvantable
Produit une foule innombrable
D'Etres grands & petits, d'objets tous differens,

Qui, tour à tour, courent des premiers rangs
Occuper à l'envi la place.
J'observe en commençant la liquide surface;
Deux des quatre Elémens, de nos corps les appuis.
Par 10. 6. 12. 5. facilement je puis
Du plaintif Bucheron satisfaire l'envie.
Cette Divinité, qui pour sauver sa vie
Des fureurs d'un mari jaloux,
Avec son fils se noya de courroux,
Au milieu de l'onde Thébaine,
Dès l'instant paroît sur la Scéne.
Combine encore un peu, tu trouveras soudain
Dans 1. 2. 12. 10. 9. 6. 7. 15. enfin
Celle qui lui donna naissance;
Et retranchant 6. 7. si tu mets 5. d'abord,
Tu verras ce Mortel, enfant de l'ignorance,
Qui sous un Capuchon, & d'un soûmis abord,
S'en vient des champs nous prôner l'indigence,
Qu'il éprouve en son triste sort.
Prens 9. 3. 18. 6. & 7. tu vois paroître
Jadis le Chef & l'intrépide Maître
D'une noble Expédition.
Mais c'est trop m'arrêter, Lecteur, car j'envisage
De Caïn contre Abel l'infâme passion,
De la Divinité la ressemblante image,
Et l'inhumaine trahison.
Ce que l'Eglise en certains tems ordonne;
Ce

Ce que la charité nous prône ;
Ce que l'homme de bien pourſuit avec raiſon ;
De plus, ce qu'avec ſoin cherche un vrai Philoſophe ;
Un Mont ſouvent en feu; trois nombres ; une étoffe ;
Un jour anéanti, l'ornement d'un Prélat ;
Deux arbres, & du tems les deux diſpenſatrices ;
Un des Juges d'Enfer ; le Maître d'un Etat ;
Des grands Seigneurs les plus cheres délices ;
Le Mortel qui d'un Roi s'imagine l'égal ;
Le Conducteur des Juifs ; des Turcs le grand Prophéte ;
Un grave Hiſtorien, moderne, impartial ;
Un autre, né Latin, de-même qu'un Poëte,
D'Aſſuerus l'Epouſe ; un Péché capital ;
La plus vile bête de ſomme ;
Un des deux Fondateurs de l'ancienne Rome ;
Un Pere de l'Egliſe, enfin un animal,
Beaucoup amateur du fromage,
Mais ; t'entretenir davantage,
N'eſt-ce pas, cher Lecteur, pure indiſcrétion ?
Je borne donc ici le pompeux étalage
Des objets infinis de ma combinaiſon.

*Gavoty, de Toulon.*

# NOUVELLES LITTERAIRES,

## DES BEAUX ARTS, &c.

PROJET d'une nouvelle Edition de l'Histoire de Lorraine. Par le R. P. *Dom Calmet*, Abbé de Senones.

La plus grande partie des Exemplaires de l'Histoire de Lorraine, composée par le R. P. *Dom Augustin Calmet*, pour lors Abbé de S. Leopold de Nancy, imprimée en 1728 en quatre Volumes *in-folio*, par feu J.B. Cusson, étant deja distribuée, le Public informé que dans cette premiere Edition il y a eû plusieurs choses *omises* ou *retranchées*, a souhaité qu'on en donnât une nouvelle, *revûë*, *corrigée & augmentée*.

Pour satisfaire au desir du Public, l'Auteur a pris la résolution de faire réimprimer incessamment son Histoire, & d'y joindre plusieurs nouvelles *Découvertes*, diverses *Corrections* quelques *Dissertations*, quantité de *Piéces*, de *Notes*, & de *Morceaux curieux*, qui l'enrichiront considérablement, & la rendront beaucoup plus ample & plus parfaite que la premiere.

Voici les principales Piéces qu'on se propose de faire entrer dans cette réimpression.

1°.

1°. Trois ou quatre cent Piéces ou Titres nouveaux, avec des Notes Littérales & Historiques, sans compter un très-grand nombre d'autres Notes de même nature, qui étoient destinées à éclaircir les endroits obscurs des Actes & des Titres de la premiere Edition, & qui n'ont pû être imprimées, à cause de la grosseur des Volumes.

Sept nouvelles Dissertations ; sçavoir :

2°. Dissertations sur les Monnoyes de Lorraine.

3. Dissertations sur la Noblesse de Lorraine.

4. Dissertations sur les grands Chemins de Lorraine.

5. Sur les Seigneurs avoüés des Eglises.

6. Dissertation sur l'origine des Dixmes & des Revenus Ecclésiastiques.

7. Sur l'ancienne Jurisprudence de Lorraine.

8. Sur la Généalogie de saint Arnould, Evêque de Metz.

9. Remarques sur le tems & les autres circonstances de la fondation des Abbayes de Vôges.

10. Une bonne partie du Poëme ou du Roman intitulé, *Garin le Loherans*, dont on fera connoître l'Auteur, le dessein & le caractére.

11 *Ilias Lotharingica*, Piéce en Vers sur

les malheurs de la Lorraine, après les Gueres du Duc Charles IV.

12. La Vie du Duc Antoine par Herculanus, Chanoine de S Diey, plus exacte & plus étendue que celle qui a été imprimée dans la premiere Edition.

13. Les Statuts Synodaux de M. Bertrand de la Tour, Evêque de Toul en 1359.

14. Les Statuts Synodaux de M. Liebaut de Cusance, Evêque de Verdun, de l'an 1401.

15. On pourra aussi réimprimer, si le Public le souhaite, *la Nancéide de Pierre de Blarû*, Chanoine de S. Diey; Poëme Héroïque, concernant la Guerre du Duc René II. contre Charles le Hardi Duc de Bourgogne. Cet Ouvrage est devenu fort rare.

16. Le Poëme de Laurent Pillart ou *Pilladius*, aussi Chanoine de S. Diey, sur la Guerre du Duc Antoine contre les Paysans Luthériens d'Allemagne, revoltés en 1525. Ouvrage extrêmement rare.

17. Mémoire Manuscrit sur la Ville de Nancy.

18. Mémoire sur la décadence de la Maison d'Apremont.

19. Mémoires de Forget, Médecin du Duc Charles IV.

20. Mémoires de M. le Baron d'Hennequin.

21.

21. Voyage de M. de Maillane, envoyé de la part du Duc Charles III. vers le Roi d'Angleterre.

22. Remarques de M. l'Abbé de Riguet, Grand Prévôt de S. Diey, sur les anciens Titres de cette Eglise.

23. Un Poëme sur le siége de la Motte, intitulé, *Mota emota.*

24. Une nouvelle Dissertation sur l'origine de la Maison de Lorraine, que l'Auteur veut faire descendre des anciens Ducs Bénéficiers de Lorraine, depuis Renier, qui vivoit en 906. ou 907. jusqu'à Gerard d'Alsace, qui commença à regner en 1048.

25. Réfléxions critiques sur le nouveau Systême du R. P. Marquart Hergotte, Bénédictin de S. Blaise dans la Forêt noire, touchant la Généalogie de la Maison de Hasbourg, ou de la Maison d'Autriche.

26. Remarques sur la Maison d'Egesheim, par rapport à la fondation de l'Abbaye d'Altrof.

27. Interrogatoire prêté par François de Rosieres au sujet de son Livre intitulé, *Stemmata Lotharingiæ*, avec les Piéces qui ont rapport à cette affaire.

28. Le Dialogue de Jean & de Lud, Sécrétaires du Duc René II. sur les affaires de leur tems.

29. Liste des Hommes Illustres, qui se sont

ſont diſtingués en Lorraine & dans les trois Evêchés, tant en matiere de Littérature, que des Beaux Arts, avec le Titre de leurs Ouvrages & un Abrégé de leur Vie.

30. Pluſieurs Additions faites à la Liſte des Auteurs qui ont écrit ſur l'Hiſtoire de Lorraine, déja imprimée dans la premiere Edition.

31. Grand nombre de nouvelles Liſtes d'Abbés, oubliés ou omis dans la premiere Edition; comme auſſi quelques Additions à la Liſte des Evêques de Trêves, Toul, Metz & Verdun.

32. Le Plan de l'Egliſe Cathédrale de Verdun & des Edifices adjacens.

33. Un des plus beaux côtés de l'Egliſe Cathédrale de Metz.

34. Hiſtoire de l'Univerſité de Pont-à-Mouſſon, écrite en Latin par le P. Abram, Jeſuite.

35. Diverſes Médailles & Monnoyes, tant anciennes que modernes, concernant la Lorraine.

36. Les Antiquités qui ſe trouvent à Framont, à Léomont, à Vaudemont, à Toul, à Metz, &c. le tout gravé en Tailles-Douces, avec des explications Hiſtoriques.

37. Les Généalogies des Maiſons *d'Apremont*, *du Deuilly*, *du Chatellet*, *de Lenoncourt*, *de Nancey*, *de Roſieres*, *de Ligniville*, *de*

*de Haraucourt*, des Comtes *de Ligny*, *de Toul*, *de Sarbuck*, &c.

38. Des Remarques nouvelles ſur les Maiſons de Bayon, de Daſbourg ou Dabo, de Caſtres, de Sarverden, de Couſſey, de Paroye, &c.

39. Quelques Ecrits ſur la mouvance du Barrois.

40. Enfin, on ſe propoſe d'écrire l'Hiſtoire du Régne du Duc LEOPOLD I. de glorieuſe mémoire, & celle de la Ceſſion de la Lorraine faite en 1737. par le Duc François III. aujourd'hui Grand-Duc de Toſcane.

*On invite les Curieux d'envoyer à l'Auteur ce qu'ils croiront propre à illuſtrer l'Ouvrage, & à lui dire leur avis ſur ce qu'il pourra ajoûter ou corriger dans le Plan qu'il leur propoſe, ſous promeſſe de faire honneur à ceux qui voudront bien l'aider dans l'exécution de ce Projet.*

*Antoine Leſeure*, Imprimeur ordinaire du Roi à Nancy, qui s'eſt chargé de cette nouvelle Edition, la donnera au Public par voye de Souſcription en ſix Tomes *in-folio*.

Chacun des ſix Tomes, ſera de huit cent Pages, de caractéres pareils à ceux du Projet, & de même Papier.

Il fournira un Tome tous les ſix mois.

*Le prix de la Souſcription ſera de ſoixante-*

*dix-*

*dix-huit Livres, au cours de France pour les six Tomes en feuilles, & ceux qui voudront souscrire, payeront.*

| | |
|---|---|
| SÇAVOIR, en souscrivant, | 18. liv. |
| En recevant le premier Tome, | 12. |
| En recevant le second, | 12. |
| En recevant le troisiéme, | 12. |
| En recevant le quatriéme, | 12. |
| En recevant le cinquiéme, | 12. |
| Rien pour le dernier | |
| Total, | 78. liv. |

*Le prix sera de cent livres, au même cours, pour ceux qui n'auront pas souscrit.*

On a ouvert les Souscriptions le premier Mai, & on ne pourra plus souscrire au dernier Septembre de la présente année 1743.

*Noms des Villes où l'on pourra souscrire.*

EN LORRAINE. A *Nancy*, chés l'Imprimeur, qui fera honneur aux Lettres de ceux qui voudront souscrire. On pourra aussi s'adresser à tous les Imprimeurs & Libraires de cette Province.

EN FRANCE. A *Paris*, chés *Lemercier*, Imprimeur, & *de Hansy*, Marchand Libraire. A *Lyon*, chés les Freres *Bruyset*, Imprimeurs, & la veuve *Journel*, Marchand Libraire. A *Rouën*, chés *Boisjourin*, Marchand Libraire. A *Meaux*, chés l'Imprimeur de M. l'Evêque.

A

A *Rheims*, chés *Delaitre*, Pere & Fils, Imprimeurs. A *Chaalons*, chés *Begin*, Marchand Libraire. A *Strasbourg*, chés *Doulsecker*, Marchand Libraire. A *Troyes*, chés *Oudot*, Imprimeur. A *Besançon*, chés *Charmet*, Marchand Libraire. A *Dijon*, chés *Desay*, Imprimeur Libraire. A *Langres*, chés *Drevon*, Marchand Libraire.

En Hollande. A *Amsterdam*, chés *Chatelain*, Marchand Libraire. A *la Haye*, chés Jean *Neaulme*, Marchand Libraire. A *Anvers*, chés *Verdusen*, Imprimeur

Aux Pays-Bas. A *Bruxelles*, chés *Frisck*, Imprimeur, & *Devos*, Marchand Libraire. A *Louvain*, chés *Van-Overbeke*, Imprimeur. A *Mons*, chés *Migeot*, Imprimeur. A *Namur*, chés *Hinne*, Imprimeur. A *Gand*, chés *Serranders*, Imprimeur. A *Lille*, chés la veuve *Danel*, Marchand Libraire A *Liége*, chés *Kinst*, Imprimeur. A *Luxembourg*, chés *Chevalier*, Imprimeur.

En Allemagne. A *Vienne*, chés *Briffaut*, Marchand Libraire. A *Francfort*, chés *Varentrap*. A *Ratisbonne*, chés *Petit*, Imprimeur. A *Leipzic*, chés J. *Gottl*, Imprimeur. A *Cologne*, chés *Roderique*, Imprimeur. A *Tréves*, chés l'Imprimeur de M. l'Archevêque. A *Colmar*, chés *Petit*, Imprimeur.

En Suisse. A *Basle*, chés *Brandemuler*. A *Genéve*, chés *Cramer* & les Freres *Philibert*.

Leçons,

LEÇONS DE PHYSIQUE, *contenant les Elémens de la Physique, déterminés par les seules Loix des Méchaniques*, expliquées au College Royal, par M. l'Abbé Joseph *Privat de Moliéres*, Professeur au College Royal de France, Associé de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société de Londres 4. Volumes *in*-12. 12. *livres.*

LEÇONS DE MATHE'MATIQUES, par le même. Volume *in* 12. 3. livres.

ELE'MENS DE GE'OMETRIE, par le même. Volume *in*-12. 2. liv. 10. sols, à Paris chés la Veuve *Brocas*, ruë S. Jacques, au Chef S. Jean; les Freres *Guerin*, ruë S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin; Jean *Desaint*, ruë S. Jean de Beauvais, & Claude *Jombert*, Quai des Augustins.

Ces Ouvrages sont generalement estimés des Sçavans; ils sont, sur tout, utiles pour les Colléges, & on les enseigne non seulement dans plusieurs Universités du Royaume, mais encore dans les Pays Etrangers. On les a affichés de nouveau, pour indiquer les Libraires chés qui ils se vendront dans la suite, parce que M. l'Abbé de Moliéres les débitoit lui-même de son vivant.

Nou-

NOUVEAUX ELE'MENS D'ALGEBRE, & de la Geometrie, reduite à ses vrais Principes, dédiés à M. d'Argenson, Ministre & Sécretaire d'Etat au Département de la Guerre, par M. *laise*, Maître de Mathématiques, *à Paris*, chés *Antoine Boudet*, Imprimeur-Libraire, ruë S. Jacques, 1743. *in*-4°. de 293 pages, sans l'Epître dédicatoire, la Préface & les Figures.

La premiére Partie de cet Ouvrage contient les Principes de l'Arithmétique & de l'Algébre. La seconde traite des Elémens de la Géometrie; l'Auteur y employe la méthode Géometrique des anciens, & l'élegance & la clarté des modernes; tout y est démontré par Lignes & par Figures; le Cercle n'y est point changé en Poligone regulier d'une infinité de côtés; la Sphére y est considerée comme Sphére, & non comme un Poliedre infini; il exclud toute démonstration par Algébre & par les Indivisibles; cet Ouvrage est en cela bien different de ceux, qui paroissent depuis long-tems sur la même matiére; la parfaite évidence s'y rencontre par tout.

EXPERIENCES PHYSIQUES sur la maniére de rendre l'Eau de la Mer potable, sur la maniére de conserver l'Eau douce, le Biscuit & le Bled, & sur la maniére de

de saler les Animaux, luës dans les Assemblées de la Société Royale de Londres, par M. *Hales*, Docteur en Théologie, & de la Société Royale. Ouvrage extrémement utile pour la Marine. On trouve à la fin une Table méthodique des Expériences de l'Analyse de l'Air, du même Auteur, *à Paris*, chés *Rollin*, Fils, Quai des Augustins, 1741. Volume *in*-12. de plus de 300. pages.

INTRODUCTION A LA CHYMIE, accompagnée de deux Traités, l'un sur le Sel des Métaux, & l'autre sur le Soufre Anodin du Vitriol, par M. G. *Rothe*, Médecin de Leipsik, avec une Analyse raisonnée de l'Antimoine, & un Traité sur les Teintures Antimoniales, par M. *Meuder*, Docteur en Médecine, traduits de l'Allemand, par J. L. *Clausier*, Médecin de Paris. *A Paris*, chés les Freres *Guerin*, ruë S. Jacques. Tome *in*-12. 1741.

HISTOIRE DE CICERON, tirée de ses Ecrits & des Monumens de son siécle, avec les preuves & des éclaircissemens; 4. Volumes *in*-12. Tome premier de 360. pages, sans un Avertissement & une Préface. Le second de 385. Le troisiéme de 346. & le quatriéme de 406. *A Paris*, chés

chés *Didot*, Quai des Augustins, à la Bible d'or.

MONTE'SUMA, ou Fernand Cortez; Tragédie de M. Dryden, célébre Poëte Anglois, & traduite par l'Abbé D. B. Brochure *in*-8°. Prix 24. sols. A Paris, chés Jean *Lesclapart*, ruë S. André des Arts, vis-à-vis la ruë Pavée, à l'Espérance couronnée, & chés *Lesclapart* Fils, Quai de Conty, entre la ruë de Nevers & la ruë Guénegaud, à l'Espérance, 1743. On trouve à la tête de cette Brochure, l'Argument qu'on va lire.

Montésuma, Roi du Mexique, étoit célébre dans le Nouveau Monde par son habileté dans la Guerre & dans le Gouvernement. Alsyre, Reine de Taxalla, en devint éperdûment amoureuse: suivant la Coûtume du Pays, elle fit les plus tendres avances envers Montésuma: celui-ci n'y répondit que par ses outrages & par ses mépris. L'amour d'Alsyre se changea bientôt en fureur. Elle épousa Traxallan, Général de ses armées, à condition qu'il attaqueroit le Royaume du Mexique, & ne conclûroit jamais la paix avec Montésuma. Traxallan jura mille fois la mort de l'ennemi d'Alsyre, mais la Victoire ne devoit pas se déclarer en sa faveur. Son armée

armée fut entiérement défaite ; il fut lui-même mis à mort par Montésuma, & ce Conquérant après s'être délivré d'Alsyre, asservit entiérement le Royaume des Traxallains. Les Vaincus s'efforcerent bientôt de secouer le joug. Tandis que la guerre étoit déclarée entre les deux Royaumes, Cortez envoyé par Charles-Quint, arrive avec des troupes Espagnoles sur les Côtes du Mexique. Il profite de la division des Indiens, se joint aux Traxallains, attaque l'armée de Montésuma, remporte sur lui la Victoire, & le force de se renfermer dans sa Capitale avec son armée. Cortez l'assiége dans cette Ville, & par des prodiges de valeur, force ses ennemis à se rendre.

Almanach Chronologique, *ou véritable connoissance des tems pour l'année* 1743. contenant les évenemens les plus remarquables, les Princes & Princesses, le Clergé, les Conseils du Roi, le Département de M M. les Sécretaires d'Etat, la Liste de M M. les Officiers du Parlement, Chambre des Comptes, Bureau des Finances, & autres Justices de la Ville de Dijon, avec les principaux Officiers des Bailliages de cette Province & leurs dépendances ; les noms des Premiers Présidens, Procureurs & Avocats Généraux de

de tous les Parlemens de France, les Edits, Lettres Patentes & Arrêts du Conseil, avec une Supputation exacte du lever & du coucher du Soleil, un Tarif de toute sorte d'interêts & de comptes, &c. *Par M.* AIBA, *à* Dijon. *Chés Arnaud* J. B. *Auger Imprimeur & Libraire du Roi, du Parlement, de M. l'Evêque & du Collége.*

Nous n'avions pas encore eû connoissance de cet Almanach, qui a été donné au Public pour la premiére fois en 1741. Il est dans le goût de l'Almanach Royal de Paris, & son Volume est à peu près égal; il y a seulement entr'eux cette difference, que l'Almanach Royal est d'un usage plus universel, au lieu que celui-ci est principalement à l'usage de la Province de Bourgogne; il contient beaucoup de choses curieuses & utiles, entr'autres :

1°. A côté de chaque jour du mois, il marque les évenemens les plus mémorables arrivés ce jour-là, de même que dans les Hpéhémérides.

2°. Des Remarques sur les differens Méridiens comparés à celui de Dijon.

3°. Un Journal du Parlement de Dijon, où on distingue les differentes Audiences, entr'autres, les Audiences appellées *de Misericordiâ*, qui sont les quatre Séances que la

la Cour va tenir pour les Prisonniers la veille des Rameaux, de l'Assomption, de saint Simon S. Jude, & de S. Thomas.

4°. Plusieurs Listes des Officiers du Parlement de Bourgogne, des Avocats & des Procureurs au même Parlement; des Officiers de la Chancellerie, de ceux de la Table de Marbre, de la Chambre des Comptes, du Bureau des Finances, les Comptables de ce Bureau, la Chambre des Elus Généraux du Duché de Bourgogne, les Maires qui y ont entrée, les Receveurs de la Province, l'Université de Dijon, les Officiers des Bailliages, Chancellerie & Présidial de Dijon; une Liste des Lieux qui dépendent de cette Chancellerie pour le Siége principal de Dijon, la Maîtrise des Eaux & Forêts, la Mairie, les Officiers de la Milice Bourgeoise, ceux de la Justice Consulaire: les Maréchaussées de Bourgogne & de Bresse, les Officiers de la Monnoye, ceux des Justices particuliéres de Dijon & des Justices Seigneuriales de la Province, avec les Lieux qui sont de leur ressort; une Liste des 18. Notaires de Dijon, où l'on marque à chacun le nom de son Prédécesseur, ou de celui à qui il avoit succedé, & le nom des Notaires décédés depuis long tems, dont les minutes sont dans les Archives des

des Notaires de Dijon, avec les dates du tems où commencent & finissent ces minutes ; ce qui seroit bon à ajouter dans l'Almanach Royal ; une Liste des Officiers des Bailliages & Chancelleries de la Province, avec les Lieux qui en dépendent ; les Gouverneurs des Provinces & Places de Bourgogne & Bresse. Les Officiers de l'Intendance & tous les Subdélégués de l'Intendant ; les differens Bureaux pour les Droits du Roi ; la Maîtrise particuliére d'Avalon ; l'Académie des Sciences de Dijon.

5°. Un Tarif pour liquider les Rentes à toute sorte d'interêt.

6°. Une Liste des Foires de la Province de Bourgogne.

7°. Un Mémoire instructif sur les mesures usitées dans la Province pour les grains, vins, aunage, poids, chemins, terres.

8°. Une Chronologie des Papes.

9°. Une Chronologie des Conciles.

10°. Ce qui concerne le Clergé, & particuliérement celui de la Province de Bourgogne, l'Evêché, les Collégiales, les Cures, les Officiaux de l'Evêché de Dijon ; la Chambre des Pauvres.

11°. Les Souverains & Principaux Princes de l'Europe.

Enfin un Extrait des Ordonnances, Edits,

Déclarations & Arrêts intervenus pendant les années 1741. & 1742. concernant la Province de Bourgogne.

Lyon & quelques autres Villes avoient déja de semblables Almanachs, qui leur sont propres.

DISSERTATION sur un Temple Octogone, & plusieurs Bas-Reliefs, trouvés à *Cestas*, lesquels désignent des Fêtes de Cibele, une Initiation à ses Mystéres, & un Sacrifice qu'on lui a offert, enrichie de figures en taille Douce & des Notes curieuses, par M. l'Abbé *Jaubert*, C. D. C. *à Bordeaux*, chés Jean-Baptiste *Lacornée*, Imprimeur de la Cour du Parlement, ruë S. Jâmes, vis-à-vis la ruë de Gourgue. Volume de 189. pages, sans l'Epître dédicatoire, 1743. & *à Paris*, chés Théodore *Dehansy*, Libraire sur le Pont au Change, à S. Nicolas.

HISTORIA GENEALOGICA *da Casa Real Portugueza*, &c. c'est-à-dire, Histoire Généalogique de la Maison Royale de Portugal, depuis son origine jusqu'à présent, où sont marquées les Maisons Illustres, qui tirent leur origine des Rois & des Ducs de la Maison de Bragance, justifiée par des Autorités & par des Monumens incontestables;

contestables, & dédiée au Roi Don Jean V. par le R. P. Dom Antoine Cajetan *de Sousa*, Clerc Régulier, & de l'Académie Royale. Sept Volumes *in*-4°. Tome I. *à Lisbonne*, chés Joseph Antoine *de Sylva*, Imprimeur de l'Académie Royale, 1735.

---

*DISCOURS prononcés dans l'Académie Françoise, le Jeudi* 16. *Mai* 1743. *à la Reception de* M. L'EVEQUE DE BAYEUX. Brochure *in*-4°. *A Paris*, de l'Imprimerie de Jean Baptiste *Coignard*, *Imprimeur du Roi & de l'Académie Françoise.*

MONSIEUR L'EVEQUE DE BAYEUX ayant été élû par Messieurs de l'Académie Françoise à la place de feu S. E. M. LE CARDINAL DE FLEURY, y vint prendre séance le Jeudi 16. Mai 1743. & prononça avec beaucoup d'éloquence & de dignité un Discours qui fut universellement applaudi, & qu'il faudroit rapporter en entier, pour n'en omettre rien de considérable. On en jugera par ce trait, qui termine l'un des plus beaux Eloges qui ayent été faits de M. LE CARDINAL DE FLEURY:

» Je finis, MESSIEURS, par un trait qui
» suffiroit seul pour son Eloge; c'est que le Roi

» a eû pour lui une estime si solide & si
» constante, que rien n'a jamais pû l'affoi-
» blir, ( cependant que ne tentent point
» l'envie & la jalousie, contre un homme
» élevé dans une aussi grande place ! ) &
» ne peut-on pas dire, que si M. LE CAR-
» DINAL DE FLEURY a été le seul Ministre
» qui ait eû un crédit aussi inébranlable,
» c'est que le Roi est le seul Prince, qui
» ait été aussi inaccessible à la surprise & à la
» prévention ?

» Qu'il est beau, MESSIEURS, de voir
» notre Roi, prendre un de ses Sujets pour
» son ami ; avoir pour lui toute la ten-
» dresse, toute la confiance, toute la gé-
» nérosité de l'amitié la plus parfaite ;
» pleurer sa mort avec la sensibilité du
» cœur le plus tendre ; honorer sa mé-
» moire par des Eloges ; immortaliser sa
» reconnoissance envers lui, par les Monu-
» mens les plus augustes & les plus dura-
» bles, & ne se servir de sa grandeur, que
» pour relever d'avantage, par la Majesté
» du Trône, les sentimens de sa bonté &
» de son humanité !

» Que maître de lui-même, il modére
» jusqu'à la passion de la gloire, passion
» ordinairement absoluë sur l'ame des Sou-
» verains, & que l'interêt de ses Peuples
» décide seul de la guerre ou de la paix.

» Que

» Que dans le cabinet il faſſe voir à ſes
» Miniſtres, une élevation de génie, une
» étenduë de connoiſſances, qui nous ap-
» prend, qu'il ſe ſuffiſoit à lui-même pour
» nous gouverner.

» Ces merveilles, MESSIEURS, excitent no-
» tre admiration, mais ells n'intereſſent point
» autant notre cœur. C'eſt dans le cœur du
» Roi qu'eſt établi le fondement de la feli-
» cité publique ; & quelle conſolation pour
» ſes Peuples, d'y voir des ſentimens qui
» répondent auſſi ſûrement de leur bonheur !

M. de Moncrif, en qualité de Directeur, répondit au Diſcours de M. L'EVEQUE DE BAYEUX, & dit de très-belles choſes. Nous n'en pouvons gueres rapporter que le commencement, pour ne point exceder certaines bornes.

MONSIEUR,

» Vous n'avez pû l'ignorer ; un ſuffra-
» ge unanime vous a déféré la Place que
» vous occupez aujourd'hui, & vous de-
» mandez à quel titre vous la rempliſſez ?
« Le Diſcours où vous venez de nous ex-
» poſer vos craintes, prouve lui-même com-
» bien elles ſont peu fondées ; & ce n'eſt pas
» aſſés pour vous raſſurer? Nous n'en ſommes
» pas ſurpris ; MONSIEUR ; la modeſtie eſt une
» vertu qu'on ne trouve ordinairement que
» dans ceux qui ont de vrais ſacrifices à lui
« faire.

» Mieux instruite que vous-même, ou
» du moins plus frappée des motifs qui
» l'ont engagée à vous adopter, l'Acadé-
» mie attendoit avec impatience ce jour,
» où elle a la liberté de s'applaudir pu-
» bliquement de l'acquisition qu'elle a
» faite.

» Eclairée par son propre interêt sur le
» mérite destiné à lui appartenir, pouvoit-
» elle ignorer cet amour que vous avez
» toujours marqué pour les Lettres, ce
» zéle ingenieux à saisir toutes les occa-
» sions de les favoriser ? Une Académie,
» ( *a* ) où l'émulation éteinte laissoit lan-
» guir les talens, n'a-t'elle pas repris sous
» vos yeux une nouvelle vie ? Comme son
» établissement fut l'ouvrage d'un de nos
» plus célebres Prédécesseurs, ( *b* ) elle
» avoit attiré nos regards dans ses diver-
» ses fortunes : nous regrettions sa gloire
» passée, sans prévoir que le renouvelle-
» ment de cette même gloire ajoûteroit
» un jour à la notre. C'est un avantage
» que vous nous procurez. Vous pouviez
» vous contenter du titre éclatant de Res-
» taurateur, & nous voions avec une ex-
» trême reconnoissance, que vous ne l'avez

( *a* ) *L'Académie de Caën.*

( *b* ) *M. de Segrais.*

regardé

» regardé que comme un moyen de plus,
» d'acquerir ici le rang de Citoyen.

» Ouvrir des trésors Littéraires à quicon-
» que veut s'instruire; engager ceux qui
» sont instruits; à se communiquer leurs
» connoissances, & à developper leurs ta-
» lens, c'est encourager les esprits, sans
» doute; mais les guider en même tems
» dans les differentes routes qu'ils peuvent
» prendre; leur faire sentir combien l'es-
» prit de méthode est indispensable; quels
» sont certains défauts qui, sans violer les
» régles, ôtent cependant ce qui fait le
» succès des Ouvrages, parce que le goût
» s'y trouve blessé; c'est avancer le progrès
» de l'esprit même, & c'est ce que vous
» avez fait dans cette Académie, qui vous
» doit son nouveau lustre. Elle conserve
» précieusement les Discours que vous y
» avez prononcés. Vous y exposiez les
» principes de la véritable Eloquence:
» quel moyen plus sûr de les accréditer!
» Vous donniez à la fois les régles & les
» exemples.

*DISCOURS prononcé par M.* Borde, *Président de l'Académie des Beaux-Arts de Lyon, à l'ouverture de l'Assemblée publique du 9. Mai 1743.*

MESSIEURS,

Les Académies en géneral ont pour objet le bien & les avantages de la Societé ; mais celles dont l'établissement porte tout entier sur les secours nécessaires aux Arts, & qu'ils ne sçauroient trouver ailleurs, ont un objet, sans doute, plus rapproché des besoins indispensables des hommes.

Le Tableau de la vie humaine met nécessairement sous les yeux le prix des Sciences & des Arts. L'instant qui condamna l'homme à mourir, fut le même qui l'assujettit au travail ; de-là cette multitude de besoins, de difficultés & d'obstacles ; de-là l'ignorance même des secours que la Nature lui avoit préparés ; dans ce premier état, la Terre semble lui refuser ses trésors. L'eau ne lui fait voir que des abîmes immenses ; le feu ne lui présente qu'un Elément dangereux ; l'Air sous un voile transparent, lui cache les plus mortels poisons ; ces Globes immenses suspendus dans les Cieux, lui semblent prêts à se détacher, & par leurs differens Phénomenes lui annoncer tous les malheurs.

Tel

Tel eſt l'état de l'homme livré aux ſuites funeſtes de ſa condamnation; mais voyons-le guidé par une Loi moins ſévere.

La néceſſité bien-tôt induſtrieuſe lui ouvre les yeux ; ſes nouvelles lumieres préſentent des ſecours à ſes premiers beſoins; le tems les multiplie ; les lumieres deviennent plus vives, les connoiſſances augmentent, & enfin les Arts ſuccedent à l'ignorance.

Le Phyſicien placé dans le centre des opérations de la Nature, devient en quelque ſorte le protecteur de la vie. En vain la Nature ſe dérobe, il l'épie, il la pourſuit, & ſa conſtance lui arrache le voile myſtérieux qui la couvre ; les Elémens aident à ſon triomphe, l'Anatomie lui ouvre le tréſor méchanique du corps humain, la Botanique lui offre les précieuſes dépoüilles des Plantes, des Fruits & des Fleurs. La Chymie lui préſente les Huiles & les Sels cachés dans le ſein des Minéraux, préſens dignes des ſes ſoins, & d'heureuſes reſſources pour les infirmités humaines. Tout ce qui exiſte fait l'objet de ſes recherches : le plus petit Inſecte préſente à ſes regards, plus intereſſés que curieux, un méchaniſme qui l'étonne, un arrangement de parties, des organes ſimples, des mouvemens combinés & variés à l'infini; des applications heureuſes ſuccedent à ſes recherches; il fait uſage de tout, & ſage imitateur de la

 Nature,

Nature, il la force de lui céder ses droits.

L'Astronome porte ses regards dans les Cieux. Le nombre, la grandeur, la distance & les diverses révolutions de ses masses roulantes sont comptés & mésurés ; il rapproche l'immensité des Cieux, & présente à la Terre étonnée; les objets de ses préjugés, de ses terreurs & de ses présages chimériques; tout est prévû & annoncé, Eclipses, Cométes, Aurores Boréales; l'ordre est entretenu dans la succession du tems, & il ne reste plus à l'homme qu'à admirer avec respect, mais sans crainte, l'ordre invariable & naturel des mouvemens célestes.

La Navigation lui ouvre le sein des Mers; ses Tables, ses Ephémérides, ses Calculs, ses Instrumens, y conduisent le Pilote.

La Géographie lui fait des chemins & des routes dans les Terres; la correspondance de ses observations établit & fixe la distance des unes aux autres, & marque la position exacte des Lieux; des bases mesurées & des triangles calculés, tracent la courbure du Globe; maître, pour ainsi dire, du Monde entier, il assigne à chaque Puissance l'étenduë de son Domaine, il donne des bornes à l'Océan, & Créateur d'un Monde racourci, il présente aux yeux du Voyageur & du Curieux un Tableau fidele des Terres, des Mers, des Rochers dangereux qu'elles renferment.

ferment. Tableau qui satisfait infiniment l'imagination, & lui donne cette sécurité si nécessaire au commerce des hommes.

Le Méchanicien, Ministre puissant de la Nature, augmente, diminuë & détruit, à son gré, la résistance des corps, guide, regle & détermine la vitesse de leurs mouvemens, multiplie à l'infini la force des hommes & des animaux, & contraint les Elémens à reconnoître ses loix.

La Terre est forcée de s'ouvrir, ses entrailles sont dépoüillées des Métaux & des Minéraux; sa superficie est accablée sous le poids immense des Bâtimens; ses Montagnes gémissent sous la chute de leurs vastes Forêts, & ses Rochers sont brisés pour tirer de leurs ruines des amas prodigieux de matériaux de toute espece; ses Plaines sont déchirées, pour mettre en mouvement les sels qu'elles renferment, & en arracher les productions nécessaires à la nourriture; ses Eaux sont forcées de monter sur le sommet des Montagnes; ses Fleuves resserrés dans de justes limites & ses valons creusés en canaux pour la communication des Mers; l'Eau, l'Air & le Feu, deviennent les agens d'une infinité de machines, & soumis à des loix justes & bien digérées, aident aux differens besoins de la vie.

Le Géométre enfin, guidé, conduit par la véri-

té, vient répandre la lumiere, communiquer l'esprit de découverte, reconnoître la nature des mouvemens, en déterminer la quantité, les réduire sous les loix d'un Calcul méthodique; examiner les differens rapports d'une grandeur à une autre, la chute des corps, les prodigieuses combinaisons des nombres, en un mot, associer ses principes à la pratique de tous les Arts.

Voilà, *Messieurs*, le Plan de nos Etudes & de nos occupations; telle est notre tâche; elle est belle, elle est noble, mais est-elle sans difficultés? Des Etudes sauvages & épineuses, des Calculs abstraits, des Observations fatigantes, des Expériences sans nombre, des nouveautés reconnuës bonnes & souvent mal reçûës affoibliroient peut-être notre zéle, si l'utilité de nos soins ne prêtoit des forces à l'émulation, si le Public éclairé ne venoit l'animer & la soûtenir en adoptant nos travaux, en les regardant comme son propre bien, & en se prêtant sincerement à l'envie que nous avons de lui être utile, plutôt qu'à celle de lui plaire.

Que ne m'est-il permis, *Messieurs*, de présenter au Public, qui nous fait l'honneur d'assister à nos Séances, vos derniers Ouvrages Académiques dans leur état naturel? il y trouveroit, sans doute, le bon & l'utile qui les caractérise. En voici cependant quelques Extraits.

L'Art

L'ART *de fortifier la mémoire.*

Le R. P. *Tolomas*, Auteur de cette Dissertation, a recueilli avec soin les regles de cet Art, qui nous ont été conservées par Ciceron & par Quintillien; la nature & les proprietés de la mémoire ont occupé les plus célebres Philosophes, cependant il ne paroît pas qu'on ait acquis de grandes connoissances sur cette matiere; d'ailleurs il importe peu de connoître la structure des organes de la mémoire, pourvû que leur jeu soit aisé & juste; l'Art peut, sans doute, beaucoup y contribuer, & c'est-là l'objet de la Dissertation.

OBSERVATIONS *sur le Cabestan de M. Massoteau de S. Vincent, dont il est parlé dans le Journal de Trévoux du mois de Septembre* 1742.

M. *Delorme*, Auteur de ces Observations, examine en Méchanicien exact, les avantages annoncés de ce nouveau Cabestan; il découvre bien-tôt l'illusion d'un appareil de rouës qui doivent doubler & sa force & sa vitesse. Les principes qui amenent la démonstration du contraire, sont si évidens, qu'il faut que M. Massotteau n'ait pas bien calculé ou n'ait point calculé du tout; son Cabestan est donc réduit par les Observations de M. Delorme, à ne produire que le quart de l'effet

fet des Cabeſtans ordinaires. Ces Obſervations ne ſont pas ſeulement critiques, elles font appercevoir la nouveauté de l'invention & les applications utiles qu'on en pourroit faire. Combien, en effet, d'inventions & de machines n'ont pas rempli l'objet de leur conſtruction, mais qui tombées dans des mains plus heureuſes ou plus habiles, ſont devenuës une ſource d'utilités !

DISCOURS *ſur le Neuf, dans les productions du Génie.*

M. *Boüilloud*, après avoir donné dans ce Diſcours une définition de ce qu'on appelle *Neuf* dans les Ouvrages de l'eſprit, s'attache à faire voir combien les Sciences Phyſiques & les Arts ſont plus ſuſceptibles de ce genre de nouveauté, que les Belles-Lettres ; il préſente avec ordre les progrès étonnans de la Phyſique moderne, de-là il vient aux Arts ; il les voit s'enrichir continuellement de nouveautés utiles & intereſſantes à la Societé. Cette gradation de découvertes & de nouveautés dans les Sciences & dans les Arts, préſentent tout-à-la fois les differentes vûës de l'eſprit humain, qui ſont preſque infinies, & l'admirable fécondité de la Nature.

MEMOIRE *ſervant d'explication à pluſieurs Machines propres à l'Artillerie.*

M. *Grollier de Servieres* poſſede un tréſor ineſtima-

ineſtimable d'inventions & de Machines de feu M. ſon Ayeul; celles qu'il nous préſente dans ce Mémoire, paroiſſent extrêmement ſimples dans leur conſtruction & dans leurs uſagés, & propres a faciliter conſidérablement les travaux de l'Artillerie; elles nous ont été préſentées de main de Maître.

PROJET *de Recherches ſur la cauſe du Bled nielé.*

M. *de Ruolz* a pris dans la Phyſique un ſujet d'autant plus important qu'il ne paroît point avoir été l'objet des recherches de ceux qui ont écrit ſur l'Agriculture, ni de ceux qui par état y conſacrent leur vie. Le Bled noirci ſur plante, les cauſes de cette corruption préſentent à l'Auteur de ces Recherches un vaſte champ de raiſonnemens & d'expériences, où le tems, les circonſtances & les dérangemens des ſaiſons, doivent entrer néceſſairement. Son zéle pour le bien public, nous eſt un ſûr garand de ſes promeſſes à cet égard.

OBSERVATIONS *Météorologiques de l'année* 1742. *par le R P. Beraud, faites dans cette Ville, & comparées avec celles de Toulon, qui nous ont été envoyées par le R. P. du Chatelard, l'un de nos Académiciens Aſſociés, & celles de M. Bœuf, Conſeiller au Parlement d'Aix.*

Le réſultat de ces Obſervations comparées, nous

nous apprend que le froid de Provence a été moins grand que celui de Lyon de 5. degrés & demi au Termometre de M. de Reaumur, & la chaleur moins grande de 8. degrés. Nous apprenons encore par ces Observations, que les hauteurs du Barometre, observées dans ces differentes Villes, s'accordent toutes assés exactement, relativement à la difference de hauteur des Lieux au dessus du niveau de la Mer ; nous voyons donc que le Barometre sur la fin de Décembre & dans le commencement de Janvier, est parvenu aux deux termes extrêmes de sa marche, ce qui n'arrive que très-rarement. On a aussi appris que dans le tems de la plus basse descente du Mercure dans les Barometres, un vent de Sud impétueux fit soulever les Eaux de la Mer & les porta bien avant dans la Camarque; & la plus grande élevation du Mercure fut, pour ainsi dire, l'époque des maladies fâcheuses qui ont affligé toute l'Europe pendant le cours de cet hyver.

Ces especes d'Observations, soigneusement recueillies, contribueront à répandre des connoissances & des lumieres sur la nature des vents, sur leurs causes & sur les variations & intempéries de l'air. Il ne faut point se lasser d'observer.

MEMOIRE *sur l'Optique, consideré par rapport à la vision & aux Télescopes, Microscopes & autres Verres, qui servent à conserver & à aider la vûe.*

M. *Besson* considere dans cet Ouvrage les rayons de lumiere & les couleurs qui en resultent, comme un effet naturel de leurs differens arrangemens, & non comme un effet des differentes teintes qu'ils ont prises en passant à travers des corps colorés; il appuye ce sentiment sur des Experiences, & en fait des applications utiles.

MEMOIRE *sur l'Arithmétique.*

M. *l'Abbé du Gaibi* s'est proposé dans ce Mémoire un moyen nouveau de faire la division, l'extraction de la racine quarrée & de la racine cubique. Il a construit, à l'usage de ces opérations des tables qui en donnent le résultat, pour tous les nombres naturels, depuis l'unité jusques à 10000. Il y propose encore un moyen d'additionner toutes especes de fractions, & de diviser des lignes en parties quelconques, avec le secours de quelques échelles & du compas.

C'est ainsi que les Sciences prêtent des commodités à de certains usages de pratique, & mettent l'Art qu'elles traitent à la portée de tout le Monde.

MEMOIRE

MEMOIRE *sur la Phisiologie.*

M. *Colomb* donne une explication détaillée des parties solides, & des differens fluides qui composent le corps humain, d'où il est évident que ses fonctions ne dépendent pas seulement de la structure des parties solides, tant internes qu'externes; mais encore du cours des esprits animaux portés avec le sang dans toutes les parties solides, & qu'ainsi leur action doit être réciproque.

MEMOIRE *sur la Théorie des forces centralles des Astres, dont les apcides ne sont pas fixes.*

M. *Mathon de la Cour* s'est proposé cet Ouvrage pour servir de Commentaire à la premiere partie de la Section 9. du premier Livre de Newton. Il s'est efforcé de le mettre à la portée des moins avancés en Géométrie.

La Géométrie, dépouillée avec Art de ce qu'elle peut avoir d'abstrait & de difficile, ne manquera jamais de plaire; ses principes & ses vérités appliqués à la Physique, seront les guides sûrs de ses découvertes.

THEORIE *pratique des Ponts volans; faisant leur trajet sur un centre de mouvement.*

M.

M. *Delorme* donne dans ce Mémoire une Méthode ſimple pour déterminer & pour reconnoître le centre de mouvement ſur la ſurface de l'eau. Une ancre pour tenir ſûrement le bac, des ſupports propres à tenir le cordage & l'empêcher de ſubmerger; un mât mobile pour l'abaiſſer, l'élever & en tranſporter le point de traction, & la conſtruction de bac la plus convenable, préſentent chacun en particulier des deſcriptions raiſonnées de la nouveauté de leurs conſtructions & de leurs uſages. Ce Mémoire eſt terminé par une explication Théorique de la manœuvre de ces Ponts volans, dans leur trajet; des conſtructions ſimples, des manœuvres aiſées & ſûres ſont ordinairement les objets d'une méchanique exacte & ſcrupuleuſe.

DISSERTATION *générale ſur les diverſes manières de meſurer les Vaiſſeaux ronds, appellés communement Tonneaux.*

Le R. P. *Grégoire*, l'un de nos Académiciens aſſociés, a eu pour objet dans cette Diſſertation de faciliter au Public le jaugeage des Tonneaux, en lui préſentant une nouvelle jauge ſimple dans la pratique, promte dans l'opération, & exacte dans ſon réſultat; trois conditions évidemment néceſſaires, & qui ſont parfaitement remplies par

par la nouvelle jauge. Il falloit à l'Auteur, pour parvenir à ce point de précision, un examen sévere, & une exacte discussion des bonnes & mauvaises qualités des diverses jauges employées dans le mesurage Public ; c'est aussi une des parties considérables de cet Ouvrage.

MEMOIRE *sur les enveloppes générales du corps humain.*

M. *Colomb*, après une explication détaillée des differentes enveloppes du corps humain, fait voir que le tissu est percé d'une infinité de petites ouvertures que l'on nomme pores, pour donner passage à la matiére de la transpiration, & à celle des sueurs. Les évacuations sensibles ou non sensibles sont ordinairement les causes de la santé, ou de la maladie. Elles ne sçauroient être supprimées sans danger, ni considérablement augmentées sans un grand affoiblissement du corps animal.

DISSERTATION *sur plusieurs anciens Temples, comparés avec nos Eglises modernes.*

M. *de la Monce*, Auteur de cette Dissertation, ne met pas seulement nos Eglises modernes en parallele avec les anciens Temples, tels que celui de Jupiter Capitolin, & celui de la Paix dans l'ancienne Rome ; il fait

ſait plus, il leur donne une entiere préférence, fondée ſur un détail des belles proportions & des bonnes régles de l'Architecture obſervées dans ces Egliſes. Les Anciens étoient plus flattés de la richeſſe & de la décoration de leurs Temples, que du bon goût & de la Nobleſſe de l'exécution. M. de la Monce finit cette Diſſertation, par une deſcription du Temple de Salomon; ſes remarques ſur cet Edifice l'ont conduit néceſſairement à éclaircir pluſieurs endroits de l'Ecriture, qui ont du rapport avec les cérémonies qui s'obſervoient dans ce Temple.

C'eſt ainſi que tous les divers genres d'Etude ſe prêtent mutuellement des connoiſſances inſtructives, utiles, ou ſimplement curieuſes.

## DISCOURS *ſur les Queſtions ou Problèmes de maximis & minimis.*

M. *l'Abbé de Valernod* a tâché d'éclaircir dans ce Diſcours, pluſieurs endroits des grands Maîtres, ſur cette matiere. Il préſente une Méthode ſimple pour réſoudre une infinité de Queſtions; il l'applique à la ſolution de deux Problèmes très-utiles. Le premier a pour objet la viteſſe que doit avoir une roüe de Moulin, pour recevoir de la part du courant qui la meut, la plus grande quantité de mouvement; c'eſt-à-dire, que

le produit de ſa viteſſe, par la force avec laquelle elle eſt müe, ſoit le plus grand de tous les produits poſſibles. On trouve par la ſolution de ce Problême, que la viteſſe de la roüe, priſe au centre de gravité de ſes aubes, doit être le tiers de celle du courant, dans l'état d'équilibre.

Le ſecond Problême a pour objet, de trouver l'angle d'inclinaiſon des aîles d'un Moulin à vent ſur leur axe, pour recevoir du vent, la plus grande impreſſion poſſible. Le principe qui réſulte de cette ſolution, eſt de former l'inclinaiſon de l'aîle, par rapport à l'axe, ſur un angle de 55. degrés un peu moins.

Des applications auſſi utiles font connoître évidemment l'importance de cette méthode, puiſqu'elle eſt la ſeule qui puiſſe découvrir ſolidement des vérités auſſi cachées.

## MEMOIRE *ſur les organes, ſervans à la digeſtion.*

Ce Mémoire donné par M. *Colomb*, préſente des détails intereſſans; les organes de la digeſtion y ſont expliqués avec ordre; la matiere alimentaire changée en chile, le chile obligé de paſſer par une infinité de conduits, pour être porté dans la maſſe du ſang, & y travailler à la ſanguification; ces détails nous font plus admirer ce méchaniſme, qu'ils ne nous le font comprendre.

MEMOIRE

## MEMOIRE *sur la dilatation du Mercure dans le Thermométre.*

M. *Christin* nous y présente une nouvelle découverte qu'il doit à une longue suite de raisonnemens & d'expériences qu'il a faits sur les diverses constructions des Thermomètres, soit ceux d'esprit de vin, soit ceux de Mercure; il donne la préférence à ces derniers. Une expérience raisonnée, simple & délicate, sur la dilatabilité du Mercure, lui a fait connoître qu'une quantité de Mercure, condensée par le froid de la glace pilée, & ensuite dilatée par la chaleur de l'eau boüillante, formoit dans ces deux états, des volumes, qui étoient entr'eux, comme 66. à 67. & qu'un volume de 6600. parties condensées, est devenu, par la dilatation, un volume de 6700. parties.

La difference 100. de la condensation à la dilatation, est le nombre de dégrés qu'il donne à l'Echelle d'un nouveau Thermomètre de Mercure, entre ces deux points. Ce nombre se trouve avantageux, pour la précision des observations.

Depuis Zero, point de la congélation; les nombres expriment, en descendant, les dégrés de froid, plus grands que celui de la glace, & depuis le terme 100. point de la dilatation, les nombres marquent en montant,

tant, les dégrés de chaleur, qui excede celle de l'eau boüillante.

M. *Cazatti*, dont l'industrieuse pratique dans les Ouvrages de cette espéce nous est parfaitement connuë, a prêté ses mains à cette expérience. Elle a été faite de quatre manieres differentes, avec differens volumes, differens calibres & differens Mercures, qui ont toujours donné le même résultat.

M. *Christin* a fait remarquer que l'on peut tirer plusieurs avantages de cette découverte; entre autres, celle de pouvoir construire les Thermomètres de Mercure, par le moyen de l'eau boüillante, sans le secours de la congélation; & réciproquement avec de la glace, sans la chaleur de l'eau boüillante.

M. *Christin* se croît donc bien fondé d'avancer que cet Instrument est porté a son point de perfection, puisque ce n'est pas seulement un à peu près, comme il semble qu'on devroit s'en contenter en matiere de Physique; mais une vérité presque aussi démontrée que celles de Géométrie.

Les Discours qui doivent remplir cette présente Séance, sont

Le Mémoire de M. *Besson*, sur la construction des Etangs, matiere assés interessante.

Le

Le Mémoire de M. *l'Abbé du Gaibi*, sur la construction & les usages de deux instrumens de son invention, pour tracer avec facilité des Cadrans Solaires.

Et le Discours du R. P. *Tolomas*, sur l'invention de la poudre à canon, dont il croît pouvoir faire remonter l'époque à des siécles plus reculés.

## MORTS DE PERSONNES ILLUSTRES.

*LETTRE de M..... écrite de Genéve le 22. Juin 1743. à M. le C. D. L. R. sur la mort de Jacques-Antoine* Arlaud, *habile Peintre de Genéve.*

JE sçais M. que vous avez connu autrefois à Paris M. Arlaud, Peintre fort célebre en miniature; il ma souvent parlé de vous comme d'un de ses amis, dont il faisoit beaucoup de cas. J'ai à vous apprendre aujourd'hui sa mort: nous l'avons perdu il y a environ un mois: Il s'est assés distingué dans son Art, pour mériter une place dans votre Mercure; lié avec lui depuis plus de quarante ans, je puis vous fournir quelques particularités de sa vie & de ses Ouvrages.

Jacques-Antoine Arlaud étoit né à Genéve le 18. Mai 1668. il fit fort exactement ses premieres études jusqu'à l'âge de 16. ou 17. ans; il les auroit continuées s'il y avoit

eû un peu plus de bien dans sa famille. Il chercha donc à s'occuper plus utilement, & se tourna du côté de la Peinture, pour laquelle il se sentoit de l'inclination & de la disposition. On jugera aisément que c'étoit là sa vocation, quand on sçaura qu'il n'a appris à dessiner que pendant deux mois, & que pour la Peinture il n'a point eû d'autre maître que lui-même.

A vingt ans, se s'entant déja assés fort pour le Portrait, il partit pour Paris. Pendant le jour il peignoit, pour avoir dequoi subsister, & pendant une partie de la nuit il dessinoit, pour se fortifier dans une partie si essentielle à un Peintre.

Son talent pour la miniature se développa avec une rapidité surprenante. Dans l'espace de peu d'années il se fit une grande réputation, & il effaça bientôt tous ceux qui se mêloient de ce genre de Peinture. Germain *Brice*, dit de lui dans sa *Description de Paris*, *qu'il rëussit si bien dans les Portraits en miniature*, *qu'aucun autre Maître ne le lui peut disputer en ce genre.*

Outre la finesse & la délicatesse de son Pinceau, outre la beauté du Coloris, en quoi il a excellé, on trouvoit encore dans sa miniature une force extraordinaite. Feu M. le Duc d'Orleans Régent, bon juge sur ces matiéres, a dit plus d'une fois, *les Peintres*

*tres en ce genre n'ont fait jusqu'ici que des Images ; Arlaud leur a appris à faire des Portraits ; sa miniature s'exprime aussi fortement que la Peinture à huile.*

Ses Portraits étoient très-ressemblans ; mais il avoit encore l'art d'exprimer le caractére & les qualités de l'ame de la personne qu'il peignoit, étant d'ailleurs très-bon phisionomiste.

La réputation de M. Arlaud parvint bientôt jusqu'au Roi Louis XIV. qui voulut le connoître & voir de ses Ouvrages. Ce grand Prince, qui aimoit les Arts & les Sciences, & qui avoit une attention particuliere à les favoriser, lui accorda une audience très gracieuse dans son Cabinet, & témoigna la satisfaction qu'il avoit de voir ses Ouvrages.

Je reviens à M. le Duc d'Orleans; il ne se contenta pas de louer M. Arlaud ; on sçait que ce Prince avoit beaucoup de goût pour les beaux Arts, & sur tout pour la Peinture. Il dessinoit très-bien, & manioit même quelquefois le Pinceau. Il trouva à propos de s'attacher M. Arlaud, pour l'avoir sous sa main ; il lui donna même un appartement dans son Château de S. Cloud, où ce Prince exerçoit la Peinture sous les yeux de M. Arlaud, qu'il appeloit son Maître.

Le Prince trouvoit que nôtre Genévois

entendoit son Art foncierement, qu'il en connoissoit les véritables principes, & qu'il étoit aussi fort pour la Théorie que pour la pratique.

MADAME, Princesse Palatine, Mere du Régent, affectionnoit aussi beaucoup notre Peintre. Elle s'est tojours déclarée sa généreuse Protectrice. En 1718, elle lui donna son Portrait en grand, avec une riche bordure. Il la légué par son Testament à la Bibliothéque publique de Genéve, avec d'autres beaux morceaux de Peinture.

En 1721. M. Arlaud fit le voyage d'Angleterre; MADAME eut la bonté de le recommander à la *Princesse de Galles*, morte dans la suite Reine d'Angleterre. Cette recommandation, jointe aux Ouvrages qu'il produisit, le firent recevoir d'une maniere distinguée dans cette Cour. Il en rapporta plusieurs Médailles d'or qui ont été mises dans la Bibliothéque de Genéve.

Notre Peintre ne se bornoit pas au Portrait, & il s'élevoit de tems en tems jusqu'à l'Histoire, quoique ce soit le propre de la Peinture à huile. Nous avons de lui *la Famille Sainte*, un des plus grands morceaux qu'on voye en miniature.

On a aussi de lui une *Magdeleine*, a peu peu prés de la même grandeur, représentée dans le commencement de sa conversion, & qui

qui est aussi d'une grande beauté. J'étois à Paris quand il termina cet Ouvrage sur une grande feuille de velin ; il me marqua quelque regret de n'avoir pas mis au bas de cette feuille quelque légende convenable au sujet. M. l'Abbé de Longuerüe, qui étoit fort de ses amis, lui conseilla en ma présence de mettre en beaux caracteres ces paroles du *Miserere*, *Seigneur créez en moi un cœur pur ; formez de nouveau au dedans de moi, un esprit rempli de droiture ; &c.*

Ces deux Ouvrages se conservent dans la Bibliothéque de Genéve.

Mais le morceau qui lui a fait le plus d'honneur, c'est sa fameuse *Leda*, Ouvrage aussi singulier que séducteur ; permettez moi de vous en rappeller ici l'Histoire en peu de mots. M. Arlaud ayant trouvé à Paris dans le Cabinet de M. Cromelin, un Bas Relief original du célebre Michel-Ange *Buonarotti*, eut envie de le copier au crayon noir pour sa propre étude, mais ce simple crayon acquerant tous les jours de nouvelles perfections & paroissant aux yeux avoir autant de relief que l'original, M. Arlaud redoubla ses soins & son application, pour le mettre dans l'état admirable où il est aujourd'hui, faisant absolument sous l'œil du spectateur & même à une très-petite distance, le même effet que l'Original en mar-

 bre ;

bre; il employa pour cet effet, principalement l'encre de la Chine & bien d'autres couleurs légerement pointillées, avec une délicatesse & un art inimitables, ensorte que la simple vûë ne peut pas dissiper l'erreur du Spectateur; il faut absolument que la main & le toucher le convainquent, pour n'être pas séduit.

Nos connoisseurs disent que ce qui fait le caractere distintif de cet Ouvrage, c'est que le *clair obscur* y est employé avec une sublime intelligence, ainsi que la distribution enchanteresse des jours & des ombres, ce qui rend les Figures tout a fait saillantes, d'où résulte l'illusion des Sens. Tout Paris admira *la Leda*, & on l'alloit voir avec empressement dans le Cabinet de M. Arlaud: On m'a assûré même qu'un Seigneur François en avoit offert jusqu'à douze cent pistoles, mais quoique les parties fussent d'accord, & le tableau livré, le marché n'eut pas lieu. M. Arlaud reprit son tableau, & on lui donna quatre où cinq cent pistoles de dédommagement.

M. Arlaud quitta Paris en 1730. après un séjour de quarante années & porta dans son Pays environ 40. mille ecus qu'il avoit gagnés; il emporta aussi quantité de tableaux des bons Auteurs anciens & modernes, & n'oublia pas sa chere Leda.

On

On n'a appris qu'après sa mort le sacrifice qu'il fit de cet Ouvrage si cheri, dont le sujet lui parut trop libre, & il l'étoit en effet; par principe de conscience il le mit en piéces. Quelques curieux en conservent encore cherement des fragmens, mais ce qui aidera beaucoup à conserver la mémoire de ce fameux crayon, c'est le Portrait de M. Arlaud peint à Paris, par le célebre N. de Largilliere, son ami. Il l'a peint de grandeur naturelle, assis, le crayon à la main travaillant à sa Leda.

Une circonstance que je ne veux pas oublier, c'est que le Grand Duc de Toscane avoit fait une grande collection de Portraits des plus illustres Peintres faits par eux-mêmes; ce Prince souhaita d'avoir celui de M. Arlaud, & le lui fit demander en 1736. M. Arlaud flaté de l'honneur qu'on lui faisoit, expédia promptement ce Portrait & l'envoya au Grand Duc qui le fit placer dans la fameuse Galerie de son Palais parmi les autres grands Peintres de la collection dont on a parlé. Le Grand Duc lui marqua sa reconnoissance par une très-belle Médaille d'or qu'il lui envoya; on la conserve aussi dans la Bibliothéque de Genéve, à laquelle M. Arlaud la léguée par son Testament, avec plusieurs autres Tableaux, plusieurs Portefeuilles d'Estampes, & quantité de livres rares & curieux.

M. Arlaud avoit la réputation bien établie d'homme de probité ; il avoit les mœurs douces & fort réglées, il étoit charitable & bon ami ; il mourut presque subitement dans sa Maison de Campagne auprès de Genéve, le 25. Mai dernier, dans la 75. année de son âge, n'ayant jamais été marié. Je suis M. &c.

## Estampes Nouvelles.

Deux nouvelles Estampes en hauteur, dont l'une est intitulée le *Menage*, & l'autre la *Maîtresse d'Ecole* ; la premiere est caractérisée par un vieux homme assis, & par une assés belle femme assise vis-à-vis de lui ; leurs habits, leurs meubles, quelques poteries & ustensiles répandus sur le plancher, expriment une grande indigence ; on voit dans l'autre, une femme assise tenant un livre ouvert sur ses genoux, un enfant debout devant elle, avec un jeune garçon & une petite fille un peu plus loin. Ces deux morceaux, qui sont d'une naïveté & d'une simplicité admirables, sont fort goûtés des connoisseurs ; ils sont de la composition de M. Pierre, gravés à l'eau forte par C. S. & terminés au burin par le sieur Fessard, chés lequel ces Estampes se vendent dans le Cloître S. Germain de l'Auxerrois.

Le sieur *Petit*, Graveur, ruë S. Jacques à la

la couronne d'Epines, près la ruë des Mathurins, qui continuë de graver la suite des Portraits des Hommes Illustres du feu sieur Desrochers, Graveur du Roi, vient de mettre au jour les Portraits suivans.

MARIE-THERESE Reine de Hongrie, gravée d'après le Tableau original de M. de Maïtens que M. Gundel, chargé des affaire de Sa Majesté Hongroise à la Cour de France, à confié au sieur Petit.

FRANÇOIS-ETIENNE DE LORRAINE, Grand Duc de Toscane, gravé d'après le Tableau qui est dans le Cabinet de M. le Marquis de Stainville, Envoyé de son Altesse Royale à la Cour de France.

JEANNE DE FRANCE, premiere femme du Roi Louis XII. En 1498. son mariage fut déclaré nul; sa pieté la porta à instituer l'Ordre de l'Annonciade dans la Ville de Bourges, où elle mourut en odeur de Sainteté l'an 1504. Elle a été Beatifiée cette année 1743. On lit ces Vers au bas.

Sur son front est gravé l'auguste caractére,
Du Dieu, quelle a toujours aimé comme son Pere,
Elle invite son sexe à suivre sa ferveur,
En fondant un Saint Monastére,
Pour les Epouses du Sauveur.

MLLE NINON L'ENCLOS, célebre par sa

 beauté

beauté & par son esprit, née à Paris, & morte le 17. Octobre 1705. âgée de 90. ans ; les Vers qu'on lit au bas sont de M. de S. Evremont.

L'indulgente & sage Nature
A formé la belle Ninon,
De la volupté d'Epicure,
Et de la vertu de Caton.

Le sieur *le Menu de S. Philbert*, fait graver actuellement sa cinquiéme Cantatille, qui a pour titre *l'Etincelle*, qui sera incessament suivie d'une sixieme, intitulée *les Aimans*, & d'un Livre de principes de Musique, très-court & très facile. Nous croyons faire plaisir aux Amateurs de cet Art de leur annoncer les Ouvrages de cet Auteur, puisqu'ils ont été satisfaits de ce qu'il a donné précedemment.

Le sieur *Rosa*, Chirurgien Herniere, demeurant ruë S. André dès-Arcs au Bandage couronné, près le Pont S. Michel, continuë de donner des preuves de son habileté pour la guerison des descentes de toute espece.

Ses Bandages sont des meilleurs qui se fassent, & sont très commodes & très-legers. On peut verifier ces Faits, si l'on veut s'adresser aux personnes qu'il a gue-

ries

ries depuis peu, & qui ont bien voulu pour l'utilité publique, que leurs noms paruſſent. Il y en a trois qui demeurent dans la ruë des Canettes, Fauxboug Saint Germain: le ſieur *Bizot* Tourneur: une Dlle de 18. ans, chés Doſſeville, Cordonnier, laquelle eſt venuë au monde avec une deſcente du côté droit: un enfant, nommé Tallard, âgé de 8. ans, qui en a eû une à 4. ans au côté gauche. Les autres ſont le nommé *Duchâtelet*, demeurant au marché de Biſſy, près de la Grille: *Hachette*, Cordonnier dans la ruë de la Joüaillerie, du côté de l'Apport Paris: le ſieur *Roüel*, Poulaillier, Quai de la Volaille, gueri d'une Deſcente des deux côtés, avec laquelle il étoit né, & un garçon Boucher, de la petite Boucherie, Fauxbourg S. Germain, chés le ſieur *Dupont*, Boucher; tous ont été gueris radicalement & en peu de tems.

Le ſieur Roſa recevra en penſion chés lui les jeunes gens attaqués de Deſcentes, & s'engagera à les guerir ſans retour, en moins de 6. mois, ſi elles ſont ſuſceptibles de gueriſon; les perſonnes qui ſont éloignées, pourront, en affranchiſſant le port des Lettres ou Paquets, lui envoyer la meſure de leurs corps, & nommer le côté de la Deſcente; il leur procurera une parfaite guériſon.

La veuve *Bailly* renouvelle au Public ses assûrances, qu'elle n'a point quitté son commerce, & que les véritables Savonnettes de pure crême de Savon, dont elle seule a le Secret, se distribuent toujours chés elle, ruë du petit Lion, à l'Image S. Nicolas, proche la ruë Françoise, Quartier de la Comédie Italienne.

## AIR.

Que mon sort est digne d'envie !
Je vois couronner mes ardeurs ;
Tircis, l'heureux Tircis est cher à sa Silvie,
Mais un cruel poison est caché sous ces fleurs ;
On doit te craindre, Amour jusques dans tes faveurs,
Dans les transports dont mon ame est ravie.
Du plaisir d'être aimé je vais perdre la vie ;
Qu'auroient fait de plus tes rigueurs ?

*Par M. Campan, O. D. L. R.*

## *VAUDEVILLE du Divertissement de la Comédie de l'Isle sauvage.*

Du bel esprit au vrai génie,
Du tintamare à l'harmonie,
De la suffisance au sçavoir ;

Quoique

Elle est d'une beauté parfaite ;
Elle a consulté son Miroir ;

Qu'on

Du tintamare a l'harmonie ,
De la ſuffiſance au ſçavoir ;

Quoique

que la brigue emporte la balance,
C'est la difference
Du blanc au noir.

✱

Pendant le jour, la jeune Lise
Pleure un Mari comme Artemise,
Mais vers le soir un tendre Amant
sa contrainte en tapinois la venge,
Et la veuve change
Du noir au blanc.

✱

Quelle est modeste, cette fille,
Qui le matin sort de la grille,
Et qui devient femme le soir!
lendemain quel ton, quelle arrogance,
C'est, &c.

✱

Près d'une Agnès, qu'il veut surprendre,
Un petit Maître est soumis, tendre;
D'un rien il se fait un devoir;
pauvre dupe est elle en sa puissance?
C'est, &c.

✱

Climene sort de sa toilette;
Elle est d'une beauté parfaite;
Elle a consulté son Miroir;

Qu'on

Qu'on la ſurprenne avant ſa prévoyance,
C'eſt, &c.

❊

Doux, prévenant, plein de tendreſſe;
L'Amant veut vous prouver ſans ceſſe
Le plaiſir qu'il goûte à vous voir;
L'Hymen arrive, ah! quelle diſſonnance!
C'eſt, &c.

❊

Une Blonde avoit mon ſuffrage;
Mais de ſes fers je me dégage;
Une Brune obtient le mouchoir.
Qui m'a conduit à pareille inconſtance?
C'eſt, &c.

❊

Quand j'apperçois venir ma mere;
Je prends un air froid & ſévere;
Du doigt j'impoſe à mon Amant,
Sommes-nous ſeuls; l'Amour ſe récompenſe?
C'eſt la difference
Du noir au blanc.

❊

L'Amour & l'Hymen pour leur gloire
Se ſont diſputés ma victoire;
Ils m'ont chacun fait un préſent;
Epoux muet, Amant plein d'eloquence;

C'eſt

C'eſt la difference
Du noir au blanc.

✠

Dans nos jeux la ſombre critique
Cherche à noircir Piéce & Muſique;
L'Auteur, l'Acteur, tout s'en reſſent;
Mais du Public la flatteuſe indulgence
Fait tourner la chance
Du noir au blanc.

## SPECTACLES.

L'Académie Royale de Muſique, qui continuë toujours avec le même ſuccès les répréſentations du Ballet des *Indes Galantes*, y ajouta le 16. une quatriéme Entrée qui a pour titre les *Sauvages*, laquelle a été reçuë auſſi favorablement, que lorſqu'elle fut ajoutée au même Ballet en Mars 1736. On peut en voir l'Extrait qui en a été donné dans le Mercure de Mars de la même année, pag. 534.

Le 8. Juillet, les Comédiens François repréſenterent une Comédie nouvelle en trois Actes, précédée d'un Prologue, & terminée par un Divertiſſement. Cette Piéce

ce a pour titre *l'Isle Sauvage* ; elle est de l'Auteur de *l'Oracle* & du *Silphe*, deux Comédies qui ont eû beaucoup de succès sur les Théatres François & Italien. On peut dire que cette premiere représentation ne fut rien moins que paisible, & que la Piéce fut jugée tumultueusement par le Parterre, sans l'avoir entenduë. La seconde & la troisiéme représentation qu'on en donna, furent écoutées paisiblement, sans trouble & sans cabale. Le Public rendit justice à cet Ouvrage, qui est ingenieusement composé, très-bien écrit & parfaitement représenté. L'indisposition du Sieur Grandval empéche qu'on n'en continuë les représentations; quand on les reprendra nous nous mettrons en état d'en donner l'Extrait.

Le 31. les mêmes Comédiens représenterent la Tragédie *d'Electre*, dans laquelle le sieur Rosselois, nouvel Acteur, représenta le Rolle de *Palamede*, avec applaudissement, & celui de *Nicodeme* dans la petite Piéce du *Deüil*; le même Acteur avoit deja debuté sur le même Théatre au mois de Mai 1738. où il avoit représenté le Rolle de *Mithridate*. Il avoit encore joué au mois d'Octobre suivant, à Fontainebleau le Rolle de *Neoptoleme*, dans la Tragedie de *Pyrrhus*.

Le

Le 2. les Comédiens Italiens donnerent la premiere représentation d'une Comédie nouvelle en Vers & en trois Actes, qui a pour titre les *Petits Maîtres*, de laquelle on pourra parler plus au long.

Le 15. les mêmes Comédiens donnerent une Piéce nouvelle Italienne, en 4. Actes, qui a pour titre, *Arlequin & Scapin, Magiciens par hazard*, laquelle a été reçûë favorablement, & a attiré de nombreuses assemblées à l'Hôtel de Bourgogne, par le Jeu continuel des deux excellens Acteurs *Arlequin* & *Scapin*, que le Public voit toujours avec plaisir. Ils entreprennent dans cette Piéce de devenir les Rivaux de leurs Maîtres, & d'enlever leurs Maîtresses ; mais ayant manqué leur coup, ils quittent la Ville & se retirent dans un Bois, avec chacun un fusil, dans le dessein d'y vivre de leur chasse. Au premier coup que tire Arlequin, il voit tomber d'un Arbre, à ses pieds un Livre, ou espece de Grimoire, lequel contient tous les secrets de la Magie, ils ouvrent ce Livre, & aussitôt trois Diablotins, ou Génies viennent leur offrir tout ce qu'ils demanderont. Ces Génies font ce qu'ils souhaitent. Tantôt Scapin, tantôt Arlequin, munis du Grimoire, font diverses niches à leurs Maîtres ;

Maîtres. Arlequin se trouvant en prison, pendant que Scapin a le Livre, il se voit prêt à être condamné à mort. Scapin revient avec le Grimoire, le tire d'embarras, le fait disparoître aux yeux de ses Juges, & enlever par deux Diables dans une Chaise à porteurs. Enfin, avec l'or qu'ils ont reçus des Génies, ils prennent la résolution de demander pardon à leurs Maîtres, & de bruler le Grimoire. La Piéce est terminée par un morceau d'Artifice des plus ingenieux, placé dans le fond du Théatre, composé de Soleils, de Lunes, d'Etoiles, d'un Globe de Fusées croisées, de Chutes d'eau, de Croix de Malthe, & de tout ce qu'on peut présenter aux yeux des Spectateurs de plus merveilleux & de plus singulier en ce genre, sans compter l'exécution qui est parfaite, & generalement applaudie. Les sieurs *Ruggieri*, Freres, Italiens, natifs de la Ville de Bulogne, Eleves du fameux *Longi*, qui a eté le premier Inventeur de toutes sortes de Feux d'Artifices, sont les Auteurs de celui dont on vient de parler.

Le 27. les mêmes Comédiens représenterent une autre Piéce nouvelle Italienne, en deux Actes, intitulée *les Soldats*, qui n'a point été goûtée: elle fut précédée de *l'Epreuve*, petite Piéce de M. de Marivaux,

&

& ſuivie *du Silphe*, Comédie en un Acte, repréſentée avec ſuccès le 5. Février dernier. On a joint à cette Piéce un Divertiſſement de chants & de danſes, très-bien exécuté par les Acteurs de la Troupe. Les paroles du Divertiſſement ſont du ſieur Favart, la Muſique du ſieur Blaiſe, & la Compoſition du Ballet du ſieur Deshayes. On peut voir dans le Mercure de Mars dernier, pag. 537. ce qui a été dit au ſujet de cette Piéce.

Le premier Juillet, l'Opera Comique, ſous la direction d'un nouvel Entrepreneur, fit l'ouverture de ſon Théatre à la Foire S. Laurent. On y repréſenta une Piéce nouvelle d'un Acte, en Vaudevilles, précédée d'un Prologue, intitulée *le Siége de Cythère*, avec des Intermedes de chants & de danſes, laquelle fut très-bien exécutée & applaudie du Public; elle fut ſuivie d'une autre petite Piéce en un Acte, intitulée le *Coq du Village*, jouée pour la clôture du Théatre à la derniere Foire S. Germain le 6. Avril dernier. La Dlle Cheret, connuë ſous le nom de la *Petite Tante*, qui avoit joué le Rolle de Pierrot, qui eſt le principal de la Piéce, a repréſenté le même Rolle à cette repriſe, avec les mêmes applaudiſſemens.

Le

Le 13. on remit au Théatre une Piéce d'un Acte, en Vaudevilles, de la Composition de Mrs le S. * * & Dor. * * intitulée, la *Reine du Baroſtan*, laquelle avoit été repréſentée en 1730. ſous la direction du ſieur Pontau, ſur un Théatre qu'il avoit fait conſtruire dans un Jeu de Paume de la ruë de Buſſy. Le ſieur Hamoche, connu depuis long tems pour un excellent Acteur Comique, y jouoit le Rolle de Pierrot, avec un applaudiſſement géneral. Ce même Acteur vient de reparoître aujourd'hui jouant ſon même Rolle & dans la même Piéce avec les mêmes applaudiſſemens dont le Public l'avoit deja honoré; il fit un compliment qui fut très-bien reçû; il chanta après un nombre de Vaudevilles ſans ſuite & interrompus, dans le goût burleſque de Scarron, ce qu'on appelle communément un *Pot-pourri*; il fut terminé par un Air Italien que le même Acteur chanta, jouant de la Guittarre, d'une maniére tout a fait comiques.

On repréſenta enſuite le Coq du Village, dont on vient de parler; la Dlle Lany, cadette, danſa les nouveaux Caractéres de la Danſe, avec toute l'intelligence & la préciſion poſſibles.

Le 24. la Dlle Puviguée, nouvelle Danſeuſe,

ſeuſe, âgée de ſept ans, danſa ſeule une Entrée avec toutes les graces & la vivacité poſſibles ; elle fut géneralement applaudie.

Le 30. on remit au Théatre une Piéce d'un Acte, en Vaudevilles avec des Divertiſſemens, qui a pour titre, *les jeunes Mariés*, laquelle avoit été donnée dans ſa nouveauté à l'ouverture de la Foire Saint Laurent 1740. L'Auteur y a fait quelques changemens qui ont été goûtés du Public.

On croit devoir avertir que le nouvel Entrepreneur de ce Jeu, a fait quelques changemens très-convenables dans la Salle de ce Spectacle ; il a fait conſtruire un nouveau Parterre dans la même poſition, où ſont les Parterres des autres Théatres de Paris, où toutes ſortes d'honnêtes gens, Bourgeois & autres, peuvent être placés ſans crainte d'y être confondus avec les gens de Livrée, le Roi ayant défendu par ſon Ordonnance du 17. Juin dernier, aux Laquais & aux autres gens de Livrées d'entrer à l'avenir ſous aucun prétexte, même en payant, au Spectacle de l'Opera Comique, comme cela ſe pratique pour tous les autres Théatres de Paris.

On a conſtruit auſſi un nouvel Amphitéatre

phiteatre contigu au Parterre, où l'on est placé beaucoup plus commodément que dans l'ancien Parquet.

# NOUVELLES ETRANGERES.

## TURQUIE.

On a appris de Constantinople, que les troupes Ottomanes étoient en pleine marche vers Erzerum, pour s'opposer aux entreprises de Thamas Kouli-Kan; que la Flotte destinée pour la Mer Noire, se disposoit à mettre à la voile, & que le Grand Seigneur avoit ordonné d'embarquer sur quelques-uns des Bâtimens de cette Flotte cent piéces de canon, de douze livres de bale, qui avoient été fonduës nouvellement à Topkana.

On a appris depuis, que l'on continuoit avec toute la diligence possible les préparatifs de guerre, pour s'opposer aux entreprises de Thamas Kouli-Kan, qu'on dit s'être avancé à Amadan avec une armée nombreuse, & qui paroît être dans le dessein de former le Siége de Bagdad.

## RUSSIE.

On mande de Pétersbourg, que le 6. du mois dernier, le Sénat avoit envoyé ordre au Comte de Munich, fils de celui qui est exilé en Sibérie, de se retirer à Wologda avec toute sa famille; de ne mener avec lui aucun domestique étranger, & que ce Comte seroit déja parti pour s'y rendre, si la Czarine ne lui avoit permis de differer son départ jusqu'après

qu'après les couches de la Comtesse son épouse. Les biens que S. M. Cz. lui avoit laissés après la disgrace de son pere, ont été confisqués, & cette Princesse ne lui accorde qu'une Pension de 1000. Roubles pour sa subsistance.

## SUEDE.

ON apprend de Stockolm du 21 du mois dernier, que le Colonel Palmstruck, à la tête de 150. Suedois, a défait dans la Bothnie Occidentale un détachement d'Infanterie, de Dragons & de Hussards, des troupes de la Czarine.

L'équipage d'un Vaisseau, venu des Côtes de Finlande, a rapporté que le 31. Mai dernier, les Galeres Russiennes, commandées par le Géneral Keyth, avoient attaqué celles de Suede, qui sont sous les ordres du Vice-Amiral Falkengren, & que les unes & les autres s'étoient canonnées & bombardées pendant plusieurs heures avec beaucoup de vivacité.

On appris de Pétersbourg, que S. M. Cz. & le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, avoient ronouvellé le Traité conclu entre la Russie & la Pologne sous le Regne de la feuë Czarine.

Le 30. du mois dernier, le Lieutenant Colonel Lingen arriva à Stockolm d'Abo, d'où il a été dépêché au Roi par les Barons de Cederncreutz & de Nolcken, pour informer S. M. que le 27. du même mois les articles préliminaires de la paix entre la Suede & la Russie avoient été signés par les Ministres Plénipotentiaires des deux Puissances, lesquels étoient convenus, qu'en attendant la conclusion d'un Traité définitif, on cesseroit de part & d'autre les actes d'hostilité. Cette nouvelle, qui fut publiée le lendemain

lendemain au bruit des timbales & des trompettes, a causé une joye génerale.

La Suede s'est engagée par les articles préliminaires de l'accommodement, de ceder à la Russie la partie de la Finlande, qui est de l'autre côté de la riviere de Kymen, & la Forteresse de Mislot avec le territoire qui en dépend, & on assure que la Russie restituëra à la Suede la Bothnie, la Province de Nyland & la Carélie Suedoise, avec les districts d'Abo, de Biornebourg & de Tavasthus.

S. M. a envoyé ordre à ses Géneraux de faire rentrer ses troupes dans leurs quartiers & aux Galeres, de revenir dans le Port de Stockolm, pour y être désarmées.

Le Roi, accompagné du Sénat, se rendit le 3. de ce mois à l'Assemblée des Etats, & S. M. s'étant placée sur son Trône, les Etats élurent unanimement Fréderic Adolphe, Prince de Holstein, Evêque de Lubec, pour succeder à la Couronne. Ce Prince fut proclamé le 4. en cette qualité avec les céremonies accoûtumées en pareille occasion, & le même jour, on fit partir deux couriers, l'un pour lui porter la nouvelle de son Election, & l'autre pour remettre aux Ministres Plénipotentiaires du Roi la Ratification des articles préliminaires de paix signée par S. M.

Les Commissaires établis par les Etats du Royaume, pour juger les Géneraux qui ont été arrêtés, prononcerent le premier de ce mois la Sentence du Comte de Leuwenhaupt, qui a été condamné à avoir la tête tranchée, & dont les biens ont été consisqués.

La Sentence, qui avoit été prononcée il y a quelque tems par les mêmes Commissaires contre le Géneral Buddenbroëck, a été confirmée par la Diette.

ALLE-

## ALLEMAGNE.

On apprend de Vienne du 22. du mois dernier, que le Colonel Buckow, ſecond Adjudant du Prince Charles de Lorraine, arriva le 12. de l'armée commandée par ce Prince, lequel l'a dépêché pour porter à l'Impératrice Douairiere la nouvelle de la priſe de Friedberg. On a ſçû par cet Officier, que la garniſon de ce Château, compoſée de 83. Officiers & de 1226. Soldats, avoit été faite priſonniere de guerre.

On mande du 30. du mois dernier, que les troupes Françoiſes, qui étoient en Baviere, étant décampées des environs d'Ingolſtadt, ſe ſont raſſemblées à Donawert, & que le 26. du même mois, le Corps de réſerve, commandé par le Prince de Conty, qui a ſous ſes ordres le Marquis du Chayla, Lieutenant Géneral, & les Marquis d'Argouges & de Rambure, Maréchaux de Camp, ſe remit en marche pour s'approcher du Neckre. Ce Corps de réſerve eſt compoſé de la Brigade des Vaiſſeaux Infanterie, de la Brigade de Cavalerie de Choiſeul, & des Régimens de Dragons d'Orleans & de Vibraye.

Le reſte de l'armée a pris la même route en quatre Diviſions, dont la premiere, compoſée des Brigades d'Infanterie de Champagne, de Royal & de la Couronne; des Brigades de Cavalerie de Chepy & de la Perouſe, & du Régiment Colonel Géneral des Dragons, partit le 27. Cette Diviſion eſt commandée par le Marquis de Clermont Gallerande, lequel a ſous ſes ordres le Comte de Monteſſon, Lieutenant Géneral; les Marquis de Chaſeron & du Chaſteler, le Prince de Pons, le Marquis de Langeron, le Marquis de Maupeou & le Comte de la Luzerne, Maréchaux de Camp.

La ſeconde Diviſion, laquelle décampa le 28.

La seconde Division, laquelle décampa le 20. est composée des Brigades d'Infanterie de Bourbonnois, de Lyonnois & de la Saarre; de celles de Cavalerie de Cossé & de Fitzjames, & elle est commandée par M. de Louvigny, qui a sous lui le Comte de Danois, Lieutenant Géneral; le Duc de Boutteville, le Marquis de Caraman, le Comte de Clermont Tonnerre, le Comte de Rupelmonde, le Comte de Mauroy & le Duc de Brissac, Maréchaux de Camp.

Elle fut suivie le 29. par la troisiéme Division, à la tête de laquelle sont M. de Lutteaux, le Marquis du Cayla & le Comte de Coigny, Lieutenans Géneraux; le Marquis de Brun, le Comte de Rieux, le Marquis de Brezé, le Comte de Fontaine-Martel, le Marquis d'Hautefort & le Comte d'Harcourt, Maréchaux de Camp, & qui est composée des Brigades de Normandie, de Poitou & de Bretagne, Infanterie; de deux Brigades de Cavalerie & du Régiment de Dragons de la Reine.

La quatriéme & derniere Division marcha le 30. sous les ordres de M. Phelippes, du Comte de Baviére & du Prince de Montauban, Lieutenans Géneraux, & des Marquis de Refuge, de Beranger, de la Ravoye, de Monconseil, d'Armentieres, du Comte de Bissy & du Prince des deux Ponts, Maréchaux de Camp. Dans cette Division, sont les Brigades d'Infanterie de Picardie, de Bouzols, de Montmorin & d'Alsace; celles de Nugent, de Rosen & de Crussol, Cavalerie, & les Régimens de Dragons de sainte Mesme & de Lillebonne.

Le rendez-vous de ces troupes étoit à Wimpsen, & la route qu'elles ont dû suivre, étoit à Oppinguen, à Norling, à Bopfinguen, à Neuhim, à Thann, à Hall, à Stingen & à Hoentheim.

On a appris de Francfort que l'Empereur y étoit arrivé d'Ausbourg le 28. du mois dernier.

Selon les lettres reçûës de Baviére, le Comte de Kevenhuller y a fait publier de la part de la Reine de Hongrie une Déclaration, portant que tous les habitans des Villes, Bourgs & Villages de cet Electorat, lesquels se soumettront volontairement aux troupes de cette Princesse, & qui se tiendront tranquilles dans les lieux de leur demeure, seront non-seulement traités avec douceur, mais encore qu'on leur fournira des grains & les bestiaux dont ils auront besoin, pour cultiver leurs terres; & qu'on usera des dernieres rigueurs de la guerre contre ceux qui attaqueront les troupes de S. M. H.

Ces lettres ajoûtent que le 19. du mois dernier, le Géneral Nadasti s'étoit mis en marche du Camp de Geissenfeldt avec un Corps de 2300. hommes de Cavalerie Hongroise, pour s'avancer vers le Mein, & pour aller joindre l'armée des Alliés; que le Colonel Pichel étoit parti du même Camp avec le Corps d'Artillerie, pour diriger les opérations du Siége de Braunau; qu'on avoit conduit de Passaw devant cette Place douze piéces de gros canon, pour la battre en breche; que le 18. on avoit travaillé à les mettre en batterie, & que le 20. elles avoient commencé à tirer.

On aprend de Stockolm, que le bruit y couroit que les Ministres Plénipotentiaires, qui assistent au Congrez d'Abo de la part de la Czarine & du Roi de Suéde, y avoient signé la Convention Préliminaire d'un Armistice entre les troupes des deux Puissances.

On a appris du Camp de Selingestatt du 30. du mois dernier, que le Comte de Stairs ayant quitté celui de Hoechst, qui est au-dessous de Francfort, & ayant fait marcher le 17. & le 18. sur le Haut-Mein les troupes qu'il commande, le Maréchal de Noailles partit de Geraw avec l'armée du Roi, &

H ij qu'il

qu'il arriva en trois jours dans la Plaine vis-à-vis d'Aschaffembourg, dont les Alliés avoient été à portée de s'emparer, parce que cette Ville étoit de leur côté.

Les deux armées étant campées en présence l'une de l'autre, le Mein entre deux, le Maréchal de Noailles, après avoir placé deux Brigades vis-à-vis le Pont de pierre d'Aschaffembourg, fit occuper sur le Haut & sur le Bas Mein differens postes, pour ôter aux Alliés les moyens de faire arriver des subsistances dans leur Camp. Cette position de l'armée du Roi produisit l'effet qu'on en attendoit, & le Comte de Stairs ayant reconnu qu'il lui étoit impossible de rester plus long tems dans son Camp, lequel étoit appuyé par la droite au Village de Kleimostheim, & par la gauche à Aschaffembourg, il se mit en mouvement la nuit du 26. au 27. pour marcher sur Hanaw.

Le Maréchal de Noailles, qui en fut averti à une heure après minuit, monta à cheval, & ayant donné l'ordre pour que les troupes du Roi se tinssent prêtes à marcher, il alla reconnoître les mouvemens des Alliés qu'il vit en marche sur deux Colonnes. Il revint à Selingestatt, où il y avoit deux Ponts, sur lesquels il fit passer le Mein aux trois Brigades d'Infanterie d'Auvergne, de Touraine & d'Orleans, qui furent jointes peu de tems après par la Brigade des Gardes Françoises & par celle de Noailles. Pendant que l'Infanterie passa le Mein sur le Pont de Selingestatt, 11. Escadrons de Cavalerie, 21. de Dragons & 6. de Hussards, passerent la même Riviere aux gués qui y avoient été reconnus.

Ces troupes étant arrivées au de-là du Mein, le Maréchal de Noailles plaça une Brigade d'Infanterie sur le bord du Mein dans un Village qui fermoit sa droite; il appuya sa gauche à un bois, & la

la Cavalerie ayant occupé le centre, la Plaine se trouva entierement fermée.

Le Maréchal de Noailles, après avoir fait cette premiere disposition, repassa le Mein, pour donner ses ordres aux troupes auxquelles il n'avoit pas fait passer la Riviere, & pour observer les mouvemens des Alliés. Il découvrit qu'aulieu de continuer leur marche, ils se formoient sur plusieurs Lignes composées alternativement, sans aucun intervalle, d'Infanterie & de Cavalerie, & que les troupes du Roi s'avançoient au de-là du Village d'Ettingen par un défilé formé par un Ravin, sur lequel il n'y avoit qu'un seul Pont. Le Maréchal de Noailles se porta aussi-tôt au Village d'Ettingen, mais les cinq Brigades d'Infanterie & une partie de la Cavalerie ayant déja passé le défilé, & ces troupes se trouvant fort près de l'armée des Alliés, qui étoit en bataille, le Maréchal de Noailles ne s'occupa qu'à faire la meilleure disposition que le terrain permettoit.

Les troupes du Roi essuyerent, sans tirer, le feu de la Mousqueterie des Alliés, & elles les attaquerent trois fois, mais elles ne purent rompre leur première Ligne, laquelle étoit soutenuë par deux autres, appuyées au Mein & à des bois qu'on ne pouvoit tourner.

Le Maréchal de Noailles s'étant déterminé par cette raison & par celle de la superiorité du nombre des Alliés sur celui des troupes du Roi, à faire cesser l'attaque, nos troupes repasserent le défilé en très-bon ordre, & elles retournerent camper à Selingestatt.

Dans ce combat, qui a duré plus de trois heures, & pendant lequel le feu des Alliés a été aussi vif que continuel, les François ont eû environ 600. hommes de tués & 1200. de blessés, dont un grand nombre l'a été légerement. Les Alliés y ont perdu

environ 5000. hommes, dont la plus grande partie a été tuée par notre artillerie, & on leur a pris trois piéces de canon & quelques Etendarts.

Pendant la nuit, le Comte de Stairs se mit en marche pour se rendre à Hanaw, & il s'est retiré avec tant de précipitation, qu'il a laissé sur le champ de bataille deux piéces de canon, & 600. blessés que le Maréchal de Noailles a fait transporter dans nos Hôpitaux, où on en prend beaucoup de soin.

Les principaux Officiers que nous avons perdus dans cette action, sont le Duc de Rochechoüart, le Comte de Sabran, & le Marquis de Fleury; le Marquis de Chabannes Marioles & le Marquis de Vandeüil, Lieutenans des Gardes du Corps; de la Rochejaquelin, de Quisselin, le Chevalier de Roncherolles & de Vandeuil, Exempts; les Marquis de Wargemont & de Messey, Officiers de la Compagnie des Gendarmes; le Coigneux Officier de la Compagnie des Chevau-Legers, le Comte de Coetlogon, Enseigne de la seconde Compagnie des Mousquetaires, Mrs Pinon, le Marquis de Langey, Boucoiran, Boisson, Charpentier & d'Averolles, Capitaines au Régiment des Gardes Françoises.

Les principaux Officiers blessés, sont le Comte d'Eu, le Duc d'Harcourt, le Duc de Boufflers, le Comte de Beuvron; Mrs de Cherisey, des Cajeul, & de Montgibaut, Lieutenans des Gardes du Corps; de Beaumont, Enseigne; le Baron d'Ordre, Mrs d'Andelau, d'Espinchal, de Pujol, de Chalabre de Morinval, de Maneville, de Blaru, d'Auger, de Verceil, de Saint Chamant, de Sept Maisons, de Levignan, de Vogue, Hotier & d'Armanville, Exempts des Gardes du Corps, les Marquis de S. Chamant & de Morinville Officiers de la Compagnie des Gendarmes, le Comte de Marignane, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Legers, le Marquis

Marquis de Chabannes, Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires ; Mrs de Gault & de Combes, Lieutenans des Grenadiers à cheval ; le Marquis de Bourdeilles, le Comte de Biron, le Vicomte de Coetlogon, les Marquis de Gustine, de Maupeou, de Vaubecourt, de Balleroy, Colonels d'Infanterie ; M. de Chabot la Serre, Mestre de Camp de Cavalerie, & Mrs de S. Maurice, de Soupire, de S. Aubin & de Chambon, Capitaines au Régiment des Gardes Françoises.

On a appris de Lintz, que la Reine de Hongrie y avoit reçû le 25. du mois dernier l'hommage des Etats de la Haute Autriche, & qu'elle avoit confirmé à cette occasion les priviléges des habitans de cette Province. S. M. H. a accordé le pardon à plusieurs personnes, qui avoient été arrêtées pour avoir montré de l'attachement aux interêts de l'Empereur.

On mande de Wimphem, que 2000. Hussards ont fait prisonniers les malades qui suivoient l'armée du Maréchal de Broglie, & les Soldats qui leur servoient d'escorte.

Les avis reçûs de Baviére portent que l'Empereur étoit convenu d'une suspension d'armes avec la Reine de Hongrie.

On a appris du Camp de Steinheim du 12. de ce mois, que le Comte de Stairs ayant fait marcher le 28. du mois dernier à la pointe du jour, l'armée qu'il commande, pour se rendre à Hanaw, il campa ce jour-là dans les environs de cette Ville ; qu'il s'avança le lendemain à Enckheim sous Bergen, entre Hanaw & Francfort, & qu'il envoya de ce camp sur la Nied, à Wiebel & à Grunauw, differens Corps de troupes, lesquels se porterent le 3. de ce mois du côté de Hoescht.

Le Maréchal de Noailles, qui étoit resté depuis le 27. du mois dernier à Séligestatt, en decampa

le 2. de ce mois, pour se rendre à Steinheim, où il étoit plus à portée d'observer les mouvemens de l'armée des Alliés. Il y apprit le 5. que le Comte de Stairs avoit porté une partie assés considérable de ses troupes du côté de Felhenheim, pendant qu'il en rassembloit d'autres à Hoescht, & sur cet avis il fit partir le même jour le Marquis de Montal, Lieutenant Géneral, avec les trois Brigades d'Infanterie, du Roi, Dauphin, & des Irlandois; les Brigades de Cavalerie des Cuirassiers & des Carabiniers; la Brigade du Mestre de Camp Géneral de Dragons; les deux Régimens de Hussards de Berchiny & d'Esterhazy, avec vingt piéces de canon, & il lui donna ordre d'aller camper avec ces troupes dans la Plaine d'Offembach. Ce Géneral fit avancer en même tems à Sprinlingen, sous les ordres du Chevalier d'Apcher, Maréchal de Camp, les Régimens de Cavalerie Royal Allemand, & Royal, & le Régiment de Dragons de Surgeres.

Le Maréchal de Noailles a laissé l'armée Françoise dans cette position jusqu'au 12. de ce mois au matin, qu'il a pris le parti de se rapprocher du Rhin.

La Reine de Hongrie a nommé le Prince de Lobckowitz, pour commander ses troupes en Italie, à la place du Comte de Traun.

On a appris de Baviére, que les troupes Bavaroises, qui étoient en garnison dans Braunaw, ont capitulé.

On mande de Hambourg du 12. de ce mois, qu'il y arriva le 9. de Stockolm un courier, par lequel l'Evêque de Lubeck a appris qu'il avoit été élû pour succeder à la Couronne de Suéde.

Selon les avis de Suabe, la premiere Colonne de l'armée, commandée par le Prince Charles de Lorraine, passa le 8 de ce mois au matin le Danube; elle fut suivie le même jour après midi par la seconde

conde Colonne, & le lendemain par la troisiéme.

On mande de Braunaw, que les Troupes Impériales, qui y étoient en garnison, en étoient sortie le 4. de ce mois, conformément à la Capitulation dont le Gouverneur de la Place est convenu avec le Commandant des troupes Autrichiennes, qui en ont formé le Siége.

Les mêmes avis portent que le Comte de Seckendorf ayant envoyé le Comte, Rambaldi au Baron de Berencklau, pour traiter de l'évacuation de Straubingen avec ce Géneral, ce dernier avoit fait réponse qu'il ne pouvoit entrer en aucune négociation à ce sujet, sans la participation du Prince Charles de Lorraine.

On a appris de Studgard, que les trois Colonnes de l'armée commandée par ce Prince, ont dû arriver le 18. de ce mois sur le bord du Neckre.

## ESPAGNE.

ON apprend de Madrid du 2. de ce mois, que l'Intendant de Marine de Malaga a mandé au Roi, qu'un Pacquetbot Anglois, commandé par le Capitaine Davidson, avoit été pris dans les environs d'Alhucemas par l'Armateur François-Marie Valenzula, & que les Armateurs Don Joseph Vila & Sebastien de Morales, avoient enlevé sur la Côte de Barberia, à la hauteur de l'Isle d'Alboran, les deux Vaisseaux *La Marie* & *le Guillaume Marie*.

Deux autres Bâtimens de la même Nation, nommés *le Succés* & *la Charmante Galiotte*, ont été conduits au Port de Bayona, par l'Armateur François Barrera, qui s'en est rendu maître sur la Côte de Portugal.

On a appris de Guarnizo, que la Frégate *le Royal Biscayen*, armée en course par Don François

Larrea, est rentrée dans la Riviere de Santander avec le Vaisseau Anglois *le Suift*, dont elle s'est emparée dans les environs du Cap de Clare.

Les Armateurs Espagnols ont encore pris depuis peu les Vaisseaux *la Vierge*, *l'Esperance*, *l'Aigle*, *le Guillaume*, *l'Agréable*, *le Henry*, *le Glocester*, *le Joseph*, *le Loyal*, *le Betsey*, & *le Profit*.

Deux Armateurs Espagnols ont brulé sur la Côte d'Afrique les Vaisseaux *le Cap Coart*, *l'Aigle de Rhodes Island* & *le S. Jacques*. ils se sont rendu maîtres des Vaisseaux *la Reine de Hongrie* & *le Worcester*, & ils ont obligé le Vaisseau *l'Hirondelle*, d'aller échoüer sur la Côte.

Un autre Armateur Espagnol s'est emparé du Vaisseau *le Succés*, commandé par le Capitaine Gibson.

Le Gouverneur de Porto Cavallo a mandé au Roi, que le Chef d'Escadre Knowles, n'ayant point été découragé par le mauvais succès qu'il avoit éprouvé à l'attaque de la Guerra avoit remis à la voile de Caraçao le 31. Mars dernier avec onze Vaisseaux de guerre de l'Escadre Angloise qu'il commande, une Galiotte à Bombes, deux Bâtimens de transport, & quatre autres Vaisseaux, qu'il a contraint les Hollandois de lui fournir, contre les intentions & les ordres des Etats Géneraux, & qu'étant arrivé le 26. du mois d'Avril dans les environs de Porto Cavallo, il avoit jetté l'ancre à l'Est de cette Place sous les Quais de Barbara; qu'il avoit fait avancer deux Vaisseaux, pour tâcher de démonter deux batteries l'une de douze & l'autre de sept canons placées à la pointe basse du côté opposé au Château, mais que ces Vaisseaux, quoique tirant de revers sur ces batteries ne leur avoient causé aucun dommage. que sur le soir toutes les troupes de débarquement, qui étoient sur les Vaisseaux

ſeaux de l'Eſcadre ennemie, étoient deſcenduës à terre, & qu'elles avoient attaqué les troupes Eſpagnoles qui gardoient les batteries; que les Anglois, malgré la vivacité de leur feu, avoient été mis en déroute; qu'ils avoient regagné précipitamment leurs chaloupes, & que les Eſpagnols en avoient tué un grand nombre, en les pourſuivant; que le 4. du mois de Mai, le Chef d'Eſcadre Knoulles avoit fait canonner en même tems le Château, les deux batteries de la pointe baſſe, & trois autres batteries que les Eſpagnols avoient établies ſur le rivage; que le feu des Anglois avoit duré depuis midi, juſqu'à neuf heures du ſoir, mais que la plûpart de leurs Vaiſſeaux avoient été ſi maltraités qu'ils avoient été obligés de ſe retirer, & que leur Eſcadre n'étant plus en état de former aucune entrépriſe, avoit repris la route de la Jamaïque.

Les Eſpagnols ont pris les Vaiſſeaux Marchands *la Fourmy*, *le Lyon* & *le Gibraltar*.

## ITALIE.

ON apprend de Veniſe, que l'on a ſenti à Palerme & à Catanea, une ſecouſſe de tremblement de terre, qui a cauſé à ces deux Villes un dommage conſidérable.

## GENES ET ISLE DE CORSE.

ON mande de Genes, que M. Giuſtiniani eſt enfin arrivé à la Baſtie, & que depuis le 12. du mois dernier qu'il y eſt débarqué, il ne s'y étoit rendu perſonne de la Campagne, à cauſe des déſenſes rigoureuſes que les Chefs des Rebelles leur ont faites d'entretenir aucun commerce avec les Genois.

Les Rebelles ont réſolu de ne commettre aucune hoſtilité contre la République ni contre les Inſu-

laires qui lui sont demeurés fidéles, à moins qu'ils n'en fussent attaqués; ils n'ont jamais paru si unis qu'ils le sont présentement; ils obéïssent aveuglément à leurs Chefs, lesquels ont fait passer par les armes un habitant de Rostino, convaincu de vol & d'assassinat, & ont fait brûler la maison d'un autre, coupable des mêmes crimes.

Le 21. du mois dernier, la Duchesse de Modéne reçût de France un courier, dont les dépêches l'ont déterminée à partir incessamment pour s'y rendre, & la République lui ayant accordé une Galére pour la transporter à Marseille, cette Princesse n'attendoit plus qu'un tems favorable pour s'embarquer.

Une Barque sur laquelle étoient douze Forçats avec deux Bonevoglies, un Algouzin & quatre soldats, ayant mis à la voile pour aller chercher du Lest à la Plage de S Pierre d'Arena, les Forçats se sont soulevés, & ayant jetté à la Mer ceux de l'équipage qui ont voulu leur faire résistance, ils se sont réfugiés à bord d'un Vaisseau de guerre Anglois, dont le Capitaine a refusé de les rendre, prétendant qu'ils devoient joüir de la protection du Pavillon de la Grande Bretagne.

Le Senat envoya le 20. du mois dernier des Députés à M. de Jonville, Envoyé Extraordinaire du Roi de France, pour faire des excuses à ce Ministre, de la violence commise par des Sbirres, lesquels avoient tenté d'enlever un prisonnier qui s'étoit sauvé dans l'Hôtel de cet Envoyé, & pour l'assurer que ces Sbirres avoient été condamnés à six mois de prison, & que leur Officier avoit été cassé.

M. Giustiniani a mandé au Senat que peu de jours après son arrivée à la Bastie il avoit adressé à toutes les Piéves une Lettre Circulaire, par laquelle

quelle il les exhortoit à envoyer leurs Députés, pour lui déclarer leurs prétentions, & que par la même Lettre il leur avoit fait esperer que la République, pourvû qu'ils fussent véritablement disposés à demeurer sous son obéissance, leur accorderoit tout ce qu'ils demanderoient de juste & de raisonnable, que les Députés de plusieurs Piéves s'étoient déja rendus à la Bastie, & que l'Evêque Mariotti étoit de ce nombre.

On a appris de Calvi que les Rebelles, qui s'étoient assemblés dans les environs de Campoloro, s'étoient déterminés, aussitôt qu'ils ont été informés du débarquement de M. Giustiniani, de s'avancer a Cazinca, afin d'être plus à portée de traiter avec ce Commissaire Géneral.

Les avis de Lombardie marquent que deux Régimens d'Infanterie & deux de Cavalerie, des troupes Piémontoises qui sont dans les Duchés de Parme & de Plaisance, s'étoient mis en marche par ordre du Roi de Sardaigne, pour retourner dans le Piémont.

On a appris qu'il y a eû dans le Duché de Plaisance un Ouragan si terrible, que plusieurs maisons ont été renversées, & que la plûpart des arbres ont été abbatus. Cet accident a jetté dans une extrême consternation les peuples de ce Duché, lesquels craignent de ne pouvoir continuer de payer les 6000 florins, qu'ils sont obligés de fournir tous les mois, pour subvenir aux dépenses de la guerre.

On mande de la Bastie, que les Rebelles ont dû tenir le 14 de ce mois une Assemblée génerale, & qu'ils avoient répondu à l'Officier Génois qui leur avoit été envoyé par M Giustiniani, Commissaire Géneral de la République, qu'ils avoient exposé leurs prétentions au feu Marquis Spinola; que c'étoit

toit

toit à M. Giustiniani à déclarer ce que la République vouloit leur accorder, & que lorsqu'ils en seroient instruits, ils examineroient, si les conditions qui leur seroient proposées, pourroient leur convenir.

## GRANDE-BRETAGNE.

On mande de Londres du 4 de ce mois qu'il y arriva le 3. de l'armée sur le Mein un courier dépêché par le Lord Carteret, pour informer les Seigneurs Régens du Royaume, que le 27. du mois dernier, il y avoit eû une action très vive entre cette armée & une partie des troupes Françoises, commandées par le Maréchal de Noailles; suivant les dépêches de ce courier, il paroît que l'armée des Alliés, quoiqu'elle s'attribuë l'avantage de ce combat, a fait une perte beaucoup plus considérable que celle de S. M. T. C. & qu'elle a été obligée en se retirant vers Hanaw, de laisser ses blessés sur le champ de bataille, & ses malades dans le camp qu'elle a abandonné.

Le Duc de Cumberland a eû la jambe percée d'une bale; le Duc d'Aremberg, Géneral en Chef des troupes Autrichiennes, a été aussi blessé d'un coup de feu; le Lord Clayton, Brigadier Général au service du Roi, a été tué; le Baron d'Islan & le Comte de Monroy, Lieutenans Généraux dans les troupes Hanoveriennes, ont reçû plusieurs blessures, & le Régiment Anglois de Ligonier a beaucoup souffert, ainsi que plusieurs autres, particulierement ceux de Ligne & de Stirum, des troupes de la Reine de Hongrie, les batteries que les François avoient établies sur le bord du Mein, ayant été servies avec la plus grande vivacité, & le canon ayant tué beaucoup de monde.

L'Equi-

L'Equipage d'un Bâtiment, revenu de Port Mahon, a rapporté que la Galiotte armée en course par le Capitaine Smith, s'étoit emparée d'un Vaisseau Espagnol, chargé de vin, de cochenille & de bois de Campeche.

On a appris par un Bâtiment arrivant de la nouvelle Yorck, qu'un Brigantin de la même Nation, sur lequel il y avoit des munitions de guerre destinées pour la Guerra, avoit été pris par le Vaisseau de guerre *le Lanceston*, ainsi que deux autres Bâtimens, l'un de 300. tonneaux, & l'autre de 250. dont la charge consistoit en argent, en cochenille & en cuirs.

Depuis l'arrivée du courier par lequel on a appris l'action du 27. du mois dernier, on en a reçû un autre qui a apporté une Rélation de ce combat, laquelle contient les particularités suivantes.

Le Roi ayant été informé le 26. que le Maréchal de Noailles se proposoit d'empêcher la jonction de l'armée des Alliés avec les huit Bataillons qui étoient venus de Hanover, pour la renforcer, & avec le Corps de troupes Hessoises, qui est sous les ordres du Prince Georges de Hesse, S. M. manda à ce Prince de s'arrêter près de Hanaw, & elle résolut de faire rapprocher son armée de celle du Roi Très-Chrétien.

Dès que le Maréchal de Noailles eut reçû avis de ce mouvement, il fit marcher le long du Mein vers Selingestatt l'armée qu'il commande, & il fit passer la Riviere sur deux Ponts à cinq Brigades d'Infanterie, pendant que 29. Escadrons la passerent à gué. L'artillerie qu'il avoit placée sur le bord du Mein, ayant commencé vers les dix heures du matin, à tirer sur l'armée des Alliés, qu'elle battoit en flanc, le Roi ordonna d'établir aussi quelques batteries, & les troupes des Alliés s'étant avancées

avancées malgré la vivacité du feu de l'artillerie des François, elles arriverent à un bois, derriere lequel les 25. Bataillons & les 29. Escadrons, auxquels le Maréchal de Noailles avoit fait passer le Mein, s'étoient rangés en bataille.

L'Armée des Alliés se forma sur plusieurs Lignes composées alternativement, sans aucun intervalle, d'Infanterie & de Cavalerie, & elles s'étendirent devant le front des troupes Françoises, autant que le terrain pouvoit le permettre. Les troupes de la Reine de Hongrie occupoient le centre; l'aîle droite étoit formée par les troupes Angloises, & celles de Hanover étoient à l'aîle gauche, & ces differentes troupes avoient avec elles leur artillerie. Les François essuyerent, sans tirer, le feu de la Mousqueterie des Alliés, & ils les attaquerent trois fois. Dans la premiere attaque, la Cavalerie de la Maison du Roi Très-Chrétien chargea avec une extrême valeur les troupes Autrichiennes, & elle les fit d'abord plier, mais ces troupes se rallierent en peu de tems, & elles soutinrent tous les efforts que cette Cavalerie fit pour les enfoncer.

Le Maréchal de Noailles voyant que les François pouvoient d'autant moins esperer de rompre la premiere Ligne des Alliés, que ceux-ci étoient fort supérieurs en nombre, il se détermina à faire cesser l'attaque, & le Corps de troupes Françoises, qui avoit passé le Mein, retourna au camp de Selingestatt, le Maréchal de Noailles ayant laissé à Aschaffembourg le détachement par lequel il avoit fait occuper ce poste avant le combat.

La nuit suivante, l'armée des Alliés décampa pour se retirer sou Hanaw, & n'ayant pas assés de chariots pour transporter tous ses blessés, elle a été obligée d'en laisser environ 600. sur le champ de bataille.

Les

Les François assûrent n'avoir eû que 600. hommes de tués & 1200. de blessés. La perte des Alliés est beaucoup plus considérable, & l'on prétend qu'elle monte au moins à 5000. hommes.

Outre le Duc de Cumberland, le Duc d'Aremberg, le Baron d'Islin & le Comte de Monroy, il y a eû plusieurs autres Officiers de distinction de blessés, & le Géneral Ligonier, les Majors Généraux Honeywood & Johnson, le Brigadier Général Hasck, le Colonel Peers & le fils du Comte de Monroy, sont de ce nombre.

La blessure du Duc de Cumberland, qui a eû le gras de la jambe percé d'une balle, n'est pas regardée comme dangereuse, mais on craint que celle du Duc d'Aremberg, auquel on a tiré une balle qui lui étoit restée dans l'épaule, ne soit pas sitôt guérie.

Le Roi a été pendant tout le tems de l'action, à la tête des troupes Angloises, & étant descendu de cheval, il s'est porté avec la plus grande intrépidité dans les endroits où il y avoit le plus de péril.

Les Vaisseaux de guerre *le Biddefort & la Lime*, qui étoient allés croiser dans la Manche, sont rentrés dans le Port de Plymouth, où le Vaisseau *l'Aldborough* s'est rendu de Liverpool, & le premier y a conduit une prise Espagnole, à bord de laquelle il y avoit un grand nombre de barils de poudre.

On a appris de la Jamaïque, que les Vaisseaux de guerre *le Gowey*, *le Reppon* & *l'Aventure*, ont enlevé plusieurs Batimens Espagnols, parmi lesquels est le Vaisseau *le Saint Joseph Elias el Desidero*, de 500. tonneaux, qui alloit de Cadix à la Vera Cruz, & dont on dit que la charge est estimée 100000. livres sterlings.

On mande des Isles sous le vent, que deux Armateurs

mateurs Espagnols avoient été conduits à Saint Kits, & que le Vaisseau, de guerre *le Southsea-Castle* s'étoit emparé d'un autre Armateur de la même Nation, de vingt canons & de 140. hommes d'équipage.

Les Vaisseaux de guerre, le *Pembroke*, *la Prise de Pembroke* & *le Garland*, sont arrivés aux Dunes, ayant sous leur convoi plusieurs Bâtimens, entr'autres le Vaisseau de Regiftre *le Saint Rosaire*, qui a été pris & conduit à Gibraltar, par le Vaisseau *le Romney*.

Un Vaisseau de guerre Anglois a coulé à fond dans les environs du Cap de Gat, un Armateur Espagnol, de 20. Canons & de 150. hommes d'équipage.

## HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON mande de la Haye du 19. de ce mois, que la Diette de l'Empire a écrit aux Etats Généraux une Lettre, laquelle porte que l'Empereur, par un effet du zéle louable dont il est animé pour le bien Public, a non-seulement fait connoître ses dispositions pour la Paix, mais encore a souhaité que l'Empire, conjointement avec les autres Puissances qui seront invitées, contribuât par sa médiation & par ses bons offices, à terminer les differends de S. M. I. & de la Reine de Hongrie; que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, se sentent d'autant plus obligés de travailler à procurer un accommodement entre ces deux Puissances, qu'ils sçavent combien la Paix est nécessaire à l'Allemagne & à toute l'Europe; qu'ayant examiné cette affaire dans leurs déliberations particuliéres, & ayant pesé mûrement toutes les circonstances

constances, ils ont pris unanimement, dès le 17. du mois de Mai dernier, la resolution d'employer tous les moyens qui dépendroient d'eux, pour retablir la tranquillité en Allemagne, & de se charger de la médiation entre l'Empereur & la Reine de Hongrie, moyennant le concours du Roi de la Grande Bretagne & des Etats Généraux, & une assurance suffisante, de la part des deux Puissances engagées dans la guerre, pour l'acceptation de cette médiation; que les preuves éclatantes, qu'en plusieurs occasions les Etats Généraux ont données de leur affection pour le Corps Germanique, ne laissent point lieu à la Diette de douter qu'ils n'ayent pour agréable la communication qu'on leur fait sur une matiére si importante; que le Corps Germanique les prie de vouloir bien lui faire sçavoir s'ils veulent être Médiateurs conjointement avec l'Empire, & que dans ce cas, les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, ne manqueront pas de faire de leur côté tout ce qui sera possible & convenable dans les conjonctures présentes, pour faire réüssir la Médiation.

Le 15. de ce mois, le Comte de Sintzheim, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur auprès de la République de Hollande, donna part aux Etats Généraux de l'Armistice conclu par les Comtes de Seckendorf & de Kevenhuller.

Les Régimens Anglois de Rothe & de Howard, & celui des Montagnards, arriverent le 10. du mois dernier à Bruxelles, & le lendemain ils continuerent leur route, pour aller joindre l'armée des Alliés, commandée par le Comte de Stairs. 400. Chariots chargés d'habits & de plusieurs autres choses nécessaires aux troupes dont cette armée est composée, marchent avec ces Régimens.

Le dernier courier, qui est arrivé de Hanaw, a rapporté que le Duc d'Aremberg étoit hors de danger, & qu'on esperoit qu'il seroit bientôt rétabli de sa blessure.

Le 18 de ce mois le Baron de Reischach, Envoyé Extraordinaire de la Reine de Hongrie, communiqua au Président de l'Assemblée des Etats Généraux, quelques dépêches qu'il avoit reçûës de Vienne le même jour par un courier extraordinaire, & par lesquelles il apprit que la Reine de Hongrie n'avoit point voulu ratifier l'Armistice dont le Comte de Kevenhuller étoit convenu conditionellement avec le Comte de Seckendorf, jusqu'à ce qu'elle fut instruite des intentions de ses Alliés.

Toutes les troupes que la République a consenti de fournir à la Reine de Hongrie, seront assemblées le deux du mois prochain à Doësbourg, & le jour suivant elles marcheront vers Munster, où elles seront reçûës par les Commissaires de S. M. H. Le Comte Maurice de Nassau, qui les commande en chef, a pris le 26 de ce mois la route d'Arnhem, avec le Baron de Ginkel, un des Géneraux, qui doivent servir sous ses Ordres.



FRANCE

# FRANCE,

## NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 2. de ce mois, le Prince de Grimberghen, Ambaſſadeur Extraordinaire de l'Empereur, eut une audience particuliere du Roi, & il y fut conduit par le Chevalier de Saintot, Introducteur des Ambaſſadeurs.

La Charge de Premier Gentilhomme de la Chambre qu'avoit le Duc de Rochechouart, qui a été tué au Combat donné près du Mein le 27. de ce mois, a été accordee par le Roi au Fils de ce Duc.

Un courier dépêché de Stockholm le 5. de ce mois par le Marquis de Lanmary, & arrivé à Verſailles le 17. a apporté la nouvelle de la concluſion de la Paix entre la Ruſſie & la Suéde, & de l'Election faite unanimement pour ſucceder au Trône de Suéde, de l'Evêque de Lubeck, lequel a été proclamé le 4.

On ne ſçait pas encore le détail des conditions

conditions de la Paix, & on a seulement appris que par les Articles Préliminaires du Traité, la Suéde est convenuë de ceder à la Russie le Gouvernement de Kimengor, jusqu'à la premiere branche de la Riviere de Kimen, du côté de la Suéde, ainsi que la Forteresse de Mislot, & son territoire, qui est d'environ deux lieuës.

Le Roi a quitté le 11. de ce mois le deüil que S. M. avoit pris le 20. du mois dernier pour la mort de la Duchesse Doüairiere de Bourbon.

Le Roi a fait Maréchaux de Camp, le Duc de Chartres & le Duc de Penthiévre, & S. M. a nommé Brigadier M. de Cremille, Maréchal des Logis de l'armée du Roi, commandée par le Maréchal de Noailles.

M. Boucher, Intendant de la Généralité de Bourdeaux, ayant demandé au Roi la permission de revenir, S. M. a nommé, pour lui succéder, M. de Tourny, Intendant de la Géneralité de Limoges, lequel est remplacé par M de la Chataigneraye, Maître des Requêtes.

Le Roi a donné la place de Conseiller d'Etat

l'Etat, vacante par la mort de M. de Vastan, M. de la Galaisiere, Maître des Requêtes & Intendant en Lorraine, & celle de Conseiller d'Honneur au Parlement, qu'avoit M. de Cramaille, à M. de Feriol d'Argental, Conseiller au Parlement.

Les troupes Françoises qui étoient en Baviére sous les ordres du Maréchal de Broglie, étant retournées à Donawert, elles en repartirent le 26. du mois dernier & les jours suivans, pour aller à Wimphen sur le Nekre. Ces troupes y sont arrivées successivement par divisions, & le . de ce mois, elles s'y sont trouvées entierement rassemblées. Le Maréchal de Broglie s'est rendu à Wimphen, à la tête de la troisieme division, & il en est parti le 9. après avoir remis le Commandement de l'armée au Comte de Saxe. Ce Lieutenant Géneral commandera sous les ordres du Maréchal de Noailles toutes ces Troupes, qui se sont mises en marche, pour aller à Spire.

## *BENEFICES DONNE'S.*

L'Abbaye de S. Georges des Bois, Ordre de S. Augustin, Diocèse du Mans, vacante par le decès du dernier Titulaire, à M. *Lefevre de Megrigny*, Acolythe du Diocèse de Paris.

Celle de la Reole, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Tarbes, vacante par le decès de M. de S. Marsault de Chateillaillon, à M. *de Beaupoil de S. Aulaire*, Prêtre, Vicaire Géneral de Tarbes.

Celle de Sandras, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Alais, vacante par la mort de M. de Maniban, Archevêque de Bordeaux, à M. l'Abbé *Hardoin*, Prédicateur de S. M.

Celle de S. Pierre d'Auxerre, Ordre de S. Augustin, à M. l'Abbé de Boucoiran, (Joseph de Calviere) frere de feu M. de Boucoiran, Capitaine au Regiment des Gardes Françoises, tué au Combat donné près du Mein le 27. du mois dernier.

Le Prieuré de S. Blaise du Houx, dans la Paroisse de Supille, Diocèse du Mans, vacant par le decès de M. Chevalier, à M. Froger.

Le 31. de ce mois Monseigneur le Dauphin alla voir l'Hôtel des Invalides pour la premiere fois; ce Prince y arrriva vers les cinq heures après midi & entra par la porte du Dôme, du côté de la Campagne; M. le Comte d'Argenson, Ministre de la Guerre, avec le Gouverneur de l'Hôtel, & un détachement des soldats qui étoient sous les armes, le reçûrent à la porte,

Le

Le Curé des Invalides, accompagné de son Clergé, lui présenta l'Eau benite & le harangua. Ce Prince a été gardé suivant l'usage par les Invalides mêmes, & dans la visite qu'il a faite dans toutes les parties de l'Hôtel, il a éte suivi par une garde de bas Officiers.

Tous les Invalides qui étoient en prison, furent rélâchés par ordre de Monseigneur le Dauphin, qui ordonna aussi d'en faire rentrer plusieurs dans l'Hôtel qui en avoient été chassés pour differens sujets.

Monseigneur le Dauphin qui avoit été chargé d'annoncer de la part du Roi, au Gouverneur, que S. M. lui donnoit 4000. livres de pension sur l'Ordre de S. Louis, & la Croix de S. Louis au Major, leur fit part de ces graces avec beaucoup de bonté. On fit trois salves de l'Artillerie des Invalides. Ce Prince sortit de l'Hôtel par la grande porte, traversa la Cour, les soldats Invalides étant sous les armes; il se rendit à l'Hôtel de Chastillon, chés M. le Duc de Chastillon son Gouveneur, où il soupa à une table de quinze Couverts, Il y eût trois autres tables, sçavoir une pour les Officiers des Gardes du Corps, une pour les Gardes du Corps, & une autre pour les Pages, sans compter tous les gens de Livrée du Roi auxquels on donna aussi à souper.

Il y eut une tres-belle illumination dans le Jardin de cet Hôtel & un Feu d'Artifice. Monseigneur le Dauphin parut fort content de ce brillant Spectacle. Il partit de l'Hôtel de Chastillon vers les 11. heures ; il rendit une Visite à Madame la Duchesse d'Orleans qui étoit à Chaillot, chés laquelle la Reine soupoit : ce Prince y resta une demie heure, & de là il retourna à Versailles.

Le 31. Juillet, la Reine accompagnée des Officiers de sa Maison & des Dames de sa Cour, arriva sur les sept heures du soir au Monastére de Chaillot, où S. M. vit d'abord S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, & eut une conversation avec cette Princesse dans les Bosquets du Jardin. La Reine alla ensuite visiter le Convent, & à son retour elle entra avec S. A. R. dans un Cabinet de verdure, où l'on servit des Glaces. Sur les huit heures & demie, S. M. & S. A. R. se mirent à table ; le Souper dura jusqu'à dix heures ; il y eût plusieurs autres tables servies avec la même profusion & la même délicatesse, & quantité de toutes sortes de rafraichissemens. Vers les 11. heures, Monseigneur le Dauphin, qui au retour de l'Hôtel des Invalides, avoit soupé chés M. le Duc

Duc de Chaſtillon, entra dans le Salon. Ce Prince, après avoir embraſſé S. A. R. reſta environ une demie heure, & retourna enſuite à Verſailles. S. A. R. étoit accompagnée de la Ducheſſe de Modéne & de la Princeſſe de Modéne, ſa fille aînée. La Reine joüa enſuite au Jeu de Cavagnote, & retourna à Verſailles vers les trois heures du matin.

Le premier, le 6. le 8. & le 10. Juillet, il y eût Concert chés la Reine; M. de Blamont, Sur-Intendant de la Muſique du Roi en ſemeſtre, fit chanter le Ballet des *Fêtes Venitiennes*, dont les principaux rolles furent parfaitement bien exécutés par les Dlles Lalande, Romainville & Deschamps, & par les ſieurs d'Angerville, Dubourg & Poirier.

Le 13. le 17. & le 20. M. Royer fit concerter devant la Reine ſon dernier Ballet du *Pouvoir de l'Amour*, lequel fut exécuté au mieux, & fit beaucoup de plaiſir à toute la Cour; les principaux rolles furent remplis par les Dlles Fel & Mathieu, & par les ſieurs Benoît & Jelyot, & par les autres ſujets qu'on vient de nommer.

Le 22. le 24. & le 27. la Reine entendit le Ballet de *l'Europe Galante*; la

I ij Dlle

Dlle Romainville remplit le rolle de *Roxane*, les autres furent chantés par les mêmes sujets.

*EXTRAIT d'une Lettre, écrite de Troyes au sujet de l'Election d'un Maire.*

MOnsieur Remond, Ecuyer, ancien Conseiller aux Bailliage & Siége Présidial de Troyes, & Conseiller de Ville, dans l'Election qui se fit le 11. Juin dernier à la Maison de Ville, fut nommé Maire, & réunit tous les suffrages; il y a peu d'exemples d'une Election aussi unanime; un Choix aussi généralement applaudi, justifie celui que M. le Pelletier de Beaupré, Intendant de la Province de Champagne fit de sa personne, en le nommant son Subdelgué au mois de Mai 1741. Le nouveau Maire qui fut installé le 27. Juin avec les cérémonies usitées, avec un concours extraordinaire de peuple, qui témoigna par ses acclamations réiterées, la joye dont il étoit penetré, donna le 9. Juillet, dans la grande Salle de la Maison de Ville un superbe Souper; il y eût deux tables de trente Couverts, servies avec autant de profusion que de délicatesse; les vins les plus exquis, & les liqueurs les plus rares y furent distribués abondamment; on admira sur tout l'ordre

dre & l'arrangement des Desserts, dont le goût ne fut pas moins satisfait que le coup d'œil.

## MORTS ET NAISSANCES.

LE 29. Juin, M. François-Honoré *de Maniban de Casaubon*, Archevêque de Bordeaux & Abbé de l'Abbaye de Sandras O. S. B. Diocèse d'Alais, mourut sans son Diocèse. Il fut nommé à l'Abbaye de Sandras le 15. Août 1712. Il fut fait au mois de Juillet 1714. Vicaire Géneral du Diocèse de Toulouse & Grand Archidiacre. Il fut nommé Evêque de Mirepoix le 8. Janvier 1721. fut sacré & prêta serment de fidelité entre les mains du Roi, le 11. Novembre de la même année. Il fut nommé le ... Octobre 1729. à l'Archevêché de Bordeaux, & prêta serment de fidelité au Roi le 11. Avril 1730. Il étoit fils de François Lancelot de Maniban de Casaubon, Conseiller au Parlement de Toulouse, & de D. & Cousin germain de M. Gaspard-Joseph de Maniban, Marquis de Maniban & de Campagne, Baron de Casaubon & de Busca, aujourd'hui Premier Président du Parlement de Toulouse, depuis le 9. Octobre 1721. qui de son mariage avec

D. Jeanne-Christine de Lamoignon Blancmesnil, n'a que deux filles ; sçavoir Made. la Marquise de Malause Bourbon, & Made. la Marquise de Livry Sanguin ; la famille de Maniban connuë autrefois sous le nom de la Bassa, est noble & Originaire du Pays d'Armagnac ; & elle porte pour Armes, d'Azur à deux bourdons de Pelerin, d'or passés en sautoir, les pointes basses, & accompagnés en chef d'un Croissant d'or, & en pointe de trois larmes d'argent, posées, une à chaque flanc, & l'autre en pointe.

Le 11. Juillet, M. Nicolas *Havetel*, Seigneur de Vauciennes, le Camoy, la Chapotte &c. Prêtre Chanoine & Grand Archicre de l'Eglise Cathédrale de Châlons, en Champagne, & Grand Vicaire du Diocèse, mourut à Epernay, âgé de plus de 80. ans, au grand regret de tous les Pauvres, dont il étoit le pere ; il étoit fils de Claude Havetel, Ecuyer Seigneur de Vauciennes, Président des Trésoriers de France à Châlons, & de Dlle Catherine Maillet ; il avoit pour frere M. de Vauciennes, sous Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises en 1687. par la mort du quel sans alliance, il étoit devenu l'héritier de sa famille, & pour sœur Catherine Havetel, mariée le 7. Juin 1695. avec Antoine Mathieu Vidard, Chevalier Seigneur de S. Clair, Lieutenant au Régiment

ment des Gardes Françoises, puis Lieutenant de Roi en Champagne au Département de Reims, dont elle fut la premiere femme & mere d'André-Claude-Amable Vidard, Seigneur de S. Clair, Mestre de Camp de Cavalerie, Exempt des Gardes du Corps, Chevalier de S. Louis & Lieutenant de Roi en Champagne, & Louis-Antoine Vidard de S. Clair, Seigneur de Vauciennes, aussi Mestre de Camp de Cavalerie, Exempt des Gardes du Corps & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis. Le corps de l'Abbé de Vauciennes, qui donne lieu à cet article, fut transporté le lendemin 12. Juillet en son Château de Vauciennes, à une lieue d'Epernay, pour y être inhumé dans la Chapelle de sa famille.

Le 12. Messire Jacques-Benigne *Bossuet*, ancien Evêque de Troyes, depuis 1718, & Abbé de Saint Lucien de Beauvais depuis le 12 Avril 1704, mourut à Paris, âgé de 82 ans; il étoit neveu de M. Jacques-Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, l'un des plus sçavans Prélats qui ayent paru dans l'Eglise, mort à Paris le 12 Avril 1704; il étoit fils d'Antoine Bossuet, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, mort le 29 Janvier 1699, & de Dame Renée-Gaureaul du Mont, & il avoit pour frere aîné Louis-

*Boſſuet*, Seigneur d'Azû-les-Coſne, Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi, mort le.... laiſſant de ſon mariage avec Dame Marguerite de la Briffe, Demoiſelle Marguerite-Benigne Boſſuet, fille unique mariée à l'âge de 19 ans, le 21 Mai 1722. avec Louis-Antoine de la Roche-Fonteniilles, Marquis de Rambures & de Fontenilles, & morte ſans enfans le 25. Octobre 1728.

Le.... Juillet, M. Jean Mathias *Barthelemy de Grammont de Lanta*, Evêque de Perpignan, ſacré le 26. Mai 1726. Abbé de Calers, O. C. Diocèſe de Rieux, depuis 1717. de Nôtre-Dame d'Arles, O. S. B. Diocèſe de Perpignan, depuis 1723. & de la Réale dans la Ville de Perpignan, depuis 1725. mourut dans ſon Diocèſe, âgé de 55. ans; il étoit fils puîné de Jacques-Barthelemy de Grammont, Baron de Lanta, & de D. Catherine de Riquet, ſœur de M. de Riquet, Préſident à Mortier au Parlement de Toulouſe, & de feu M. le Comte de Caraman, Lieutenant Géneral des Armées du Roi; la famille de Barthelemy Grammont Originaire d'Avergne, & depuis tranſplantée, il y a environ 200. ans, à Toulouſe, & où elle eſt regardée comme l'une des premieres du Parlement, porte pour Armes d'Azur à trois bandes d'or.

Le

Le 17. M. Paul-Estienne *Desmaretz de Cramaille*, Conseiller au Parlement de Paris, reçû le 20 Février 1714, puis Conseiller d'honneur au même Parlement, depuis le .... Janvier 1738, mourut à Paris âgé de 51 ans & sans être marié; il étoit frere de D. Henriette-Magdelaine Desmaretz mariée le 20 Fevrier 1702, avec Charles d'Angennes, Marquis de Poigny, Colonel du Régiment Royal de la Marine & Brigadier des Armées du Roi, tué à la Bataille de Malplaquet, le 11 Septembre 1709; il étoit fils de M. Jean-Baptiste Desmaretz de Vaubourg, Sire & Baron de Cramailles, mort Sous-Doyen des Conseillers d'Etat & Privé du Roi, le 26 Avril 1740. & de Dame Marie-Magdeleine-Voisin de la Noiray, morte le 9 Mai 1711. M. de Cramailles étoitcousin-germain de M. le Maréchal de Maillebois, & la Généalogie de sa famille sera rapportée dans le Supplément à l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne auquel on travaille actuellement.

Le 20. M. Felix *Aubery*, Chevalier Marquis *de Vastan*, Baron de Vieuxpont, Conseiller d'Etat, Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, y mourut dans la cinquante-deuxiéme année de son âge.

Il étoit fils aîné de M. Jean-Aubery,

I v Chevalier

Chevalier Marquis de Vaſtan, Villeneuve ſous Barillon, Baron de Cernieres, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Lieutenant pour le Roi au Gouvernement de l'Orléanois & Pays Blaiſois ; & de feuë Dame Magdeleine Louiſe de Bailleul, ayant pour frere M. Jean Baptiſte-Louis Aubery de Vaſtan, Chevalier non-Profés de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, Capitaine au Régiment des Gardes Françoiſes, & pour ſœurs Dame Marie-Catherine-Louiſe Aubery de Vaſtan, veuve de M. Jean-Anne Aubery, Chevalier Comte de S. Ines, Seigeur de Trilport & de S. Vaubourg, & Dame Marie-Jeanne Aubery de Vaſtan, veuve de M. Armand de Bethune, Comte d'Orval, Seigneur & Prince Souverain de Boisbelle & d'Enrichemont.

Il avoit épouſé en premieres nôces Damoiſelle Thérèſe Fontaine, fille de Claude Fontaine, Ecuyer Conſeiller Sécrétaire du Roi, Maiſon Couronne de France & de ſes Finances, & de Dame Louiſe-Jeanne de Gondrecourt, ſon épouſe: Il avoit eu de ce mariage Dame Marthe-Antoinette Aubery de Vaſtan, mariée en 1732, à M. Jean Louis Portail, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, Préſident du Parlement de Paris, ſeul fils de

feu

feu M. Portail, premier Président du même Parlement, & en secondes nôces, Damoiselle Marie-Renée le Mairat, fille de M. Jean-Louis le Mairat, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes Honoraire de son Hôtel, & de Dame Renée Ballet, son épouse.

Il reste de ce dernier mariage deux fils & une fille; il avoit été successivement Avocat du Roi au Châtelet de Paris en 1715, Conseiller au Parlement en 1716, Maître des Requêtes en 1718.

Il fût nommé Intendanr du Hainaut en 1723, & de la Généralité de Caën en 1727; Prevôt des Marchands de la Ville de Paris en 1740, & Conseiller d'Etat au mois de Mars dernier.

Il a rempli ces différentes p'aces en homme qui les méritoit, & s'y est rendu recommandable par un attachement inviolable à ses devoirs, un amour constant pour la Justice, & une supériorité de talens, qui le rendoit digne des plus grands employs.

Une simplicité noble, un génie élevé, des connoissances étenduës, un caractére bien faisant étoient joints en lui à la plus haute vertu.

L'estime générale qu'il s'étoit acquise par tant de rares qualités, & les regrets sin-

ceres des Grands & du Peuple, justifient assés cet éloge.

Le 20 Mai dernier, Dame Anne-Marie-Jeanne *Dupuis*, épouse de Messire Louis-Aléxandre de Savary, Seigneur de Saint-Just &c. Conseiller du Roi en ses Conseils, grand Maître des Eaux & Forêts de France au Département de Normandie, & mariée le 10 Septembre de l'année derniére, accoucha d'un fils, son premier enfant, qui fût ondoyé le même jour; le 9 Juin suivant, les cérémonies du Baptême furent supplées, en l'Eglise de Saint Germain de l'Auxerrois sa Paroisse, à cet enfant qui fut nommé sur les Fonds, Charles-Louis. Le Parain a été Messire.... de Savary, Seigneur du Tronc &c. Abbé de Beaulieu, Diocèse de Langres, Doyen & Vicaire Général d'Evreux, son oncle paternel. La Maraine, Dame Marie-Anne l'Epinau, veuve de M. Charles-Ruau Dutronchot, Chevalier de l'Ordre de saint Michel, sa bisayeule maternele.

Le 21 Juin dernier, Dame Elisabeth-Marie *Dupuis*, épouse de Messire Louis-Léon de Bouthillier Chauvigny, Comte de Beaujeu, Baron de Lorme &c. & mariée le 14 Août de l'année derniere, accoucha d'un fils, son premier enfant, qui fut baptisé en l'Eglise de S. Eustache

sa

sa Paroisse, & nommé sur les Fonds de Baptême Charles-Léon.

Le Parain a été M. Claude-Léon de Bouthillier de Chauvigny, Marquis de Vandeuvre, des Hayes d'Angylon, Vicomte de Rhodes, Brigadier &c. son oncle paternel, la Maraine a été Dame Marie-Anne l'Epinau, veuve de M. Charles-Ruau Dutronchot, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, sa bisayeule maternelle.

## ARRETS NOTABLES.

ORDONNANCE du Roi du 10 Juillet, portant augmentation de 36000. hommes de Milice, dont la teneur suit.

Sa Majesté jugeant nécessaire pour le bien de son service, d'augmenter de 36000. hommes le corps de Milices, elle en a fait dresser de répartition sur les Provinces & Généralités du Royaume, & en conséquence, elle a ordonné & ordonne ce qui suit.

ART. I. Il sera levé dans les Provinces & Géneralités du Royaume, conformément à l'état de répartition qui sera joint à la présente Ordonnance, 36000. hommes de nouvelle Milice, lesquels seront répartis par les Intendans desd. Provinces & Géneralités, par préference

préference sur les Villes, & subsidiairement sur les Paroisses du plat-Pays, eû égard au nombre de feux ou de familles dont elles seront composées, & tiré au sort entre tous les garçons demeurant actuellement dans lesd. Villes & Paroisses, de l'âge de 16. ans & au dessus jusqu'à 40. de taille de cinq pieds au moins, & de force convenable à servir.

II. Les jeunes gens mariés, de l'âge de vingt ans & au-dessous ayant la taille & les qualités ci-dessus prescrites, seront assujettis à tirer au sort concurremment avec les garçons, sans qu'aucun puisse en être dispensé pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit; & à leur défaut le sort sera tiré entre tous les hommes mariés, de l'âge de 40. ans & au-dessous.

III. Ordonne S.M. auxd. garçons ou hommes mariés, qui se trouveront dans le cas de tirer au sort, de comparoître pardevant le Commissaire chargé de la levée, le jour qui aura été indiqué pour tirer, à peine d'être déclarés Miliciens, & contraints de servir à la place de ceux à qui le sort sera échu.

IV. S. M. voulant que lad. Milice soit assemblée du 15. Octobre prochain au premier Novembre suivant au plus tard, tous ceux à qui le sort sera échu ou qui auront été déclarés Miliciens pour cause d'absence, seront tenus de se rendre dans ledit tems aux

aux Lieux de l'assemblée, à peine des galéres perpétuelles.

V. Le service desdits Miliciens sera de six années, & ils ne pourront s'absenter, sans congé, de la troupe dont ils seront, à peine d'être poursuivis & punis de mort comme déserteurs, suivant la rigueur des Ordonnances.

VI. Entend S. M. que jusqu'au jour de l'assemblée, ceux des Miliciens qui seront journaliers, soient employés par les Paroisses, par préférence à tous autres habitans, & en cas qu'ils aillent travailler dans les Paroisses voisines, leur enjoint S. M. d'en avertir les Officiers des Communautés, de leur déclarer le Lieu où ils se rendront, & de se trouver à l'assemblée dans le tems ordonné, sous les peines portées par l'Article IV. de la présente Ordonnance.

VII. Conformément à l'Article VIII. de l'Ordonnance du 12. Novembre 1733. dont S. M. a jugé à propos de renouveller les dispositions, tout Milicien qui aura servi pour sa Paroisse le tems de six années, ne pourra être imposé à la Taille personnelle ou industrielle, que deux années après l'expiration de son service, pour ses biens propres, ou pour ceux qui lui viendront du chef de sa femme, s'il se marie

rie dans le cours desdites deux années, & dans le cas où ledit Milicien prendra pendant ledit tems, des Fermes ou Explotations étrangeres, il sera pour raison d'icelles, taxé d'office modérément par les Intendans dans la Province pour laquelle il aura servi. Ordonne S. M. que le Milicien qui se trouvera marié lorsqu'il marchera pour sa Paroisse, soit diminué de dix livres sur sa quote personnelle pour chacune de ses années de service. Veut au surplus S. M. que les peres desdits Miliciens soient exempts de Collecte pendant que leurs enfans serviront à ladite Milice, & que pendant ledit tems leurs quotes de Taille ne puissent être augmentées par les Collecteurs.

VIII. Lors de l'assemblée desdits Miliciens, il leur sera fourni par les Paroisses, un bon Chapeau bordé en argent faux, avec les autres parties de l'habillement, & l'argent reglé par l'Article XII. de l'Ordonnance du 12. Novembre 1733.

IX. Veut au surplus S. M. que ses Ordonnances précédentes auxquelles Elle n'entend déroger, qu'à l'égard de ce qui se trouvera de contraire à la présente, soient exécutées selon leur forme & teneur. Mande & ordonne S. M. aux Gouverneurs & ses Lieutenans Géneraux en ses Provinces, aux Intendans

Intendans desdites Provinces, de s'employer chacun à son égard, & selon qu'il leur est prescrit, à l'exacte observation & exécution de la présente Ordonnance. Ordonne aussi S. M. aux Gouverneurs de ses Villes & Places, à tous Baillis, Sénéchaux, Prévôts, Juges, leurs Lieutenans & autres ses Officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à ladite exécution. Fait à Versailles, le 10. Juillet 1743. *signé* LOUIS. *Et plus bas* M. P. DE VOYER D'ARGENSON.

*ETAT contenant la répartition de 36000. hommes de Milice, qui doivent être fournis par les Villes & subsidiairement par les Paroisses du plat-Pays des Provinces & Géneralités du Royaume, en exécution de l'Ordonnance du 10. Juillet 1743.*

La Géneralité de Paris fournira 2160. hommes.

La Géneralité de Soissons fournira 1080. hommes.

La Géneralité d'Amiens fournira 1080. hommes.

La Géneralité de Rouen fournira 1800. hommes.

La Géneralité de Caën fournira 1080. hommes.

La Géneralité d'Alençon fournira 1440. hommes.

La Géneralité de Châlons fournirà 1800. hommes.

Le Département du Duché de Bourgogne fournira 1800. hommes.

La Géneralité d'Orléans fournira 1440. hommes.

La Géneralité de Moulins fournira 720. hommes.

La Géneralité de Tours fournira 1440. hommes.

La Province de Bretagne fournira 2520. hommes.

La Géneralité de Poitiers fournira 1080. hommes.

La Géneralité de Limoges fournira 720. hommes.

La Géneralité de Riom fournira 720. hommes.

La Géneralité de Lyon fournira 720. hommes.

La Géneralité de Grénoble fournira 720. hommes.

La Provence fournira 720. hommes.

La Géneralité de Montauban fournira 1080. hommes.

La Géneralité d'Ausch fournira 1080. hommes.

La Géneralité de Bordeaux fournira 2160. hommes.

La Géneralité de Bourges fournira 720. hommes.

Le Comté de Bourgogne fournira 1800. hommes.

La Province de Languedoc fournira 2520. hommes.

La Géneralité de la Rochelle fournira 360. hommes.

La Province d'Artois fournira 720. hommes.

Le Département des trois Evêchés fournira 900. hommes.

La Province d'Alsace fournira 900. hommes.

La Province de Flandre c& elle du Haynault fourniront 720. hommes.

TOTAL 36000. hommes.

## APROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France du mois de Juillet*, & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Août 1743.

HARDION.

# TABLE.



Disser-

---

## *Errata du premier Volume de Juin,*

PAge 1088. ligne premiere, Description de la Haute Normandie, *lisez* du Pays de Cotentin.
P. 1089. l. 12. & suivantes, *l.* de cette maniere le chiffre.

chiffres Chronologiques, 1346. 1364. 1418.
P. 1228. l. 21. Farancourt, *l.* Favancourt.
Même page, l. 21. ſon fils, l. à ſon fils.
P. 1242. l. 5. du bas, de Bades. *l.* de Budes.
P. 1250. l. 26. conſultez la Généalogie, &c. *l.* conſultez l'Hiſtoire de la Maiſon Caraffe par Aldimari, 3. vol. *in-fol.*
P. 1251. Maître des Requêtes Honoraire, *ajoûtez*, & Conſeiller d'Etat Ordinaire.
P. 1253. l. 15. & 16. deux mille livres, *l.* mille livres.

---

## *Errata du ſecond Volume de Juin.*

PAge 1360. ligne 4. du bas, Chaulieu, *liſez*; de Chaulieu.
P. 1432. l. 18. D D. MANSAT, *l.* D D. MANSART.
P. 1444. l. 11. d'Anjou, *l.* à Angers.
*Ibid.* l. 20. e Simonn, *l.* Simonne.

---

## *Fautes à corriger dans ce Livre.*

PAge premiere, ligne 13. ton mérite, *liſez* t'ont mérité.
P. 1473. l. 20. Efant, *l.* Enfant.
P. 1476. l. 17. *otez la virgule après rigueurs.*
P. 1482. l. 5. & 6. penfée, *l.* penſée.
P. 1485. l. 3. reſource, *l.* reſſource.
P. 1489. l. 19. nons, *l.* nous.
P. 1492. l. 14. cherché, *l.* cherchée.
P. 1496. l. 21. m'eſt, *l.* m'es.
P. 1497. l. 2. *otez la virgule après forfaits.*
P 1498. l. 16. viellit, *l.* vieillit.
P. 1499. l. 12. vielliſſent, *l.* vieilliſſent.

P.

P. 1500. l. 6. m'opprimee, *l.* m'opprime.
P. 1502. l. 6. du bas. Chambre quarrée &c. *l.* parfaitement quarrée & profonde du rez de chaussée, jusqu'à son sol, d'environ 4. pieds.
P. 1512. l. 2. Clervaux, *l.* Clairvaux.
P. 1514. l. 25. Clervaux, *l.* Clairvaux.
P. 1520. l. 4. les, *l.* des.
P. 1528. l. 21. où, *otez ce mot.*
P. 1529. l. derniere, Junin, *l.* Juin.
P. 1531. l. 2, cela, *ajoutez pendant.*
P. 1533. l. 18. commencée, *l.* commencé.
P. 1538. l. 10. & 11. exceptés, *l.* excepté.
P. 1541. l. 10. Lettré, *l.* Lettre;
*Ibid.* l. 14. grande, *l.* grandes.
P. 1543. l. 2. du bas, d'autres, *l.* autres.
P. 1544. l. 14. Où, *l.* Ou.
P. 1546. l. 11. reprendre, *l.* repandre.
P. 1549. l. 9. là que, *l.* là, que
*Ibid.* l. 11. on, *l* ; on
*Ibid.* l. 12. même; *l.* même,
P. 1550. l. 15. mentend, *l.* m'entend
*Ibid.* l. 16. éclattant; *l.* éclatant,
P. 1553. l. 6. je, je ne.
P. 1554. l. 13. étoient, *l.* étoit.
P. 1556. l. 17. graveetoit, *l.* grave étoit.
P. 1559. l. 25. *Spatiun.* l. *Spatium.*
P. 1563. l. 7. du bas, encheri, dessus l. encheri dessus,
P. 1567. l. 10. & 11. du bas, livrer. *l.* livrer, l'allegresse *l.* l'allegresse.
P. 1568. l, 12. *œuil.* l. *œil.*
P. 1572. l. 23. l'lenrichiront, *l.* l'enrichiront
P. 1574. l. 2. Gueres, *l.* Guerres.
P. 1581. l. 6. laise *l.* Blaise.
P. 1593. l. 6. instruits; *l.* instruits,
P. 1596. l. 8. etonnée; *l.* etonnée,
P. 1599. l. 9. aequis *l.* acquis.

P. 1613. l. 6. étoient très reſſemblans. *l.* étoient non ſeulement très-reſſemblans.
*Ibid.* l. 2. du bas appeloit. *l.* appelloit.
P. 1614. l. 11. la. *l.* là.
P. 1615. l. 3. du bas, ſous *l.* à.
P. 1616. l. 11. diſtintif. *l.* diſtinctif.
P. 1619. l. 9. affaire. *l.* affaires
*Ibid.* l. 24. *otez la virgule après caractére*
P. 1620. l. 20. dès. *l.* des
P. 1621. l. 5. Fauxboug. *l.* Fauxbourg
P. 1622. l. 16. *mettez une virgule après ravie*
P. 1628. l. 23. Bulogne. *l.* Bologne
P. 1630. l. 24. & 25. comiques, *l.* comique,
P. 1633. l. 22. & 23. ronouvellé. *l.* renouvellé
*Ibid.* l. 27. Cedemcreutz. *l.* Cederncreutz
*Ibid.* l. 28. Noleken. *l.* Nolcken
*Ibid.* l. 32. du. *l.* d'un.
P. 1634. l. 5. du bas conſiſqués. *l.* confiſqués

# MERCURE DE FRANCE,

## DÉDIÉ AU ROI,

AOUST 1743.




A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLIII.

*Avec Approbation & Privilege du Roi.*

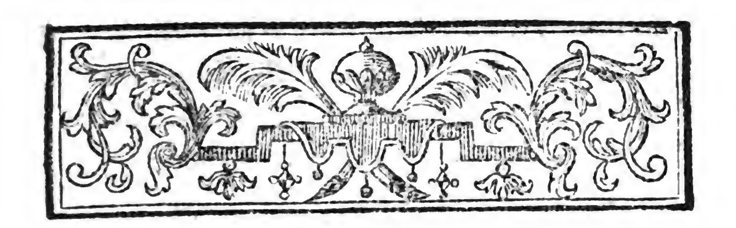
# AVIS.

L'*ADRESSE générale est à Monsieur* MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

*On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.*

*Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.*

PRIX XXX. SOLS.



# MERCURE DE FRANCE.

## *DÉDIÉ AU ROI.*

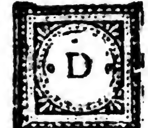
## AOUST 1743.

## *PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.*

---

## IDILE.

### *L'AMOUR vaincu par la Raison.*



Igne sujet des vœux des Bergers d'Arcadie,
Philis dans la forêt porta sa réverie ;
L'Amour y conduisit autrefois son Berger ;

 Philis

Philis craint, & Philis aime encor le danger.
Que ne peux-tu, Berger, y revenir comme elle?
Ah! Philis, trop d'amour n'a fait qu'un infidelle.
L'ingrat ne chérit plus l'objet qui l'a charmé;
Meris seroit constant, s'il étoit moins aimé.
Elle implore Venus; mais Venus, peu fidelle,
Ne protegea jamais que qui change comme elle.
Philis vit ses moutons errer sur un coteau;
Si Philis n'eut aimé, trop fortuné troupeau,
Vous brouteriez encor le floriſſant Citise!
Ses yeux, libres alors, vous gardoient de surprise:
Mais tout change en aimant; vous êtes malheureux;
L'Amour de tous les maux est le plus dangereux.
Revenez, dit Philis, heureuse indifference;
Mes malheurs ne sont dûs qu'à votre longue absence;
L'Amour, ce Dieu cruel que suivent les ennuis,
A fait de nos beaux jours les plus ameres nuits;
Et, vous aimable joug, Raison, brisez mes chaînes;
Les douceurs de l'Amour ne valent pas vos peines.
La Raison, à ces mots, se présente à ses yeux,
L'Amour l'avoit bannie autrefois de ces lieux.
Ce Dieu ne fut jamais ami de la *Sagesse*.
Philis, dit la Raison, quelle est votre foiblesse?
Fuyez, fuyez l'Amour; ses traits sont dangéreux;
Les plaisirs sont trompeurs, & l'Amour l'est comme eux.
Rappellez les vertus de votre sage mere;

Joignez

Joignez à ses leçons son exemple severe ;
De l'Amour, disoit-elle, évitez les dangers ;
Gardez-vous moins des loups, Philis, que des Bergers.
Inutile leçon ! le cœur change avec l'âge.
Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

Voyez-vous ce troupeau, qui pressant son retour,
Semble de tous ses maux accuser votre amour ?
Votre chien fuit le loup, & le loup en furie,
Approche impunément de votre bergerie.
Vos agneaux n'aiment plus à bondir dans les prés,
Et le bœuf à regret sillonne vos guerets.
Dans le miroir des eaux regardez votre image ;
Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

L'Amour a fait pâlir vos roses & vos lis ;
Philis, tout parle en vous de l'amour de Philis ;
Vous voyiez autrefois avec indifference
Les Bergers à vos chants accommoder leur danse.
Fuyons, leur disiez-vous, tout amoureux souci.
Mais les tems sont changés, & votre cœur aussi.
Vous étiez assés belle, en étant assés sage ;
Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

Meris fait vos plaisirs, ou plûtôt vos malheurs ;
L'Amour n'aura jamais que de fausses douceurs.
Dans le bois, Philomele à peine rassurée,

Vous dit juſqu'à quel point l'Amour porta Terée ;
Elle n'aima jamais ; douce félicité !
Mais l'Amour abuſa de ſa crédulité.
Le plus diſcret Amant n'eſt jamais aſſés ſage.
Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

Combien de fois Meris, redoublant ſes ſoupirs,
Vous montra du danger dans ſes moindres deſirs ?
Rappellez-vous d'Echo le rigoureux ſupplice ;
Autrefois elle aima le dangereux Narciſſe.
Trop épris de lui-même, il eſt ſourd à ſes pleurs ;
Echo, fidéle Echo, tu n'as que ſes rigueurs !
Il n'eſt point de beauté que le tems ne ravage :
Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

Le tems flêtrit la roſe ; il flêtrit nos beaux jours ;
La beauté plaît un tems ; la vertu plaît toujours.
De vos charmes naiſſans innocente victime,
Ignorez-vous encor que l'Amour eſt un crime ?
Philis, méfiez-vous d'un Berger complaiſant ;
Un ennemi qui plaît eſt toujours trop puiſſant.
La beauté ſans vertu n'eſt qu'un frêle avantage :
Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

Heureux le jeune cœur, qui ſage en ſes plaiſirs,
Dans la ſeule Raiſon a puiſé ſes déſirs !
Il goûtera les fruits que produit l'innocence ;
Les plaiſirs ne ſont faits que pour l'indifference.

Un

Qu'un cœur soit sans amour, il sera sans ennui ;
Il est toujours content, s'il est content de lui.
Ma fille, vous pleurez. Meris est un volage.
Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

Ennuyé de servir une même beauté,
Dans des liens nouveaux Meris est arrêté.
La pomme qu'il jetta contre la jeune Isménе,
Ne m'a que trop instruit de sa nouvelle chaîne ;
C'étoit là le signal de quelque rendez-vous ;
Laissez-lui ce volage, il n'est pas fait pour vous.
Mettez au rang des biens le desir d'être sage :
Pouvez-vous de l'Amour méconnoître l'ouvrage ?

La Raison par ces mots triomphant à son tour,
Emut Philis, & prit la place de l'Amour.

*Par M. Rossignol.*



# ORAISON FUNEBRE

*De S. E. M. le Cardinal de* FLEURY, *Ministre d'Etat, &c. prononcée au Service fait par ordre du Roi, dans l'Eglise de Paris le 25. May 1743. Par le* R. P. DE NEUVILLE, *de la Compagnie de* JESUS, *imprimée à Paris chés J. B. Coignard & les Freres Guerin, ruë S. Jacques 1743. avec Approbation & Privilege du Roi. vol. in-4°. grand papier, pages 78.*

L'Orateur a pris pour son texte ces paroles du Ch. 3. des Proverbes, *Beatus homo qui invenit sapientiam...... longitudo dierum in dexterâ ejus, & in sinistrâ illius divitiæ, & gloria. Viæ ejus, viæ pulchræ, & omnes semitæ illius pacificæ,* qu'il traduit ainsi: » Heureux l'homme qui a trouvé la sagesse! » ..... elle a la longueur des jours dans sa » droite, & dans sa gauche les richesses & » la gloire. Ses voies sont belles; tous ses » sentiers sont pleins de paix.

» L'avenir s'étoit-il dévoilé aux yeux de » Salomon? (dit le Pere de Neuville) Dans » ce portrait du Sage qu'il vient de tracer, » ne reconnoissez-vous pas le Sage que nous » regrettons, ses desseins pacifiques, ses » titres, ses dignités, ses honneurs, la

» longue

» longue durée & la conſtante proſpérité de
» ſes jours ?

Après avoir donné une idée générale des caractéres de la véritable ſageſſe & des biens ſolides qu'elle procure, le P. de Neuville fait ſentir combien les exemples en ſont rares, & dit que la Providence en a fourni un modéle accompli dans la perſonne de feu M. le Cardinal de Fleury.

Il diviſe enſuite ſon Diſcours en trois parties.

Dans la premiere, il fait voir que M. le Cardinal de Fleury étoit parvenu aux honneurs par ſon mérite & par ſes ſervices ; dans la ſeconde partie, qu'il s'y eſt ſoutenu par ſes talens, & dans la troiſiéme, qu'il a illuſtré les honneurs par ſes vertus.

En parlant de ſon élévation, l'Orateur demande ſi ce fut un de ces hommes qu'une heureuſe occaſion, une circonſtance imprévûë, que l'activité de l'ambition empreſſée & hardie à précipiter le moment de la fortune, place tout à coup à la tête de l'Empire, étonné de les voir franchir d'un ſeul pas l'immenſité de la diſtance, & paroître au bout de la carriére avant que de l'avoir parcouruë ? . . . . Fut-il un de ces hommes dont l'ambition profonde & diſſimulée forme le tiſſu, nouë le fil de ſes intrigues à l'ombre & dans le ſilence, s'enveloppe dans un cer-

cle de projets obscurs, de manœuvres ignorées ? . . . . . . Regardera-t'on son élévation comme un effet du hasard, le hasard, mot vuide, inventé par l'ignorance, pour cacher sa honte, adopté par l'impiété, pour se défendre contre la raison, employé par la malignité timide & politique, pour censurer sans péril le choix du Prince ?

Un mérite connu, estimé, éprouvé, fut le principe de l'élévation du Cardinal de Fleury; on n'y voit point de voiles ni de nuages; une dignité prépare à une autre dignité; on voit son élévation croître par degrés, avertir la jalousie, lui donner le tems de se précautionner, & lui ôter l'espérance de réussir.

Le P. de Neuville fait en cet endroit un portrait naturel des intrigues de la Cour, & de la sagesse avec laquelle l'Abbé de Fleury s'y conduisit, sagesse qui le fit élever à l'Episcopat.

Il represente l'Evêque de Frejus, uniquement occupé du soin de son Diocèse, oublier dans les montagnes de la Provence ses talens, qui deviennent inutiles. L'occasion les demande; il les retrouve.

Le Duc de Savoye, après avoir vû sa Capitale, prête à tomber sous nos armes, devenir par une révolution imprevûë le terme fatal de nos triomphes ; entraîné par le cours

de

de nos diſgraces & de ſes proſpérités, pénetre dans nos Provinces.. Comment l'Evêque de Frejus ſe comportera-t'il dans une poſition ſi délicate ? ne craignez ni les imprudences d'une fermeté trop auſtere, ni les baſſeſſes d'une rampante & timide politique. Guidé par la ſageſſe, il portera au Duc de Savoye le tribut de vénération & de complaiſance que l'on doit à tous les Trônes; fidéle à ſon Maître, il ne déshonorera point le nom François par de lâches hommages rendus à la fortune. Ses attentions reſpectueuſes lui attirent les regards & la bonté du Prince : une noble liberté lui concilie ſon eſtime : il refuſe de ſe dire ſujet, & il n'eſt point traité en ennemi; il déſarme la Victoire, ſans ſe ſoumettre au Vainqueur. . . . . Il ſignale ſon zéle pour ſon Roi, & ſauve ſon Peuple des fureurs de la Guerre.

Loüis XIV. avoit vû paſſer comme l'ombre ſa nombreuſe poſtérité : ſeul dans ſes Palais immenſes, il ſemble ſe ſurvivre à lui-même: ſes yeux, prêts à ſe fermer, n'apperçoivent à la place de tant de fleurs moiſſonnées dans leur Printems, qu'une fleur à peine écloſe. . . . . Nouveau *Joas*, unique reſte du ſang de David, arraché au débris de ſon auguſte Maiſon. . . . . O ſi du moins il pouvoit, par ſes leçons & par ſes exemples, le former dans le grand art de regner; mais

le tems coule ; il pense donc à se remplacer auprès de son successeur. Sur qui tombera le choix de ce Prince, vieilli dans la connoissance des hommes, de ce Prince dont le choix des Bossuet & des Fenelon avoit prouvé les lumiéres ? il appelle l'Evêque de Frejus ; il lui remet les destinées de son sang & de son Royaume.

Ici l'Orateur voudroit terminer son Discours. Le suffrage du Pere, & les vertus du Fils : Loüis XIV. & Loüis XV. Avoir mérité la confiance de ce Roi qui fit la gloire de la France, avoir élevé à la France ce Roi qui en fait le bonheur : entreprendre d'ajouter à cet éloge, ne seroit-ce pas l'affoiblir ?

En effet, si le plus heureux effort de l'esprit humain est de former un autre esprit, que sera-ce d'élever un Prince né pour le Trône ? Le P. de Neuville fait ici l'énumération de toutes les grandes qualités que doit avoir celui à qui est confiée l'éducation d'un Prince ; mais s'il est si difficile d'élever un Prince né pour le Trône, qu'est-ce qu'élever un Prince déja Roi ? Un enfant que le Trône attend, n'ignore pas qu'il a un Maître : un enfant qui occupe le Trône, ignore-t'il qu'il est Roi ? Je ne sçais quel cri du cœur l'avertit de sa grandeur ; il la sent avant que de la connoître. Trop prompte élevation d'un Prince, à quels périls n'exposez-

ſez-vous pas ſa vertu ? Quel eſprit réunira aſſés de lumiéres, de ſageſſe...... pour reprendre ſon Roi ſans lui déplaire, pour le contredire ſans l'irriter, concilier la fermeté avec la complaiſance, l'autorité avec le reſpect, le ton de Maître avec la ſoumiſſion de Sujet? A ce portrait chacun nomme l'Evêque de Frejus, &c.

Dans la ſeconde partie, le P. de Neuville fait voir que quelque difficile qu'il ſoit d'arriver aux premiers Emplois avec l'eſtime & l'applaudiſſement des Peuples, il eſt encore plus difficile d'y ſoutenir, que d'y aporter une grande réputation; le Cardinal de Fleury honoré de la confiance du Roi, juſtifie le choix du Prince par les talens les plus utiles & les plus néceſſaires au bonheur de l'Etat.

Notre Orateur admire dans le Cardinal de Fleury ſa pénétration & la juſteſſe de ſon eſprit, ſa facilité à dicter les dépêches les plus importantes, la fidélité de ſa mémoire, ce calme & cette tranquillité d'eſprit que rien ne pouvoit alterer. Vit-on jamais en lui, dit-il, cet air de recueillement triſte & farouche, partage des hommes bornés, qui ſont toujours à leurs penſées; à quelque inſtant que vous aprochiez du Cardinal de Fleury, ſi vous ne cherchez que l'ami, le citoyen; le Miniſtre, l'homme d'Etat a diſparu.

De-

De-là cette force, cette vigueur constante & inalterable de l'esprit & de la santé. De-là ce secret impénétrable; de-là cette variété infinie de connoissances, Commerce, Finance, Guerre, Marine, Justice, Religion, Fonctions & prérogatives des Charges, droits du Prince & du Peuple. Qui sçut mieux que lui discuter les differens interêts des Princes? l'Ambassadeur arrivé à Versailles, doute en quelque façon, s'il a quitté Rome, Vienne, Londres, Madrid; s'il parle à un des Ministres de son Prince, ou au Ministre du Roi auprès duquel on l'envoye.

A tant de talens de l'esprit & du génie ajoûtez les talens de raison pure & éclairée, de vraie & saine politique; ce talent sans lequel les autres ne sont rien, celui de les employer & de les rendre utiles à la Patrie. Quel Ministre se montra jamais si dévoüé à la félicité publique? à peine le Roi a-t'il déclaré qu'il veut gouverner lui-même son Royaume par les conseils de l'Evêque de Frejus; l'esprit de douceur & de modération préside à la destinée de l'Empire & à la fortune du Citoyen. Les anciennes dettes de l'Etat sont acquittées; la confiance renaît; l'argent circule; nulle variation dans les monnoyes; cet article si délicat, l'objet de tant de remontrances, de vœux,

de

de désirs, qu'on avoit presque cessé de souhaiter, parce qu'on n'osoit l'esperer, dans le cours de tant d'années, dans des conjonctures si critiques, ne souffre aucune atteinte.

Le Cardinal de Fleury n'enviera point à des Ministres avides de réputation, l'avantage de se signaler par des projets tumultueux... d'imiter ces torrens, ces incendies, qui laissent le souvenir de leur passage dans les débris & les ruines des Empires; on l'a dit; heureuse la nation dont les fastes n'amuseront point par le récit des sanglantes révolutions! L'Orateur rapelle ici combien le Cardinal de Fleury se donna de soins & de mouvemens pour entretenir une longue paix; il rappelle aussi cette époque glorieuse pour la France, le Congrès de Soissons, où le Cardinal de Fleury sembloit présider, comme chef du Sénat de l'Europe.

Lorsque la Providence permet que la paix, que l'Orateur appelle la santé de l'Etat, enfante tout-à-coup les fureurs de la guerre, Louis ordonne, le Cardinal de Fleury met en mouvement les forces du Royaume: déja le Rhin & le Pô coulent sous nos loix; deux batailles gagnées en Italie; mais la moderation du vainqueur arrête la victoire dans son cours le plus rapide; l'Europe pacifiée rentre dans le calme & le silence; les

impôts

impôts disparoissent ; la France oublieroit qu'elle fut obligée de combattre, si la gloire & le fruit de ses victoires ne lui en rapelloient le souvenir.

La Maison d'Autriche alloit périr avant son Chef, si le Cardinal de Fleury n'eût dicté un traité si sage, que l'un y trouve le prix de ses travaux & de ses triomphes, & l'autre trouve dans la paix des avantages propres à le consoler des disgraces de la guerre. Dieu juste ! (s'écrie l'Orateur Chrétien) ... vous voyez cette Maison échappée au naufrage, enorgueillie de quelques succès, entreprendre de nous forcer à regretter notre générosité, à nous repentir de l'avoir mise en état d'oublier nos bienfaits : confondez, punissez . . . mon cœur forme des vœux plus dignes d'être entendus dans le sanctuaire . . . . Seigneur, commandez aux vents & aux flots ; le calme succedera à la tempête ; que les Puissances ennemies se souviennent que dans leurs malheurs la France fut leur ressource. Non, qu'elles l'oublient. Le souvenir des disgraces passées irrite l'orgueil, & la jalousie ne pardonne point les services, lorsqu'ils montrent tant de force & de pouvoir.

Un Ministre guidé par ces grandes vûës d'une politique sage & vertueuse, n'auroit-il pas démenti tous ces principes, s'il avoit négligé

négligé les interêts de la Religion? &c. Le P. de Neuville s'est beaucoup étendu sur cet article, que nous sommes obligés d'abreger.

Dans la troisiéme partie, l'Orateur réfute cette injuste persuasion où l'on est, que la vertu soutient mal les honneurs, les dignités.

Après avoir vû le génie, les talens, les services du Cardinal de Fleury, qu'on étudie ses vertus; ses mœurs, ses manieres changerent-elles avec sa fortune? La faveur, ordinairement si fiére, si méprisante, ne perdit-elle pas avec lui ses hauteurs, son faste, son empire?

Doux, modeste, prévenant, d'un accès facile, d'une humeur toujours égale, libre d'interêt & de cupidité; s'il fut des momens où il souhaita d'être riche, ce fut pour soulager les malheureux. Le P. de Neuville fait connoître chacune de ces vertus en particulier.

Le Cardinal de Fleury touche enfin à ses derniers momens. Son Roi vient lui donner les dernieres marques de son estime, & les larmes qu'il répand font la gloire du Monarque, & l'éloge du Ministre.

Enfin le Pere de Neuville rend compte des dispositions édifiantes dans lesquelles est mort le Cardinal, & prend de là occasion de faire plusieurs réfléxions Chrétiennes & solides, sur le peu de durée des gran-

deurs

deurs humaines, qui passent comme l'ombre.



# PARAPHRASE

De ces deux Vers latins :

*Donec eris felix multos numerabis amicos ;*
*Tempora si fuerint nubila, solus eris.*

DAmon, quand les Destins propices
Nous font jouir en sûreté,
Dans le port trompeur des délices,
D'une douce félicité,
Nous voyons le long du rivage
Grand nombre de parens, d'amis & de flateurs
S'empresser de nous rendre hommage,
Et se disputer l'avantage
D'être nos zélés serviteurs ;
Sans cesse leur cohorte avide
Court où l'abondance réside,
Par des souhaits renouvellés
Marquer l'intérêt qui les guide ;
Empressement, soins redoublés ;
Dans tout enfin leur cœur conspire
A marquer ce que leur inspire
La plus honteuse lâcheté,
Plûtôt que la sincerité.
Mais aussi-tôt qu'un vent contraire

Nous

Nous prépare l'horreur d'un trait capricieux,
Nous voyons ralentir les ſoins ambitieux
De cette troupe mercénaire.
Que vois-je ! un coup ſoudain nous confond dans les flots !
De tant d'amis un reſte charitable
Voudra-t'il nous prêter une main ſecourable,
Du moins compatir à nos maux ?
Hélas ! un gouffre épouvantable
Ne va laiſſer bientôt à nos regards confus,
Que mille regrets ſuperflus,
Que nous pouſſerons ſeuls dans un ſort déplorable.

*Brun Ste Catherine, Eleve Ecrivain du Roi.*

# LETTRE DE M....

*Ecrite à M. D. L. R. au ſujet de* GUI DE LA TOUR, *Evêque de Clermont, ſous le Regne de S. Loüis.*

IL me ſemble, Monſieur, que vous n'avez encore rien dit dans votre Journal du Livre des Illuſtres de l'Ordre de S. Dominique, publié depuis quelques mois par le R. P. *Touron*, Religieux du même Ordre. J'attendois que vous en euſſiez parlé, pour vous propoſer quelques doutes ſur un de ces Illuſtres. C'eſt *Gui de la Tour*, qui fut Evêque de Clermont au XIIIe. ſiécle.

Dom

Dom Denis de Sainte Marthe, sous les yeux duquel a été redigé le Catalogue des Evêques de Clermont, contenu dans le second Tome de l'Ouvrage intitulé, *Gallia Christiana*, ne peut croire que S. Loüis ait demandé l'Episcopat pour ce Dominiquain. Il nous apprend qu'il avoit été élû, sans même qu'on eut demandé à la Cour la permission de proceder à l'Election, & que la Reine Blanche refusa, pour cette raison, de lui quitter *la Regale*; cependant un peu après, il conjecture que cette Reine employa ses prieres, pour faire valider l'Election du jeune Gui, lequel, selon l'opinion de ces derniers tems, n'étoit âgé que de 17. à 18. ans. Mais le sçavant Bénédictin ne peut s'empêcher d'ajouter aussi-tôt ces paroles: *Certè mirum est Beatum Philippum Berruyer hanc Electionem ratam habuisse contra Canones.* Il veut parler du saint Archevêque de Bourges, qui étoit le Métropolitain de Clermont. Je ne blâme point le P. Touron, de n'avoir pas trop insisté sur les Observations de Dom de Sainte Marthe; il n'avoit pas dessein de composer une Histoire Critique.

Mais à present que l'Eloge de Gui de la Tour est entre les mains de tout le monde, il ne peut pas trouver mauvais que les Lecteurs lui communiquent leurs remarques, & qu'ils le prient d'éclaircir leurs doutes.

Il

Il m'en est venu un touchant l'âge de 17. à 18. ans, que les Dominiquains donnent à ce Gui de la Tour, élû Evêque de Clermont en 1250. Est-il bien certain qu'il n'eût que cet âge-là ? A-t'on des témoignages du tems, qui le certifient, ou qui le fassent nécessairement conclure ? S'il en est parlé dans les Registres du Trésor des Chartes, où le nouveau *Gallia Christiana* dit qu'il est fait mention du Droit de Régale ; si l'obstacle de l'âge est levé par quelque Acte du tems, ou au moins s'il est certifié, que quoiqu'on pût y avoir égard, on passa par dessus, pour lors je n'aurai rien à dire. Mais n'a-t'il pas aussi pû arriver que les Ecrivains Dominiquains des moyens ou des derniers tems, Auteurs d'Inscriptions assés récentes, ayent pris un Gui de la Tour pour un autre de même nom ?

Je trouve en effet que dès l'an 1240, il y avoit à Lyon un Archidiacre, nommé *Gui de la Tour*. Il ne seroit pas étonnant que cet Archidiacre eût embrassé l'Ordre de S. Dominique entre l'an 1240. & 1250, & qu'il eût été élû Evêque, âgé de 35. à 40. ans. On a trop d'exemples de Dignités & de Chanoines de Cathédrales, faits Dominiquains du tems de S. Loüis, pour douter de la possibilité. Si le P. Touron souhaite recourir à la preuve qu'il y eut à Lyon un Archi-

Archidiacre, nommé Gui de la Tour, il la trouvera dans l'Histoire des Archevêques de cette Métropole, donnée par Severt, à la page 268. L'Acte commence ainsi : *Nos Arnoudus Decanus, Capitulum Lugduni & Guido de Turre, Archidiaconus Lugdunensis, de cujus Patronatu est Ecclesia Sancti R. Lugd.*, & finit en ces termes : *Datum anno Domini* 1240. *Mense Decembri.* Je ne crois pas qu'on puisse confondre cet Archidiacre avec un Personnage du même nom, qui n'auroit eu, dix ans après que l'âge de 17. ans, puisqu'il en résulteroit que l'Eglise de Lyon auroit eu un Archidiacre, qui n'étoit que dans la huitiéme année de son âge.

Ainsi il faut distinguer ces deux Gui de la Tour, & avoüer qu'il a pu se faire, que le premier soit entré chés les Dominiquains, ( en quoi le dernier auroit suivi son exemple ) & que comme il étoit au fait du Gouvernement d'un Diocèse, par son ancienne qualité d'Archidiacre, il ait été choisi pour remplir le Siége de Clermont. Ceci a au moins plus d'apparence que n'en a l'Election d'un jeune Dominiquain de 17. à 18. ans, pour gouverner en qualité d'Evêque ce vaste Diocèse, laquelle Election n'est attestée clairement que par une Inscription, ajoûtée au-dessous d'un Tableau ou d'une Peinture assés moderne, telle qu'on en trouve assés sou-

ſouvent dans les Egliſes ou dans les Cloîtres des Dominiquains & d'autres Religieux.

A la bonne heure qu'on trouve ſon nom ans des Actes de l'an 1250. 1251. & ſuivans, concernant le Temporel de l'Evêché de Clermont, cela peut s'accommoder avec le jeune âge d'un Prélat, qui joüit de ſon temporel, ſans être ſacré. Mais que peut dire le P. Touron de la Tranſlation ſolemnelle, que le même Gui fit le 16 Novembre 1253. du corps de S. Ceran, Evêque de Paris, du Tombeau dans une Châſſe en l'Egliſe de Sainte Geneviéve de Paris, dont on a l'Acte avec ſon ſceau? J'ai de la peine à croire que cette Abbaye de Chanoines Réguliers ait employé pour une telle Cérémonie un Evêque qui n'auroit eu que 20. ans, & qui n'auroit pas encore été ſacré; car je regarde comme une Fable ce que l'on dit, ſçavoir que Pierre *de Colle medio*, Archevêque de Roüen, l'avoit ſacré, puiſque dès l'an 1245. il y avoit à Roüen un autre Archevêque. Le P. Touron ne trouvera point dans le Breviaire de Paris le fait de la Tranſlation que je lui rapporte, parce qu'on ne l'a découvert que depuis peu; mais il en aura l'éclairciſſement, quand il voudra, à Sainte Geneviéve, & on eſpere que les futures Editions du Breviaire de Paris n'omettront point ce qui regarde le culte de ce ſaint Evêque de Paris.

J'ai

J'ai eu la curiosité de consulter le troisiéme, le quatriéme, le cinquiéme & le sixiéme Tomes de *Gallia Christiana*, croyant y trouver dans les Additions, dont les Auteurs enrichissent ces Volumes, par forme de Supplément aux Tomes précédens, quelque chose qui favorisât mon sentiment, outre ce que Dom Denis de Sainte Marthe a écrit, pour porter ses Lecteurs à suspendre leur jugement, mais mes recherches ont été inutiles, quant à ce point. J'ai seulement été convaincu par mes yeux que le P. Touron s'en est rapporté, sur un autre article qui regarde le même Evêque, à ce que Dom de Sainte Marthe avoit écrit d'abord dans le corps de l'Ouvrage du second Tome, Col. 279. *Constat hunc Antistitem fuisse in Ecclesiâ Cathedrali sepultum.* S'il eut consulté les Préliminaires du quatriéme Tome, Col. 26, il y auroit lû que depuis l'impression du second Volume, on avoit averti Dom de Sainte Marthe ou ses Collegues, qu'il y avoit dans le Sanctuaire de l'Eglise de Saint Martin du Bourg d'Ouzoir, Diocèse d'Auxerre, une Tombe, sur laquelle, avant que le tems eut un peu effacé les caractéres, on lisoit: *Hic jacet D. D. Guido de Turre, quondam Episcopus Claromont*, & qu'on y appercevoit encore actuellement des traits de cette Inscription, avec la figure d'un

d'un Evêque. On doit en conclure que Gui fut inhumé en ce Lieu, & que si son corps est aujourd'hui dans la Cathédrale de Clermont, c'est qu'il y a été porté depuis. Les Auteurs de *Gallia Christiana* ont trouvé ce Monument d'autant plus propre à prouver que Gui de la Tour mourut à Ouzoir & y fut inhumé, que cette circonstance s'accorde très-bien avec le Testament de ce Prélat, qui est datté du même lieu d'Ouzoir au Diocèse d'Auxerre, le jeudi, lendemain des Cendres 1285. Nous ignorons si Gui avoit quelques parens demeurans dans ce Bourg. On sçait seulement qu'il est sur le bord de la grande route de l'Auvergne à Paris. Il y a toute apparence que la maladie obligea l'Evêque de Clermont, qui alloit à Paris, ou qui en revenoit, à s'alliter en ce Lieu, & à y écrire ses derniéres dispositions. Il le fit le premier jour de Mars, qui étoit le Jeudi, lendemain des Cendres, & mourut le 4e. Dimanche du Carême, qui étoit le 24 du même mois. C'est au moins le jour qu'on célébroit autrefois son Anniversaire dans l'Eglise de Clermont. Il m'est venu de ce Pays-là l'Extrait d'un Registre ou Livre *in-f°*, qui est dans la Chambre de *la Pointerolle* de la Cathédrale, dans lequel sont écrits les Anniversaires & *Livraisons*, fondés dans cette Eglise. On y lit au 23 Mars: *l'Anniversaire*

*niversaire du Reverend Pere en Dieu Monseigneur Messire Guy de la Tour Evesque. Par ce iij livres.* Et au 1er Juillet : *Eodem die fit memoria Domini Guidonis de la Tour, pro quo fit libratio panis & vini per Receptorem Horarum.* Je croirois que cette seconde commémoration seroit celle du second enterrement de cet Evêque, c'est-à-dire, quand ses os rapportés d'Ousoir, furent inhumés dans sa Cathédrale. Je suis &c.

*A Paris, ce 20 Juillet 1743.*



# EPITRE

## *De M. d'Arnaud à Mademoiselle de B****

TU veux donc jeune, belle & sçavante Uranie,
Aux leçons de Restaut soumettre ton esprit :
Quoi, n'est-ce point assés que la Philosophie
De son faux éclat l'ait séduit ?
Faut-il encor que ton génie,
Ce géant qui parcourt l'univers à son gré,
Esclave de la simétrie,
Dans un cercle de mots languissant, resserré,
Ne soit plus qu'un enfant timide,
Corps de l'esprit d'autrui sans cesse pénétré,
Qui de la main des yeux s'attachant à son guide ;
Ne marche que d'un pas tremblant & mesuré ?

Faut-

Faut-il, dis-je, que cette prude,
Cette monotone Beauté,
L'ennuyeuse grammaire, au maintien concerté;
Pensant, parlant, faisant tout par étude,
Ayant un grand défaut, la régularité,
Asservisse aux langueurs de l'uniformité,
Au joug des régles, joug sans doute le plus rude;
Ce désordre expressif, cette vivacité,
Qui naissant de la liberté,
Languit, meurt dans la servitude,
Et ne se reproduit que par la nouveauté?
Le moyen d'être aimable avec l'exactitude!
Le grand art, l'art de plaire est la variété,
Et cet art est à toi; tes yeux l'ont inventé;
Crois-moi, de tes discours bannis toute imposture;
Dois tu craindre la vérité?
N'es-tu pas de ces traits l'image la plus pure?
Avec sa négligence, on aime la Nature.
L'heureux défaut c'est la simplicité;
Les graces n'ont jamais recherché la parure;
Emprunte leurs atours, elles ont la beauté;
Ne point voiler la nudité,
C'est exposer toujours la même belle;
Le sentiment fait place à la réfléxion;
La laisser deviner par un adroit soupçon,
C'est la multiplier en la rendant nouvelle,
Et réveiller le goût, plus sûr que la raison;
O ma chere Uranie, imite ce modelle;

Cache à l'oeil curieux les sublimes ressorts
Qui font de ton esprit mouvoir le vaste corps.
Dans tes discours sans fard que ton ame étincelle;
Penser, sentir, voilà l'étude digne d'elle,
Ou si tu veux apprendre un jargon enchanteur,
Qui mieux que le François touche son auditeur ?
Des froids Grammairiens laisse là les harangues;
Dis seulement un j'aime avec ardeur;
Sçache parler le langage du cœur,
Et tu sçauras toutes les Langues.

## DISSERTATION

*Sur le Systême des Petits Tourbillons.*

DEtruire les opinions des autres, démontrer la fausseté de leurs principes, c'est le fruit de quelques années d'étude; mais trouver un Systême qui fasse le monde du cahos, qui s'accorde avec toutes les expériences; que l'Architecte lui-même sous le canon du rempart repousse tous les traits des assaillans, voilà le chef d'œuvre où l'esprit humain ne pourra jamais atteindre.

La difficulté qu'il y a de réussir dans un si noble dessein, excita Descartes & Newton à y travailler : ces grands hommes l'ont fait avec

avec un ſuccès preſque égal ; le commun de nos Philoſophes prétend néanmoins qu'aucun n'eſt encore venu à bout de ſon entrepriſe. M. de Moliéres cependant mérite la loüange d'avoir fait quelques efforts pour répandre le goût de la Phyſique. Il a fait voir les loix du Méchaniſme parmi les Phyſiciens. Mais ſon Syſtême, tout ingénieux qu'il eſt, ne laiſſe pas de ſouffrir bien des difficultés.

Premierement, les deux principes de Mouvement, ſur leſquels roule principalement le Syſtême, ſont abſolument faux. Le premier, eſt qu'un mobile pouſſé par deux forces, dont les directions forment entr'elles un angle, doit parcourir uniformément la diagonale d'un parallelograme, dont les côtés ſeront en raiſon des forces, de ſorte cependant que ce mobile ne mettra pas plus de tems à décrire la diagonale, ( qui ſera par exemple l'hypotenuſe d'un iſocele ) qu'il en eût mis à parcourir un des côtés.

La ſeconde régle, eſt que ſi un globe mû d'un mouvement uniforme, tomboit obliquement ſur un plan inébranlable, & que la force, avant la percuſſion, fût repréſentée par le ſinus total, la force avec laquelle il frapperoit le plan, ſeroit exprimée par le ſinus de l'angle de l'incidence, celle qu'il perdroit par le ſinus verſe, & celle qu'il

conserveroit après la percussion par le sinus de l'angle du complément. Or il est facile de démontrer la fausseté de l'un & de l'autre principe.

1°. Supposons que le globe *a* soit poussé par des forces égales diamétralement opposées : qu'arrivera-t'il ? le mobile s'arrêtera. Pourquoi ? parce que la force qui est du côté de l'Orient, par exemple, s'exerce toute entiere à supporter les efforts de la force qui est du côté de l'Occident ; il en est de même de l'autre *vice versâ*.

2°. Ce principe posé, si l'angle qui est formé par les deux directions, est extrémement aigu, l'action des deux forces se perdra toute dans leur *visus* ; il ne restera qu'une très-petite partie qui agira sur le mobile. Par conséquent, si l'angle formé par les côtés du parallelograme est infiniment petit, le globe *a* ne doit parcourir qu'une partie infiniment petite dans la diagonale.

Si au contraire l'angle formé par les directions, a 180. degrés, moins quelques secondes, alors les forces ne seront presque point opposées ; elles agiront donc toutes deux contre le mobile, qui, n'ayant point de force par lui-même pour résister à cette double action, décrira une ligne plus grande que la diagonale ; en effet il n'y a que quel-

quelques ſecondes qui empêchent que les deux forces ne s'exercent toutes ſur le mobile. Or ſi elles agiſſoient toutes deux contre le globe, il parcourreroit un eſpace plus grand que la diagonale, puiſqu'il décriroit les deux côtés d'un parallelograme, qui, ſelon tous les Géométres, ſont plus grands que la diagonale. D'où il ſuit, que des mobiles pouſſés par des forces, dont les directions forment entr'elles des angles, parcourreront des eſpaces qui ſeront en raiſon de l'oppoſition de ces mêmes forces.

Dans la ſeconde régle, & dans tout le Syſtême, on ſuppoſe une décompoſition de forces, dont nous parlerons ci-après : mais ce qui frappe d'abord, c'eſt que le globe, qui tombe obliquement ſur un plan inébranlable, ne perde de ſa force que ſelon le ſinus verſe, & que celle qu'il retient après ſa percuſſion, ſoit exprimée par le ſinus de l'angle du complément.

Il eſt vrai que ſi le globe, en tombant ſur le plan immobile, eût ſuivi la ligne perpendiculaire, il auroit dû perdre tout ſon mouvement. Si le même globe eût décrit une ligne parallele au plan, il l'eût entiérement conſervé ; donc ſelon les Partiſans du Syſtême, la ligne oblique étant compoſée de la parallele & de la perpendiculaire, il

doit perdre une partie du mouvement, & conserver l'autre.

Le sinus total n'étant qu'un rayon, est égal au sinus de l'incidence, & au sinus verse, qui joints ensemble, donnent un autre rayon du même cercle; par conséquent, si pour connoître la force que le mobile garde après la percussion, on retranche d'abord du sinus total une ligne égale au sinus du complément, selon lequel le globe ne touche point le plan inébranlable, le reste du sinus total sera égal au sinus verse. Le mobile conserve de son mouvement, selon le sinus du complément, puisque selon ce sinus, il ne touche pas le plan; il faut donc qu'il en perde, selon le sinus verse; car ce sinus, avec celui du complément, est égal au sinus total.

Mais raisonnons selon les principes du Systême; & pour fixer l'imagination, il faudra supposer que la ligne que suivra le globe en tombant sur le plan, sera la diagonale d'un quarré parfait. Cette ligne tient le milieu entre la perpendiculaire & l'horizontale; le globe doit conserver le mouvement représenté par la ligne horizontale, puisqu'en suivant cette direction, il décrit une ligne parallele au plan, sans le toucher. Mais aussi il perd toute sa force, exprimée par la ligne perpendiculaire. En effet, dans

le

le systême, un corps qui tomberoit perpendiculairement sur un autre infiniment plus grand, lui communiqueroit tout son mouvement. Or le plan immobile est le corps en question, puisqu'il résiste autant à l'action du globe, que le corps, infiniment plus grand. Le mobile doit donc perdre de son mouvement, comme la moitié du sinus total, & en conserver, comme l'autre. Or la moitié du sinus total est plus grande que le sinus verse, & l'autre moitié plus petite que le sinus du complément. Donc, dans le cas particulier, le globe ne doit pas perdre de son mouvement selon le sinus verse, & en conserver selon le sinus du complément.

En second lieu, M. de Moliéres demande, pour former son monde, que Dieu ait créé une matiere homogéne, qu'il ait divisée en grands tourbillons, qui renfermeront d'autres tourbillons. Ceux-ci en contiendront d'autres; en un mot, il demande autant de tourbillons que l'on en aura besoin pour expliquer les Phénomenes.

Quelle idée présente à l'esprit cette multitude de tourbillons, renfermés les uns dans les autres? Plusieurs Philosophes ont cru la matiere divisible à l'infini; mais personne, avant M. de Moliéres, ne l'a affirmé divisée. Les Tourbillons du troisiéme Elément, comme on le verra dans la suite, ont

pour points ceux du ſecond Elément, qui ont pour leurs côtés infiniment petits ceux du premier Elément : or un cercle a une infinité de ces côtés infiniment petits. Voilà donc une partie de matiére qui eſt diviſée *actu* à l'infini.

Il me ſemble voir un Général qui auroit 80, 000, 000, 000, 0000, 000, de Soldats à ranger en bataille ; chaque Soldat en contiendroit environ 20, 000, 000, 000 ; chacun de ces petits hommes formés, ſelon l'idée de Guliver, en renfermeroit autant d'autres, infiniment plus petits que lui. Ceux-ci en contiendroient encore de plus petits, & ainſi du reſte. Je crois qu'avec cette multitude infinie d'hommes, de Pygmées, d'Homoncules, le Général ſeroit fort embarraſſé. Voilà ce qui doit arriver *à l'Auteur des Tourbillons* ; l'application ſe préſente d'elle-même. Mais avant que de les mettre en campagne, examinons leur force centrifuge & centrale.

Si l'on croit l'Auteur du Syſtême, un mobile qui décrira une circonference d'un mouvement uniforme, doit frapper cette circonference en tous ſes points, ſelon la direction d'une ligne perpendiculaire à la tangente. Pour démontrer cette Propoſition, il faut ſuppoſer deux lignes qui forment un angle oblique. Ces deux lignes peuvent

peuvent être regardées comme deux côtés infiniment petits du poligone que le mobile décrit. Si l'on produit un de ces côtés infiniment petits, pour avoir la tangente, le globe qui passera de l'autre côté infiniment petit, à celui-là, en suivant une ligne oblique, doit frapper la circonférence selon la direction d'une ligne perpendiculaire tirée depuis l'extrémité supérieure de la ligne oblique, jusqu'au côté infiniment petit prolongé. La raison est que ce globe doit frapper la circonférence, comme s'il tomboit sur un plan. Or s'il tomboit sur un plan, en suivant une ligne oblique, il frapperoit le plan selon la direction d'une ligne perpendiculaire.

La ligne oblique tenant le milieu entre l'horizontale & la perpendiculaire, elle peut être sans contredit décomposée en deux lignes differentes; mais que la force représentée par cette ligne, se décompose en deux, qui, prises ensemble, soient plus grandes que leur somme : voilà un paradoxe, que l'on n'établira jamais. Supposons que cette ligne oblique soit la diagonale d'un quarré; un des côtés perpendiculaires du quarré, doit représenter la direction de la ligne perpendiculaire à la tangente; mais comme la ligne oblique est moyenne entre la perpendiculaire & l'horizontale, il faut donc décomposer le reste de la ligne obli-

que en une autre ligne horizontale du quarré. Voilà donc une force représentée par l'hipoténuse d'un triangle isocele décomposée en deux côtés du même triangle. L'hipoténuse, qui, selon tous les Géométres, est incommensurable aux deux côtés du triangle, leur doit donc être égale. L'axiome d'Archimede, qui dit, que deux côtés d'un triangle sont plus grands qu'un troisiéme, seroit donc absolument faux, quoique la vérité en soit démontrée dans la Géométrie Elémentaire.

Un autre principe qui a de grandes utilités dans le Systême, c'est que les cercles étant égaux, les forces centrifuges sont comme les quarrés des vitesses, parce que le globe, qui a le double de vitesse, décrit deux fois son cercle, lorsque l'autre ne le parcourt qu'une fois, & chaque coup doit être double de l'autre, puisque la vitesse est double. Il a donc de la force centrifuge, comme 4, qui est le quarré de 2, ou de la vitesse exprimée par ce nombre.

Si l'on calcule exactement toutes ces forces, on y verra quelque petite difference. Le mobile qui a de la vitesse, comme 2, frappe deux fois chaque point de sa circonference, lorsque l'autre, qui n'a de la vitesse que comme un, ne frappe qu'une fois les côtés infiniment petits de son cercle.

Chaque

Chaque coup est double ; il a donc dans ses chocs de la force comme 4. Il parcourt deux fois son cercle, égal au cercle de l'autre ; voilà de la force comme 2, qui, ajoûté à 4, donne 6 ; qui, de l'aveu de tout le monde, n'est point le quarré de la vitesse exprimée par 2. D'où il suit que, dans le Systême, les forces centrifuges de deux globes qui se meuvent dans les circonferences de deux cercles differens, ne sont pas entr'elles comme les quarrés des vitesses divisés par leurs rayons, puisque ce n'est qu'un corollaire de la précédente. Passons à la force centrale.

Dans un tourbillon sphérique, si l'on considere un globule qui tourne autour du centre de la sphére, ce globule, selon l'Auteur du Systême, frappera le globule supérieur avec une certaine force, que l'on nomme force centrale ; & dont la direction sera le rayon de la sphére, qui passera par le centre de ce globule. Il faut remarquer, que la force centrale n'est pas réellement distinguée de la force centrifuge, dont elle n'est qu'une décomposition, qui, dans le Systême, se doit faire selon les loix du mouvement oblique. Mais qu'il me soit permis de remarquer que n'y ayant point d'oblicité, il ne doit pas non plus y avoir de force centrale.

En

En effet le globule, qui tournera dans un des petits cercles auprès des poles, frappera la circonference, en suivant une ligne, dont la direction sera perpendiculaire à la tangente. On ne peut donc pas dire qu'il frappe le globule supérieur selon une direction oblique. Pour cela il faudroit que le rayon qui passe par le centre du globule, & qui aboutit au centre du cercle qu'il décrit, fut oblique au point de l'autre globule sur lequel il tombe: or il n'y est point oblique, puisqu'il ne fait avec le point ni angle obtus, ni angle aigu; car ces angles ne se forment que par la differente position d'une ligne sur une autre, & non pas sur un point, qui n'est que la continuation du rayon du petit cercle. D'ailleurs je ne comprens pas comment, dans les principes du Systême, on peut former un Tourbillon sphérique. Je viens de démontrer qu'il y a égale résistance auprès des poles & de l'Equateur, puisque j'ai fait voir qu'il n'est point de force centrale. On nous a représenté jusqu'ici une matiére qui tourne avec égale vitesse autour d'un axe. Cela posé, j'apperçois un tourbillon cilindrique; mais le sphérique me paroît une chimére.

On nous dit que dans un tourbillon sphérique, la force centrale d'un globule qui tourne auprès des poles, est à sa force centri-

centrifuge comme le rayon du petit cercle qu'il décrit, est au rayon de la sphére. On ajoûte encore que la force centrale du globule qui tourne auprès des poles, est égale à celle de celui qui parcourt le cercle de l'Equateur, & que ce dernier a une force centrifuge égale à sa force centrale. De tous ces principes il est facile de démontrer qu'il n'y auroit que sous l'Equateur que les graves tendroient au centre de la Terre. En voici la preuve :

1°. La gravité, selon le Systême, ne vient que de l'excès de force centrifuge dans les parties qui environnent le corps grave. La force centrifuge est représentée par une ligne perpendiculaire à l'axe. Par conséquent, le grave, qui dans sa chûte suit cette ligne, tombe sur l'axe, sans aucune tendance vers le centre.

2°. Pour que le corps grave tendît au centre de la Terre, il devroit dans sa chûte suivre une ligne oblique à l'axe de la Terre. Or, dans le Systême, il doit tomber perpendiculairement à l'axe, dans tous les cercles, excepté sous l'Equateur. La force centrifuge croissant en raison inverse des circonférences, celle du globe qui tourne auprès des poles, surpasse une infinité de fois la force centrifuge de celui qui se meut sous l'Equateur. Il doit donc naturellement suivre plûtôt la direction de la force centrifuge, que celle

celle de la force centrale, puisqu'un mobile suit toujours la plus forte impression. Par conséquent il doit tomber perpendiculairement à l'axe de la Terre.

3°. Accordons à M. de Moliéres, que le corps grave doive obéir à la force centrale centripete dans sa chûte; le globe de la Terre a environ 3000. lieuës de diamétre, par conséquent son rayon est de 1500. lieuës. Supposons un grave qui tourne dans un cercle éloigné du pole de 100. lieuës, la direction de la force centripete s'exprimera par une ligne parallele au rayon de la sphére terrestre, & qui doit aboutir à un plan, qui, dans le Systême tient lieu de tangente à la couche sphérique. Cette ligne parallele, qui représente la force centrale, se terminera au centre du petit cercle éloigné du pole de 100. lieuës, avec le rayon duquel elle fera un angle aigu. Si donc le mobile obéit à la force centripete, sa chûte & son cours se termineront au lieu où finit la ligne qui représente la direction de la force centrale, c'est-à-dire, au centre du petit cercle éloigné du pole de 100. lieuës. Il faudroit donc que le mobile roulât environ 1400. lieuës pour arriver au centre de la Terre. Il est évident que ce seroit plutôt un jeu qu'une explication de Physique.

M. de Moliéres qui s'est fait une loi d'admettre

mettre les Obſervations de Newton, & de les expliquer par une ſimple cauſe, que l'on nomme impulſion, a démontré, comme l'illuſtre Anglois l'avoit prouvé par ſes expériences, que la force centrale croiſſoit en raiſon inverſe du quarré des diſtances, & que dans un tourbillon ſphérique, où les forces ſont en équilibre, les viteſſes étoient entre elles, en raiſon inverſe des racines quarrées des rayons.

Pour que la propoſition fût vraie, il faudroit que la viteſſe de la couche inférieure fût à celle de la couche ſupérieure, comme 4 eſt à 2, ſuppoſé que les diſtances du centre fuſſent 4 & 16. Or cela implique, ſelon les loix du mouvement répanduës dans le ſyſtême. On nous fait d'abord entendre que ſi un globe parfaitement dur a plus de viteſſe qu'un autre qu'il rencontre, & qui ſe meut ſelon la même ligne, il doit lui communiquer de ſon excès de viteſſe, en raiſon des maſſes, de ſorte qu'enſuite, ne faiſant qu'un même corps, ils ſuivent une même détermination : or la couche inférieure, eſt à la couche ſupérieure, comme le globe parfaitement dur, qui en rencontre un autre qui a moins de viteſſe. Par conſéquent, elle doit lui en communiquer en raiſon des maſſes. Ce raiſonnement, tout ſimple qu'il eſt, dérange bien les idées du ſyſtême, & démontre

tre assés la contradiction des principes qu'il est impossible d'accorder avec la loi astronomique de Kepler.

Si un tourbillon a plus de force centrale qu'un autre, il doit lui arracher des couches, jusqu'à ce qu'ils soient en équilibre; ce qui doit bientôt arriver, selon M. de Moliéres. Si cela est, dans quel tourbillon doit tourner la matiére enlevée ? si c'est dans le tourbillon qui l'a enlevé, qui remplira sa place dans celui dont elle a été enlevée ? Elle ne peut se mouvoir dans le tourbillon dont elle a été enlevée, puisqu'elle n'y est plus. Peut-être, dira-t'on, que la matiére qui est entre les espaces du tourbillon, succéde à la couche enlevée. Mais cette matiére n'a par elle aucun mouvement; il faudroit donc la faire tourner autour d'un centre particulier & d'un centre commun. Car il est à remarquer que dans le systême, chaque point est devenu un petit tourbillon, qui a un mouvement autour de son centre, & un autre autour du centre commun, parce que le grand tourbillon seroit d'abord dissipé. Semblable à plusieurs œufs que l'on remuë dans un creuset, un instant après on ne voit qu'un corps liquide sans figure d'œuf.

Quoique l'on ait ôté des couches sphériques aux tourbillons, ils conservent toujours le même nom. Ce qui revient au même,

me, que si Descartes, après avoir écarné ses cubes par leurs frottemens, les comprenoit encore sous le nom de parties cubiques. Il s'agit maintenant de sçavoir si l'on peut faire marcher ces tourbillons, & s'ils peuvent nous former une Planette.

On nous fait entendre d'abord que l'équilibre troublé entre les tourbillons, peut se restituer peu à peu, de sorte qu'il passe continuellement de la matiere d'un tourbillon à l'autre. Comment accorder cette proposition avec un principe du systême, qui dit que, toute matiere qui n'est point grave, ne résiste point à la division de ses parties? De-là vient que les Planettes, ces corps si immenses, qui ont une vitesse qui passe les bornes de notre imagination, ne trouvent aucune résistance dans l'Ether : d'où il suit que la matiére Ethérée est toujours en équilibre.

Or les tourbillons, avant que l'équilibre fût troublé, n'étoient autre chose que la matiére Ethérée ; n'étant chargés d'aucuns globules durs, ils n'avoient ni densité, ni gravité, mais semblables à l'Ether, ils conservoient une égale force centrifuge.

Les particules qui passent d'un tourbillon à l'autre, peuvent se rencontrer avec des déterminations égales, & diamétralement opposées : alors elles perdent de leur mouvement

vement de corrotation ; elles ſont pouſſées au centre du tourbillon, ayant moins de force centrifuge. Preſſées de tout côté, elles prennent une figure ſphérique, & forment des globules durs aux centres des tourbillons de different ordre.

Pourquoi ces particules deſcendroient-elles aux centres des tourbillons ? il eſt vrai qu'après avoir perdu leur mouvement autour de leur propre centre, elles ne ſont plus en équilibre avec la matiére qui les environne ; d'où il faut conclurre que cette matiére doit les enlever, ſemblable à l'air qui mis en mouvement, balaye les vapeurs, & les exhalaiſons qu'il rencontre. D'ailleurs, on nous a dit qu'un tourbillon plus fort qu'un autre, doit lui enlever des couches ſphériques ; pourquoi donc la même choſe n'arriveroit-elle pas à l'égard d'une matiére qui aura perdu ſon mouvement de corrotation ?

Suppoſé que ces parties deſcendent au centre, je ne vois pas quelle peut être la cauſe qui en fera des globules durs. Si c'eſt l'excès de force centrifuge dans les parties qui l'environnent, comme M. de Moliéres le prétend, la matiére contenuë entre les eſpaces des tourbillons, doit avoir de la gravité, puiſqu'elle eſt environnée de tourbillons qui ont un mouvement de corrotation,

tion, une force centrale, une force centrifuge dont elle eſt dépourvûë. Elle doit donc tomber dans le centre de quelque tourbillon, car eſſentiellement tout corps grave tend à un centre. Qui eſt-ce qui remplacera cette matiére? ce ne peut pas être des tourbillons, autrement on multiplieroit les intervalles qu'ils laiſſent entre eux. Si c'eſt de la matiére, elle ſera pareillement un corps grave; il faut donc admettre des vacuoles entre les tourbillons, ce qui ne s'accommode pas avec le ſyſtême du plein.

Nous avons vû des tourbillons de differens ordres, chargés de globules durs, les uns plus, les autres moins; les tourbillons ayant perdu de leur facilité de tourner autour de leur propre axe, ont été comprimés par ceux qui les entouroient. Or un tas de tourbillons preſſé par le fluide qui l'environne, doit nous donner, dit-on, un corps opaque, denſe, ſolide, tel qu'eſt la Terre.

Mais l'Auteur auroit-il voulu lui-même habiter une pareille Planette? j'en doute fort; il ſeroit à craindre que l'Architecte refusât de loger ſous le toît qu'il auroit conſtruit. L'équilibre, quand même il auroit pû être troublé, ſe ſeroit rétabli en moins de trois minutes, puiſque la force des tourbillons vainqueurs, diminuë en raiſon inverſe du quarré

quarré des rayons ; la force des vaincus au contraire augmente en même raison. Est-il donc possible qu'en si peu de tems il soit tombé une multitude de globules durs, assés considérable, pour former la Terre, les Mers, le Soleil, les Planettes, les Etoiles, le Monde entier ?

Après avoir formé la Planette, M. de Moliéres compose son Atmosphére du troisiéme Elément. Pour entendre cette proposition, il est à remarquer, que les grands tourbillons répondent aux tourbillons de Descartes; les grands tourbillons se divisent immédiatement en tourbillons, semblables à la matiére globuleuse; de-là vient qu'on les appelle tourbillons du second Element, qui ont pour points d'autres petits tourbillons qui équivalent à la matiére subtile, & que l'on nomme tourbillons du premier Elément.

Les tourbillons du second Elément, qui n'avoient pas tant de globules durs que ceux qui formoient la Planette, & qui par conséquent étoient les plus éloignés du centre, s'arrangérent ensuite autour de ce corps opaque. C'est ce qui forme la matiére du troisiéme Elément. D'où il suit que les tourbillons les plus grands, & les plus chargés de globules, sont les plus proches de la Terre. Ceux qui sont les plus petits, & qui ont plus

plus de force centrale, en ſont les plus éloignés. Voilà donc les principes de l'équilibre, qu'on nous avoit établis avec tant de ſoins, renverſés de fond en comble.

Je bornerai là mes obſervations ſur un ſyſtême que j'ai défendu il y a quelques mois, avec toute l'ardeur d'un écolier qui ſoutient un ſentiment. Il m'en a coûté pour me défaire de mes préjugés; mais la vérité éxigeoit de moi l'hommage que je lui ai rendu, & m'a fait connoître que, ſouvent il y a bien loin de la Géométrie, aux régles que garde la Nature.

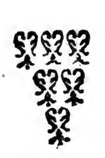
Le ſyſtême, quoiqu'impliqué, eſt un chef-d'œuvre d'imagination, qui fera vivre éternellement ſon Auteur. L'air, les fluides, la lumiére, les météores, l'activité du feu, les phoſphores, la variété des corps, & preſque tous les phénoménes s'expliquent heureuſement par les tourbillons. En leur donnant une force centrale particuliére, & & une autre commune, ils ſont incomparablement plus forts que ceux des Cartéſiens. Je crois donc qu'il ſeroit à propos dans la Phyſique, d'admettre des petits tourbillons, ſans chercher leur origine. Le progrès ſurprenant d'une incendie; des témoins oculaires, qui ont vû la formation du tonnerre, les fermentations, les vents qui, dans leur furie, déracinent les arbres, les fluides, & pluſieurs

plusieurs phénoménes paroissent en démontrer l'éxistence.

Mais si l'on admet les principes du systême, il seroit à craindre que tout notre tourbillon ne fût absorbé par le tourbillon voisin, ce qui arriveroit, s'il tomboit sur le Soleil une si grande quantité de matiére du second Elément, que cet Astre ne pût les dissiper. Peut-être qu'avec nos maisons, nos champs, notre air même, nous nous trouverions transplantés dans d'autres plages. Nous aurions d'autres lieux, un nouveau Soleil, & pendant la nuit de nouveaux points de vûë. Peut-être aussi que personne ne souffriroit de ce dérangement, à l'exception des Astronômes qui seroient, forcés d'oublier ce qu'ils avoient appris, & de jetter d'autres fondemens de leur Art. Aussi est-il à craindre que le systême ne fasse pas fortune chés eux.

LACOSTE.

*A Dijon le 2. Avril* 1743.



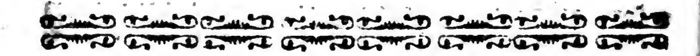
TRADUC-

# TRADUCTION

## *De l'Ode XXIII. d'Anacréon, sur les Richesses.*

Si l'or faisoit durer la vie,
Je bornerois mes soins & ma plus forte envie
A me munir de grands trésors,
Afin que quand la Parque avide
Viendroit me menacer de sa faux homicide,
Ce tribut m'exemptât d'aller aux sombres bords ;
Mais, puisque la cruelle est sourde à nos promesses,
Et que les plus grandes Richesses
Ne sçauroient adoucir la rigueur de ses loix,
D'en amasser je n'ai que faire.
Bacchus, & le Fils de Cythére
Déterminent mon sage choix,
Et peuvent seuls me satisfaire.





*JEU de longue Paume, & célébres Parties joüées. Extrait d'une Lettre écrite de Dourdan le 27 Juin 1743.*

ON a construit ici depuis peu un Jeu de longue Paume, dans les fossés qui régnent le long des murs de la Ville; il remplit l'espace qui est entre les deux Tours, & est fermé d'un côté par ces murs, & de l'autre par une palissade de charmille, & par une allée de tilleuls, plantés sur le revers du fossé. Entre les tilleuls & l'extrémité du revers, est un espace de huit ou dix pieds, couvert d'un beau gason; c'est de-là que les spectateurs, sans courir aucun risque, décident, par leur silence, ou par leurs acclamations, du mérite des Joüeurs.

Le bruit de l'établissement de ce Jeu s'est répandu dans le Pays; les Dourdanois s'y sont faits une réputation, qui a allarmé les Villes voisines; celle d'Etampes, qui a toujours été en possession de l'emporter sur les autres, a tremblé pour sa gloire. Son émulation a été excitée, & a paru par un défi, qui fut aussi tôt accepté. La partie fut fixée la veille du jour de S. Jean, 23. de ce mois. Les Joüeurs de Dourdan ont parfaite-

ment

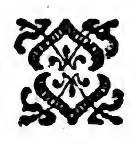
ment ſoutenu l'idée qu'ils avoient donnée de leur adreſſe ; on étoit convenu de joüer deux parties, qu'ils gagnérent, malgré les efforts & l'habileté de leurs adverſaires ; chaque partie étoit de quinze loüis d'or.

Mrs d'Etampes demanderent auſſi-tôt leur revanche, on la leur accorda. La premiere partie s'étoit faite à Dourdan, la revanche fut donnée à Etampes, où Mrs de Dourdan ſe rendirent le lendemain ; ceux-ci avoient déja gagné la premiere partie, & trois jeux ſur la ſeconde, quand l'un de leurs meilleurs Joüeurs, le fameux *Boiſemon*, ſe trouva incommodé ; Mrs d'Etampes, qui s'en apperçurent, propoſérent poliment de remettre la partie ; mais Mrs de Dourdan, aſſés flattés de leur premier ſuccès, & charmés de trouver l'occaſion de conſoler Mrs d'Etampes de leur perte, refuſerent cette propoſition ; on continua, & la partie fut terminée à l'avantage de Mrs d'Etampes.

Il ne faut pas oublier de vous dire, que la premiere partie avoit attiré à Dourdan une partie de la Nobleſſe des environs, beaucoup de Dames des Châteaux voiſins, & de la Ville d'Etampes. On avoit dreſſé des tentes pour elles ; on en avoit auſſi dreſſé pour les rafraîchiſſemens. Il n'y eut ni diſpute, ni confuſion ; il y avoit des Juges nommés, pour décider des coups, entre

les Joüeurs, & des Gardes de M. le Duc d'Orléans, pour contenir le peuple, & empêcher le desordre. La partie dura depuis deux heures après midi jusqu'à sept; il y eut dans la Ville plusieurs soupers, où furent priés les Dames & les Mrs, que la curiosité avoit attirés.

Après le souper, on retourna au Jeu de Paulme; Mrs de Dourdan avoient fait illuminer les tilleuls, les tentes & le gason, du côté du mur de la Ville, lequel étoit aussi garni de lampions. On avoit élevé des échafauts de distance en distance, pour placer des Joüeurs d'instrumens. A chaque extrémité du Jeu, étoit un feu d'artifice, qui fut très-bien exécuté. Les vainqueurs, oubliant leur victoire, firent oublier aux vaincus leur perte, & les uns & les autres ne s'occuperent plus que de leurs plaisirs, qui furent prolongés jusqu'au jour. On dansa le reste de la nuit.



VERS

# VERS

## *A Mademoiselle Gaussin.*

Pour ébaucher tes traits, adorable Gaussin ;
Agité d'une tendre yvresse,
J'implorois le secours des Nymphes du Permesse ;
Lorsque l'Amour, sans doute, instruit de mon dessein,
Parut, & m'arracha le pinceau de la main,
Les yeux étincelans d'un courroux légitime :
C'est bien à toi, dit-il, d'entreprendre un Portrait,
Dont un esprit rare & sublime
Ne pourroit exposer qu'un crayon imparfait.
Dans cet objet flatteur reconnois mon ouvrage,
Propagatrice de mes feux,
Du cœur le plus farouche elle enléve l'hommage,
Et fixe des mortels les soupirs & les vœux ;
Va, crois-moi, jeune téméraire,
N'épuise point ta verve en fades complimens ;
J'entrevois qu'une ardeur sincére
Excite en toi des transports si charmans :
Mais apprens qu'aimer & se taire,
Forma toujours des vrais amans
Le rare & brillant caractere.

*GAUD***



# OBSERVATIONS

*De M. L. . . . sur l'Abregé de la Vie des Evêques de Coutance.*

L'Idée que M. Frigot a donné du Livre intitulé : *Abregé de la Vie des Evêques de Coutance*, ne m'ayant pas paru suffire pour l'instruction de la plûpart des Lecteurs, j'ai cru, Monsieur, devoir lire ce Livre, dans le dessein d'y observer ce qui me paroîtroit de plus curieux.

Il contient véritablement dans sa petitesse beaucoup de faits, qui feront plaisir à ceux qui entreprendront l'Histoire générale du Roïaume. J'aime surtout la naïveté avec laquelle l'Auteur dit, que le Catalogue des Evêques de Coutance ne remonte pas plus haut que S. Ereptiole, qu'il croit avoir été Disciple de S. Germain d'Auxerre. Mais je suis un peu étonné, que sur la fin de la vie de S. Agathée, qu'il qualifie de quatorziéme Evêque de ce Siége, il fasse observer qu'il y a eu quatorze Saints Evêques, consécutivement assis sur le Siége de Coutance, & qu'il ajoute tout de suite. *Il n'y a gueres d'autres Eglises en France, qui puissent se glorifier du même honneur.* M. Frigot, adoptant la même pensée, semble

ſemble enchérir deſſus, car après avoir annoncé S. Ereptiole, comme premier Evêque établi à Coutance en 430. *Il eſt remarquable*, dit-il, *que les treize Evêques ſuivans, ſont, comme ce premier Apôtre, autant de Saints reconnus par l'Egliſe.*

Quand ces quatorze Evêques ſeroient reconnus pour Saints par l'Egliſe, il y auroit pluſieurs autres Siéges Epiſcopaux dans les Gaules, qui pourroient produire un nombre bien ſupérieur en Saints Evêques à celui de l'Egliſe de Coutance. Sans ſortir de la Gaule Celtique, nous avons les Egliſes de Lyon & de Vienne, & celles d'Auxerre & du Mans; dans l'Aquitaine, celles de Bourges & de Clermont; dans la Belgique, celles de Tréves & de Metz. Mais pourquoi M. Rouault, Auteur de l'Hiſtoire des Evêques de Coutance, donne-t'il libéralement à quatorze Evêques conſécutivement le titre de Saints, pendant que tous les Calendriers de ſon Diocèſe, même le dernier de 1741, n'en admettent que deux, ſçavoir, S. Lo & S. Rumphaire? Si Duſauſſay en a canoniſé d'autres dans ſon Martyrologe, ſon autorité n'a pas encore été admiſe dans l'Egliſe. Ni Duſauſſay, ni d'anciennes Liſtes ne ſuffiſent pas, pour multiplier ainſi le nombre des Saints Evêques, & pour s'en prévaloir contre ſes voiſins. Il faut une tradition de culte atteſ-

tée par des Martyrologes de l'ancien tems, ou par de vieux Calendriers. Or c'est ce qui ne se trouve pas à Coutance, quoique ce soit dans cette Ville, ou dans son Diocèse, que les Saints prétendus devroient avoir été honorés.

Sans attribuer à l'Eglise de Coutance un plus grand nombre d'Evêques, qu'elle n'en a de reconnus authentiquement Saints, M. Rouault, a dû se contenter de faire l'éloge du Côtentin, comme du Lieu de la retraite de plusieurs Solitaires ou Religieux, dont on célébre la Fête, & c'est une gloire qu'on ne peut lui refuser. Mais comme la qualification de Saint ne lui coûte rien, il en a fait une abondante distribution. Il ne s'est pas contenté de la donner à un grand nombre d'Evêques de Coutance ; il en fait aussi part, p. 70. à Cyprien de Bourdeaux, à Licinius de Tours, quoique leurs Eglises ne les reconnoissent pas comme tels.

M. Frigot, qui paroît avoir goûté, préférablement aux autres Vies des Evêques de Coutance, celle de Géoffroy, ou Geffroy de Mombray, devroit rendre à cette occasion un service essentiel à l'Eglise Cathédrale. Ce seroit d'engager quelqu'un de faire dessiner le dehors & le dedans de cette Eglise, de maniere qu'on pût juger de l'Architecture, sans être obligé de se transporter sur

les

les Lieux. Tous ceux qui ont vû cet édifice, assurent qu'il est très-beau & très-délicatement travaillé, c'est tout ce qu'ils en peuvent dire, mais ils ne peuvent juger de son antiquité. Or, c'est ce qui paroît meriter d'être éclairci, pour fermer la bouche à ceux qui trouvent un espéce de contrariété, & d'opposition entre la date de l'édifice, & la maniere dont on la dit exécutée.

Il reste en France plusieurs Eglises, qu'on sçait sûrement bâties dans l'onziéme siécle, & qui toutes sont d'une structure grossiére & massive. Celles du douziéme siécle, qui sont en plus grand nombre, sont un peu moins basses, moins sombres & moins grossiéres. Pourquoi donc celle de Coutance sera-t'elle admirable pour sa délicatesse, sa clarté, &c ? Cependant pourquoi sera-t'elle plus ancienne pour l'édifice, que la Cathédrale de Paris, de Roüen, de Reims ? On prétend que ces deux choses ne peuvent s'allier ensemble, sçavoir l'ancienneté & la délicatesse.

Comme je n'ai pas vû l'Eglise de Coutance, je ne puis en parler par comparaison, avec celle de S. Denis, par exemple, de S. Oüen de Roüen, avec la Cathédrale d'Amiens, ou l'Eglise de Royaumont, toutes belles Eglises, mais un dessein fidéle peut y suppléer, car on ne peut en juger assés sai-

 nement,

nement, par ce qui est représenté au frontispice du nouveau Breviaire : si ce dessein est difficile à exécuter, je me contente volontiers, pour le présent, du témoignage d'un Auteur du XI. ou du XII. siécle, qui certifiera, que le bon Evêque Geffroy, étant près de mourir, se fit porter sous la lanterne du Chœur, où joyeux de voir un si grand ouvrage consommé, il prononça le Cantique *Nunc dimittis*, *&c.* reçut ensuite au même lieu les derniers Sacremens, & y mourut. M. Rouault, cite à la fin de l'article, où il rapporte ces faits, l'autorité d'Orderic Vital, qui n'en dit rien. Ainsi, le fait reste à prouver, & peut-être n'en trouvera-t'on jamais d'autre preuve, qu'une tradition, qu'on débite aujourd'hui, & que je crois un peu altérée.

Un autre article, qui peut souffrir difficulté de la part des Lecteurs, instruits de l'antiquité des rites, consiste dans la remarque de M. Rouault, sur le Cardinal Gilles Deschamps, Evêque de Coutance, mort en 1413. *Il fut le premier*, dit-il, *à introduire en France la pieuse coûtume de jetter de l'eau-bénite sur les tombeaux, après y avoir dit* Libera, De profundis, *& fini les Oraisons, en disant :* Requiescat in pace. *On conserve encore en original, dans l'Eglise de Coutance & de Roüen, l'acte de l'institution de cette cérémonie,*

*monie, qui s'est introduite dans tout le Royaume.*

Cette remarque est importante, en ce qu'elle fixe le tems de l'institution d'une cérémonie. Mais, est-elle bien appuyée? C'est ce qui pourroit se décider, si on nous donnoit l'article du Testament, où cet usage est prescrit. Jusqu'à ce qu'il soit produit, on pourra toujours douter que le Cardinal Gilles s'y désigne comme le premier Instituteur de cette cérémonie. En effet, de ce que, peut-être, il aura ordonné & détaillé ce rit en entier pour son anniversaire, il ne s'ensuit pas de-là, qu'on ne le pratiquoit pas en d'autres occasions, par exemple aux funérailles. Un particulier met dans son Testament *Volo quod in die obitus mei*, &c. il n'en faut pas conclure, qu'il est le premier qui demande telle ou telle chose; il faut seulement inférer de-là, que ce qu'il demande, ne se fait pas toujours, mais quelquefois seulement, & lorsqu'il est prescrit par le Testament, parce qu'il y a des solemnités qui ne conviennent pas en toutes sortes d'occasions. Si les titres des Archives de Coutance remontoient bien haut, on y trouveroit des preuves de ce que je dis. Je ne croirai, qu'avec bien de la peine, que ce soit de l'Eglise d'une Ville, qui n'est sur aucune grande route, & qui est à l'extrêmité du Royaume, la moins fréquentée, que soit éma-

né l'usage, qu'on dit introduit dans le reste des Provinces.

Au reste, je n'ai pas intention de rabaisser l'estime qu'on doit avoir de l'Abrégé des Vies des Evêques de Coutance ; cet abrégé contient plusieurs traits fort curieux. Par exemple, la translation du Siége Episcopal de Coutance dans la Ville même de Roüen, au commencement du x. siécle, pendant que les Danois, encore Payens, occupoient Coutance & le Côtentin. Cette translation du Siége de l'Evêque Théodoric à S. Sauveur de Roüen, depuis *S. Lo*, fait conjecturer, que ce pourroit bien être pour quelque raison semblable, & environ dans le même tems, que se seroit formée l'origine du droit qu'a l'Evêque de Lizieux sur l'Eglise de S. Candre de la même Ville de Roüen. Il n'est pas impossible que quelque Prélat de cette Eglise, qui n'a pas dû être plus épargnée que les autres, obtint de Rollon, chef des Normands, un Lieu de retraite dans la Capitale de la Province.

On trouve à la page 245. du volume de M. Rouault, que l'Evêque Loüis d'Erquery, fut le premier des Evêques, qui mit à la tête de ses Mandemens & autres Lettres, en 1347. ou 1348, *par la misericorde de Dieu & la grace du S. Siége Apostolique*, en reconnoissance de ce qu'il avoit été confirmé par

le

le Pape. Sous Jean de Marles, fait Evêque en 1414, il observe que les Evêques suffragans de Roüen, devoient un repas, *certum pastum*, aux Chanoines de la Métropole, avant leur installation. A la page 341, le récit des souffrances d'Artus de Cossé, de la part des Calvinistes, mérite d'être lû.

En finissant mes remarques, je ne puis omettre, qu'il eut été à souhaiter que M. Rouault, avant que de publier son Livre, eut consulté à la Bibliothéque du Roi, les Notes que M. Baluze a faites sur les Evêques de Coutance, dans son Exemplaire de l'ancien *Gallia Christiana*, comme sur tous les autres Evêques renfermés dans la même Collection. Sans prévenir ce qui peut y avoir été observé, je vous avouërai que je ne suis gueres porté à admettre un certain Evêque, auquel on donne le nom bizarre de *Lista*, qu'on place sur la fin du IX siécle, & duquel on ne peut rien produire. M. Rouault dit que Flodoart en parle: *Hist. Rem. Lib.* IV. *Cap.* I. Cependant, on n'y en trouve rien. Comme je fais profession de franchise, je dirai ingénuement la pensée qui m'est venuë à l'ouverture du Catalogue des Evêques de Coutance, donné par le P. Bessin. Ce Bénédictin, page 530. de ses Conciles, insere entre l'Evêque Sigenand & l'Evêque Algerund, une ligne composée de ces trois mots: *Lista*

*Lista. Ragenardus. Agebertus.*

A ſuivre le chemin frayé, on dira, que voilà trois Evêques nommés en cette ligne. Pour moi, je n'y en apperçois que deux; ſçavoir, Ragenard & Agebert. Souvenons-nous ici, que les anciens Catalogues ont ſouvent été écrits ſur des bandes de parchemins, & que les Hiſtoriens ou Compilateurs les ont quelquesfois cité pour remplir des lacunes : reliſez du Cange, Edition nouvelle, au mot *Liſta*. Je ſuis, &c.

*A Paris, ce 13 Juillet* 1743.

## *LE Procureur Borgne, & le Procureur Manchot.*

### CONTE.

DEux Procureurs, l'un manchot, l'autre borgne,
S'entre-exaltoient de la façon qui ſuit :
Tu n'as qu'un œil, mais cet œil en vaut huit,
Dit le premier, pour voir, dès qu'il les lorgue,
De tes oiſons quel ſera le produit,
Et ſur ce point jamais tu ne t'abuſes.
Moi, reprit l'autre, oh bon! fi de mes ruſes,
Près de tes tours : ſi tu n'as qu'une main,
Elle en vaut dix pour bien plumer tes buſes,
Et n'en n'eſt tel que d'aſſurer ſon gain.

F....

QUEST.

# QUESTION IMPORTANTE

*Jugée au Parlement de Paris le 3 Mai 1743.*

» SI un immeuble échu à un cohéritier
» par partage & licitation, est sujet aux
» hypotéques des créanciers particuliers de
» ses cohéritiers.

## *FAIT.*

Le Sieur Claude Jacquesson & Marguerite-Angélique de la Pie, son épouse, avoient eu de leur mariage trois enfans, Jean-Baptiste, Lambert & Elisabeth Jacquesson; ces trois enfans étoient en bas âge, lorsque leur Mere mourut en 1698, leur laissant pour tout bien, une Maison scise grande ruë du Fauxbourg S. Antoine.

Lambert Jacquesson, ayant fait profession chés les Minimes en 1716, son pere fut son héritier mobilier, & sa portion afférente dans la maison, laissée par sa mere, accrut à son frere & à sa sœur.

Les deux autres enfans renoncerent à la communauté de biens, qui avoit été entre leurs pere & mere; le pere leur rendit un compte du tutelle, par lequel il revint à chacun une modique somme d'argent, pour les re-

prises

prises de leur mere, & pour les joüissances de la Maison; ensorte qu'ils n'avoient rien en commun, que cette Maison provenante de leur mere.

Le Sr. J. B. Jacquesson, & la Dame sa sœur, joüirent de la maison par indivis, jusqu'en 1726, que ledit Sieur Jacquesson fit assigner la Dame sa sœur, & M. Dunot son mari, pour procéder à la licitation de leur maison, attendu qu'elle ne se pouvoit pas partager.

Les Sieur & Dame Bunot, ayant acquiescé à cette demande, la licitation fut faite devant Notaires, le 9 Août 1726, & la maison fut adjugée & délaissée à la Dame Dunot, par forme de licitation & partage, moyennant 18000. liv. dont la Dame Bunot confondoit moitié en elle-même, & à la charge de payer les cens & rentes foncieres, & 30. liv. de pension viagere au P. Jacquesson Minime.

Les 9000 liv. revenantes au Sr. Jacquesson, lui furent payées en une rente au capital de 5000 liv. & les 4000. liv. restantes en argent comptant.

La Dame Bunot avoit joüi tranquillement de cette Maison, jusqu'au 19. Mai 1732, qu'elle fût assignée au Châtelet en déclaration d'hypotéque, par les Dl es. du Four, se disant Créancieres du Sieur Jac-

Jacquesson, d'une somme de 309. liv. & intérêts, pour laquelle il leur avoit hypotéqué ladite Maison.

Par Sentence renduë sur productions respectives, la Maison fut déclarée affectée & hypotéquée à la créance des Dlles. du Four.

La Dame Bunot interjetta Appel de cette Sentence, ce qui fit la matiére d'un Procès en la troisiéme Chambre des Enquêtes, au rapport de M. Hurson, Conseiller.

Le moyen d'Appel de la Dame Bunot, étoit que la Maison en question, ne lui avoit point été délaissée par un Contrat de vente, mais par forme de licitation & partage, & par un premier Acte, passé entr'elle & son cohéritier, pour faire cesser entr'eux l'*indivis* des biens de la succession de leur mere; ensorte, que quelque nom qu'on eut donné à cet Acte, on ne l'auroit pas moins considéré comme un partage, suivant la note de M. le Camus, *Art.* 80. *de la Coût. de Paris*, & d'Argentré, sur l'Art. 73. de la Coûtume de Bretag. *note* 4. *nom.* 3.

On fait dans les partages differentes opérations, suivant le nombre des héritiers, & l'état des biens qui y sont sujets. On fait ou des lots égaux, ou des lots inégaux, avec des soultes, ou enfin, on adjuge le tout à un seul, à la charge de remplir les portions de

ses

ſes cohéritiers, en argent, ou autres effets, comme on avoit fait dans l'eſpéce de la Dame Bunot ; de quelque façon que les cohéritiers opérent, c'eſt un partage. DuMoulin, ſur Paris, *Art.* 33. *gl.* 1. *qu.* 22. *&* *Art.* 73. *gl.* 3. *n.* 11. *&* 12.

M. Talon, dans un Plaidoyer, rapporté par Brodeau, ſur l'*Art.* 154. *de la Coût. de Paris*, établit que la licitation entre cohéritiers, eſt la même choſe que le partage, & que celui qui s'eſt rendu propriétaire par l'une ou l'autre de ces deux voyes, eſt reputé l'avoir toujours été, le partage & la licitation ayant un effet rétroactif.

C'eſt auſſi à préſent une Juriſprudence certaine, que l'immeuble licité entre cohéritiers, eſt propre pour le tout à l'adjudicataire, d'où il s'enſuit, que cette licitation n'eſt point conſiderée comme une vente.

L'hypotéque qui eſt acquiſe aux créanciers particuliers, de chacun des cohéritiers, ſur les immeubles d'une ſucceſſion indiviſe, ne peut être que conditionnelle, en cas que le débiteur devienne propriétaire de ces immeubles, chacun de ces héritiers ne pouvant donner à ſes créanciers plus de droit ſur ces immeubles, qu'il n'en a lui-même ; & c'eſt une maxime certaine, que les immeubles, qui ſont abandonnés ſans fraude à un héritier dans un partage, ne ſont point

point ſujets aux hypotéques particuliéres de ſes cohéritiers, comme l'obſerve M. le Camus, ſur l'*Art.* 80. *de la Coûtume de Paris, num.* 2.

De la part des Dlles du Four, intimées, on diſoit : que dans l'Acte du 29 Août 1726, on ne s'étoit ſervi du nom de partage & de licitation, que pour ſe garantir des droits Seigneuriaux ; que dans le vrai c'étoit une vente, puiſque les Sieur & Dame Bunot n'étoient devenus propriétaires de la portion des Sieur & Dame Jacqueſſon, que moyennant le payement qu'ils en avoient fait de leurs biens perſonnels.

Si la prétention de la Dame Bunot étoit admiſe, il ſeroit impoſſible au créancier de celui qui poſſéde des biens indivis, de ſe faire payer de ce qui lui eſt dû ; il ſeroit aiſé à ce débiteur de l'en fruſtrer, en transferant la propriété de ſes biens à ſon cohéritier.

Nous ne connoiſſons parmi nous que les décrets & la preſcription, qui ſoient capables de faire perdre les hypotéques acquiſes aux créanciers ſur les biens de leur débiteur ; le partage, ni la licitation ne purgent point les hypotéques, & la licitation, même entre cohéritiers, eſt tellement conſidérée comme une vente, que de Renuſſon en ſon *Traité des propres, ch.* 1.

décide

décide expressément, que l'héritier des propres retiendra la totalité de l'héritage acquis par licitation, mais en indemnisant l'héritier des acquêts de pareille somme, que le défunt avoit payée pour ce qui excédoit sa part & portion; ce qui suppose que les portions acquises par licitation, sont des acquêts en la personne de l'adjudicataire, & que la licitation est une véritable vente.

Par Arrêt du 3 Mai 1743, la Sentence du Châtelet a été infirmée. Ce qui juge que l'héritier, devenu propriétaire de la totalité d'un immeuble de la succession, soit par partage, ou licitation, même à prix d'argent, n'est point soumis aux hypotéques des créanciers particuliers de ses cohéritiers.

## A MADAME***

*Pour le jour de sa Fête.*

VOus, qui joignez aux graces de Cypris
La vertu de Diane, & l'esprit de Minerve :
Vous que suivent par tout les Amours & les Ris,
Et pour qui, quoiqu'absent, en tout tems je conserve

Les

Les ſentimens les plus vifs, les plus doux ;
Daignerez-vous, belle Themire,
Ecouter les ſons de ma Lyre ?
Sera-t-elle digne de vous ?

Que ce jour eſt charmant ! Avec ces fleurs nouvelles
Il m'eſt permis de vous offrir mes vœux,
Et je dois vous parler des feux
Qu'inſpirent vos appas aux cœurs les plus rebelles.
Dans cet écrit par les Muſes dicté,
Je puis vous dire en vers mainte agréable choſe ;
Que dans vos fers mon cœur eſt arrêté :
Que je chéris ma chaîne, & les maux où m'expoſe
La perte de ma liberté.
Que ne puis-je le dire en proſe ?
Phebus de ſes dons précieux
Eſt avare, il eſt vrai, dans le ſiécle où nous ſommes ;
Il eſt beau de parler le langage des Dieux ;
Mais avoüez qu'il vaudroit mieux,
Themire, vous parler le langage des hommes.

N'allez pas vous armer d'un frivole courroux ;
Excuſez ce tranſport lyrique.
Une licence poëtique
Doit exciter des mouvemens plus doux :
Parmi tant d'heureux traits, qu'on voit briller en vous,

Et

Et qui ſoumettent tout à votre aimable empire,
Vous n'avez qu'un défaut, ſi c'en eſt un, Themire,
De n'être pas ſenſible aux feux qu'on ſent pour
vous.

# EXPLICATION

## *D'une Pierre gravée, antique, du Cabinet du Chevalier D. L. R.*

LA Fable de Pſiché & de l'Amour, eſt trop connuë, pour pouvoir douter que la Pierre gravée, antique, dont on donne ici le Deſſein, ne repréſente *Pſiché, à qui l'Amour reproche ſa curioſité.* On ſçait que cette belle perſonne croyant habiter avec un Monſtre, ſa crainte, & la curioſité naturelle aux femmes, excitée par la jalouſie de ſes ſœurs, lui inſpirérent la hardieſſe de le voir à la clarté d'une lampe, dans le tems qu'il dormoit. Sa ſurpriſe de trouver l'Amour, au lieu d'un Monſtre effroyable, fit qu'elle laiſſa tomber de l'huile brûlante ſur lui, qui l'éveilla. *Alors ce Dieu part en colére; il reproche à Pſiché le piége qu'elle lui a tendu, & la douleur que ſa curioſité lui cauſe.* Voilà le moment du ſujet que préſente cette Pierre. La lampe que tient Pſiché, l'Amour qui

s'envole,



PSICHÉ

A qui l'Amour reproche sa curiosité

Gravé sur une bellissime Jacinthe

Du Cabinet du Chev. de la Rocque.

Grandeur de la Pierre.

D. Cornique Sculpsit

s'envole, & l'Inſcription Grecque, ſont autant de Tipes qui paroiſſent ne pas permettre d'en douter. Quant à la gravûre de cette belle Pierre, on ne peut trop admirer, outre la beauté du Deſſein du tout enſemble, une fineſſe de caractére ſur la tête de Pſiché, où l'on voit exprimés avec un art admirable ſon étonnement & ſon déſeſpoir; tout le reſte de la Figure répond parfaitement, par ſon attitude en déſordre, à la beauté de l'expreſſion de tête.

## L'ETUDE.

### ODE.

ETude riante ou ſévère,
Au gré de nos changeans déſirs;
Qui ſçais briſer la chaîne auſtére
Que trainent d'ennuyeux loiſirs;
Toi, par qui méritant l'aveu de la Nature,
L'Art, ſous les agrémens d'une ſimple parure,
Livre aux Mortels ſes heureux traits;
Viens décorer l'ébauche où je te rends hommage:
Qu'on doute à ſon aſpect, ſi tu ſers davantage
Par tes fruits, ou par tes attraits.

Qu'eſt-

Qu'eſt-ce que l'homme en ſon enfance ?
Un Etre à lui-même étranger :
Tributaire de l'ignorance,
Cherche-t-il à s'en dégager ?
De nuages épais ſa Raiſon entourée,
D'un organique inſtinct à peine ſéparée,
Aux ſens ſe laiſſe prévenir.
Erreur, dans tes replis ſon eſprit s'embarraſſe ;
Peu frappé du préſent, ſon œil troublé n'embraſſe
Ni le paſſé, ni l'avenir.

De cette Nuit aviliſſante
Bientôt l'Etude l'affranchit ;
Par ſes ſecours plus agiſſante,
Son ame réſout, réfléchit :
Déja de la Science il voit briller l'aurore ;
Le jour de la Raiſon, qui s'empreſſe d'éclore
Lui découvre un monde nouveau :
Il renaît ; ſa lumiére au bonheur l'aſſocie :
Le ſçavoir eſt pour l'homme une ſeconde vie ;
L'ignorance un premier tombeau.

Par de flateuſes découvertes,
Source d'honneurs, d'utilités,
Son eſprit rachéte ſes pertes,
Sa raiſon ſes obſcurités :
A ſes eſſais vainqueurs tout paroît acceſſible ;

Aux

Aux régles du vrai beau la Critique infléxible
Alligne son goût, ses talens:
D'un sens droit, épuré, formant ses loix suprêmes,
Auteurs, par vos efforts, & par vos chûtes mêmes,
Il monte à des succès brillans.

Muse, suivons le vol rapide
Que prend l'esprit laborieux;
Retrace l'ardeur qui le guide:
Quel feu! quel effort glorieux!
Tantôt par ses regards, que le progrès rassure;
Il perce les secrets, les fins, que la Nature
Récéle sous sa Majesté;
Et tantôt franchissant la céleste barriére,
De la vérité sainte il s'ouvre la carriére;
C'est surpasser l'humanité.

Que vois-je? Les Arts l'environnent;
Que son Triomphe paroît beau!
Les Lauriers dont ils le couronnent,
Lui sauvent l'horreur du tombeau.
Que de nobles travaux! que de sçavantes veilles!
Mes esprits enchantés adorent ces merveilles:
L'Etude les voit, les produit;
Sans elle, la Science expire avec sa gloire,
Et les faits des Héros, au Temple de Mémoire,
Sont enveloppés dans la nuit.

Foible crayon des avantages
Qu'enfantent ſes doctes ſecours ;
Par eux les mœurs dans tous les âges
Se produiſent ſous d'heureux jours.
De folles paſſions qu'une ligue nombreuſe
Trace à l'oiſiveté la route ténébreuſe
Des vices les plus déteſtés ;
Dans les ſages liens d'un Travail Littéraire ;
Souverains de nos vœux, ſçachons les ſatisfaire
Par d'innocentes voluptés.

Paroiſſez, Nations incultes ;
Servez d'ombres à ce Tableau :
L'Erreur eſt le Dieu de vos cultes ;
Sur vos yeux je vois ſon bandeau.
L'aveugle opinion vous proméne ſans ceſſe
Dans les illuſions, dans la perfide yvreſſe
De vos cœurs & de vos eſprits :
Des plaiſirs effrénés adoptant les maximes,
Au grade des vertus vous élevez des crimes ;
Dont les horreurs vous ont flétris.

Ah ! puiſſent ces Peuples ſauvages . . .
Mais où vont m'entraîner mes vœux ?
Fuyez trop lugubres images ;
Je cherche des aſpects heureux.

Sur les fastes des tems jettons, fixons la vûë;
Quels précieux dépôts la Lecture assiduë
Etale à mes yeux dévoilés!
Les ans sont reproduits; tout m'instruit; tout m'éxerce;
Avec des Morts charmans liant un doux commerce,
Je vis aux siécles écoulés.

Dessus son aîle fugitive
Que Saturne emporte nos jours,
Eteints dans une étude active,
L'acquit fait revivre leur cours.
Aux vains amusemens dès que l'on sacrifie,
Dans le cercle présent, où s'échape la vie,
On perd les momens à venir:
Exerce-t-on l'esprit à penser, à connoître?
Ces plaisirs fructueux, chaque instant les voit croître;
La Mort seule les voit finir.

Quoi! d'un voile philosophique
Obscurcissant ses doux loisirs,
Faut-il à l'âpreté stoïque
Immoler ses goûts, ses désirs?
Non; l'esprit studieux à la gayeté s'allie;
Le sçavoir bien conduit, en cent façons se plie;

Dieux ! qu'il décéle de beautés !
Il parle ; quel silence ! il instruit ; on l'approuve ;
Par ses charmes puissans dans un seul homme on trouve
De nombreuses sociétés.

GAUTIER, *Chanoine Rég. de la Congrég. de N. Sauveur.*

*A Nancy* 1743.

# MANDEMENT

## *De M. l'Archevêque d'Avignon, au sujet d'une Société nouvellement formée dans son Diocèse.*

JOSEPH DE GUYON DE CROCHANS, par la Grace de Dieu & du S. Siége Apostolique, Archevêque d'Avignon : Aux Fidéles de cette Ville, Salut & bénédiction. Nous venons, nos très-chers Fréres, vous ouvrir notre cœur, & déposer dans les vôtres les vives inquiétudes que nous cause l'avis détaillé & circonstancié, qui nous est revenu depuis peu d'une Société nouvelle de Personnes des deux séxes, qui, sous le nom de *Félicité*, s'est élevée dans

dans le voisinage, & dont l'objet n'est, sans doute pas, le service de Dieu, ni un nouvel engagement pour une plus grande perfection, qui paroît, au contraire, n'être que la même Société, formée, il y a peu d'années, sous un autre nom, & proscrite par le S. Siége avec tant de zéle & avec tant d'éclat.

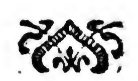
Nous laissons au Gouvernement Politique à examiner, avec sa prudence ordinaire, si ces sortes d'Associations ne sont pas contraires au vrai bien, & au repos de la Société Civile, & nous renfermant dans notre Ministére, nous ne les envisageons que comme opposées à l'esprit de Religion, qui doit uniquement occuper les véritables Chrétiens, dans toutes sortes de tems, mais surtout dans celui de tribulation, où nous nous trouvons, par la Guerre presque générale qui désole le Monde Chrétien, sans épargner même les belles Provinces des Etats du S. Siége.

Au lieu de se livrer aux folles joyes qui ont coûtume d'accompagner ces sortes d'Assemblées & de Sociétés, un vrai Chrétien doit dans de pareilles circonstances tâcher d'appaiser par la pénitence, & par la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, la colére de Dieu, & de rappeller ses anciennes miséricordes. Notre tendresse pour le cher troupeau qui nous a été confié, & dont

nous devons rendre compte, ne nous permet pas de garder le silence sur le poison qui lui est préparé; nous ne pouvons nous dispenser de lui faire connoître le péril qui le ménace, & de l'exhorter, de tout notre cœur, de l'éviter. Nous nous flattons qu'il suffira, pour le présent, d'avertir nos cheres ouailles du danger inséparable de ce mêlange des deux sexes, avec les cérémonies frivoles & indécentes, pour ne rien dire de plus, qui accompagnent la réception des Chevaliers; nous espérons que cet Avertissement, dicté par notre amour pour elles, les obligera de n'y prendre aucune part, & de s'éloigner de ces Sociétés, au moins suspectes à l'Eglise, & à l'Etat, & de les regarder comme opposées à la Religion sainte que nous professons, qui ne prêche que pénitence, & que renoncement au monde, & à ses plaisirs.

Le présent Mandement sera publié aux Prônes des Eglises Paroissiales de cette Ville, & affiché aux portes des mêmes Eglises. A Avignon ce 23 Juin 1743.

*Signé* † JOSEPH, *Archev. d'Avignon.*



REP.

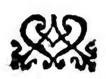
## *REPONSE à la Question proposée dans le Mercure de Juin 1743.*

POur décider la Question,
Que propose l'Enfant qu'on adore à Cythére ;
Sans grands efforts d'imagination,
Une seule réfléxion
Peut dévoiler cet amoureux mystére.
Le Berger couronné des mains de sa Bergére,
Est à mon sens le Berger préferé :
Elle a récompensé sa flâme humble & sincére ;
Son triomphe est certain ; son bonheur assuré.
De quel œil, en effet, cette Amante voit-elle
L'autre Berger, conduit par la présomption,
Oser se couronner, même avant que la Belle
Déclare en sa faveur sa tendre affection !
D'une juste indignation
La Bergere outragée, en vain veut se deffendre ;
Sa vanité choquée, en secret fait entendre
Ces reproches impétueux.
De quel droit aujourd'hui couronnes-tu ta tête ?
Qui t'a donc assuré que j'étois ta conquête ?
Retire-toi présomptueux :
Mais ne te flatte pas que ces fleurs éclatantes
Annonceront par tout tes amours triomphantes ;
Je veux humilier ton front audacieux ;

Je veux faire tomber cette couronne vaine,
Dont la présomption ceint la tête hautaine.
Crois-tu donc mériter un don si précieux ?
Non, non : mais ton rival, tendre, & moins fastueux,
Est plus digne que toi de régner sur mon ame.
Approche-toi, Berger : oüi j'agréé ta flâme ;
Viens, viens, je veux combler tes feux respectueux.
Quoi tu doutes encor ? Tu veux une couronne ?
Tiens, tiens, voilà la mienne, à toi seul je la donne ;
Puisse le tendre amour, propice à mes désirs,
Régler sur mes souhaits tes jours & tes plaisirs !
La conduite de la Bergére
Fait entendre à mon sens de semblables discours.
Elle punit un Berger téméraire,
Et peu digne de ses amours,
Qui se laissant guider par une vaine gloire,
Et de ses charmes convaincu,
Ose célébrer la victoire,
Avant même d'avoir vaincu.

*Devaricourt, Avoc.*

*Ce 2 Juillet* 1743.



LET.

*LETTRE de M. l'Abbé de S. F. sur l'origine du mot* Vipa, *qu'on lit dans l'Ecole de Salerne.*

Bis duo Vipa facit. *Ch.* 18.

QUand je ne ſçaurois pas, Monſieur, d'ailleurs, que ce *Vipa* eſt un mot barbare, ce ſeroit aſſés pour me le perſuader, qu'il parût étranger à M. le Préſident de B...., & on cherchera inutilement dans les Dictionnaires & dans les Vocabulaires, pour l'intelligence de la Langue Latine; ce qu'il ne trouvera pas dans ſa mémoire. Outre que ce qu'il a écrit en cette Langue pourroit paſſer pour être du tems de ſa plus grande pureté, c'eſt-à-dire depuis Ciceron, ou fort peu au-deſſus, juſqu'à l'Empereur Tibére, il eſt d'une ſi vaſte érudition, que depuis les Hymnes des Saliens, composées par Numa, & que Quintilien dit que les Prêtres mêmes qui les chantoient, n'entendoient déja plus de ſon tems, depuis, dis-je, les Loix des Rois & les Annales des premiers Pontifes juſqu'aux Ouvrages de Boece, qui pour la maniere d'écrire, eſt nommé le dernier des Romains, il n'y a rien en Latin de ſi obſcur que M. de B.

D v n'éclair-

n'éclairciſſe, rien de ſi confus qu'il ne développe ſans peine. Ainſi votre *Vipa*, qui n'eſt pas connu de lui, eſt un barbare, déguiſé ſous la terminaiſon, comme ſous l'habit d'un Romain, mais qui avec tout ſon déguiſement n'a pû en impoſer à un homme ſi éclairé. En effet, ce mot, qui eſt compoſé des premieres ſyllabes de *Vinum* & de *Panis*, ne ſe trouve que dans l'Ecole de Salerne, & il eſt purement de l'invention de celui qui a fait ce Livre.

Vous ne ſerez peut-être pas fâché que je vous diſe en paſſant, qui en a été l'Auteur. René Moreau, très-célebre Médecin de la Faculté de Paris, & qui a fait auſſi un docte Commentaire ſur cette Ecole de Salerne, dit qu'elle eſt l'Ouvrage d'un *Jean de Milan*, Docteur de cette Univerſité d'Italie, & que cet Ouvrage fut dédié, comme je vous diſois dernierement, à Robert, fils de Guillaume le Conquérant, Roi d'Angleterre. C'eſt donc à lui qu'il faut appliquer ce premier Vers :

*Anglorum Regi ſcribit Schola tota Salerni.*

Ce Robert, pourtant, ne fut jamais Roi, parce que ſon cadet Henri uſurpa le Trône ſur lui, ce qui arriva entre la fin de l'onziéme & le commencement du douziéme ſiécle. Mais pour revenir à *Vipa*, il eſt certain

certain que c'eſt une licence de ce *Joannes de Mediolano*, que l'uſage n'a point autoriſée; & hors l'Ecole de Salerne, je ne l'ai trouvée que dans le vocabulaire de *Laurentius Lucensis*, que je vous ai fait voir, & où vous lûtes avec moi, *Vipa, turunda panis vino humectata, offa in aliis liquoribus*. Encore n'a-t'il point démontré ce composé; ce qu'il falloit faire pour en faire remarquer l'étymologie, comme il n'a point auſſi cité l'Auteur des Ouvrages duquel il l'a tiré. Il eſt quelquefois permis à un Auteur particulier d'inventer des mots, pour exprimer des choſes nouvelles. Horace, qui eſt un Critique ſans pédanterie, & qui ne ſe conduit que par le bon ſens, en convient lui-même.

*Si forte necesse est*
*Indiciis monstrare recentibus abdita rerum.*

Mais c'eſt avec cette précaution que ce mot nouveau s'éclaircira par ceux auxquels il ſera joint dans la ſtructure du diſcours, & qu'il retiendra en Latin quelques marques & quelques veſtiges de ſon origine Grecque.

Or il eſt viſible que ce *Vipa* n'a nullement l'air du Pays Attique, & que pour ſe faire recevoir à Rome, il n'a point pris de paſſeport à Athènes. On trouve pourtant dans Athènée le mot ἀνζατιομ☉, qui ſigni-

D vj fie

ſie en Grec, comme le remarque Caſaubon; ce que l'Auteur de l'Ecole de Salerne a voulu exprimer en Latin par celui de *Vipa*. Mais le bon *Joannes de Mediolano* n'y regardoit pas de ſi près, & vrai-ſemblablement la Langue Grecque ne lui étoit pas aſſés connuë, pour pouvoir faire des emprunts ſur elle. Le Grec ne commença en Occident à ſortir du tombeau où les Barbares l'avoient enſeveli, que long-tems après que le Livre, dont nous parlons, eût parû.

Le premier qui le reſſuſcita en Italie, fut Emanuel Chryſolore, qui l'enſeigna publiquement à Rome, à Florence, à Veniſe, vers la fin du quatorziéme ſiécle; or il y avoit déja plus de deux cent ans que votre *Vipa* étoit au monde, ſi bien que le Grec étant encore enterré en ce tems-là pour plus de deux ſiécles, il n'avoit garde de contribuer à ſa naiſſance. Mais il ne faut pas rendre reſponſable l'Auteur de l'Ecole de Salerne du ravage des Gots & des Lombards, ni prétendre qu'il dût être en fond de Grec, lors même qu'en Italie on ne ſçavoit preſque plus ce que c'étoit que la belle Latinité. On le peut juger par le goût bizarre qui regnoit alors, & par l'entêtement où l'on étoit encore pour les Vers rimés, tels que ceux-ci.

Si

*Si vis incolumen, si vis te reddere sanum*
*Curas tolle graves; irasci crede profanum.*

ou de ces autres qui l'étoient, & à la fin & dans le milieu,

*Fons speculum, gramen, hæc dant oculis relevamen;*
*Mane igitur montes; sub serum inquirito fontes.*

dit l'Ecole de Salerne. Ce n'étoit-là qu'un jeu de mots fade & puerile; cependant non-seulement on estimoit cette puerilité, mais on ne pouvoit souffrit les Ouvrages où elle ne se rencontroit pas. C'est ce que remarque Jules César Scaliger dans sa Poëtique, *L.* 2. *C.* 29. où après avoir rapporté cet exemple,

*Vir precor uxori; frater succurre sorori.*

Il dit, en parlant de cette sorte de Vers, *Semipriscis adeo approbati ut sine illis quidquid scriberent, ineptum putaretur. Recentiores illud commenti sunt.* Il avouë pourtant qu'il ne sçait point pourquoi ces vers étoient appellés Leonins. *Nominis causam ignoro.*

Pasquier, *L. IV. des Recherches*, *p.* 228. croit que c'étoit à cause de l'extrême cas qu'on en faisoit, comme s'ils avoient été les premiers en noblesse & en dignité, comme le Lion l'est entre les animaux. Voici ses paroles. *Appellant telle maniere de Vers Leonins, comme plus hautains que tous ceux de*

*de l'Ancienneté.* Fauchet avoit pourtant dit avant lui, que leur nom venoit d'un Pape *Leon*, au ſentiment de pluſieurs. L'Auteur, dit-il, eſt juſques ici incertain, néanmoins il y en a qui l'attribuënt à un Pape Leon. Je ne ſçais ſi c'eſt celui qui tenoit le Siége de Rome l'an 684, lequel on dit avoir réformé le Chant & les Hymnes de l'Egliſe. Le P. Garaſſe, au contraire, dans le Livre qu'il a fait contre Paſquier, p. 350. ſoutient que ce Leon ou Leoninus étoit Moine de S. Victor.

Voilà, M. tout ce que j'en ſçais, & l'affaire ne mérite pas, ce me ſemble, une plus exacte & plus curieuſe diſcuſſion. Mais ce qui m'étonne, c'eſt de voir que Scaliger, qui ſçavoit tout, ait écrit que cette maniére de Vers, dont l'art conſiſtoit dans une conſonance des mêmes ſyllabes, ſoit de l'invention auſſi bien que du goût des modernes. *Recentiores*, dit-il, *illud commenti ſunt.*

Cependant Aulugelle, *L.* 18. *C.* 8. juſtifie que du tems du Satyrique Lucilius, c'eſt-à-dire, vers la fin de la République, on avoit déja donné dans cette puérilité. Voici comme ce Critique parle des *Omoïotelephtes*, qui ſignifient cette eſpece de conſonance, *quam ſint inſipida & inertia & puerilia, facetiſſime hercle ſignificat in quinto Satyrarum Lucilius.* Enſuite de quoi il rapporte les

Vers

Vers où ce Poëte traite ce jeu de mots, ces rimes Latines, d'affectation basse, vulgaire & puerile; & dans ces Vers, Lucilius, qui n'épargnoit personne, ne s'épargne pas lui-même, car ils étoient de sa façon. Il écrivoit à un de ses amis, & se plaignant de ce que pendant sa maladie il n'avoit point demandé de ses nouvelles, il ne laisse pas de lui en donner, & de lui dire qu'il croit qu'il est de ces gens qui voudroient que tous ceux à qui ils ont manqué de rendre quelque devoir, vinssent à mourir, pour être à couvert des reproches qu'ils se sont attirés d'eux.

*Quando in eo numero mansi quo in maxima nunc est*
*Pars hominum, ut perisse velis quem nolueris, cum*
*Visere debueris hoc nolueris, & debueris, te,*
*Si minus delectat, quod ἄτεχνον Isocratium hoc est.*

Cet *ἄτεχνον Isocratium*, qui signifie une imitation vicieuse d'Isocrate, au sujet dont nous parlons, fait voir aussi que dès ce tems-là cette affectation dans le choix des mots rimés, étoit pratiquée par quelques-uns, qui, dans l'usage qu'ils en faisoient, s'imaginoient imiter cet Orateur célébre, quoiqu'elle fut condamnée par les gens de bon goût, comme vous venez de voir qu'elle l'étoit par Lucilius dans ses propres Ouvrages.

Et

Et la même raiſon pour laquelle elle a toujours dû l'être en cette Langue, par ceux qui en connoiſſent le génie, c'eſt apparemment parce que cette nouvelle contrainte retenoit l'eſprit dans ſon plus noble effort, & le détournoit de l'application qu'il devoit avoir aux choſes, pour ne l'occuper que du ſtérile ſoin de chercher des mots, non-ſeulement d'une certaine quantité, mais qui finiſſent encore par les mêmes lettres. Il en ſera pourtant ce qu'il plaira à Scaliger; je ne prétends pas oppoſer de foibles conjectures à l'autorité de ces déciſions.

En voilà peut-être, M. plus que vous n'en vouliez, & je crois qu'une autrefois vous ſerez plus retenu à me faire des queſtions, pour ne me pas donner lieu de fatiguer votre patience. Mais pour finir par où j'ai commencé, de tout ce que je vous ai dit, il n'y a rien de ſi fort contre *Vipa*, rien qui ruine ſi abſolument la prétention qu'il avoit de paſſer pour un mot Latin, que de n'être pas connu de M. le Préſident de B. Rien ne peut le ſurprendre ou l'abuſer; d'un ſimple coup d'œil il diſtingue un paſſevolant, & le fait ſortir des rangs.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'Auteur de cette Lettre a, ſans doute, raiſon de penſer que *Vipa* eſt un mot purement factice. La nouvelle Edition du

Gloſſaire

Glossaire De Ducange renferme ce mot, lequel manquoit dans la premiére. Les deux témoignages, qui y sont cités, d'Hermolaus & de Buschius, désignent suffisamment que ce n'est que l'abregé des deux mots *Vinum* & *Panis*, & qu'il s'agit de soupe au vin ou de roties au sucre.

# EPITRE,

*A M. Bouguer, de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de celle de Bordeaux, la veille de la Fête de S. Pierre & S. Paul.*

PEtit Port du Croisic, solitaire Patrie,
Où le Soleil d'abord vint éclairer mes yeux,
Sejour à jamais glorieux
D'avoir vû commencer la vie
De l'illustre Bouguer, dont la docte Uranie
Fait voler l'éloge en tous lieux;
Les feux qu'un saint plaisir apprête,
Annoncent le jour de sa Fête;
Ce jour, comme nos cœurs, assemble nos Patrons.
C'est le même Curé qui nous donna les noms,
Bouguer, à toi, du Chef, dont sur l'unique Eglise,
Dans tous ses Successeurs le pouvoir s'éternise,
A moi, de l'Apôtre indompté,
Qui livroit aux Chrétiens une sanglante guerre,

Quand

Quand la Grace invincible eut recours au Tonnerre
Pour triompher d'un cœur contre elle révolté.
En l'honneur de Bouguer, roule sur nos rivages,
Ecumeux Océan, tes plus beaux Coquillages,
Où l'argent étincelle entre mille couleurs;
Pour couronner son front, Terre, enfante des fleurs;
Doux Zéphirs, portez-lui ces baisers sur vos aîles;
Autour de son Vaisseau * volez, & dites-lui,
Que toujours pénétré de sentimens fidéles,
En attendant de ses nouvelles,
Je me consume dans l'ennui.
Conçois-tu bien, Bouguer, en quel gouffre de peines
D'un plus prochain retour que tu m'avois promis,

* *Mrs Bouguer, Gaudin, de la Condamine, partirent de Rochefort en 1735. pour Quito dans l'Amérique, Ville située près de la Ligne, afin d'observer & d'examiner, entre plusieurs choses, la grandeur des degrés du Méridien sous l'Equateur, par rapport à la grandeur du même Méridien sous la Latitude, tant de la France que du Cercle Polaire, où l'on envoya aussi des Mathématiciens, & afin d'en conclure quelle est la figure de la Terre: Si elle est allongée ou applatie par ses Poles, & de combien à peu près. Question célebre, agitée entre les François & les Anglois; les premiers prétendoient qu'elle étoit allongée, & les seconds, qu'elle étoit applatie. Il paroît par les Observations qu'on a faites, que les derniers avoient raison. M. de Jussieu, Médecin de la Faculté de Paris a accompagné les trois Astronomes, pour examiner la vertu & les qualités des Plantes du Pérou, & faire, s'il se pouvoit, quelque découverte dans la Botanique.*

L'espe-

L'esperance a jetté le plus vrai des Amis?
Huit fois le Chien céleste a bû l'eau des Fontaines;
Et huit fois les cruels hyvers
Ont dévoré l'émail des Plaines,
Depuis qu'au gré des vents les Ondes incertaines
T'emportent, Curieux, en cent climats divers.

Cependant tu disois, non sans verser des larmes;
(Peut-être voulois-tu moderer mes allarmes)
Qu'avant que l'Astre des Saisons
Trois fois du Zodiaque eût revû les maisons,
Tu reviendrois puiser & repuiser encore
Les tendres sentimens que la sœur des Amours
Dès le berceau pour toi dans mon cœur fit éclore,
Qu'acheva la raison & qui durent toujours.

Les caresses des Grands, leur juste confiance,
Et l'honneur, plus puissant que les Rois & les Dieux,
Que l'or & tous les dons de la pleine abondance,
T'ont détaché de nous, pour juger par tes yeux
Le differend audacieux,
Qu'ont avec nos François les Sçavans d'Angleterre;
Sur la structure de la Terre.

Eh! que m'importe à moi, retiré sur ces bords,
Qu'elle soit ronde ou bien ovale,
Applatie en ses bouts; si victime fatale
Des avis opposés, qui troublent leurs accords,

Je perdois un ami plus cher que les trésors ;
Que forme en mugissant la Mer Orientale ?

Mais, depuis ton départ tu ne sçais point aussi ;
Quelle foule de maux a fondu sur ma vie,
En proye aux vapeurs du souci,
Aux caprices du sort constamment asservie.

J'ai vû l'affreuse trahison,
Disposant l'appareil de sa fourbe secrette,
Au lieu du miel du Mont Himette,
Me faire avaler du poison.
J'ai vû les faux sermens seconder sa malice,
Et l'infléxible dureté,
De ses noires horreurs consacrant l'artifice,
M'immoler à sa cruauté.
Oüi, l'inhumaine, je l'ai vûë,
D'une équité perfide alléguant les désirs,
Par un dernier coup de massuë
Précipiter mon ame & mes derniers soupirs.
Ah! quand dans ses decrets fiérement obstinée,
L'inéxorable Destinée
Au Mortel qui naîtra prépare des revers,
Rien n'en peut détourner les périls, les traverses ;
Eût-il les yeux d'Argus, tous ses yeux sont couverts
Au-devant des gouffres ouverts ;
Qu'il prenne cent formes diverses,
Qu'il galoppe sur Terre, ou qu'il fende les Mers,
Elle est à ses côtés Compagne inséparable,

Et sa présence inévitable
Ne l'abandonne pas dans le sein des Enfers.
Mais pourquoi ce récit & ces lugubres plaintes ?
La prompte simpathie avec des traits certains,
Peut-être en ces climâts lointains
T'a fait de mes douleurs pressentir les atteintes.
Neptune sous sa Nef applani ton azur,
Pere & maître des Vents, renferme leur cohorte
Dans le fond de ton Antre obscur,
Et n'entr'ouvre sa vaste porte,
Qu'à celui dont le souffle avec un doux effort
Doit pousser sûrement mon Ami jusqu'au Port.
N'attends pas, cher Bouguer, la saison la plus rude,
Ulisse désiré, viens banir mon chagrin,
Et borner mon inquiétude.
L'odorant Serpolet avec le Jonc Marin
Forment dans la rocaille, épars à l'avanture;
Des tapis naturels de fleurs & de verdure,
Et l'Alloüette le matin
En dégoisant sa ritournelle,
S'éleve dans la nuë, & son doux chant rappelle
L'Aurore qui sommeille auprès du vieux Tithon,
Sous des rideaux rayés de Rose & de Citron.

Reviens; comme autrefois errans au bord des Ondes,
Nous y retrouverons loin du Peuple indiscret,
Ces Grottes fraîches & profondes,
Où le silence dort dans les bras du secret,
Où la Nature ingénieuse,

Simple

Simple avec agrément, sans art industrieuse,
A dressé des fauteüils, une table, un buffet,
Et des rafraîchissoirs, où mettre la bouteille
Pleine de la liqueur vermeille *
Dont le fin Bourdelois grossit ses revenus.
C'est de-là quelquefois que sans être apperçus,
Nous avons vû nos Néreïdes
Baigner leur sein d'albâtre, & loin des yeux perfides,
Des Tritons effrontés, à les suivre assidus,
Courir en folâtrant sur les rives humides,
Et se faire, à l'envi, mille tours ingénus.
Momens que je regrette, hélas! vous n'êtes plus,
Mes plaisirs ont passé, comme une Onde coulante,
Dont l'argent éclatoit sur un fond sabloneux,
Languit à la chaleur brulante,
Se desseche & n'est plus qu'un terrein limoneux.
Ah! l'adverse fortune, à me perdre acharnée,
Sans désunir nos cœurs, me séparant de toi,
Chaque jour, cher Bouguer, me paroît une année,
Et ma triste Patrie est un exil pour moi.

*Par M. Desforges Maillard.*

* *Le vin de Bretagne n'étant pas d'une excellente qualité, on en tire de Gascogne, & c'est le vin que l'on boit dans toutes les bonnes Maisons de cette Province.*

EXTRAIT

## *EXTRAIT d'une Lettre de M. F. Auteur de la Topographie du Pays de Cotentin, écrite à M. D. L. R. le 29 Juillet 1743.*

VOus me faites l'honneur de me dire, Monsieur, que quelques Lecteurs éclairés ont été scandalisés de trouver, page 1091 du Mercure de Juin, I. Vol. que l'Auteur du Manuscrit que je cite dans ma Description du Cotentin, a pris le *Carentonium* du Registre de S. Denis, cité dans les Preuves de l'Histoire de la Maison de Montmorency, par le sçavant du Chesne, pour notre Ville de *Carentan*, au lieu que c'est *Charenton*, près de Paris, dont il s'agit dans ce Registre.

Je suis bien éloigné, M. de vouloir deffendre cet endroit du MM. en question.

Avant qu'un tel dessein entre dans ma pensée,
On pourra voir la Seine à la Saint Jean glacée,
Arnaud à *Charenton* devenir Huguenot,
Saint Sorlin Janseniste, & Saint Pavin dévot.

Je consens donc de tout mon cœur, qu'on l'efface, ce risible, ou si vous voulez, ce scandaleux endroit, & qu'on lui substituë, pour ne rien perdre, si on le juge à propos, pour l'honneur de notre *Carentan*,

*rentan*, un fait très-grave, & de plus; très-édifiant, du moins au gré de l'Auteur de qui je l'emprunte. Cet Auteur est le célébre M. *Thiers*. Voici ce qu'il rapporte dans sa singuliere *Histoire des Perruques*, imprimée à ses dépens à Paris en 1690. *page* 271.

» SERTON, Evêque de Sées, qui certainement avoit assisté au Concile Provincial de Roüen, comme il est dit dans la Préface & dans la Conclusion de ce Concile, fit encore quelque chose d'aussi extraordinaire, que S. Anselme, deux ans après le Concile National de Londres. Orderic Vital, Moine de S. Evroul, rapporte (12. *l.* 3. *Epist.* 62. 11. *l.* 15. *Hist. ad an.* 1104.) que Henri I. Roi d'Angleterre, étant à *Carentan* le Samedi de Pâques avec toute sa Cour, & toute son Armée, ce Prélat, après l'avoir exhorté à faire la guerre à ceux qui troubloient & pilloient la Normandie, lui dit & à toute sa suite, qu'il étoit messéant à des hommes de porter de grands cheveux, comme des femmes: *omnes fœmineo more criniti estis, quod non decet:* que cela étoit détestable dans la pensée de S. Paul: *Viros crinitos esse quam incongruum & detestabile, sic Paulus ait, &c.*

J'omets, M. plus d'une demie page de la

la narration de M. Thiers, pour venir plutôt à la conclusion.

» Il pria ensuite S. M. de donner en ce-
» la un loüable éxemple à ses Sujets : *Unde,*
» *gloriose* Rex, *obsecro te ut exemplum sub-*
» *jectis præbeas laudabile, & inprimis vi-*
» *deant in te qualiter debeant præparare se.*
» Et ce Prince lui ayant témoigné, qu'il le
» vouloit bien, Serton tira aussi-tôt des ci-
» seaux de sa manche, & lui coupa lui-
» même les cheveux. Il en fit autant au
» Comte de Meulan, & à beaucoup d'Of-
» ficiers. Toute la Cour, & toute l'Armée
» se les firent aussi couper à l'envi, & té-
» moignerent beaucoup de mépris pour une
» chose dont ils avoient fait auparavant
» beaucoup de cas. *His dictis Rex cum opti-*
» *matibus exultans acquiescit, & prius Regem,*
» *ac post modum Comitem Mellenticum, Pro-*
» *ceresque plurimos propriis manibus totondit.*
» *Omnis Familia Regis & Concurrentes unde-*
» *cumque certatim attonsi sunt, & Edictum*
» *principale formidantes, pretiosos olim capil-*
*los præsecuerunt, & amicam dudum Cæsa-*
» *riem, ut viles quisquilias, pedibus conculca-*
» *verunt, &c.*

Que pensez-vous, M. de cet abbatis général de cheveux ? *Carentan* n'a-t-il pas été en cette occasion, le théatre d'une avanture en effet bien extraordinaire ? ne le

voilà-t-il pas en même tems dédommagé de l'ignorance d'un Auteur, qui l'avoit confondu avec *Charenton*, faute sans doute d'avoir voyagé ?

J'espere m'acquitter au premier jour de votre commission auprès de M. le Marquis de M.... J'ai toujours oublié de vous faire part de trois couplets sur l'Air, *Vous qui vous mocquez par vos ris, &c.* que je fis à la hâte, il y a quelque tems à la priére d'une Troupe de jeunes gens, qui ayant representé à Vallogne la Tragédie de *Brutus* de M. de Voltaire, avec assés de succès, allerent le lendemain la représenter encore au Château de la B. suivant l'invitation gracieuse de l'illustre & aimable Famille qui l'habite. Ces Couplets servirent de Prologue, & c'est par eux que je vais terminer ma longue Lettre.

*A M. le Marquis, & à Madame la Marquise de M.....*

VOus que l'Hymen joint par les Nœuds
De l'Amour véritable,
Tendres Epoux, Maîtres heureux
De ce séjour aimable,
Daignez, Seigneurs, faire à nos jeux
Un accueil favorable.

*A Mademoiselle leur Fille unique.*

Nymphe, dont les appas naissans
Parent mieux ce bocage,
Que tous les autres ornemens,
Qu'y met l'Art en usage:
*Brutus*, l'ennemi des Tyrans,
Vient vous y rendre hommage.

*Tullie* aux Romains affranchis
Causant beaucoup d'allarmes,
Seulement pour vaincre le Fils,
A d'assés fortes armes.
Mais le Pere même est soumis
En faveur de vos charmes.

J'ai l'honneur d'être, &c.

## *EXPLICATION de deux Passages de Virgile.*

### I.

*Tuque adeò quem mox quæ sint habitura Deorum*
*Concilia incertum est, &c.* Georg. lib. 1. ℣. 24. & 25.

» J'implore aussi le secours de votre Divinité, ô
» Cesar, quoiqu'il soit encore incertain *quelle Classe*
» *des Dieux* vous devez bientôt choisir pour y être
» admis.

LA Traduction litterale qu'on voit ici de *ce fameux passage si critiqué & si mal entendu,*

*entendu*, suppose 1°. Qu'on avoit décerné des honneurs divins à Auguste, quand Virgile lui adressa cette invocation : 2°. Qu'on avoit laissé à ce nouveau Dieu la liberté de choisir sa place parmi les Divinités du Ciel ou de la Terre, de la Mer ou même de l'Enfer : 3°. Qu'Auguste n'avoit point encore pris de parti, mais qu'il devoit bientôt se déclarer sur ce point. Or c'est là précisément ce que le Poëte a supposé.

D'abord, il est incontestable qu'Auguste a été adoré comme un Dieu, même de son vivant : Horace le dit en termes exprès ;

*Præsenti tibi maturos largimur honores,*
*Jurandasque tuum per nomen ponimus aras.* Epist. 1. lib. 2.

Et les derniers mots du compliment que Virgile fait ici à son Héros, démontrent évidemment que celui-ci étoit regardé comme un Dieu, quand l'Auteur composa ce brillant morceau :

*Et votis jam nunc assuesce vocari.*

En second lieu, on avoit laissé à Auguste la liberté de se faire reconnoître & adorer, ou comme un Dieu de la Terre, ou comme un Dieu du Ciel, &c. Du moins le Poëte nous en assûre en termes formels.

On ignore encore, dit-il à César, si vous ne choisirez pas les Villes & les Campagnes pour y présider : *Urbisne invisere, Cæsar,*
*Ter-*

*Terrarumque velis curam*, &c. Ou si vous n'aimerez pas mieux régner sur les Mers: *An Deus immensi venias Maris*, &c. Ce qui vient d'être rapporté est clair, & ce qui suit dans le Poëte, ne l'est pas moins.

Enfin Auguste n'avoit pas encore pris de parti, mais il étoit sur le point de faire connoître en quelle classe des Dieux il vouloit être admis. C'est pour la premiére de ces raisons, que Virgile invoque ce Prince, après avoir invoqué tous les Dieux qui présidoient aux campagnes. En effet, il pouvoit arriver qu'Auguste, qui n'avoit pas encore fait usage du choix qu'il avoit en son pouvoir, prît place parmi ces derniéres Divinités. Pour ce qui regarde la deuxiéme Partie de ma Proposition, elle est démontrée par le *mox* du passage que j'explique.

De ces trois principes, qui paroissent également indubitables, il résulte 1°. Que ce compliment, ou si l'on veut, cette invocation que Virgile adresse ici à Octavien, a été composée dans le tems où les Romains commencerent à lui rendre des honneurs divins. Mais en quelle année de Rome ce Prince devint-il l'objet d'un culte superstitieux? c'est un point sur lequel les sentimens sont partagés. Si l'on en croit Appien, ce fut en l'année de Rome 719. Selon cette opinion, & la Chronologie du P. de la Ruë,

 que

que je crois la plus éxacte, il n'y avoit pour lors que deux ans que Virgile avoit commencé à composer les Géorgiques. Ainsi les dix-neuf vers qui regardent Auguste, peuvent avoir été faits la même année & ajoûtés au premier Livre des Géorgiques, qui ne parurent que cinq ans après, supposé que Virgile ait employé sept ans à la composition de cet Ouvrage.

Quiconque admet cette Chronologie, n'est point obligé de dire avec quelques Modernes, qu'*ici Virgile porte la flaterie à l'excès*, ni d'avoir recours à je ne sçais quelle *Prédiction* & *espece d'Oracle prononcé par un esprit Prophétique*, & il se persuade sans peine qu'il n'y a point ici plus de Prophétie, qu'il ne s'en trouve au sixiéme Livre de l'Enéide.

Au reste, si on s'attache à l'Auteur de la vie de Virgile, comme l'a fait le Sçavant P. Catrou, pour faire raisonner le Poëte sensément, sans en faire un Prophéte, il faudra dire que le brillant morceau dont il s'agit, fut écrit & inseré dans les Géorgiques vers l'an de Rome 724. où, selon ce Systême, Auguste commença à recevoir des honneurs divins : autrement on expliquera toujours mal les termes *Et votis jam nunc assuesce vocari*, qui marquent avec la derniere précision l'époque de cet événement.

Il résulte 2°. qu'on doit lire ici *Concilia* par un *c*. Ce mot est au plurier par le privilége qu'ont les Poëtes d'employer ce nombre au lieu du singulier, & signifie la même chose que *classis*, c'est-à-dire, *classe*, *ordre*, &c.

Pour mieux concevoir ma pensée, on doit se souvenir, que chés les anciens Idolâtres, les Dieux étoient divisés en quatre classes principales, qui étoient composées, la premiere des Dieux du Ciel, la seconde des Dieux de la Terre, la troisiéme des Dieux de la Mer, & la quatriéme des Dieux de l'Enfer. Au moyen de cette observation, tirée de l'endroit que je tâche d'éclaircir, on voit disparoître toutes les difficultés; on conçoit que l'incertitude du Poëte, *incertum est*, ne venoit que de ce qu'il ignoroit encore, dans laquelle de ces quatre differentes classes de Divinités, Auguste voudroit entrer: on apperçoit qu'on s'est lourdement trompé, en accusant Virgile de s'être ici oublié, jusqu'au point d'avoir paru souhaiter une mort prompte à son Prince.

Cette opinion si peu honorable pour le plus poli & le plus sensé des Poëtes, suppose nécessairement que notre Auteur avoit dit de son Héros, qu'il devoit bientôt choisir une place parmi les Dieux, & qu'en conséquence, il ne devoit pas rester long-tems

ſur la Terre : mais heureuſement pour Virgile, il n'a pas même ſongé à ce qu'on voudroit ici lui attribuer. Auguſte, qui avoit été mis au nombre des Dieux de ſon vivant, pouvoit bien encore entrer dans l'une des claſſes qu'ils compoſoient, ſans être obligé de quitter la vie. Qu'on juge maintenant des interprétations, & des traductions ordinaires de ce paſſage.

II.

*Paſcite, ut ante, boves, pueri; ſubmittite tauros.*
Eglog. I. *v.* 46.

» Bergers, faites paître des géniſſes à l'ordinaire,
» Et domptez des taureaux comme autrefois.

Virgile exprime ici en un ſeul vers ce qu'il expoſe plus au long au troiſiéme Livre des Géorgiques, où il dit que pour élever des géniſſes, il ſuffit de les laiſſer paître, mais qu'à l'égard des jeunes bœufs, qu'on deſtine aux uſages de la ferme, on doit travailler à les dompter, tandis qu'ils ſont encore dociles, & que leur âge les rend capables d'inſtruction :

*Cætera paſcuntur virides armenta per herbas.* *v.* 162.

. . . . . . . . .

*Jam vitulos hortare, viamque inſiſte domandi;*
*Dum faciles animi juvenum, dum mobilis ætas.* *v.* 164. & 165.

Le Poëte ſuppoſe que Tityre s'occupoit à

à élever des bêtes à cornes, c'est-à-dire, à faire paître des génisses : *Ille meas errare boves, &c.* & à dompter des taureaux pour son usage particulier, & peut-être même pour en faire commerce : *submittite tauros.*

Je ne sçais si c'est prévention, ou non ; mais je suis pleinement convaincu, que c'est là le vrai & l'unique sens du vers *Pascite, ut ante, &c.* D'autant plus 1°. que Virgile s'énonce plus clairement ailleurs : 2°. que les verbes *submittere* & *domare* sont parfaitement synonimes ; 3°. que les interprétations ordinaires des mots *submittite tauros*, sont trop recherchées & trop forcées, pour contenter un Grammairien, qui se pique tant soit peu d'exactitude.

*A Crepy le 28 Juillet 1743.*



*LE MEDECIN mis en réputation.*

CONTE

*Tiré du Latin.*

Certaine Fiévre ayant, par rude assaut,
Réduit au lit le Paysan Thibaut,
Sa Femme Luce, active, mais peu fine,
L'allarme au cœur, & les larmes aux yeux,

Courut soudain consulter de son mieux
Messer Evrard, Docteur en Médecine,
Dont le sçavoir n'étoit pas fort prisé;
Voire, d'autant qu'Evrard n'étoit aisé,
Maint concluoit que c'étoit un franc Ane;
Conclusion digne d'un franc Cheval.
Notre Docteur, lorsque la Paysanne,
En son jargon simple & non doctoral,
L'eut informé des symptômes du mal,
Mit par écrit, comme il n'y manquoit guéres;
Son Ordonnance ample & telle en tout point,
Qu'elle eût primé chés les Apoticaires,
Desquels, au reste, Evrard ne parla point
A Luce, neuve en ces sortes d'affaires.
Lui donnant donc le Papier d'une main,
Et tenant l'autre ouverte aux Honoraires;
» Que votre Epoux, dit-il, demain matin
» Prenne cela dans un verre de vin;
» Moyennant quoi, j'ose bien lui promettre
» Soulagement. Luce au pié de la lettre
Entend la chose, & sans rien acheter
Qu'un peu de vin, s'en retourne au plus vîte;
Bien résoluë à tout exécuter,
Et desirant heureuse réussite:
Desir qu'en elle il est bon de noter.
Tout étant prêt pour l'Aurore naissante;
La Campagnarde à son Mari présente
Vin & Papier dans un Vase de bois.

Thibaut;

Thibaut, muni d'un grand ſigne de Croix,
Sans trop d'efforts, ſçut, avec confiance,
Venir à bout d'avaller l'Ordonnance,
Qui flatte moins ſon goût que la boiſſon.
Qu'arriva-t'il après ? Rien que de bon.
Le mal fit place à la convaleſcence,
En peu de jours ; & cette guériſon
Au Médecin fit un honneur immenſe.

*F. M. F.*

*LETTRE de M..... au ſujet de la Chronologie, & de la Topographie des Legendes.*

JE n'ai pû, Mr, répondre plutôt à l'empreſſement que vous avez de ſçavoir ce que je penſe de la Chronologie & de la Topographie du nouveau Bréviaire de Paris, &c. Le peu de tems qu'il y a que je poſſede ce Livre ; la multitude d'affaires dont je me ſuis trouvé accablé depuis que je l'ai ; & par deſſus tout les douze ou treize Tables dont il eſt composé, & dont il faut parcourir la meilleure partie, pour voir le but de l'Auteur ſur un ſeul nom, ſoit de Lieu, ſoit de Saint, tout cela, dis-je, m'a empêché de pouvoir vous ſatisfaire plus promptement. Voici ſeulement quelques réflé-

xions, tant ſur la Préface, que ſur l'Ouvrage en général. Je pourrai dans la ſuite examiner de plus près chaque article, & vous en dire mon avis plus à loiſir.

L'Auteur, qui ne donne que comme à regret quelques Eloges à la Géographie des Légendes, tâche d'attirer de ſon côté tous les avantages par *le grand nombre de differences*, qu'il ſuppoſe entre ces deux Ouvrages : & l'on veut bien croire qu'il parle ſincerement, lorſqu'il dit qu'il en ſupprime *le détail*, comme *trop long*.

Mais puiſqu'il propoſe au Lecteur de découvrir ces differences, je vais vous expoſer celles que j'ai cru appercevoir, & qui, ſelon moi, ſont plus pour la Géographie, que pour la Chronologie.

Il n'eſt que trop vrai que dans le précis que fait le Chronologiſte du titre de la Géographie, & où il convient que *les noms de Lieux qui ſe rencontrent dans les Martyrologes, les Légendes des Saints, & à la tête des Canons de Conciles des nouveaux Bréviaires de France, ſe trouvent renfermés dans cette Brochure*; il donne le pas à ce premier Ouvrage ſur le ſien propre, ſans peut-être, le ſçavoir, puiſqu'il déclare par-là, d'une maniere tacite, que ſon Volume, qui n'avoit en vûë d'abord que le ſeul Diocèſe de Paris, ne devient utile qu'après coup, & par forme de Sup-

Supplément à quatre autres Diocèses, sans même leur fournir la Chronologie, qui leur est propre, & sans e.... prendre aucuns Martyrologes. En décla..ant donc que son Volume embrasse moins de matiéres, & se borne dans des Provinces tout autrement limitées, qu'environ les vingt Diocèses, où l'on dit que la *Géographie* a été reçuë avec applaudissement, il reconnoît une premiére difference. Je passe aux autres.

Je conviendrai avec le Chronologiste, qu'il y a des fautes dans la *Géographie* : mais, outre que la plûpart semblent être des fautes seulement d'impression, celles où l'Auteur s'est réellement égaré, m'ont fait conclure qu'il étoit bien plus facile de polir, en plus de six ans, un Ouvrage assés borné, que de réussir également, en moins d'un an, à un autre qui est presque universel en son genre. Les dattes des Approbations des deux Ouvrages, m'ont fait naître cette réfléxion, & cette seconde difference.

Troisiéme difference. C'est cet amas accablant de Tables sur Tables, dont il est impossible de ne pas feüilleter le plus grand nombre, pour ne trouver souvent que ce qu'on vient de lire dans la Légende, qui a occasionné cette fatigante recherche, au lieu que l'unique Table, qui forme la Géographie, ne peut surcharger celui qui

a

a le moins de tems à ſoi.

Je ne trouve point, que la Géographie des Légendes ſe donne pour *une Géographie complette*, mais ſeulement pour *un Supplément des Dictionnaires Géographiques, pour ce qui regarde les Légendes* : auſſi je ne ſçais ſur quoi eſt fondé ce reproche, qu'on lui fait de n'être qu'*un ſimple Vocabulaire, ou Dictionnaire de mots*. Il ne paroît pas que cette Brochure ait jamais eu d'autre objet.

Mais la ſuite de cette même difference, qu'étale le Chronologiſte, ne peut guéres lui attirer la bienveillance du plus grand nombre de ſes Lecteurs. En effet, lui, qui ſe donne pour Prêtre, fait un aſſés mauvais compliment à tout le Clergé, & même à tout l'Ordre Sacerdotal, lorſqu'il taxe la *Géographie* de n'être *pas ſuffiſante pour mettre un Lecteur peu verſé dans l'Art Géographique, au fait de la juſte poſition des Lieux*, &c. Plus bas il compte *s'exprimer avec l'étenduë néceſſaire pour expoſer la plûpart des Lieux preſque ſous les yeux du Lecteur le moins éclairé*. Au contraire, le Géographe *ſuppoſe, avec fondement, les perſonnes qui auront beſoin de ſon Ouvrage, inſtruites des principes de la Géographie*. Avec une difference ſi palpable, y a-t-il encore à douter auquel des deux Auteurs le Clergé donnera la préférence ? De telles expreſſions de la part du Chronologiſte,

giſte, ne demandent point de réfléxions.

Le corps de la Topographie répond parfaitement à l'idée que ſon Auteur donne d'une grande partie de ſes Lecteurs dans ſa Préface. C'eſt pour cela, qu'après les mots François, par éxemple *Avranches* ou *Nantes*, il ajoûte de ſuite: *Ville de France en Normandie*, *en Bretagne*, &c. comme s'il y avoit des Prêtres à Paris *aſſés peu verſés dans l'Art Géographique*, pour placer la Bretagne en Turquie, ou la Normandie en Aſie. Peut-être ſeroit-ce là encore une difference pour la forme, qui paroîtra être peu honorable au Chronologiſte.

Le Géographe n'eſt pas moins Prêtre que le Chronologiſte, ſi l'on en croit le Privilége général, imprimé en 1740. à la tête de ſa Brochure. Ainſi la Géographie n'eſt pas pour lui *l'objet de ſon Art*, auquel on donne à entendre qu'il s'eſt adonné d'une maniére ſervile. Mais il auroit cru, ce ſemble, inſulter à ſes Confreres, auſquels il paroît n'avoir préſenté ſon Ouvrage qu'en tremblant, s'il avoit répeté en François & à diverſes repriſes *les faits énoncés dans les Légendes*, & que chacun vient de lire en Latin. C'eſt ſe donner un peu trop gratuitement pour le guide des Prêtres *les moins éclairés*, que de leur répéter ſans ceſſe une leçon, qu'ils doivent ſçavoir, auſſi bien que

que celui qui la donne, à l'exception de cinq ou six mots barbares, & qu'ils étoient *sûrs de trouver dans la Géographie des Légendes.*

Voici donc l'espéce de Lecteurs qui pourront être *peu versés dans l'Art Géographique.* Ce sont ceux qui *récitent en François le nouveau Bréviaire de Paris.* Mais en supposant ce correctif, le Clergé des quatre Diocèses, ajoutés à celui de Paris, pour la *Topographie*, est toujours censé *peu éclairé & peu versé dans l'Art Géographique*, puisque le Bréviaire de ces Diocèses n'est point encore traduit, & ainsi n'est destiné que pour ceux qui entendent la Langue Latine, dont le Clergé forme la plus grande partie.

Il est singulier que dans un Ouvrage qui n'a pour *but* que *la connoissance des Tems & des Lieux mentionnés dans les Légendes des Saints, & dans les Canons de Prime*, on ait jugé à propos d'*indiquer les principaux Mystéres de J. C.* dont à peine le nom se trouve-t'il dans les Légendes, sans qu'il se lise aucun trait du *Saint des Saints* dans aucune Leçon qui rapporte les Vies des Saints, excepté quelque chose dans les Apôtres.

Il est également singulier de voir avec quelle sorte d'emphase l'Auteur prend pour ses garants les Tillemonts, les Baillets, les Fleuris, tant qu'il traite la Chronologie : mais

mais dès qu'il deviendra [ *Topographiste* ], Il abandonnera, sans s'en vanter, ces mêmes fameux Auteurs, pour se reposer uniquement sur la bonne-foi des Traditions douteuses, que chaque Diocèse conserve, trop précieusement peut-être, & qui se trouvent souvent démenties par ces mêmes Auteurs, dont notre Chronologiste s'étoit paré, lorsqu'ils lui étoient moins nécessaires, & dont la Critique ne lui convient, apparemment, qu'autant qu'elle est conforme aux Traditions Diocèsaines, tant bien que mal fondées. Quittons la Préface.

La premiére page de la Chronologie présente une inadvertance dans laquelle sont également tombés tous ceux qui ont eu part à l'Edition de cette énorme masse de Tables; la voici.

Les Réglettes employées au-dessous d'une année, marquent les faits differens arrivés cette même année.

Or après avoir lû :

*L'an 167. avant l'Ere vulgaire de J. C. Martyre des Machabées*, on trouve au dessous :

——Conception de la Ste. Vierge, &c.

——Naissance de la Ste Vierge, &c.

——Présentation de la Ste. Vierge, &c.

Tout *Lecteur*, *peu versé dans la connoissance des tems*, pourra croire, sans faire attention à

à la suite, que la Conception, la Naissance, & même la Présentation de la Ste. Vierge, sont arrivées dans le cours de la seule année 167, avant l'Ere vulgaire, & environ 163. ans avant J. C. son Fils.

L'emplacement de Curube vers la Sicile, (p. 18.) n'est pas mis *presque sous les yeux du Lecteur le moins éclairé* : Le contour de cette Isle est d'une assés grande étenduë : le seul côté qui regarde l'Affrique, doit faire faire bien du chemin, à moins qu'on n'ait recours à la Topographie. J'ignore quel est le garant du Chronologiste sur le Diaconat de S. Cheron, (p. 22.) regardé seulement selon ce qu'en dit le Bréviaire de Paris.

La Gaule, l'Italie, le Languedoc & la Septimanie, (p. 233. & 246.) [ces deux Provinces sont la même ] sont données toutes quatre pour la Patrie de S. Sébastien.

En voilà un peu trop pour un *Lecteur, peu versé dans l'Art Géographique* : surtout lorsqu'on n'entre avec lui dans aucune exposition de l'ancienne & de la nouvelle distribution de Provinces, & qu'on ne le prévient pas sur ce qu'on entend par *Patrie*, c'est-à-dire, tantôt Pays de la propre naissance du Saint, tantôt Pays de la naissance de ses Peres.

M. Baillet ne fut jamais le guide de notre Chronologiste, pour ce qui concerne S. Eugene

gene, S. Euſtache, S. Lucain, Ste. Marine, Ste. Urſule, & une infinité d'autres, non plus que pour la Tradition, qui place les Reliques de S. Jacques le Majeur, à Compoſtelle. (p. 217.) Mais je m'apperçois que je deviens, ſans y penſer l'accuſateur d'un inconnu. Je m'arrête tout court, & je pourrois bien m'en tenir à ce que je viens de vous écrire, ſi ma Lettre ne paſſe pas juſqu'à celui qui y eſt intéreſſé : ſi par hazard il la voyoit, & qu'il y répondît, je pourrois encore trouver quelques ſujets de critique à lui objecter, car je ne crois pas avoir épuiſé la matiére : mais comptez que vous ſerez toujours le premier inſtruit ſur cet article.

J'oubliois de vous dire que la Table de la page 469. eſt faite pour *le même uſage que celle de la page* 335. Mais cette Table de la même page 335. étant *dreſſée en faveur de ceux qui liſent le Bréviaire en François*, celle de la page 469. devient parfaitement inutile & de trop, puiſqu'il n'y a pas d'apparence qu'il y ait de Bréviaire François dans les quatre Diocèſes, *en faveur deſquels* on a augmenté le *Supplément à la Topographie*.

Je ſuis, &c.

*A Nogent le* 18. *Octobre* 1742.

VERS

# VERS

*Pour le Portrait de M. Deshayes, Acteur du Théatre Italien.*

Connoiſſant à fond le Théâtre,
Il en compoſe l'ornement;
Le Public en eſt idolâtre,
Et le trouve toujours charmant:
Il rit avec tant de juſteſſe,
Qu'avec lui tout le monde rit;
Oüi, ſes larmes ont tant d'adreſſe,
Que la vertu même en ſourit.

*Par M. Laffichard.*

# VERS

*Pour le Portrait de Mlle Deshayes, Actrice du même Théatre.*

Dans l'art flateur de Terpſicore
Elle réunit tous les goûts:
La vertu ſeule la décore
De cet air ſi charmant, ſi doux.
Qu'une Agnès parle par ſa bouche;
Elle enchante, ſaiſit, & touche,
Et quand elle exprime l'amour,
Chacun le reſſent à ſon tour.

*Par le même.*

Les

Les mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure de Juillet, sont *les Dents*, *le Violon* & *Heauton-timorumenos*, Titre d'une Comédie de Terence. On trouve dans le Logogryphe, *Mer*, *Eau*, *Air*, *Os*, *Mort*, *Ino*, *Hermione*, *Hermite*, *Jason*, *Envie*, *Homme*, *Trahison*, *Jeûne*, *Aumône*, *Honneur*, *Vérité*, *Etna*, *Un*, *Trois*, *Huit*, *Satin*, *Hier*, *Mitre*, *Hêtre*, *Ormeau*, *Jour*, *Nuit*, *Minos*, *Roi*, *Titres*, *Sénateur*, *Moïse*, *Mahomet*, *Thou*, *Suetone*, *Ausone*, *Esther*, *Ire*, *Ane*, *Remus*, *Jerôme*, & *Rat*.

## *ENIGME.*

LE même instant nous a vû naître;
Et le même sort nous attend;
En même-tems on nous voit croître,
Et nous nous ressemblons, mais si parfaitement;
Que les yeux les plus fins s'y trompent aisement.
Dans le siécle d'Astrée,
Et les aimables jours de Saturne & de Rhée,
Où regnoit la candeur,
L'équité, la droiture;
Où le crime étoit en horreur,
Ainsi que l'imposture,



Nous

Nous vivions tous en paix dans la ſimplicité,
Où nous avoit créé la divine Bonté.
Ces beaux jours ne ſont plus; il faut changer de
ſtyle;
A préſent on ſe fait un jeu
De porter parmi nous & le fer & le feu;
On nous tourmente, on nous mutile.
Oui; nos tourmens ſont infinis;
Vous le ſçavez, belle Philis;
On ne nous verroit pas ſi ſouvent à la gêne;
Et les martyrs de votre vanité,
Si pour pour plaire au charmant Sylene;
Il ne falloit prendre la peine
De cultiver votre beauté.

## *LOGOGRYPHE.*

ENnemi déclaré d'un préambule long,
Je vais, ſans plus tarder, t'expliquer ma nature;
Huit pieds, ami Lecteur, compoſent ma ſtructure;
Je laiſſe à ton eſprit fécond
Le ſoin de les unir enſemble,
Et de trouver tous les mots que j'aſſemble.
Docte Enfant du raiſonnement,
Le bon ſens forme mes parties,
Et quand avec eſprit l'Art les a réünies,
Je ſçais convaincre fortement.
Mes deux extremités, priſes avec juſteſſe,

Te

Te donneront ce qui fait la richesse.
Combine tout differemment,
Tu trouveras ce qui ferme une Ville;
Un vuide dedans fort utile;
Le rendez-vous de la moindre vapeur;
Un animal qui n'est point en honneur;
Ce qu'on entend crier aux Cochers dans les ruës;
Ce qui fait cheminer les Nuës;
Les noms d'un Saint, d'un légume, d'un fruit,
S'offrent, sans doute, à ta pensée;
Ornement féminin dont la mode est passée;
Ce qu'on doit voir roder pendant la nuit
Dans une Ville policée;
D'Eau bourbeuse un confus amas;
Une Ville de France, une des Pays-Bas;
De plus, chose qui joint la France à l'Amérique;
L'A, B, C, D, de la Musique;
Sorte de Bouclier; ce que tient un Forçat;
Aux Pourceaux ce qui sert de plat;
Ce qu'en un Livre on voit à toutes pages,
Mais qu'on ne trouve point écrit;
Terme de Droit, qui bon effet produit;
Un Element; le nom d'un de ces Sages,
Dans l'Egypte autrefois fameux;
Un Animal dont la riche fourure
Aux uns servant de meubles, aux autres de parure;
Defend contre un froid rigoureux;
Ce qui dans une femme est l'idole des yeux;

Un

Un mot Latin connu de tout le monde ;
Sur lequel notre espoir se fonde ;
Un meuble utile dans l'hyver ;
Une Note ; accident qui nous fait voir la Mer ;
Ce qui donne la mort ou conserve la vie ;
Ce que fait la Maman, qui trop aime son fils ;
Mais c'est assés, Lecteur ; devine qui je suis,
Car t'accabler de mots, n'est pas ce que j'envie.

# NOUVELLES LITTERAIRES,

## *DES BEAUX-ARTS, &c.*

NOUVEAU RECUEIL, contenant 1°. des Dissertations sur l'Histoire Ecclésiastique & Civile de Paris, 2°. une Dissertation sur plusieurs points de l'Histoire des Enfans de Clovis, premier du nom, Roi de France, & sur quelques usages des Francs, 3°. la Vie de Charles V. dit le Sage, Roi de France, écrite par Christine de Pisan, Dame qui vivoit de son tems ; enfin des Notes sur cette Histoire, par M. l'Abbé *Lebeuf*, Chanoine de l'Eglise d'Auxerre, & Membre de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, connu dans la République des Lettres par plusieurs Ouvrages touchant notre Histoire.

SUP-

SUPPLE'MENT *au Dictionnaire Oeconomique, contenant divers moyens d'augmenter son bien, & de conserver sa santé*, considérablement augmenté par divers Curieux, enrichi d'un très-grand nombre de figures, 1743. Deux Volumes *in folio*. *A Paris*, chés les veuves *Etienne* & *Ganeau*, Libraires, ruë S. Jacques.

VIES *des Hommes Illustres de la France*, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à present, par M. d'*Auvigny*. VII. & VIII. Tomes, 1743. *in-12*. *A Paris*, chés *le Gras*, Libraire, Grand'-Sale du Palais, à l'L couronnée.

NOUVELLE EDITION du Dictionnaire de M. l'Abbé *Antonini*, comprenant deux parties; la premiere est le Dictionnaire Italien, Latin François, contenant non seulement un abbregé du Dictionnaire de la Crusca, mais encore tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les meilleurs Lexicographes, Etymologistes & Glossaires, qui ont paru en differentes Langues. La seconde est le Dictionnaire François, Latin, Italien, &c. Celle-ci n'avoit pas encore paru. Deux Volumes *in-4°*. *A Paris*, chés *Prault*, fils, Quai de Conti, à la Charité.

LE GUIDE *des Accoucheurs*, ou le Maî-

tre dans l'Art d'accoucher les femmes, & de les soulager dans les maladies & accidens dont elles sont très-souvent attaquées. Ouvrage des plus utiles pour les personnes qui veulent faire une pratique particuliére de l'Opération des Accouchemens; le tout en forme d'Examen. Par *Jacques Mesnard*, Chirurgien Juré, ancien Prévôt de la Communauté des Chirurgiens de la Ville de Roüen, & Accoucheur, 1743. *in*-8°. de 382. pages, y compris la Table des Chapitres, & sans la Préface, qui en contient 32. avec plusieurs figures en Taille-douce, contenuës en 15. Planches. *A Paris*, chés *Debure*, l'aîné, Quai des Augustins, à S. Paul, chés le *Breton*, petit-fils *d'Houry*, ruë de la Harpe, au S. Esprit; & chés *Durand*, ruë S. Jacques, à S. Landry & au Griffon.

HISTOIRE DE GRECE, traduite de l'Anglois de Temple Stanian, *in*-12. 3. Vol. *A Paris*, chés *Briasson*, 1743.

L'Ouvrage, que nous annonçons au Public, est écrit avec toute la force & le discernement qu'on peut attendre d'un homme profond dans l'Histoire ancienne, & d'un esprit supérieur, qui a long-tems médité sa matiére, & qui n'a rien épargné pour découvrir la vérité, soit par ses recherches, soit par la comparaison des Auteurs

teurs les uns avec les autres, ſoit encore par l'étude des anciens Monumens. C'eſt le travail d'un Politique, à qui le Gouvernement de la Grece unie ou diviſée, a été d'autant moins difficile à pénetrer, qu'il eſt plus inſtruit des maximes des Peuples qui vivent ſous l'Etat Républicain. La Puiſſance des Grecs a précédé celle des Romains, & en a été comme le prélude; il eſt donc très-important de connoître les intérêts, les vûës & les actions des uns, pour lire les progrès des autres; ainſi nous avons tout lieu de croire que le Public ſera bien aiſe d'avoir cet important Ouvrage, imprimé dans le même goût & dans la même forme que l'Hiſtoire Romaine, traduite de l'Anglois d'Echard; preſſé comme elle dans la narration, & entierement diſpoſé pour y être joint. Le Traducteur de Stanian a auſſi lieu d'eſperer que ſa Traduction n'affoiblira pas la réputation que l'Original s'eſt acquis ſi juſtement en Angleterre.

COûTUME du Comté & Bailliage d'Auxerre, avec le Procès verbal. Nouvelle Edition, 25. ſols relié. *A Auxerre*, chés François *Fournier*, Imprimeur de la Ville, 1743. *in*-32. de 308. pages, ſans l'Epitre Dédicatoire, l'Avis de l'Editeur, & la Table des Matiéres, & ſe trouve *à Paris*, chés C. F.

 *Simon*,

*Simon*, fils, ruë de la Parcheminerie.

ABBREGE' *de l'Histoire Ancienne, ou des cinq grands Empires, qui ont précédé la Naissance de* J. C. *sçavoir*, I. celui des Babyloniens, & des Assyriens. II. Celui des Chaldéens. III. Celui des Medes & des Perses. IV. Celui des Grecs. V. Celui des Romains. ACCOMPAGNE' *de la Chronologie de ces Empires, d'une Carte Géographique, & de Notes qui servent à l'éclaircissement du Texte.* Par le R. P. DU CHESNE, de la Compagnie de JESUS, Précepteur de Messeigneurs les INFANTS D'ESPAGNE. I. Vol. *in*-8°. de 427, pages. *A Paris*, chés *Chaubert*, Quai des Augustins; & *Durand*, ruë. S. Jacques.

On peut mettre ce Volume dans la Classe des bons Livres, tant pour l'importance de la Matiére, que pour l'ordre qui y est observé, par la clarté & la netteté du style. Il est précédé d'un petit Avis, qu'il est important de lire, & par le Sommaire des cinq Livres, qui répondent au nombre des Empires, de l'Histoire desquels l'Auteur donne l'Analyse ou l'Abbregé. Ces Sommaires sont tous composés en Vers François, cequi ne peut manquer de plaire, surtout à la Jeunesse, qui a de la mémoire, qui les apprendra par cœur, & se facilitera par-là l'acquisition

quiſition & l'intelligence de ces grandes Hiſtoires, en s'amuſant agréablement.

De la Reformation du Theatre, par Loüis *Riccoboni*, Ouvrage *in*-12. 1743. *A Paris*, chés *Debure*, l'aîné, Quai des Auguſtins, *le Breton*, ruë de la Harpe, & *Durand*, ruë S. Jacques.

Programme d'un nouveau Recueïl de Poëſie, intitulé *Bibliothéque Poëtique*, ou nouveau Choix des plus belles Piéces de Vers en tout genre, depuis Marot, juſqu'aux Poëtes de nos jours, avec leurs Vies & des Remarques ſur leurs Ouvrages, 1743. Quatre Volumes *in*-4°. *A Paris*, chés *Briaſſon*, Libraire, ruë S. Jacques, à la Science.

Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Inſectes, par M. *de Reaumur*, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, des Académies de Peterſbourg & de Berlin, & de l'Inſtitut de Bologne, Commandeur & Intendant de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis. Tome VI. Suite de l'Hiſtoire des Mouches à quatre aîles, avec un Supplément à celle des Mouches à deux aîles. *A Paris*, de l'Imprimerie Royale, 1743. *in*-4°. de 608. pages, ſans une longue Préface, Planches de-

tachées 43. chés *Durand*, Libraire, ruë S. Jacques, à S. Landry & au Griffon.

COÛTUME DE PARIS, rédigée dans l'ordre naturel de la disposition de ses Articles, avec la résolution des Questions, que l'ambiguité ou l'obscurité du Texte ont fait naître, le sentiment des Auteurs sur chaque difficulté, & les raisons, tant de douter que de décider. *Par M.* PIERRE LE MAISTRE, *Avocat au Parlement*. NOUVELLE EDITION, revûë & augmentée de plusieurs Notes, fondées sur plusieurs Arrêts célébres & Reglemens intervenus depuis la premiére Edition, avec le Texte de plusieurs Articles des nouvelles Ordonnances sur les Donations & les Testamens, qui ont changé les Décisions de l'Auteur. *Par M.... Avocat au Parlement*. Un Volume *in-folio. A Paris*, chés *le Gras*, *Saugrain*, *de Nully*, *Brunet*, au Palais, & chés Jacques *Rollin*, fils, Quai des Augustins.

DISSERTATION sur la Géométrie, avec le premier Chapitre des nouveaux Principes ou Elémens des Mathématiques, par M. *Liger*, Commis au Bureau de la Guerre. *A Paris*, chés Claude-Pierre *Gueffier*, Parvis Notre-Dame, à la Libéralité, 1743. Prix 20. sols.

Char-

Charles-Antoine *Jombert*, Libraire du Roi pour l'Artillerie, Quai des Augustins, au coin de la ruë Gist-le-cœur, à l'Image Notre-Dame, vient de mettre en vente un nouveau Livre intitulé, *Elémens de la Guerre, des Siéges*, ou *Traité de l'Artillerie, de l'attaque & de la défense des Places*, à l'usage des jeunes Militaires, par M. *le Blond*, Professeur de Mathématiques des Pages du Roi, en trois Volumes *in-octavo*, imprimés avec soin, sur de beau papier, ornés de Vignettes, & enrichis de plus de trente grandes Planches fort bien gravées. Le prix est de 15. livres relié.

Cet Ouvrage est divisé en trois parties, qui forment autant de Traités séparés: le premier Volume contient l'Artillerie. Comme les Armes ou les Machines en usage à la Guerre depuis l'invention de la Poudre, influent non-seulement dans l'ordre & l'arrangement des troupes pour combattre, mais encore dans l'Attaque & la Défense des Places, où la connoissance en est fort utile; l'Auteur a crû qu'ayant à traiter de ces deux dernieres opérations, il étoit à propos de les faire précéder par cet Ouvrage, qui leur sert d'introduction, & contient les usages & les proprietés de nos principales armes à feu.

On y voit d'abord un précis de la composition & de la fabrique de la Poudre, ce

qu'il y a de plus essentiel à observer dans nos Canons, Mortiers, Pierriers, &c. ce qui regarde leur service & leur charge. On y donne ensuite un détail raisonné sur les Mines, leur calcul & leur construction. On y traite des compositions d'Artifice, les plus en usage dans l'Attaque & la Défense des Places; des ponts de batteaux, dont la construction regarde l'Artillerie; des munitions de guerre & de bouche, dont les armées doivent être pourvûës, soit pour tenir la Campagne, soit pour former des Siéges. Enfin l'on a renfermé dans ce Traité tout ce que l'Artillerie a de plus utile & de plus intéressant pour les gens de guerre.

Le second Volume a pour objet l'Attaque des Places. L'excellent Traité que M. le Maréchal de Vauban nous a laissé sur cette matiére, semble exclure tout autre Ouvrage sur le même sujet, ou du moins le rendre inutile. Mais comme le principal objet de ce grand homme a été seulement de faire connoître sa Méthode, & de prouver la nécessité de la suivre, on a crû qu'un Traité Elémentaire sur la même matiére & selon ses principes, pourroit être de quelque utilité à nos jeunes Militaires, & serviroit à les faire entrer plus aisément dans l'esprit de cette Méthode, & à la leur rendre plus propre & plus familiére.

C'est

C'eſt le but qu'on s'eſt propoſé dans ce Ouvrage, & indépendamment de tout ce qui a été enſeigné de fondamental par M. de Vauban, on s'eſt ſervi de ce qui a été pratiqué de particulier dans nos Siéges les plus fameux, & de ce que l'on trouve écrit ſur la même matiére par les Militaires célébres, comme M. de Feuquieres, M. Goulon, M. le Chevalier Folard, &c. Enſorte qu'à pluſieurs égards cet Ouvrage eſt beaucoup plus complet & plus étendu que les Mémoires mêmes de M. le Maréchal de Vauban.

On y trouve fort en détail tout ce qui concerne les travaux & les opérations d'un Siége Royal, ou d'une Ville fortifiée ſelon les regles de l'Art. La méthode & les principes néceſſaires pour tracer d'abord les principaux Ouvrages ſur le papier, & enſuite pour les rapporter ſur le terrein; l'attaque des differens dehors les plus en uſage dans la fortification; ce que celle des petites Villes, Châteaux & autres poſtes qui ſe rencontrent ſouvent dans le cours de la guerre, peut demander de particulier. On y traite auſſi des ſurpriſes des Villes, & des Eſcalades. En un mot, le deſſein de l'Auteur eſt de mener, comme par la main, un jeune Officier dans tous ſes travaux, de le faire entrer dans l'eſprit de leur conſtruction, & de les mettre en état d'en conduire de pareils

dans le besoin, & même d'en imaginer de differens, suivant les circonstances des tems & des lieux, pour répondre aux mêmes fins.

Le dernier Volume traite de la Défense des Places. Comme on a appris dans l'Attaque les premiers principes de la Défense, on détaille ici plus particulierement les chicanes les plus propres à retarder, autant qu'il est possible, la prise des Ouvrages attaqués. L'objet de cet Ouvrage est donc de faire connoître les principaux moyens qu'on peut employer dans la Défense des Places. On y traite d'abord de la garnison & de la quantité de munitions de guerre & de bouche qu'il doit y avoir dans une Place, relativement à sa grandeur, & des dispositions générales qu'on peut y faire pour se préparer à une vigoureuse défense. On y donne ensuite le détail de la Défense, propre à chaque ouvrage de la Fortification. On s'y étend beaucoup sur ce qui regarde la Défense des petites Villes, Châteaux, & même des Maisons dans lesquelles on peut être attaqué. Dans tout cela on a dessein de réveiller l'attention de nos jeunes Militaires, & de leur faire voir qu'il n'y a gueres de postes qui ne puissent être soutenus, contre une attaque de peu de durée, lorsque l'on prend toutes les précautions convenables pour les bien défendre.

Pour

Pour ne rien laisser à désirer dans cet Ouvrage, on l'a enrichi des excellentes Tables, dressées par M. le Maréchal de Vauban, où l'on voit d'un coup d'œil toutes les munitions de guerre & de bouche, nécessaires dans une Place assiégée, relativement à sa grandeur & à sa garnison. Elles ont été corrigées avec beaucoup de soin, de quantité de fautes qui s'y étoient glissées dans differens Livres où on les a inserées. On y a joint un petit Mémoire, contenant differentes Observations sur la visite des Places, qui vient d'un fort habile Ingénieur. On l'a rapporté ici d'autant plus volontiers, qu'on a consideré l'avantage qu'en pourront retirer nos jeunes Militaires, pour se former une idée plus certaine sur ce qu'il y a de plus essentiel à remarquer dans une Place de guerre. On y a fait quelques Notes pour le rendre encore plus utile, & seulement aux endroits où elles ont parû les plus nécessaires.

Enfin cet Ouvrage est terminé par un petit *Dictionnaire des Termes les plus usités dans la Fortification, l'Artillerie, l'Attaque & la Défense des Places.* Au reste, pour que rien ne puisse arrêter les jeunes Militaires, ou leur causer quelque difficulté dans la lecture de cet Ouvrage, l'Auteur s'est attaché à le rendre clair & facile, & n'y fait, pour ainsi-dire, aucun usage de la Géométrie, ne

ſuppoſant gueres d'autre connoiſſance que celle de la Fortification, dont il a donné, il y a quelques années, un petit *Traité Elémentaire*, écrit avec beaucoup d'ordre & de clarté, qui ſe vend chés le même Libraire.

PROSPECTUS de differens nouveaux Ouvrages ſur les Mathématiques & l'Art Militaire, qui s'impriment actuellement chés Charles-Antoine *Jombert*, Libraire du Roi pour l'Artillerie & le Génie, demeurant ci-devant ruë S. Jacques, & à préſent ſur le Quai des Auguſtins, au coin de la ruë Giſt-le-cœur, à l'Image Notre-Dame. *A Paris*, 1742.

*Le parfait Ingénieur François*, contenant la Conſtruction, l'Attaque & la Défenſe des Places réguliéres & irréguliéres, ſuivant M. de Vauban, & les plus habiles Auteurs. Par M. l'Abbé *Deidier*, Profeſſeur Royal des Mathématiques aux Ecoles d'Artillerie de la Fere. Nouvelle Edition, conſiderablement augmentée, & enrichie de 50. Planches *in-quarto*, 1742.

Ce Livre fut imprimé pour la premiére fois, il y a cinq ou ſix ans. Le but de l'Auteur eſt de donner au Public une eſpéce de Bibliothéque qui renferme tout ce qui a été écrit juſqu'à nos jours ſur la Conſtruction, l'Attaque & la Défenſe des Places, avec des

Paral-

Paralleles des principaux Auteurs, capable de faire juger du bon & du mauvais de tout ce qui a été pratiqué jusqu'ici. Par ce moyen, il facilite l'étude des Fortifications à un grand nombre d'Officiers, qui n'ont pas toujours, ni le pouvoir d'acheter une foule de Livres, ni le tems de les lire, & qui n'ont point l'intelligence du Latin & des Langues étrangeres, dans lesquelles la plûpart de ces Traités se trouvent écrits.

Comme cet Ouvrage est le premier de tous ceux que cet illustre Auteur a composés, il ne voulut point alors se hazarder d'y mettre son nom à la tête, d'autant plus que la matiére qu'il y traitoit, paroissant incompatible avec l'état qu'il avoit embrassé, auroit pû prévenir d'abord contre l'Ouvrage. C'est ce qui a donné lieu à M. B** de V**, voyant que personne ne le reclamoit, de lui faire l'honneur de se l'approprier dans son *Architecture Militaire*. Ce nouvel Auteur, dont la plume fertile vient d'inonder la Hollande de quantité de Volumes sous le beau titre de *Cours de la Science Militaire*, ayant formé le projet de faire tomber & d'anéantir tous les Livres de Mathématiques, qui, selon lui, étoient devenus trop nombreux & trop chers pour un Officier, s'est donné la peine d'extraire de chaque Livre ce qui lui a paru le meilleur, & de coudre tous ces mor-

morceaux enſemble, pour en compoſer le ſien. A l'égard de notre Parfait Ingénieur François, comme il le jugea digne d'être conſervé, il a bien voulu le prendre ſous ſa protection, & de peur qu'il ne ſe trouvât confondu avec tous les autres, & enſeveli ſous leur ruine, il a adopté ce Livre, & l'a honoré de ſon illuſtre nom. Une préférence ſi marquée mérite bien que l'Auteur & le Libraire s'uniſſent pour lui en témoigner leur reconnoiſſance.

La premiére Edition du Parfait Ingénieur, s'étant débitée en très-peu de tems, l'accueil favorable avec lequel il fut goûté du Public, encouragea l'Auteur à le travailler de nouveau. Dans cette vûë, il eut recours aux plus habiles & aux plus expérimentés dans le métier de la Guerre, qui voulurent bien lui communiquer leurs lumiéres, & le mirent en état d'en faire une ſeconde, beaucoup plus parfaite, où après avoir corrigé bien des fautes qui avoient échapé dans la premiére, il y ajoûta quantité de choſes utiles & intéreſſantes, dont il n'avoit aucune connoiſſance, quand il compoſa cet Ouvrage.

Pour faire l'application des préceptes répandus dans ce Traité, à quelque choſe de réel & d'exécuté, on a donné pour exemple d'une bonne Fortification, le Neuf-Briſack

ſack & la Ville de Luxemboug, telle qu'elle eſt aujourd'hui. On y verra que tout a été conſtruit ſelon les meilleures maximes, & qu'on n'y a multiplié les dehors & les Ouvrages avancés, qu'autant que le demandoit la ſituation de la Place & les conſidérations que l'on doit toujours avoir dans ces ſortes de conſtructions. Et pour exemple de l'Attaque & de la Défenſe des Places, l'on a choiſi deux des plus fameux Siéges qui ſe ſoient faits ſous le Régne de Loüis XIV. & qui ont le plus relevé la gloire des François. Le premier eſt celui de Lille, où M. de Boufiers fit une ſi belle & ſi vigoureuſe défenſe contre les attaques vives & redoublées du Prince Eugene, qui étoit alors à la tête de l'Armée des Confédérés. Le ſecond eſt celui de Namur, où ſa Majeſté commandoit en perſonne, & où M. de Vauban dirigeoit les travaux. La ſeule lecture de ces deux Relations eſt capable d'animer l'émulation des perſonnes qui s'adonnent au Génie, & de les porter à ſe mettre en état d'imiter de ſi beaux exemples.

Ce Livre eſt achevé d'imprimer en un Volume *in-quarto*, de format plus grand que l'ancienne Edition; on n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit contribuer à la beauté de ſon exécution, & on l'a orné d'un fort beau Frontiſpice & de Vignettes relatives

tives aux sujets qui y sont traités. Il se vend relié 15 liv.

NOUVEAU TARIF du Toisé de la Maçonnerie tant superficielle que solide, où l'on trouve les calculs du Toisé tout faits, sans mettre la main à la plume, avec le Toisé des Bâtimens, suivant la Coûtume de Paris, & le Toisé du Bout-avant. Ouvrage utile aux Architectes, Maçons, Entrepreneurs, Menuisiers, &c. & à tous les Bourgeois qui font bâtir. *In*-8°. prix 7 liv. relié.

Dans cet Ouvrage il n'y a point d'Addition à faire, comme dans les Comptes Faits de Barreme. L'on y trouve tout d'un coup les produits dont on a besoin, sans mettre la main à la plume, pourvû toutefois que cela ne passe pas vingt pieds sur 72 pieds, à quoi l'on s'est restraint pour rendre l'Ouvrage portatif. On a supplée à ce défaut par une Méthode courte & facile, qui se trouve à la fin des calculs. On trouvera ensuite un autre Tarif du Toisé Solide, avec un petit Traité de Géométrie, appliqué à la façon dont les Architectes & Entrepreneurs de Paris, mesurent les Bâtimens, qui est la plus usitée à présent. On y a joint la maniére de toiser les Bâtimens suivant les us & Coûtumes de Paris, selon M. de Ferriere & M. Blondel, qui sont les Auteurs

les

les plus suivis, & qui ont le mieux traité cette matiére.

Le même Libraire vient de mettre en vente un Livre nouveau, intitulé:

*PRINCIPES du Systême des petits Tourbillons*, mis à la portée de tout le monde, & appliqués aux Phénoménes les plus généraux. Ouvrage auquel on a ajoûté une Dissertation posthume de M. l'Abbé DE MOLIERES. Vol. *in*-12. de 426 pages, prix 2 liv. 10 s. relié.

DISSERTATION sur un Temple octogone, & plusieurs bas-reliefs trouvés à *Cestas*, lesquels désignent les Fêtes de Cybéle, une initiation à ses Mystéres, & un Sacrifice qu'on lui a offert. Par M. l'Abbé *Jaubert* C. D. C. *A Bordeaux*, chés Jean-Baptiste *Lacornée*. 1743.

Cet Ouvrage qui est dédié à Mrs. les Maire, Sou-Maire & Jurats de la Ville de Bordeaux, est rempli d'érudition. L'Auteur, avant que d'entrer en matiére, & d'exposer le Temple dont il s'agit, s'étend amplement sur le Culte de Cybéle dans les Gaules.

A la page 45, où finit cette espéce de Préface, il nous apprend que c'est l'Eglise même de la Paroisse de *Cestas* qui est le Temple dont il veut parler. cette Paroisse est,

eſt, dit-il, limitrophe des Landes, & dans les *Graves* de Bordeaux, & dépend de MM. les Jurats de cette Ville, comme Seigneurs de la Comté d'Ornon. On s'attendroit naturellement à lire en cet endroit la diſtance à laquelle elle eſt de Bordeaux ; mais il ne la marque qu'à la page 182, où il met en marge qu'elle eſt ſituée à trois lieues de cette Ville. Ce Lieu étoit anciennement plein de bois, & l'eſt encore, à quelques défrichemens près, que les Habitans ont été obligés de faire, pour ſe procurer une médiocre ſubſiſtance.

Proche la jonction des eaux de *Bourde* & de *Sale*, il y a un chemin appellé *Le chemin du Pas du Luc*. De cet endroit on peut tirer une ligne, qui paſſant devant ce Temple, va ſe terminer, vers le couchant, au bout du bois, dans le Lieu dit *le Bouchon du Luc*, qui eſt entouré d'eau, & où l'on voit une élévation artificielle, qui domine de près de cinq pieds ſur le reſte de la campagne.

Si M. Jaubert prétend que les dehors de cette Egliſe, qu'il a fait repréſenter, donnent aux Lecteurs la facilité de s'imaginer qu'il y a là un Temple profane de figure octogone, il n'a pas réuſſi à notre égard, puiſque nous n'y appercevons qu'un exté-

rieur

rieur tel, que l'ont d'ordinaire les Eglises de la campagne.

La figure qu'il donne à la page 53. du demi octogone, pourroit aider à l'intelligence de ce qu'il a voulu dire, si elle ne paroissoit pas combattre celle de la page 45, par la situation de l'Orient & de l'Occident, qui sont directement opposés à ce que la figure de l'Eglise en profil représente à la vûë. Mais nous voulons bien croire que c'est peut-être le Graveur qui a placé l'Orient, où devroit être l'Occident, & où il faut le mettre, si on veut que les deux figures s'accordent ensemble.

Nous ne pouvons nous empêcher de dire ici, que de la description que l'Auteur donne du dedans de cette Eglise, il n'en doit pas nécessairement résulter que l'octogone ait jamais été parfait. Il n'est pas rare que le Chœur des Eglises ait la forme d'un demi octogone, au bout duquel il n'y a jamais eu autre chose qu'une Nef oblongue, pour placer le Peuple. Nous souhaiterions d'ailleurs être à portée de voir les deux colomnes chiffrées 6. & 7, pour juger plus sainement de leur antiquité, puisque sans sortir de Paris, nous appercevons dans quelques Eglises des chapiteaux, qui ont des figures également burlesques & profanes, soit par la forme des animaux, qui y sont sculptés,

soit

ſoit par les feüillages & les fruits.

Ce qu'il y auroit de plus fort pour prouver qu'il y a eu un Temple du Paganiſme à *Ceſtas*, & qu'on en voit encore les reſtes, ſeroient les cinq bas-reliefs dont M. Jaubert donne la repréſentation, parce qu'il ſuffit que l'un des cinq ſoit infâme, pour en conclure que les quatre autres, qui ſont du même Ouvrier, ne peuvent avoir été employés dans un édifice conſacré au vrai Dieu. Il eſt viſible que M. Jaubert eſt aſſés fondé, pour conjecturer que ces bas-reliefs ont ſervi à donner des idées du culte de Cibéle, & tout ce qu'il en dit eſt ſuffiſammenc appuyé, pour nous faire croire que, dans le Bordelois on a été aſſés inſenſé pour donner dans cette Religion abſurde, avant que la lumiére de l'Evangile y fût parvenuë. Mais comme ces pierres (ainſi qu'il le dit p. 86.) ſont dures & griſâtres, & qu'elles ont été ſcellées dans le mur, n'étant d'ailleurs que de quatorze pouces ou environ, il nous paroît naturel d'en conclure qu'elles n'ont pas toujours été là, & qu'elles y ont été tranſportées d'ailleurs. Nous accorderons même qu'il pouvoit y en avoir un plus grand nombre de ſcellées ou incruſtées dans ce mur, en forte qu'on y voyoit une eſpece de ſymétrie. Et c'eſt ce qui inſinuëra encore mieux que ces quarrés venoient du débris de quelque Temple;

ple ; mais cela ne perſuadera pas que la Tour du Clocher de *Ceſtas*, encore moins le Chœur & le Sanctuaire de cette Paroiſſe, ſoient les reſtes d'un Temple octogone du Paganiſme.

Puiſque le Village de *Ceſtas* appartient à la Communauté des Habitans de Bordeaux, il a été convenable que les Magiſtrats contribuaſſent à rebâtir l'Egliſe du Lieu. Ainſi étant maîtres de diſpoſer de quelque ancien monument, à demi ruiné, ou des décombres de ce qui pouvoit en avoir été abattu, ils auront pu autrefois permettre qu'on les tranſportât à *Ceſtas*, où les Maçons les ont mis en œuvre, dans un endroit obſcur, & où ils ne ſont apperçus maintenant, qu'en conſéquence de quelques changemens arrivés dans l'édifice. La découverte d'un Tombeau de pierre au-deſſous de la Tour de ce Clocher, avec les oſſemens d'un enfant, eſt une circonſtance, qui a plus de rapport au tems du Chriſtianiſme, qu'à celui du Paganiſme.

Mais M. Jaubert, qui eſt bien aiſe de trouver du Paganiſme le plus qu'il peut dans le Village de *Ceſtas*, afin d'appuyer la découverte qu'il a faite du Temple, en remarque une, qu'il croit être réellement un reſte de la ſuperſtition des anciens Druides, & qui auroit paſſé de pere en fils à *Ceſtas*, juſqu'à

jusqu'à l'an 1624. On lit (dit-il à la page 172.) dans les Registres de cette Eglise, que cette année là, *sept des Habitans sont allés à Laguilan-neuf, suivant la coûtume du Pays, & ont amassé douze livres tournoises ..., lequel argent ils ont dit avoir dévotion qu'il soit employé à acheter un devant d'Autel.*

Il paroît que l'Auteur trouve ici du mal dans une chose qui est bien innocente : ces sept Habitans sont allés *à Laguilan-neuf*, c'est-à-dire, qu'ils sont allés demander les Etrennes pour l'Eglise du Lieu. Car dans le dernier siécle, *Laguilan-neuf* & les Etrennes étoient la même chose. Cela est si véritable, que dans le Perche on dit encore les *Eguilans*, pour *les Etrennes*. *Auguilan-neuf* se dit dans le Poitou, suivant M. Chastelain, *Notes sur le* 1. *Janvier*. En sorte qu'il n'y a pas plus de superstition à demander ou donner les *Eguilans*, qu'à demander ou donner les Etrennes. Si l'usage de les demander pour l'Eglise de *Cestas* ne subsiste plus, ce ne peut être en vertu de la défense du Concile de Bordeaux, comme le soupçonne M. Jaubert : c'est plûtôt la misére des tems qui a fait que ne se trouvant plus de contribuans, il ne s'est plus presenté de demandeurs. Ce seroit pousser les choses à l'extrémité, & vouloir deviner, que de dire que les Marguilliers ou Officiers de la

Paroisse

Paroisse de *Cestas*, alloient en 1624. couper du Gui dans les bois, qu'ensuite ils le distribuoient dans les maisons, ce qui leur servoit à amasser des aumônes, dont en 1626. ils firent faire un parement à l'Autel de Notre-Dame. Dans *Anguilan-neuf* de ces bonnes gens, il n'y avoit que l'expression du Paganisme, & rien de plus; elle étoit aussi innocente dans leur bouche, que celle de *dies Lunæ*, *dies Martis*, *dies Jovis*, *dies Veneris sancta*, dans les vieux Livres d'Eglise; & Mercredi, Jeudi, Vendredi dans notre Langage vulgaire.

Nous avons écrit *Cestas*, comme l'Auteur l'écrit, quoiqu'il y ait lieu de douter si ce n'est point plûtôt *Sestas* qu'il eût fallu écrire, comme l'a fait le Dictionnaire Universel de la France; ce qui sûrement seroit plus exact, s'il étoit vrai que ce Lieu est au sixiéme milliaire, ou, selon une autre maniére de compter, à la sixiéme lieuë de quelque Ville mémorable.

ARNOLDI VINNII *J.C. Notæ in quatuor Libros Institutionum, sive Elementorum Juris D. Justiniani, Sacratissimi Principis, nova Editio emendatior. Accessit Index locupletissimus. Aurelianis; apud Franciscum* Rouzeau, *Typographum.* Deux Volumes *in*-12. 1743.

ME-

MÉTHODE GÉNÉRALE, pour traiter les Maladies qui régnent à Grenoble, ſous le nom de Rhume, par M. *Beylié*, Conſeiller, Médecin ordinaire du Roi, Aggrégé & Profeſſeur ordinaire de Médecine de Grenoble. *A Grenoble*, chés la veuve *Giroud*, Libraire du Parlement, au Palais. Brochure *in*-8°. de 20. pages.

LES MOEURS ET LES USAGES DES GRECS, par M. *Menard*, Conſeiller au Préſidial de Nîmes, Académicien Honoraire de l'Académie des Sciences & des Belles-Lettres de Lyon, & Aſſocié à celle des Belles-Lettres de Marſeille, *à Lyon*, chés la veuve *de la Roche*, & Fils, ruë Merciere, à l'Occaſion.

Regnauld *Florentain*, Imprimeur du Roi à Reims, avertit le Public, qu'il va mettre inceſſamment en vente les deux premiers Volumes de l'Ancienne Verſion Italique de l'Ecriture Sainte.

Le mérite de cette Verſion, ſi eſtimée dans l'Antiquité, eſt trop connu des Sçavans, pour en faire ici l'éloge; les fragmens qui en ont été publiés, faiſoient déſirer depuis long-tems que quelqu'un voulût les raſſembler tous, & les réunir ſous un ſeul point de vûë; c'eſt ce qu'on ſe flatte d'avoir exécuté dans cette Edition. Les

Les plus anciens Manuſcrits d'Italie, de France, d'Angleterre, & les Ecrits des Peres des premiers ſiécles de l'Egliſe, ſont les ſources où l'on a puiſé.

Le plan, l'ordre & l'économie de cet Ouvrage, ſont détaillés plus au long dans le *Proſpectus* Latin, qui vient d'être publié. Il ſuffit de remarquer ici, qu'outre le Texte de la Vulgate, qui ſera placé à côté de l'ancienne Verſion, cette Edition ſera enrichie d'une Préface, qui en fixant les caractéres de l'ancienne Italique, en aſſure la certitude. L'Auteur y a joint un grand nombre de Notes, des Avertiſſemens à la tête de chaque Livre, & il a placé à la fin une Table des matiéres, très-ample & très-étenduë.

L'Imprimeur n'a rien épargné de ſon côté, pour rendre cette Edition complette. Il ſe flatte que le Public ſera auſſi ſatisfait que l'Editeur de la beauté du papier, des caractéres, & de l'exécution de tout l'Ouvrage.

De trois Volumes *in-folio*, dont cette Edition ſera compoſée, les deux premiers, qui contiennent l'Ancien Teſtament, ſont imprimés, & le troiſiéme, qui renfermera le Nouveau, eſt ſous preſſe. Le prix de chaque Volume ſera de trente l vres en blanc, fin papier d'Auvergne, & de qu-rante-cinq livres, grand papier auſſi d'A-

vergne. On n'en a imprimé qu'un cent de cette derniére sorte.

On pourra s'adresser à Paris, chés Guillaume *Cavelier*, le pere, Libraire, ruë S. Jacques, au Lys d'or.

OEUVRES DE BRANTÔME, nouvelle Edition considérablement augmentée, & accompagnée de Remarques Historiques & Critiques. *Quinze Volumes in*-12. *à la Haye*, M. DCC. XLIII. Les cinq derniers Vol. se trouvent à Paris, chés *Jombert*, vis-à-vis le College de la Marche.

Dans un Avertissement, mis à la tête du XI. Tome, après avoir fait en deux mots l'Eloge de cet Ouvrage, on apprend que la nouvelle Edition, dont il s'agit ici, s'enleve avec plus d'empressement encore que les précédentes, intéressant davantage, parce qu'elle contient les Opuscules du même Auteur, & des Piéces historiques, qui n'avoient pas encore vû le jour, & qu'on reçoit de sa main, avec cette confiance qu'il s'est acquise, par le caractére de véridicité & de probité répandu dans ses Ouvrages, qui persuadent, malgré la simplicité & la naïveté du style. Il est fâcheux, ajoute-t'on, pour ceux qui ont les anciennes Editions, d'être privés de ces derniers morceaux, ou obligés d'acheter en entier

la

la nouvelle, dans laquelle ils sont confondus. On a pourvû à ce double inconvénient, en donnant au Public, en cinq Volumes séparés, tout ce qui n'est pas dans les anciennes Editions, & qu'on a fidélement extrait de celle de Hollande. Au moyen de quoi ceux qui joindront le Supplément à l'Edition ancienne, qu'ils ont dans leurs Bibliothéques, auront exactement tout ce qui est compris dans la derniére Edition, & par conséquent un Brantôme complet, comme s'ils avoient fait la dépense de l'Edition toute entiére. Ces cinq Volumes se trouvent à Paris chés plusieurs Libraires.

---

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Troyes, le 30. Mars 1743, au sujet d'un Etablissement Académique.*

LA Ville de Troyes croyant pouvoir, comme plusieurs Villes du Royaume, jetter les fondemens d'une Académie des Belles-Lettres, sept personnes d'un mérite distingué ont tenu depuis un an des Assemblées, deux fois la semaine, sur des sujets également intéressans & toujours instructifs. M. Tillet, Directeur des Monnoyes, qui en a donné la premiére idée, & qui en est un des Membres, leur a prêté une sale, que

 l'on

l'on appellera avec juſte raiſon *le berceau de l'Académie*, Les ſix autres ſont M. Comparot, Premier Préſident de l'Election, très-connu par ſon intégrité & par ſon érudition. M. de Bercenay, ſon frere, Conſeiller au Préſidial, qui s'eſt toujours attaché aux Sciences les plus abſtraites. M. Auffroy, Directeur des Aydes, dont le choix ſeul de ſes illuſtres Confreres eſt une éclatante preuve de ſon mérite. M. Billebaut, Médecin, qui joint à la plus parfaite connoiſſance de ſon Art, toutes les qualités requiſes dans un homme de Lettres. M. le Roy, Gentilhomme, très-connu par ſon goût pour les Médailles antiques, qu'il ſe fait une étude particuliere d'expliquer. Le dernier enfin, M. le Febvre, Avocat au Parlement, qui n'a beſoin, pour tout éloge, que du choix qu'en a fait l'Aſſemblée, en le nommant Directeur dans ſa premiére Séance.

La modeſtie de ces Amateurs des Lettres, les a empêché, juſqu'à preſent, de rendre publiques les productions de leurs Conférences. Mais M. Léveſque de la Ravaliere, notre Compatriote, ſi connu par des Ouvrages, qui ſont entre les mains de tout le monde, étant venu pour affaire dans cette Ville, fut prié par Mrs. les Académiciens de prendre une place dans leurs Aſſemblées,

où

où il fit le 19. de ce mois le Discours suivant, lequel mérite sans doute de voir le jour.

» MESSIEURS, étranger en quelque
» sorte parmi vous, attaché à un genre
» d'Etude, peut-être different des vôtres,
» uni seulement avec vous par les nœuds
» généreux, qui lient les Gens de Lettres
» entre eux, aurois-je dû m'attendre à une
» distinction aussi flateuse, que celle dont
» vous m'honorez aujourd'hui ? Je n'ignore
» pas, Mrs, que réunissant entre vous tous
» les talens & toutes les connoissances,
» ausquelles la plus nombreuse Académie
» pourroit à peine aspirer, vous vous êtiez
» déterminés dès le commencement de votre
» union, à vous borner au nombre de sept,
» qu'on pourroit à juste titre regarder com-
» me simbolique. Qu'il est donc glorieux
» pour moi d'être admis dans une Compa-
» gnie, dont un Réglement aussi sage sem-
» bloit m'exclure ! Ne vous repentez point,
» Mrs, de cette indulgence ; vous acque-
» rez un admirateur de plus, & qui sera
» d'autant plus zélé, qu'il vous verra de
» plus près. Si j'en croyois, Mrs, tout ce
» que la reconnoissance & la persuasion la
» plus intime me dictent à votre sujet, mes
» éloges ne tariroient point, & j'offrirois à
» chacun de vous en particulier, l'homma-

» ge général qui vous est dû, mais comme
» je ne suis qu'un foible écho de la justice
» que vous rend votre Patrie, daignez
» compatir à mon impuissance, & soyez
» persuadés, Mrs, que la connoissance que
» j'ai de la foiblesse de mes talens, m'empê-
» che d'en dire davantage.

Monsieur le Febvre, Directeur, répondit avec son éloquence ordinaire

» MONSIEUR, l'Académie naissante
» vient de vous recevoir dans son sein,
» malgré l'exclusion qu'elle a souvent don-
» née à plusieurs Amateurs, qui préten-
» doient à cette illustration : elle avoit été
» jusqu'ici inébranlable dans la résolution
» qu'elle avoit prise de se borner au nombre
» de sept. Mais votre rare mérite nous a
» fait mépriser cette espéce de loi; oüi,
» Mr, je ne crains point de le dire, nous
» avons senti depuis notre Association,
» qu'il lui avoit manqué quelque chose au-
» paravant; nous réunissons à la vérité tous
» les differens Etats qui composent la So-
» ciété civile; il ne nous manquoit qu'un
» Homme de Lettres universel; nous l'a-
» vons trouvé en vous.

» Notre dessein, Mr, dans ce noble
» exercice, est d'exciter dans notre Patrie
» une noble émulation, & de nous préparer
» des Eléves qui puissent un jour remplir
» les

» les places que nous occupons aujourd'hui.
» Cependant l'ordre de la Providence va
» bientôt vous enlever à notre Société,
» pour vous conduire dans un Pays, qui est,
» pour ainsi dire, le véritable séjour des
» Lettres. Suivez votre destinée, & apprenez, Mr, à Paris étonné, qu'il y a quelque bon goût & quelque esprit au fond de
» la Champagne.

ESTAMPES NOUVELLES.

Grande Estampe en hauteur. Pompe Funébre d'ELISABETH-THERESE DE LORRAINE, Reine de Sardaigne, célébrée dans l'Eglise Métropolitaine de Paris, le 12. Septembre 1741, ordonnée par M. le Duc de Rochechouart, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & conduite par M. de Bonneval, Intendant & Controlleur Général de l'Argenterie, Menus Plaisirs & Affaires de la Chambre de S. M. & exécutée par les Sieurs Perrot & Slodtz. Cette Estampe, qui fait un grand & superbe morceau de Gravure, a été dessinée & gravée par le Sr. C. N. Cochin le fils.

Autre Estampe en hauteur, représentant la *Résurrection du Fils de la Veuve de Naïm.* Cette Estampe est excellemment gravée

 par

par M. *Duchange*, Graveur du Roi, ruë S. Jacques, Conseiller de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, à laquelle il dédie cet Ouvrage, fait dans la 82. année de son âge. Le Tableau original de cette Estampe, de la main de l'illustre Jean Jouvenet, se conserve dans l'Eglise des RR. PP. Récolets de Versailles.

Le Sr. *Petit*, Graveur, ruë S. Jacques, à la Couronne d'Epines, près les Mathurins, qui continuë de graver la suite des Portraits des Hommes Illustres du feu Sr. Desrochers, Graveur du Roi, vient de mettre au jour les Portraits suivans.

JACOBUS VANIERIUS, Societ. JESU, *Auctor Prædii Rustici*, *Eclogarum de Amicitiâ*, *&c. Obiit Tolosæ anno* 1739, *ætatis* 76.

Les vers qui sont au bas, sont de M. *Vaniere*, son neveu.

*Aspice quem Gallis alium Natura Maronem,*
*Ingeniumque dabant, nec non labor omnia vincens.*
*Dum pietas, mores, vultus Virtutis amorem*
*Spirabant, flemus qui flebilis occidit orbi.*
*Abstulit hunc oculis, animis non invida tollet*
*Sors, vivet dum vivet amor, dum rura manebunt.*

OLIVIER CROMWEL, Protecteur d'Angleterre, né à Huntington, dans le

Pays

Pays de Galles, mort à Londres le 3. Septembre 1658. âgé de 58. ans. Les vers qui suivent, sont de M. Pesselier.

Pour séduire à son gré la superbe Angleterre,
Il sçut paroître fier & modeste à propos.
Usurpateur, il fût en horreur à la Terre;
Un pouvoir légitime en eut fait un Héros.

## AIR.

L'Amant, comme ses traits, déguise son langage;
Et de plus d'un Oiseau prend le ton different.
Tantôt, il imite le chant
Du tendre Tourtereau, qui plaint son esclavage;
Tantôt, le léger badinage,
Les fredons, les éclats & le gosier brillant
Du Serin qui ramage.

## *SPECTACLES.*

LE 18. Août, l'Académie Royale de Musique donna la derniere représentation du Ballet Héroïque des *Indes Galantes*; la Dlle. Romainville, qui a de grands talens pour la Musique & pour la déclamation, chanta après l'Opéra, la Cantate d'*Orphée*

de M. Clerambaut ; elle fut généralement applaudie.

Le 20. la même Académie donna la premiére représentation d'un nouveau Ballet en trois Actes, précedé d'un Prologue, intitulé les *Caractéres de la Folie*. Le Poëme est de M. Duclos, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, mis en Musique par M. Bury, ordinaire de la Musique du Roi ; on donnera dans le premier Journal l'analise de cette Piéce, qui a été reçuë très-favorablement.

Les Comédiens François ont remis au Théâtre, la Comédie de l'*Ecole des Femmes* de *Moliere*, que le Public voit depuis longtems & qu'il ne se lasse point de voir. C'est le sort des Piéces de cet inimitable Auteur. Cette derniere reprise fait beaucoup de plaisir au Public, par la circonstance que la Dlle. Gaussin y joüe le principal personnage, qui est celui d'*Agnès* ; tout le monde sçait avec quel naturel & avec quelle naïveté elle exprime cette sorte de caractére.

Le 29. les mêmes Comédiens donnérent la premiére représentation *de la Mort de César*, Tragédie nouvelle en trois Actes de M. de Voltaire, laquelle a été généralement applaudie : on en parlera plus au long.

Le

Le 12. Août, les Comédiens Italiens remirent au Théâtre une petite Piéce en un Acte, en Vers & en Vaudevilles, qui a pour titre, les *Indes Chantantes*, ou les *Incas*, Parodie de la deuxiéme Entrée du Ballet Héroïque des Indes *Galantes*, donnée dans sa nouveauté en Septembre 1735. Cette petite Piéce, qui est du Sr. Riccoboni & du feu Sr. Romagnesy, est ornée de differens divertissemens, très-bien exécutés par les Auteurs de la Troupe. Le feu Sr. Mouret en avoit composé la Musique.

Le 22. les mêmes Comédiens remirent aussi au Théâtre une ancienne Comédie de M. Autreau, intitulée les *Amans ignorans*, donnée dans sa nouveauté en Avril 1720. Cette Piéce, qui a eu du succès dans le tems, fait le même plaisir aujourd'hui; elle est ornée de plusieurs divertissemens de chants & de danses très-bien exécutés. On peut voir le sujet de la Piéce, dans l'Extrait qui en a été donné dans le Mercure d'Avril 1720, pag. 65.

Le 24. ils remirent au Théâtre la Comédie de l'*Amant Prothée*, Piéce du Sieur Romagnesy, en Vers & en trois Actes, ornée de trois differens divertissemens, représentée avec beaucoup de succès, au mois de Mars 1739. Cette reprise a été reçûë favorablement & fort bien exécutée. La

Musique des trois divertissemens, est du Sieur Blaise, bien caractérisée ; la composition des Ballets du Sr. Riccoboni ; la variété des Pas a fait beaucoup de plaisir ; on peut voir l'Extrait, qui en a été donné dans le Mercure de Juin 1. Vol. 1739. pag. 1196. Cette Piéce est imprimée chés *Briasson*, ruë S. Jacques.

A la fin de cette Piéce, les Sieurs Rugieri, Artificiers Italiens, dont on a parlé dans le dernier Journal, donnerent un troisiéme Feu d'artifice nouveau, en differens morceaux ingénieusement composés & en plus grand nombre, que les premiers qu'ils ont déja donnés. Ces divers morceaux sont généralement applaudis par de nombreuses assemblées. La Sale avoit été illuminée extraordinairement dans tout son pourtour, par des Plaques garnies de bougies, placées à chaque montant, qui fait la séparation des premieres, des secondes & des troisiémes Loges, ce qui rendoit ce Spectacle très-brillant.

Le 13. l'Opéra Comique donna une Piéce nouvelle d'un Acte en Vaudevilles, qui a pour titre la *Fontaine de Sapience*; laquelle a été reçuë favorablement du Public. Elle est terminée par un divertissement composé de Pierrots & des Perretes, exécuté au mieux, & fort applaudi. On a joint depuis quel-

quelques jours, une Scéne nouvelle à cette même Piéce, qui a fait beaucoup de plaisir, elle est très-bien joüée.

Le 23. on remit au Théâtre, les *Amours de Nanterre*, ancienne Piéce joüée en 1718. remise plusieurs fois au Théâtre, & toujours goûtée du Public.

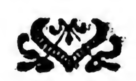
Nous avons déja annoncé les dispositions pour la Danse de la Dlle. *Puvignée*, agée de sept ans; & nous ne pouvons mieux entrer dans le détail de ses talens, qu'en publiant la lettre qu'on va lire sous le nom de *Lison*.

*LETTRE écrite au Chevalier de St. ***, le 22. Juillet* 1743.

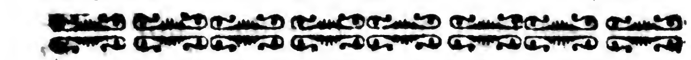
IL est, en vérité, ridicule, Chevalier, de rester dans tes Prés, si long-tems. A quoi t'amuses-tu? On ne fait pas toûjours ses foins. Nous t'attendons depuis un mois, avec je ne sçais combien de nouveautés courruës, des Piéces à la mode, de Feux d'Artifice, qui font tourner la tête par cent moulinets, plus brillans les uns que les autres; & une *Lison*, qui danse: ah! quelle Lison? Cette Lison, est un assemblage des Etudes de la *Rosa Alba*, réduit en tabatiere par *Massé*. C'est *Sallé*, *Camargo*, *Campionni*, *Barbarina*, qui, par extrait, font un petit tout, que mille riens indéfinissables composent.

ſent. Fais, ſur tout, attention à l'âge de ſept ans, & juge de ſes yeux par ceux de ta grande Couſine, & des graces de ſa tête, par celles de ſa petite ſœur. Sa taille paroît modelée par *Terpſicore*; elle eſt ſi bien priſe, que Liſon arrêtée, & ſans mouvement, paroît animée, & former des pas gracieux. Je n'ai jamais eu tant d'envie de faire des Vers, fuſſent-ils auſſi mauvais que les tiens; je chanterois les plus jolies choſes du monde; car je compte en Liſon, comme diſoit ta précieuſe Marquiſe, autant de graces qu'elle a de grains de poudre dans ſes cheveux? Quel air noble, quel regard, quelle variété, quelle juſteſſe! Chaque mouvement de bras, d'accord avec ſa tête, exprime & reproduit de nouvelles graces toutes variées. Elle a pour chaque pas un coup d'œil different, & l'on ne ſçait jamais ſi le coup d'œil annonce le pas, ou ſi le pas annonce le coup d'œil.

Viens donc, beau Ténébreux; je t'attens à l'Opéra Comique, tu y trouvéras tout Paris: Liſon ſeule annoblit un Spectacle, & je maintiens que tout Spectacle eſt défectueux ſans Liſon.



NOU-



# NOUVELLES ETRANGERES,

## TURQUIE.

ON a appris de Constantinople, que les dispositions faites par Thamas Kouli-Kan, ne laissant plus lieu de douter qu'il n'ait dessein d'attaquer l'Empire Ottoman, le Grand Seigneur avoit résolu de déclarer la guerre à ce Prince, & de ne point conclure d'accommodement avec la Perse, à moins qu'elle ne restituât les Provinces dont les Persans se sont emparés dans les guerres précédentes; que le 11. Juin dernier les Queuës de cheval avoient été exposées aux portes du Serail, ainsi que cela se pratique dans les déclarations de guerre, & qu'on feroit incessamment la céremonie de *l'Ordow*, qui s'observe, lorsque le Grand Visir doit commander l'armée de Sa Hautesse; que les troupes avoient reçû ordre de se rendre promptement aux Lieux de leur destination: que le Pacha de Bagdad s'étoit déja mis en marche avec un Corps de plus de 40000. hommes, pour s'opposer aux entreprises de Thamas Kouli-Kan, dont on disoit que l'armée se préparoit à former le Siége de Kars, & que le Capitan Pacha avoit fait voile le 13. Juin dernier pour la Mer Noire, avec une Flotte composée de quatre Sultanes, de quatorze Galeres & de 80. autres Bâtimens.

On a appris depuis, que le Grand Seigneur fait assembler dans le Diarbekir un Corps de troupes, qui sera sous les ordres du Gouverneur de cette Province, & qui sera également à portée de se joindre à l'armée que commande le Pacha de Bagdad,

dad, ou à celle du Pacha d'Erzerum, & qu'on leve un grand nombre de nouvelles troupes dans l'Empire Ottoman.

## RUSSIE.

ON mande de Pétersbourg du 14. du mois dernier, que les Ministres Plénipotentiaires de la Czarine & ceux du Roi de Suéde, sont convenus par les articles prélintinaires de paix, signés à Abo le 17. Juin dernier, qu'il y auroit à l'avenir une paix perpétuelle & une amitié parfaite entre les deux Puissances, & que leurs Généraux & les autres Officiers, qui commandent pour elles, tant sur Mer que sur Terre, feroient cesser lesr actes d'hostilité, aussi-tôt qu'ils seroient informés de la signature de ces articles, dont on leur donneroit part le plûtôt qu'il seroit possible; que les Etats du Royaume de Suéde, en considération de la recommandation de la Czarine & de celle du Duc de Holstein, consentiroient d'élire & de proclamer le Prince Adolphe Frederic de Holstein, Evêque de Lubeck, pour succeder à la Couronne de Suéde; que la Suéde cederoit à perpetuité à la Russie, le Gouvernement de Kimengor jusqu'à la branche de la riviere de Kymen, la plus voisine de la Bothnie, ainsi que la Ville & la Citadelle de Mislor, avec une Lisiere à l'Ouest & au Nord, de la largeur de deux lieües Suédoises; que toute la rive Occidentale de la derniere branche de la riviere de Kymen, du côté de la Bothnie, demeureroit sous la domination de S. M. Suédoise, & que la Russie conserveroit le Pays situé à l'Est & au Nord de cette riviere, jusqu'aux Districts de Tavasthus & de Savolax; que depuis la Lisiere qui seroit possedée par la Russie à l'Ouest & au Nord de la Ville de Mislot, il seroit tiré une Ligne

Ligne du côté du Sud, vers les Frontieres du Gouvement de Kimengor, & du côté de l'Est vers celles de la Carelie; que dès qu'on auroit reçû avis que l'Evêque de Lubeck auroit été élû pour succeder au Trône de Suéde, la Czarine restituëroit à la Suéde, non-seulement toute la partie de la Finlande qu'elle a conquise, mais encore la Bothnie Orientale; les Isles d'Aland; la Province de Nyland: les Villes de Biornebourg, d'Abo & de Tavasthus, avec leurs dépendances; la partie de la Carelie, qui étoit tombée en partage à la Suéde par le Traité de Nystadt, & le Gouvernement de Savolax, à l'exception de la Ville & de la Citadelle de Mislot; que le Duc de Holstein, en reconnoissance de l'Election de l'Evêque de Lubeck, renonceroit, tant pour lui que pour ses descendans, à toutes les prétentions qu'il peut avoir sur la Suéde, & qu'il seroit dressé incessamment à ce sujet un Acte formel & convenable; que si, contre toute attente, & en haine de l'Election qui seroit faite en faveur de l'Evêque de Lubeck, la Suéde étoit attaquée, ou exposée à quelque trouble, la Russie prendroit, conjointement avec elle, toutes les mesures les plus promptes & les plus efficaces, pour faire cesser les inconvéniens de cette nature; qu'après la signature des articles préliminaires, les Ministres Plénipotentiaires des deux Puissances continuëroient de travailler sans interruption à la conclusion du Traité de paix, lequel auroit pour base celui de Nystadt, à l'exception de ce qui regarde les nouvelles conventions faites par rapport aux frontieres de la Finlande, & les autres articles qui ne sont point relatifs aux circonstances présentes, & qu'il seroit fait deux copies des articles préliminaires, dont les Ratifications seroient signées par les Puissances contractantes, & échangées quinze jours après la signature, ou plûtôt, s'il étoit possible.

On

On a appris depuis que le jour de la publication de la paix concluë entre la Suéde & la Russie, la Czarine avoit donné une Fête magnifique, & qu'elle avoit fait présent au Duc de Holstein d'un fusil & d'un couteau de chasse, enrichis de diamans d'un prix considérable.

La paix a aussi été publiée à la tête de l'armée de S. M. Cz. qui a envoyé ordre au Vice-Amiral Bredahl de demeurer à Archangel avec l'Escadre qu'il commande.

Cette Princesse a fait annoncer dans les Ports de sa domination, que tous les Vaisseaux, tant Russiens qu'Etrangers, pouvoient en sortir librement.

## SUEDE.

ON apprend de Stockolm du 19. du mois dernier, que l'Acte de l'Election faite de l'Evêque de Lubeck par les Etats du Royaume, pour succeder à la Couronne, porte que depuis la mort de la feuë Reine, laquelle n'a point laissé de posterité, le Roi s'est trouvé sans successeur; que les Etats en conséquence de l'Acte passé le 24. Mars de l'année 1720. & eu égard à l'âge avancé de S. M. ont jugé à propos d'élire un Prince, pour l'élever au Trône après la mort du Roi, dont ils souhaitent que Dieu veuille prolonger les jours; que pour cet effet ils avoient choisi le Duc Charles-Pierre Ulrick de Holstein, qui descend d'une fille d'un Roi de Suéde, mais qu'ils n'étoient pas parvenus par-là au but qu'ils s'étoient proposés, parce que le Duc de Holstein avoit embrassé la Religion Grecque, & avoit été proclamé successeur au Trône de Russie; que l'Evêque de Lubeck étant non-seulement un des Descendans du côté Maternel du Roi Gustave I. dont la mémoire doit être à jamais en vénération chés les

les Suédois, mais encore ayant été élevé dans la Religion Luthérienne, & possedant de si grandes qualités, que le Royaume doit s'attendre à toutes sortes de prospérités sous le Gouvernement de ce Prince, les suffrages des Etats se sont réunis en sa faveur; que le Tout-Puissant paroît vouloir se servir de lui, pour faire joüir la Suéde des plus grands avantages, ainsi que pour rétablir & affermir sur le Trône la Famille de Gustave, pendant le regne duquel le Royaume s'est vû dans l'état le plus florissant; que les Etats par ces considérations, déclarent au nom de Dieu, & d'une voix unanime, l'Evêque de Lubeck successeur à la Couronne, afin qu'après la mort du Roi, il soit inauguré & couronné, & qu'il puisse gouverner la Suéde suivant les Loix & Constitutions du Royaume, & conformément aux assûrances, que ce Prince a déja données, & qu'il renouvellera à son Couronnement.

Il est dit dans le même Acte, que les Descendans mâles de l'Evêque de Lubeck seront après lui héritiers du Trône, selon l'ordre de succession établi dans le Royaume, & que la Diette enverra incessamment des Députés à ce Prince, pour lui porter le Diplôme de son Election.

Le Committé secret de la Diette a nommé, pour aller complimenter l'Evêque de Lubeck, le Baron d'Hamilton, Conseiller de Conférence, & Mrs Sterncron & Vander. Une Frégate, commandée par un des Amiraux, a dû se rendre à Lubeck ou à Stralsund, pour transporter à Stockolm ce Prince, & deux Sénateurs ont dû s'embarquer à bord de cette Frégate, pour aller l'inviter de la part du Sénat à se rendre en cette Ville.

Les quatre Ordres du Royaume ont confirmé le jugement prononcé contre le Comte de Leuvenhaupt, & les deux derniers Ordres, en particulier,

n'ont

n'ont point voulu écouter la proposition que la Noblesse avoit faite d'ordonner la révision du procès de ce Géneral.

Le Baron de Buddenbroeck devoit être décapité le 15. du mois dernier, mais le Roi a fait differer cette exécution de quelques jours.

Les Ministres Plénipotentiaires du Roi lui ont dépêché un Courier, pour l'informer que l'échange des Ratifications des articles préliminaires de paix entre la Suéde & la Russie s'étoit fait à Abo, & que la paix avoit été publiée à Pétersbourg avec une grande solemnité, le jour de la Fête de saint Pierre.

Depuis le jugement rendu contre le Comte de Leuvenhaupt & le Géneral Buddenbroeck, le premier a fait remettre à la Diette un Mémoire dont les expressions sont extrêmement fortes, & dans lequel il déclare que ce n'est point l'idée de la mort, ni même celle du supplice, qui l'effraye ; mais que se rendant témoignage de son innocence, il ne peut regarder sa condamnation que comme injuste, & qu'il souhaite que sa mort n'attire point de nouveaux malheurs sur la Suéde.

Les Etats ont lû ce Mémoire, & le résultat de leur examen a été que le Comte de Leuvenhaupt n'avoit été condamné que sur ses propres dépositions, & après les perquisitions les plus exactes sur la conduite qu'il a tenuë en Finlande, & qu'ainsi les Etats s'étant conformés aux Loix Civiles & Militaires du Royaume, ils n'avoient aucun reproche à se faire d'avoir confirmé la Sentence prononcée contre ce Géneral.

Le fils du Géneral Buddenbroeck ayant communiqué à la Diette une lettre qui a été trouvée dans les papiers de son pere, & qu'il a crû propre à le justifier, les Etats ont décidé que cette lettre ne

pouvoit

pouvoit servir à la justification de ce Géneral, parce qu'il n'avoit point dû prendre les conseils secrets de quelques amis pour régle de sa conduite dans des affaires qui interessoient le Roi & la Nation.

Une partie de la Noblesse a sollicité vivement pour obtenir que le Roi adoucit la Sentence de ces deux Géneraux, mais S. M. a repondu que malgré son penchant naturel à user de clémence, elle ne pouvoit rien changer à un jugement confirmé par les Etats assemblés.

L'exécution du Comte de Leuvenhaupt a été différée jusqu'au 5, de ce mois.

On a appris de Stockolm du 31. du mois dernier, que toutes les sollicitations faites en faveur du Géneral Buddenbroeck, ont été inutiles, & que les Etats ont persisté dans la résolution qu'ils avoient prise de confirmer la Sentence prononcée contre lui.

Le 23. la Baronne, son épouse, obtint la permission de lui faire ses derniers adieux, & ce Géneral ayant employé les jours suivans à se préparer à la mort, il fut conduit le 27. à la Place du Morder Malm, où il subit avec beaucoup de fermeté le supplice auquel il avoit été condamné.

Après l'exécution, deux de ses domestiques mirent son corps dans un cercueil, que douze Officiers, en habit de deüil, porterent au lieu où il devoit être inhumé.

Ses parens n'ayant pu engager le Roi à lui accorder sa grace, avoient demandé qu'au lieu d'avoir la tête tranchée, il fût arquebusé, afin de lui épargner la honte attachée dans ce Royaume au premier de ces supplices, mais le Clergé, les Députés des Villes & l'Ordre des Paysans, s'y sont opposés.

La Baronne de Buddenbroeck, qui partit le 24. pour ses Terres, afin de mettre ordre à ses affaires domestiques, se propose de passer en Hollande, & de se retirer dans un Château près de Steenbergen.

## ALLEMAGNE.

On a appris de Ratisbonne du 24. du mois dernier, que toutes les dispositions ayant été faites par les troupes Autrichiennes qui formoient le blocus de Straubingen, pour ouvrir la tranchée devant cette Place, les troupes Impériales & Françoises, qui y étoient en garnison, demanderent le 19. à capituler, & que par une convention que le Commandant de la Ville & le Géneral Berencklaw ont signée, le premier au nom de l'Empereur, & le second au nom de la Reine de Hongrie, il a été reglé que la Garnison en sortiroit avec armes & bagages, & que les troupes Françoises, qui faisoient la principale partie de cette garnison, seroient reconduites sur les frontiéres de la France par le chemin le plus court, avec une escorte suffisante. En conséquence de cette convention, ces troupes consistant en 1200. hommes, ont dû évacuer le 24. du mois dernier la Place, & elles étoient attenduës le 25. dans les environs de Ratisbonne.

Le Régiment de Truchses, des troupes Impériales, lequel étoit aussi à Straubingen, en sortit le 23. pour se rendre en Suabe, où les autres troupes de l'Empereur ont pris des quartiers.

Les troupes qui étoient destinées à aller renforcer celles qui bloquent la Ville d'Egra, ont reçû un contre-ordre.

On mande de Hambourg du 26. du mois dernier, que le Baron d'Hamilton & Mrs Sterncron & Vander qui sont arrivés en cette Ville, en qualité de Députés du Committé secret de la Diette générale assemblée à Stockolm, pour complimenter l'Evêque de Lubeck sur son Election, eurent le 22. une audience de ce Prince, qui attend incessamment une autre Députation de la part des qua-

tre

tre Ordres du Royaume de Suéde, & qui après l'avoir reçûe, se rendra à Lubeck, pour s'y embarquer sur une Frégate destinée à le transporter à Stockolm.

On a appris de Francfort le 28. du mois dernier, que le 26. M. de la Noüe, Ministre du Roi de France auprès de la Diette de l'Empire, arrivé en cette Ville de Ratisbonne, déclara à cette Assemblée, que S. M. T. C. ayant été informée de la résolution prise par les Etats de l'Empire, d'employer leur Médiation, pour faire cesser la guerre qui s'est allumée en Allemagne à l'occasion des differentes prétentions sur la succession de la Maison d'Autriche, elle voit avec un extrême plaisir, qu'il se soit présenté une voye si naturelle & si convenable, pour rétablir la tranquillité dans l'Empire, & pour procurer la paix entre les Puissances qui sont en guerre; qu'elle a appris avec une égale satisfaction que l'Empereur & la Reine de Hongrie étoient en négociation, afin de ne s'occuper désormais que du soin de terminer leurs differends à l'amiable; que comme les troupes de S. M. n'étoient entrées en Allemagne qu'en qualité d'auxiliaires, après y avoir été appellées par le Chef & par plusieurs des plus puissans Princes de l'Empire, & comme celles de S. M. I. sont déja en neutralité, elle n'a pas differé d'envoyer ordre à ses armées de se retirer sur les frontiéres de son Royaume, étant bien aise de donner en cette occurrence au Corps Germanique un témoignage public de la droiture de ses intentions, & de la résolution dans laquelle elle est de concourir à ce qu'il paroît desirer, de-même qu'à l'affermissement de la bonne correspondance & du bon voisinage entre la France & l'Empire, & sur le fondement des anciens Traités.

Le Prince Charles de Lorraine arriva le 26. à Hanaw,

Hanaw, où il s'eſt tenu pluſieurs Conſeils de guerre, pour déliberer ſur les opérations de l'armée des Alliés & de celle de la Reine de Hongrie, & il partit le 28. pour aller rejoindre cette derniere armée, qui après avoir paſſé le Neckre, a traverſé le Palatinat, & à dirigé ſa marche vers le Margraviat de Dourlach.

La premiere Colonne de cette armée arriva le 22. à Pfortzheim; elle y fut ſuivie le 23. par la ſeconde.

On mande de Vienne du 29. du mois dernier, que la Reine de Hongrie a appris par un courier du Géneral Berencklaw, que les troupes Impériales & Françoiſes, qui étoient en garniſon dans Straubingen, avoient capitulé, & qu'elles en étoient ſorties avec les honneurs militaires.

Les lettres reçuës de l'armée commandée par le Prince Charles de Lorraine, portent qu'elle continuoit ſa marche vers le Briſgaw, & que ce Prince étoit allé à Hanaw, pour avoir quelques audiences du Roi de la Grande-Bretagne, & quelques Conférences avec les Géneraux de l'armée commandée par S. M. B.

Le Comte de Damnitz a mis, par ordre du Prince Charles de Lorraine dans le Château de Briſach, qui n'a pas été entierement démoli, une garniſon d'environ 300. hommes.

Le Comte de Traun a mandé à S. M. H. que la maladie contagieuſe, qui s'eſt manifeſtée en Sicile, obligeant ce Géneral de changer le plan des opérations qu'il avoit projettées, il avoit pris la réſolution de faire repaſſer le Panaro aux troupes qu'il avoit envoyées dans le Bolonois & dans le Ferrarois, & de les diſtribuer le long de cette riviere, pour couper toute communication entre l'Etat Eccleſiaſtique & la Lombardie.

On a appris de Ratisbonne du 30. du mois dernier,

nier, que les troupes Françoises, qui étoient dans Straubingen, arriverent le 25. au soir dans les environs de cette Ville, & qu'on leur distribua des logemens dans plusieurs Villages.

Le lendemain, elles se remirent en marche, pour se rendre à Donawert, d'où elles ont dû continuer leur route sous une escorte de Croates, qui devoit les conduire jusqu'au Rhin, vis-à-vis de Spire.

Il est arrivé à Stat-Am-Hoff plusieurs malades de l'armée ci devant commandée par le Maréchal de Broglie, & ils doivent y rester, jusqu'à-ce qu'ils soient en état de retourner en France.

Le 26. du mois dernier, le Géneral Berenklaw prit la route d'Ingolstadt, dont la garnison a refusé de capituler aux conditions qui lui ont été proposées.

On mande de Hambourg du 2 de ce mois, que suivant les avis reçûs du camp des troupes Autrichiennes, commandées par le Comte de Collowrath, Mrs Brusch & Sollner, Bourguemestres d'Egra, ont été députés à ce Général par les habitans de la Place, pour lui représenter que le Marquis d'Herouville avoit ordonné aux habitans d'en sortir, & que le Comte de Collowrath a dépêché deux Couriers à la Reine de Hongrie & au Prince Charles de Lorraine, pour leur en donner avis.

On mande de Hanaw du 6. de ce mois, que le 28. du mois dernier, le Prince Charles de Lorraine partit pour retourner joindre l'armée Autrichienne qu'il commande, & qu'il y arriva le 30. Une partie de cette armée s'est renduë dans le Brisgaw, & la premiere Colonne est dans les environs de Fribourg.

Le dernier courier, qui en est venu, a rapporté que les Autrichiens faisoient réparer avec toute la diligence possible les fortifications de Brisach, & qu'un grand nombre d'Ouvriers étoit employé à ce travail.

On a appris en même tems, que 300. Grenadiers des troupes de la Reine de Hongrie ayant été détachés pour arrêter neuf Barques chargées de provisions pour les troupes Françoises, ils s'étoient rendus maîtres de quelques-unes de ces Barques, mais que les François en avoient coulé une à fond, & que les autres avoient été emportées par la rapidité du courant.

Les troupes de la Reine de Hongrie, qui sont dans l'armée des Alliés, se mirent le 3. de ce mois en marche & prirent la route de l'Electorat de Mayence. Elles furent suivies le 4. & le 5. par celles d'Angleterre, de Hanover & de Hesse.

On mande de Hanaw du 13. de ce mois, que les troupes d'Angleterre, de Hanovert & de Hesse, allerent le 10. camper près de Roëdelheim, où le Roi de la Grande-Bretagne établit son quartier général, & que ces troupes, après s'être reposées le lendemain, se remirent le 11. en marche, pour se rendre dans les environs de Mayence.

Les Saïques armées, qui étoient restées dans les environs de Ratisbonne, ont remonté le 7 de ce mois le Danube, & elles se sont renduës au camp devant Ingolstadt.

Les lettres reçûës de l'armée commandée par le Prince Charles de Lorraine, marquent qu'elle faisoit plusieurs marches & contremarches, & qu'on ne pouvoit encore établir aucune conjecture certaine touchant les desseins de ce Prince.

Un nombre des Hussards, qui sont sous ses ordres, ayant passé le Rhin à la faveur du feu que l'artillerie de Brisach a fait contre le Fort Mortier a brûlé un moulin de l'autre côté de ce Fleuve.

PRUSSE

## PRUSSE.

ON mande de Berlin du 24. du mois dernier, que selon les lettres écrites de Vienne, il s'y tint le 18. chés le Comte de Staremberg une conférence, dans laquelle on regla le plan des opérations que le Prince de Lobckowitz doit exécuter en Italie, & qu'aussi-tôt que ce plan aura été approuvé par la Reine de Hongrie, ce Général partira, pour aller prendre le commandement des troupes Autrichiennes, qui sont sous les ordres du Comte de Traun.

Ces avis ajoutent que le même jour il étoit arrivé à Vienne un Courier, par lequel on avoit appris que le Prince Charles de Lorraine continuoit de marcher vers le Rhin, avec l'armée qu'il commande.

## ITALIE.

ON mande de Rome du premier de ce mois, que le Pape a consenti à la suppression du Papier Timbré, dont on se servoit pour les Expéditions de la Datterie.

## ESPAGNE.

ON a appris des Canaries, que le 30. Mai dernier, deux Vaisseaux de guerre & une Frégate, portant Pavillon de France, s'étoient approchés de l'Isle de Gomera, pour en reconnoître les Côtes; qu'ils étoient entrés le lendemain dans le Port de l'Isle, & qu'ayant arboré Pavillon Anglois, ils avoient canonné avec beaucoup de vivacité, pendant plusieurs heures la Ville de Gomera & les deux Forts qui en sont voisins; que les deux jours suivans leur feu avoit été continuel, & que le 2. du mois de Juin au soir, l'Officier qui les comman-

doit, avoit fait menacer Don Diegue Bueno, Colonel des Milices de l'Isle, lequel, après avoir pourvû à la défense des deux Forts, s'étoit enfermé dans la Ville avec les troupes qu'il avoit pu rassembler, de ruiner entierement cette Isle, & d'en passer tous les habitans au fil de l'épée, si on ne lui ouvroit la porte de la Ville & des Forts, & si on ne lui payoit une contribution considérable en vivres & en argent; que Don Diegue Bueno ayant répondu qu'il étoit déterminé à se défendre jusqu'à la derniere extrémité, le Commandant de l'Escadre Angloise avoit voulu faire un dernier effort pour tâcher de s'emparer de l'Isle; qu'il avoit fait descendre à terre les troupes de débarquement qui étoient à bord de ses Vaisseaux, & que ces troupes s'étoient avancées pour donner l'assaut à la Ville, mais qu'elles avoient rencontré un Corps de Milices, qui les avoit attaquées avec tant de valeur, qu'elles avoient été obligées de se retirer, & de regagner précipitamment leurs Chaloupes, après avoir eû un grand nombre de Soldats & de Matelots de tués & de blessés; que ce mauvais succès avoit fait perdre au Commandant des Vaisseaux ennemis l'espérance de se rendre maître de l'Isle, & que ces Vaisseaux avoient remis à la voile; qu'ils avoient été fort maltraités dans leurs vergues & dans leurs cordages, mais que les corps des Vaisseaux n'avoient été que légerement endommagés, parce que les Canons des Forts étoient de trop petit calibre.

Don Diegue Bueno s'est extrêmement distingué par les marques de valeur, qu'il a données en s'exposant dans les endroits les plus dangereux, & par la prudence avec laquelle il a fait ses dispositions, pour rendre inutiles toutes les tentatives des Anglois; on doit aussi de grands éloges au zéle & à la générosité du Marquis d'Adage, Seigneur de l'Isle

l'Isle de Gomera, lequel, aussi-tôt qu'il fut informé de l'arrivée de leurs Vaisseaux, fit distribuer de l'argent, des vivres & des munitions de guerre aux Milices, & a payé de ses propres deniers les Ouvriers chargés de réparer les breches faites aux Forts par l'artillerie des ennemis.

Un Armateur Espagnol a pris le Vaisseau Anglois *les deux Sœurs*, qui alloit d'Excester à Gibraltar.

L'Intendant de Marine de Galice a mandé au Roi, que la Frégate *le Comte de Chinchon*, commandée par Don Carlos de la Villa, étoit entrée le 25. du mois dernier dans le Port de Bayona, sans avoir reçû aucun dommage de la part de deux Vaisseaux de guerre Anglois, qui l'avoient poursuivie jusqu'à l'entrée de ce Port, & qu'elle avoit apporté de la Havane, d'où elle est partie le 8. Juin dernier, deux millions de Piastres & une grande quantité de marchandises. Cette Frégate a pris dans le trajet un Vaisseau Anglois, sur lequel il y avoit du Sel, & un autre de la même Nation, chargé de Sucre & de Cacao.

Les avis de l'Intendant du Ferol, portent que le 17. du mois dernier, l'Armateur Olivier Colan, en croisant dans les environs des Isles Berlingues, s'étoit emparé de la Balandre Angloise *l'Indeber*, qui alloit de Londres à l'Isle de Madere.

## PORTUGAL.

On a appris de Lisbonne du 23. du mois dernier, qu'il y est arrivé depuis peu un habitant de Tavira & un Irlandois, qui se sont sauvés de Tanger, où ils ont été esclaves pendant plusieurs années, & qui, ayant hazardé, pour recouvrer leur liberté, de s'embarquer dans une Chaloupe, que quelques Barbares avoient abandonnée sur le rivage,

ge, ont eû le bonheur de rencontrer un Vaisseau Espagnol, à bord duquel il ont été reçûs, & qui les a conduits dans un Port de Galice.

## GENES ET ISLE DE CORSE.

ON apprend de Genes du 31. du mois dernier, que l'Amiral Matthews ayant demandé, que le Gouvernement obligeât les Bâtimens Catalans, & Mayorquains, qui étoient dans ce Port, d'en sortir; que le Sénat n'ayant point voulu lui accorder sa demande, cet Amiral a menacé de brûler ces Bâtimens, & qu'il avoit même envoyé déja des Lettres circulaires à tous les Consuls, pour les avertir de prendre des mesures, afin que les Vaisseaux de leur Nation ne fussent pas confondus avec ceux des Espagnols.

Le Sénat s'est assemblé plusieurs fois, pour délibérer sur les moyens d'empêcher que l'Amiral Matthews ne se portât à quelque violence contre ces derniers, & après diverses conférences entre cet Amiral & les Commissaires, chargés de traiter avec lui, on est enfin convenu que la République s'engageroit formellement & par écrit, à garder en dépôt l'artillerie & les munitions de guerre que les Vaisseaux Espagnols avoient apportées, avec promesse de ne les rendre à l'Espagne qu'après la conclusion de la paix entre S. M. C. & le Roi de la Grande Bretagne, & que pour une plus grande sûreté, cette artillerie & ces munitions seroient transportées à S. Boniface dans l'Isle de Corse.

Le Ministre qui réside à Genes de la part de la Cour de Madrid, a fait ses protestations au sujet de cette Convention, & l'Amiral Matthews étant satisfait de l'engagement pris par la République, remit à la voile le 23 pour retourner aux Isles d'Hieres.

Depuis

Depuis la signature de cette Convention, les Bâtimens qui y ont donné lieu, ont la liberté d'aller où ceux qui les commandent jugeront à propos de les conduire, & l'on a travaillé à en débarquer l'artillerie & les munitions de guerre, pour le transport desquelles le Gouvernement a frété cinq Tartanes. Deux Vaisseaux de guerre Anglois sont restés, afin de s'assurer de l'exécution de ce qui a été réglé; on croit qu'ils accompagneront ces Tartanes jusqu'à S. Boniface, & dans ce cas, la République se dispensera de faire escorter le Convoi par ses Galéres.

Un Courier, arrivé depuis peu de Corse, a rapporté que, selon les apparences, la tranquillité y seroit bientôt rétablie; que M. Giustiniani, Commissaire Général de la République dans cette Isle, ayant promis aux Rebelles, que le Gouvernement leur accorderoit le libre port des armes, & une amnistie générale pour tout ce qui s'est passé depuis l'année 1729; que la Noblesse de l'Isle joüiroit des privileges qu'elle a demandés; que la plûpart des Emplois de Judicature & de Finance, ne seroient donnés qu'à des Corses; que l'Evêque d'Aleria seroit toujours élû par le Clergé & par les Magistrats de la Ville; que la Taille seroit réduite sur l'ancien pied, & qu'elle ne pourroit être augmentée en aucun tems, sans le consentement des Députés des douze principales Piéves de l'Isle, les Rebelles avoient consenti de se soumettre à ces conditions, & que l'Acte concernant les engagemens que la République & les Rebelles se proposoient de prendre respectivement, devoit être signé le 23, par M. Giustiniani, & par les Députés des Piéves.

Quoique ces nouvelles ayent été confirmées par des Lettres écrites le 17 de la Bastie, lesquelles assurent que les Corses ont témoigné beaucoup de

joye de se voir à la veille de n'être plus exposées à une guerre intestine, on ne se fie pas encore à Génes entierement à leurs promesses; on craint que ce ne soit un artifice de leur part, afin d'avoir le tems de mettre à couvert leur récolte, & l'on ne croira cette affaire terminée qu'après qu'ils auront signé leur Acte de soumission, & qu'ils auront remis aux Officiers de la République les postes dont ils se sont emparés.

On a appris de Lombardie, que l'on juge par diverses dispositions que fait le Duc de Modéne, qu'il a dessein de se rapprocher du Bolonois avec l'armée Espagnole, qui est sous ses ordres.

Le Comte de Traun a toujours son quartier général à Carpi, & il n'attend, pour retourner en Allemagne, que l'arrivée du Prince de Lobckowitz, qui doit commander à sa place les troupes de la Reine de Hongrie en Italie.

On mande de la Romagne, que l'armée Espagnole, qui est sous les ordres du Duc de Modéne, est plus nombreuse, & en meilleur état qu'elle n'étoit avant la Bataille de Campo Santo.

## GRANDE BRETAGNE.

On apprend de Londres du premier de ce mois, que le Capitaine d'un Vaisseau, arrivé depuis peu de la Caroline, a rapporté, que le Vaisseau de guerre *la Rose*, avoit conduit à Charles Town trois Bâtimens Espagnols, dont il s'étoit emparé, & qu'il avoit fait échoüer un Armateur de la même Nation, lequel avoit à bord 155. hommes.

Le Vaisseau l'Entreprise a été pris le 22. du mois dernier par les Espagnols, en allant à Madere, aussi bien que le Vaisseau de guerre *le S. Philippe*, dans la Riviére de la Plata.

Le 19. Mai dernier, un Vaisseau de guerre Anglois prit dans les environs des Açores un Vaisseau François qui apportoit de l'argent, & des marchandises de la Vera Cruz.

Le Bureau de la Guerre expédia le onze de ce mois 80. Commissions d'Officiers, dont plusieurs ont été accordées par le Roi à de simples Soldats, qui se sont distingués dans le combat d'Ettingen.

Les avis de la Jamaïque portent, que le Vaisseau de guerre *le Hastings*, commandé par le Lord Barnf, y avoit conduit le Vaisseau, dont il s'étoit emparé dans les environs des Açores.

## HOLLANDE ET PAYS BAS.

On apprend de la Haye du 9. de ce mois, que les Régimens d'Infanterie de Sandouville, de Cromstrom & d'Aylva, le Régiment des Gardes à Cheval, & celui de Cavalerie du Prince Guillaume de Hesse, se sont rendus le premier & le deux au Camp près d'Arnhem, d'où le Régiment des Gardes à pied, & celui de Sturler, ont dû partir le 3, pour marcher vers le Zalm Heyde.

La premiere Colonne des troupes que la République fournit à la Reine de Hongrie, a été assemblée le 4. à Doesbourg, & elle a dû se mettre le 6. en marche, pour aller joindre l'ermée des Alliés en Allemagne.

Le Conseil d'Etat a envoyé le Baron de Torck, & M. Hogendorp, pour visiter les fortifications des Places situées le long de la Meuse.

M. Van-Hoey, Ambassadeur de cette République auprès du Roi Très-Chrétien, a obtenu son rappel.

On a appris de la Haye du 16. de ce mois, que la premiere division des Troupes, qui par ordre de

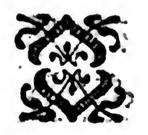
la République de Hollande, vont joindre l'armée des Alliés, étoit arrivée le 8. à Coesfeld dans l'Evêché de Munster; qu'elle devoit continuer sa route par Nottelen, Rochsel, Telligte, Warendorff, Wiadenbrock, Nieubruck, Paderborn, Nussen, Epentave, Corback, Sharsenberg, Frankenberg, & Vetter; qu'elle se rendroit le 29. à Marpurg, & que le 31. elle passeroit la Riviére de Lahn.

Les quatre autres divisions suivront le même chemin que la premiére, & elles sont parties successivement de Doësbourg, deux jours l'une après l'autre.

La derniere conduit avec elle l'artillerie, les pontons & les chariots de munition.

On apprend de Bruxelles du 17. de ce mois, que les lettres de l'Armée des Alliés marquent que le Baron de Geming, Colonel Commandant du Régiment du Duc d'Aremberg, & Quartier Maître Général des troupes Autrichiennes, s'étoit rendu en deçà du Rhin, & y avoit marqué un camp pour ces troupes, qui ont dû commencer le 13. à passer ce Fleuve.

La Duchesse d'Aremberg a appris, qu'on avoit fait une nouvelle opération au Duc son époux, pour chercher la bale restée dans la blessure qu'il a reçuë au combat d'Ettingen.



# FRANCE.

## *Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

LE Roi a nommé le Maréchal de Coigny, pour aller commander dans son Gouvernement d'Alsace.

S. M. a donné l'agrément du Régiment e Cavalerie, dont le Duc d'Aumont étoit Iestre de Camp, au Prince Camille de Loraine, fils du Prince de Pons.

La Charge de Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde, vacante ar la mort de M. Joseph-Antoine le Fourier, Seigneur de Wargemont, tué au comat donné près du Mein, le 27. Juin derier, a été donnée au Marquis de la Salle Marie-Loüis Caillebot) premier Enseigne e cette Compagnie, petit-fils de Loüis aillebot, Marquis de la Salle, Lieutenant énéral des armées du Roi, & Capitaine-ieutenant de la même Compagnie des Genarmes, nommé à l'Ordre du S. Esprit, nort en 1682.

Et le Guidon de la même Compagnie, acant par la mort du Comte de Messay, ué au même combat, au Marquis de Val-

belle (Joseph-Ignace-Côme-Alfonse-Roch de Valbelle, Marquis de Rians) Lieutenant de Roi en Provence, Grand Sénéchal de Marseille, Mousquetaire de la premiere Compagnie, fils de feu M. André Géofroy de Valbelle, Marquis de Rians, de Montfuron, & de Bressieu, Comte de Ribiez, Baron de Meyrargues, Mestre de Camp de Cavalerie, premier Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi, Conseiller en ses Conseils, Grand Sénéchal de Marseille, Grand Bailli des Montagnes de Dauphiné, mort en son Château de Meyrargues, le 16. Avril 1735. âgé de 33. ans, & de De. Marguerite Delphine de Valbelle de Tourves, aujourd'hui sa veuve.

M. de Cherisey, Lieutenant Général, & Lieutenant d'une des Compagnies des Gardes du Corps de S. M. qui étoit Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Loüis, en a été fait Grand-Croix.

M. de Bernage, Conseiller d'Etat & Intendant en Languedoc, fut élû Prévôt des Marchands, dans l'Assemblée du Corps de Ville, qui se tint le 26. du mois dernier.

M. le Nain, Intendant de la Généralité de Poitiers, a été nommé Intendant du Languedoc,

guedoc ; & il a été remplacé dans l'Intendance du Poitou, par M. Berrier, Maître des Requêtes, & Président du Grand Conseil.

Le 2. de ce mois, la Reine se rendit à l'Eglise des Récollets de Versailles, qui célébroient la Fête de Notre-Dame des Anges ; S. M. y entendit la grande Messe, & le soir elle y assista au Salut.

Le 6. M. Crescenzi, Archevêque de Naziance, & Nonce Ordinaire du Pape, eut une audience particuliere du Roi, & il y fut conduit par le Chevalier de Sainctot, Introducteur des Ambassadeurs.

La Reine entendit le 14. de ce mois, la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, & S. M. y communia par les mains de l'Archevêque de Roüen, son Grand Aumônier.

Le 15. Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, le Roi & la Reine entendirent dans la même Chapelle, la Messe chantée par la Musique. L'après midi, Leurs Majestés, accompagnées de Monseigneur le Dauphin, assistérent aux Vêpres & à la Procession, à laquelle

laquelle l'Abbé Brosseau, Chapelain de la Chapelle de Musique, officia.

Le même jour, la Procession solemnelle, qui se fait tous les ans à pareil jour, en exécution du Vœu de Loüis XIII. se fit avec les cérémonies ordinaires, & l'Abbé d'Harcourt, Doyen du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine, y officia. Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes & le Corps de Ville, y assistérent.

Le 16. pendant la Messe du Roi, l'Evêque du Puy prêta Serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le même jour, dans l'Assemblée générale du Corps de Ville, M. Baizé, Conseiller de Ville, & M. Pierre, furent élus Echevins.

Le 22. le Roi prit le deüil pour la mort de Mademoiselle du Maine.

Le 25. Fête de Saint Loüis, la Procession des Carmes du Grand Convent, à laquelle le Corps de Ville assista, alla suivant la coûtume, à la Chapelle du Château des Thuilleries, où ces Religieux célébrerent la Messe.

Le

Le même jour, l'Académie Françoise, célébra la même Fête dans la Chapelle du Louvre. Pendant la Messe, on chanta un fort beau Motet, & le R. P. Griffet, de la Compagnie de Jesus, prononça le Panégyrique du Saint.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & celle des Sciences, célébrérent la même Fête, dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire, de la ruë Saint Honoré, où le Panégyrique du Saint fut prononcé par M. Richard, Procureur Général de l'Ordre des Prémontrés. Il y eut aussi un très-beau Motet en Musique, qui fut chanté pendant la Messe.

L'Académie Françoise tint le même jour une Assemblée publique, dans laquelle elle distribua le Prix d'Eloquence, qui a été remporté par l'Abbé de l'Ecluse des Loges. Le Prix de Poësie a été remis à une autre année, parce qu'aucune des Piéces, qui ont été présentées à l'Académie, ne lui a paru digne d'être couronnée.

Le 26. les Députés des Etats de la Province de Languedoc, eurent audience du Roi. Ils furent présentés par le Maréchal de Maille-

Maillebois, Lieutenant Général de la Province, & par le Comte de Saint Florentin, Secrétaire d'Etat, & conduits en la maniere accoûtumée, par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies, & par M. Desgranges, Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque de Nismes, qui porta la parole, du Marquis d'Ambres, pour la Noblesse; de Mrs. Baillarguet & Dorimieux, Députés du Tiers Etat, & de M. Joubert, Syndic Général de la Province. Les mêmes Députés eurent ensuite audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames.

Le 27. M. Crescenzi, Archevêque de Naziance, Nonce Ordinaire du Pape, eut une audience du Roi, dans laquelle il prit congé de S. M. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, par le Chevalier de Sainctot, Introducteur des Ambassadeurs.

Le Roi a donné le Régiment d'Infanterie de Mortemart, dont le feu Duc de Rochechoüart étoit Colonel, au Marquis de Laval, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie Royal Pologne, & celui de Cavalerie,

tie, dont le feu Marquis de Fleury étoit Mestre de Camp, au Comte de la Viefville, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Noailles.

S. M. a accordé l'agrément du Régiment d'Infanterie, dont le Marquis de Chaillou étoit Colonel, au Marquis de Ségur, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie d'Egmont, & celui du Régiment de Cambresis, au Marquis de la Châtre, Capitaine dans le Régiment de Dragons de Nicolaï.

La Statuë Equestre du Roi, qui a été faite à Paris, par M. le Moine, & fonduë par M. Varin, pour être posée dans la nouvelle Place de la Ville de Bordeaux, y ayant été placée, elle fut déconverte le 19. de ce mois avec beaucoup de cérémonie.

On a appris de Vienne, que le 13. de ce mois, la Reine de Hongrie y étoit accouchée d'une Princesse.

L'armée du Roi, commandée par le Maréchal de Noailles, ayant quitté le 12. du mois dernier le camp de Steinheim, elle alla le même jour camper à Imhain ; elle arriva le 13. à Grabenhausen, le 14. à Fungstatt, & le 15. à Grosvosheim. Elle y séjourna le 16. & cette armée ayant passé le Rhin

le

le 17. sur le Pont de Bâteaux, que le Maréchal de Noailles avoit à Rhindurckeim, elle campa sous Worms.

Les troupes de S. M. qui sont sous les ordres du Comte de Saxe, se sont rassemblées à Spire, le 13. du mois dernier.

Le 20. & le 21. le Comte de Saxe a fait marcher vers la Haute Alsace, un détachement de cette armée, lequel est commandé par le Marquis de Clermont Gallerande, Lieutenant Général.

On a appris de Strasbourg du 5. de ce mois, que l'Armée du Roi, commandée par le Maréchal de Noailles, étant partie de Worms le 25. du mois dernier, elle alla le même jour à Epestein, près de Frankendal, & qu'ayant continué sa marche le lendemain, elle campa entre Spire & la Rehute.

Le Maréchal de Noailles a laissé à Frankendal M. de Berchiny, avec six Compagnies de Grénadiers & le Régiment de Hussards, dont il est Mestre de Camp.

Les troupes Françoises revenuës de Baviére, qui s'étoient rassemblées à Spire, le 13. du mois dernier, se sont séparées le 24. & le 25. en plusieurs Corps, lesquels ont marché vers la Haute & la Basse Alsace, & sur les Frontiéres des Trois Evêchés.

La Maison du Roi, la Gendarmerie, & le Régiment Royal des Carabiniers, sont rentrés

rentrés en Alſace, & le Maréchal de Noailles a laiſſé au Comte de Saxe le Commandement de toutes les troupes, qui ſont actuellement dans cette Province. Il a donné celui des troupes, qui ſont en Lorraine, au Marquis de Montal, Lieutenant Général, & il a envoyé le Duc d'Harcourt, commander dans ſon Gouvernement de Sédan; le Comte de Danois à Thyonville, & le Marquis de Brezé à Sarre-Loüis.

Le Maréchal de Noailles a quitté le 13. de ce mois, le camp qu'il occupoit près de Spire, & il s'eſt rendu le même jour à Gemershein; il a campé le lendemain à Rhinzabern, & il s'eſt rendu le 15. à Lauterbourg.

Les troupes commandées par le Comte de Saxe, partirent le 15. de Markelſem, pour aller camper à Edern, à une lieuë au-deſſus du Neuf-Briſack.

Le 15. de ce mois, Fête de l'Aſſomption de la Ste. Vierge, il y eut Concert ſpirituel au Château des Tuilleries. On y chanta un Motet à grand chœur, de la compoſition du Sr. Philidor, ordinaire de la Muſique du Roi, lequel fut ſuivi d'un *Concerto*, exécuté ſur la Flute-traverſiere, par le Sieur Blavet. On donna enſuite un autre Motet à grand chœur de feu M. de la Lande, dans lequel

la

la Dlle. Romainville chanta pour la premiére fois deux differens Récits, avec beaucoup d'applaudissement ; on lui trouve la voix très-belle, chantant avec autant de goût, que de précision. Le Concert fut terminé par un troisiéme Motet, du Sieur de Mondonville, précédé d'un Concerto, exécuté par lui-même.

Le 25. Fête de Saint Loüis, le Concert d'Instruments, que l'Académie Royale de Musique, donne tous les ans au Château des Thuilleries, à l'occasion de la Fête du Roi, fut exécuté par un grand nombre d'excellens Symphonistes de la même Académie, qui jouërent differens morceaux de Musique de M. de Lully, & d'autres Maîtres modernes.

L'exposition des Tableaux, Sculptures, Gravûres, Desseins, & autres Ouvrages de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, établie à Paris sous la protection du Roi, a commencé le 5. de ce mois, & doit durer jusques & compris le Dimanche premier Septembre, dans le grand Salon du Louvre. Cette Exposition a été ordonnée, selon l'intention du Roi, par M. Orry, Ministre d'Etat, Controlleur Général des Finances, Directeur Général des Bâtimens, Jardins, Arts,

Arts & Manufactures du Roi, & Protecteur de l'Académie, par les soins du Sieur Portail, Garde des Plans & Tableaux de S. M. On en parlera plus au long dans le premier Journal.

*DESCRIPTION de la Pompe funébre, & du Service solemnel, célébré en l'Eglise de l'Abbaye Royale de Chelles, le Mardi 23. Juillet 1743. pour le repos de l'Ame de très Haute, très-Puissante, très-Excellente, & très-pieuse Princesse,* MADAME LOUISE ADE'LAIDE D'ORLE'ANS, *Religieuse Professe, & ancienne Abbesse de cette Abbaye, morte à Paris, au Prieuré de la Magdelaine de Trainel, le 20. Février précédent.*

L'Abbaye de Chelles, l'une des plus anciennes, & des plus célébres de la Chrétienté, située à quatre lieuës de Paris, vers l'Orient, presque sur les bords de la Marne, tire son origine de la piété de Ste. Clotilde, Epouse de CLOVIS-LE-GRAND, qui fit bâtir en ce Lieu, qui étoit du Domaine du Roi, au commencement du sixiéme siécle, une Chapelle dédiée à S. Georges, avec quelques Cellules, pour y loger un petit nombre de Vierges consacrées au service de Dieu.

Environ 150. ans après, Sainte Barilde, Veuve

Veuve de Clovis second, ayant remis à Clotaire troisiéme, l'aîné de ses trois fils, le Gouvernement du Royaume, dont elle avoit eu la Régence pendant sa Minorité, se retira en cette Communauté, où elle avoit fait bâtir une Eglise, sous l'invocation de Ste. Croix, avec un Monastére spacieux, capable de contenir une Communauté nombreuse, qu'elle y assembla, & la dota de gros biens, dont la Donation fut ratifiée par les Princes ses fils.

Elle y établit, pour premiere Abbesse, Ste. Bertille, Religieuse de Joüars, dont la place a été successivement remplie, par des Princesses du Sang Royal, ou par des Dames des premiéres & des plus anciennes Maisons du Royaume.

Mais depuis la Ste. Fondatrice, aucune Abbesse n'a autant mérité les regrets de la Communauté, que MADAME D'ORLE'ANS, les bienfaits dont elle a comblé cette Maison, étant le moindre motif du tendre & respectueux attachement, que la Communauté avoit pour cette Princesse. C'étoit la douceur de son Gouvernement, son affabilité, sa piété, & l'assemblage de toutes les vertus convenables à l'état qu'elle avoit embrassé, qui lui avoient gagné le cœur de toutes ses Religieuses. Elle étoit pour chacune une tendre Mere, & une secourable amie,

amie, & le respect infini qu'elles lui portoient, n'intimidoit point la confiance qu'elles avoient en elle.

Ainsi, on peut juger de la consternation où cette Communauté fut plongée, lorsque la Princesse inspirée d'un esprit de retraite, fit la démission de son Abbaye, pour la confier à Madame de Clermont, dont elle avoit reçû les Vœux de Religion & qu'elle connoissoit seule capable de la gouverner suivant son esprit.

Ce digne choix, & l'intime correspondance établie entre MADAME D'ORLE'ANS & la nouvelle Abbesse, avoient d'autant mieux calmé la douleur de la Communauté, qu'elle ne trouvoit aucun changement dans le Gouvernement, & qu'elle avoit la satisfaction de recevoir souvent dans les visites de la Princesse, des assurances de la tendresse qu'elle conservoit pour elle. Il n'y avoit pas quatre mois, que les Réligieuses de Chelles avoient eu le bonheur de posséder leur ancienne Abbesse, lorsqu'elles apprirent sa maladie.

Chacune d'elles souhaitoit lui donner en cette occasion des marques de son tendre & respectueux attachement; mais la difficulté du choix, engagea Madame de Clermont à partir brusquement, accompagnée seulement de deux Religieuses, Mad. de Gessan, sa

ſa ſœur ; & Mad. Arnaud, anciennement attachée à la Princeſſe, Elles eurent la douleur de la voir expirer, le ſeptiéme jour de ſa maladie ; & la nouvelle, qui en fut à l'inſtant portée à Chelles, jetta la Communauté dans un chagrin inexprimable.

Cependant la douleur faiſant place au devoir, Madame l'Abbeſſe & la Communauté, firent de vive-voix & par écrit, toutes les démarches convenables, pour obtenir le corps de la Princeſſe, & commencerent par donner les ordres pour ſon tranſport.

Mais elles furent obligées de céder à une Puiſſance, dont les déciſions ſont des ordres qu'elles reſpecteront en toutes occaſions. Il fut décidé que la maladie, dont la Princeſſe étoit morte, ne permettant pas de la transferer, elle ſeroit inhumée au Prieuré de la Magdelaine de Trainel, où elle étoit décédée. La cérémonie s'en fit le 21. Février, le lendemain de ſa mort.

Madame l'Abbeſſe & ſa Communauté, ſe voyant privées de la poſſeſſion des précieux reſtes de MADAME D'ORLE'ANS, firent d'abord célébrer pluſieurs Services à ſon intention, tant dans leur Egliſe, que dans les Paroiſſes de leurs Seigneuries, & ſe propoſerent de faire une pompe funébre, qui fut digne de ſa naiſſance, & qui répondit au reſpect, & à la reconnoiſſance, que ces Dames

Dames conserveront éternellement, pour la mémoire de cette Auguste Princesse, leur bienfaitrice & la restauratrice de leur Maison. Elles priérent, de l'agrément de la Maison d'Orléans, M. Adam, Docteur de la Maison de Navarre, Prédicateur ordinaire du Roi, & Curé de la Paroisse de S. Barthélemy, de se charger de l'Eloge funébre.

Mais les fonctions de ce Pasteur ne lui permirent pas de répondre à l'empressement de Mesdames de Chelles; c'est ce qui a retardé cette cérémonie. Le jour en ayant été fixé au 23. Juillet, Madame l'Abbesse fit distribuer six cent Billets d'invitation, qui furent précédés de plusieurs Lettres, qu'elle adressa aux Puissances, & aux Personnes de la premiére condition.

On travailla un mois entier aux préparatifs de la décoration, dont voici la description.

L'Eglise bâtie au commencement du neuviéme siécle, par l'Abbesse Giselle, sœur de Charlemagne, est une Croix Latine avec des bas côtés. L'une des croisées est occupée en partie par une Tribune, qui est de plein pied au Dortoir, où les Dames chantent les Matines à minuit. Toute la Nef, depuis la croisée, compose le Chœur des Dames, qui est fermé par une magnifique Grille de fer, de vingt-six pieds de face, &

d'Ordre Corinthien : l'Entablement est surmonté de cinq supports, où sont posées cinq grandes Châsses, celle de Sainte Batilde occupant le milieu. Cet ouvrage admiré de tous les Connoisseurs, fut exécuté sous les ordres de la feuë Princesse, par Denis, fameux Ouvrier de Saint Denis ; & c'est l'ouvrage le plus parfait, qui soit sorti de ses mains.

Le Sanctuaire élevé de quelques marches, & séparé par une Balustrade de marbre noir, renferme un magnifique Autel adossé, d'Ordre Composite, construit sous les ordres de Mad. de la Porte de la Meilleraye, Abbesse, il y a près de cent ans.

La Porte extérieure de cette Eglise, est au bout d'une Cour oblongue, dont l'entrée est à l'autre extrêmité. Cette entrée, qui est dans un angle, n'ayant pas la situation convénable, pour une décoration extérieure, on ouvrit exprès une Porte au milieu du mur, qui régne depuis cette entrée, jusqu'à celle de l'Eglise, & on y éleva des bois de charpente d'espace en espace, avec des traverses pour attacher la tenture, qui fut de trente-cinq pieds de haut, sur cent cinquante pieds de face, ornée de deux Litres de velours, chargées à un pied de distance, d'Ecussons aux Armes & Chiffres de la Princesse.

Entre

Entre ces deux Litres, étoient trois grandes Armoiries, & deux grands Chiffres en cartouches, ornés de branches dè Cyprès, & ſurmontés de la Couronne de France ouverte, & d'une Croſſe. Cette Porte étoit fermée d'une barriére, gardée par douze Suiſſes de la Garde du Roi, commandés par un Sergent, tous en habits de deüil, avec pleureuſes aux manches & crêpes aux chapeaux.

Depuis cette Porte, juſqu'à l'encoignure du Sanctuaire, on avoit conſtruit une Galerie de cent cinquante pieds de long, tenduë en plafond juſqu'à terre, à douze pieds de hauteur, ornée de deux Litres de velours, chargées d'Armoiries & de Chiffres. L'intervalle étoit occupé par trente Girandoles à trois branches, garnies de bougies d'une demie-livre.

Dans l'eſpace libre des deux croiſées, étoient élevées à treize pieds de hauteur, deux grandes Tribunes de chaque côté, qui joignoient immédiatement les piliers du Chœur, & ceux du Sanctuaire, enſorte que l'Egliſe ne formoit plus qu'une grande Chapelle. On montoit à ces quatre Tribunes, par deux Eſcaliers pratiqués ſur le derriére.

La tenture de drap noir, étoit à quarante-cinq pieds de hauteur, c'eſt-à-dire, de la naiſſance de la voute, juſqu'à terre: les fe-

nêtres & les autres vûës étant exactement bouchées. Toutes les stalles & le pavé, tant du Chœur, que du Sanctuaire & de la Nef, étoient couverts de tapis de drap noir.

Le Sanctuaire, la Nef & le dessous des Tribunes, furent remplis de fauteüils, chaises, plians & carreaux, pour placer les Personnes invitées, suivant les qualités.

Les quatre Tribunes tenduës en plafond, étoient ornées en face, tant en haut qu'en bas, de grands rideaux retroussés par de gros cordons d'argent avec leurs glands; & les Gradins étoient couverts de drap noir.

Pour faciliter l'entrée dans le Chœur, tant pour y placer les Dames de condition, que pour faire les Absoutes, on avoit enlevé le devant de la Grille, pour former un Portique de huit pieds de face, surmonté de son entablement, ce qui fut rétabli après le Service.

Le Catafalque étoit posé à l'entrée du Chœur, sur une Estrade de dix pieds de haut, couvert d'un poële de velours noir, à Croix de moire d'argent, & bordé d'hermine, orné de quatre moyennes Armoiries. A la tête étoit la Couronne de France ouverte, posée sur un Carreau de velours noir à glands & galons d'argent, & couverte d'un crêpe, ainsi q e la Crosse, qui étoit au pied, la pointe posée sur un pareil Carreau. Les quatre

tre coins du poële étoient ſoutenus par quatre figures d'Enfans pleurans. Les trois Gradins de l'Eſtrade, étoient garnis de quatre-vingt-dix Chandeliers d'argent, portant des cierges armoiriés des deux faces.

Au chef, & au pied des Gradins, étoient deux figures, de grandeur naturelle, repréſentant la Charité & la Religion, principales vertus de la Princeſſe. Le Dais élevé à quarante-cinq pieds de hauteur, étoit de velours noir, à crêpines d'argent, ſurmonté de plumes, & d'aigrettes noires & blanches; le fond & les pentes chargés d'Armoiries. Des coins du Dais pendoient quatre grands rideaux de ſatin noir, à bandes d'hermine, ſemés de larmes d'or, retrouſſés avec des cordons & glands d'argent.

Dans le Chœur des Dames, qui a cent trente pieds de pourtour, régnoit un filet de lumiéres, à fleurons dorés, élevé de treize pieds, garnis de bougies. La premiére litre de velours, ſemée de larmes d'argent, & chargée d'Armoiries & Chiffres, entourés de feſtons d'hermine, ſervoit de pente à ce filet de lumiére. La ſeconde litre de velours, pareillement ornée de larmes, Chiffres & Armoiries, étoit immédiatement au-deſſous de la naiſſance de la tenture.

L'intervalle étoit rempli d'onze grandes Armoiries & Chiffres, ſoutenus d'une tête

de mort aîlée, ſurmontée d'une girandole à cinq lumiéres. Chaque Cartouche, accompagné de deux pareilles Girandoles, ayant pour ſupport une tête de mort à cyprès. La Tribune de l'Orgue étoit maſquée par l'uniformité de la décoration ; on y avoit ſeulement pratiqué deux petites Tribunes à vûës mortes. Toutes les têtes de mort étoient dorées, & les Girandoles argentées.

A la place des cinq Châſſes, qui avoient été ôtées de deſſus la Grille, furent poſés des ſocles, ornés des deux faces de têtes de mort aîlées. Celui du milieu occupé par une grande Croix d'argent. Les quatre autres par des Girandoles à 13. Bougies.

Le filet de lumiére régnoit ſur les deux longueurs de la Nef & du Chœur, poſé ſur neuf timpans, ornés de larmes d'argent, & de têtes de mort aîlées, accompagnés de piedeſtaux, ſoutenus de pareilles têtes, ſurmontés de ſocles d'argent, portant des Girandoles à 8. lumiéres. Les deux litres de velours, ornées comme celles du Chœur, régnoient à la même élévation.

Les quatre faces des piliers, ſoutenant les croiſées de l'Egliſe, étoient ornées de quatre grandes Armoiries, ſoutenuës & accompagnées comme celles du Chœur.

Quatre pareilles Armoiries étoient placées entre les quatre Tribunes, & à la naiſ-

ſance

ſance de chaque rideau, étoit un grand Chiffre.

La Chaire de l'Orateur étoit placée à la droite de l'Autel, près la Grille, & étoit ornée d'un tablier, & de pentes de velours noir, à crépines d'argent, chargés d'Armoiries. Sur la Baluſtrade du Sanctuaire, étoient deux Girandoles à huit bougies & au-deſſous des timpans du filet de lumieres, étoient des pentes de velours noir, à crépines d'argent, chargées d'Armoiries & de Chiffres, avec les mêmes ornemens & accompagnemens.

Au-deſſus de l'Autel, à la hauteur de la tenture, étoit un Dais de velour noir, à crépines d'argent, avec ſa queuë & ſes rideaux de ſatin herminé, le tout chargé d'Armoiries. Les trois Gradins de l'Autel, portoient vingt-huit Chandeliers d'argent, avec leurs cierges armoriés. Derriere, étoit un rétable de velours noir, chargé de quatre moyennes Armoiries, ſurmonté d'un filet de douze Chandeliers d'argent, portant des cierges armoriés. Au-deſſus, un timpan garni de bougies, formoit la continuation du filet de lumiére. Deux crédences accompagnoient l'Autel, ayant leurs paremens, & rétables de velours noir armoriés, avec deux Chandeliers d'argent, & ſurmontés d'une Girandole à huit branches; à côté de

chacune, étoient deux pareilles Girandoles, posées sur des piedestaux.

Le Lundi, 22. Juillet au soir, les Vêpres des Morts & les Vigiles furent chantées par les Dames.

Le lendemain 23. le Service commença à onze heures précises du matin ; le R. P. Laneau, Supérieur Général de la Congrégation de S. Maur, officia, accompagné de ses Assistans, & de plusieurs Supérieurs de la même Congrégation. Il y eut offrande de pain & de vin, présentée par trois Officiers en manteau-long, précédés d'un Maître des Cérémonies, en robe.

L'Eloge funébre de MADAME D'ORLE'ANS, prononcé par M. Adam, eut un applaudissement Général, & fit verser des larmes à tout l'Auditoire, qui fut aussi très-attendri du chant de l'Office, composé en trois parties, sur le chant Grégorien, par M. Morin, ancien Maître de Musique de la feuë Princesse. Trois bassons, & un serpent donnoient le ton par des préludes tristes & lugubres aux quatre Dames premiéres Chantres, pour commencer les intonations, qui étoient suivies par toute la Communauté, soutenuë de ces quatre Instrumens, & de deux Basses chantantes.

La Messe étant finie, le R. P. Général, & quatre autres Supérieurs de la Congrégation,

tion, avec leurs Assistans, firent cinq Absoutes, dont les Répons furent chantés par les Dames, ainsi que le *Libera* & le *De profundis*, en fauxbourdon, avec les mêmes accompagnemens qu'à la Messe.

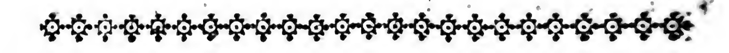
Après l'Office, qui ne finit qu'à trois heures sonnées, Mad. l'Abbesse, qui avoit fait faire ses invitations pour le dîner, tint une table de quarante couverts, qui fut servie avec une propreté & une décence convenable, à tous égards.

Il y eut aussi trois autres tables, deux de trente couverts chacune, & une de quarante, très-bien servies, dont trois Officiers, attachés à la Maison, firent les honneurs.

Indépendamment de ces quatre tables, il y en eut plusieurs autres moindres, tant au-dedans, qu'au-dehors.

Cette pompe funébre a été ordonnée par Mad. de Clermont, Abbesse de Chelles, & exécutée par les deux Intendans de l'Abbaye.





## *MORTS.*

LOuis-Anne *Clerembauld de Vendeüil*, Seigneur de Dieudonne, Marquis de Vendeüil, Lieutenant des Gardes du Corps, & Brigadier des Armées du Roi du 15. Mars 1740. a été tué au Combat d'Estingen le 27. Juin dernier, à l'âge de 52. ans, avec Louis Clerembault de Vendeüil, Exempt des Gardes du Corps, son fils unique, âgé de 22. ans, qu'il avoit eû de son mariage avec D. Marguerite de Mailly du Breüil, étoit fils de François Clerembauld de Vendeüil, Marquis de Vendeüil, Seigneur de Dieudonne, Lieutenant Géneral des Armées du Roi, Lieutenant des Gardes du Corps de S. M. & Gouverneur de Pecquay, mort en 1712. & de D. Marie-Anne de Rangueil, lesquels, outre le Marquis de Vendeüil, qui donne lieu à cet article, avoient eû pour fils aîné Albert-François Clerembauld de Vendeüil, Seigneur de Dieudonne, Comte de Vendeüil, Mestre de Camp du Regiment Dauphin Cavalerie, Gouverneur de Pecquay, & Grand-Bailly d'Orleans, mort le 5. Avril 1712. pere de Albert-François Clerembauld de Vendeüil, Seigneur de S. Germain & de Neufville,

ville, Comte de Vendeüil, Capitaine dans le Régiment Royal Roussillon, Cavalerie, aujourd'hui marié avec Dlle Louise-Marthe de Messey, sœur & unique héritiere de feu M. le Comte de Messey, Guidon des Gendarmes de la Garde du Roi, tué au même Combat d'Ettingen, & dont il a un fils unique Albert-Louis Clerembauld de Vendeüil, âgé de 6. ans.

La Maison de Vendeüil prend son nom de la Terre de Vendeüil, située sur la Riviere d'Oise, près Saint Quentin, & remonte jusqu'à Clerembauld de Vendeüil, Seigneur de Vendeüil, Chevalier, vivant l'an 1096. comme il se lit dans les Auteurs qui ont écrit de la premiere Croisade, & dans l'Histoire de la Maison de Bethune, par le célébre André du Chesne, dans laquelle, Livre IV. fol. 284 & suivans, se voyent d'anciens Sceaux, sur lesquels sont les mêmes Armes que portent aujourd'hui Mrs de Vendeüil, qui sont un Lion naissant. L'Histoire de la Guerre Sainte, intitulée la Franciade Orientale, fol. 40. remarque que le même Clerembauld de Vendeüil fut un des Seigneurs qui accompagnerent Hugues le Grand, Comte de Vermandois, frere du Roi Philippes I. du nom, en son voyage de la Terre Ste l'an 1096. & qui furent faits prisonniers avec ce Prince,

par le Gouverneur de Durazzo pour l'Empereur de Constantinople, & dont la liberté leur fut procurée par l'entremise & la valeur de Godefroy de Boüillon.

Clerembault III. du nom, Seigneur Chastelain de Vendeüil, vivant l'an 1225. n'eut que deux filles, dont l'aînée, Jeanne de Vendeüil, porta cette Terre dans la Maison de Roye par son mariage avec Matthieu de Roye, Seigneur de la Fere, en Ponthieu, d'où vint Marie de Roye, Dame de Vendeüil, qu'elle porta dans la Maison de Bethune par son mariage avec Guillaume de Bethune, Seigneur de Locres, Chevalier, &c. Ce Clerembauld de Vendeüil III. du nom, Seigneur de Vendeüil eut pour frere puîné Guy de Vendeüil, Seigneur d'Aubigny, duquel descendoit, par plusieurs degrés, Claude de Vendeüil, Seigneur d'Aubigny, vivant en 1525. Auteur de toutes les Branches de ce nom, qui subsiste à présent. La premiere, des Seigneurs d'Aubigny, puis du Crocq, finie en 1702. par la mort de Pierre-Thimoleon de Vendeüil, Chevalier Seigneur du Crocq, Brigadier des armées du Roi, tué au Combat de Luzarra, étant nommé Maréchal de Camp. La deuxiéme, des Seigneurs d'Estelfay, aujourd'hui aînés de toute la Maison, qui subsiste en la personne de François-Anne de Vendeüil, Chevalier,

valier, Seigneur d'Estelfay, Ecuyer de la Grande Ecurie du Roi, ci-devant Capitaine au Régiment d'Infanterie de Tavannes, & d'Antoine-François de Vendeüil, son frere, ci-devant Capitaine dans le Régiment Royal Roussillon, Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, qui de son mariage avec Dlle Marie-Anne-Geneviéve de Vendeüil de Marotes, sa cousine; n'a qu'un fils, nommé Marie-Joseph de Vendeüil, né le 10. Août 1731. La troisiéme, des Seigneurs de Dieudonne, connus sous le Titre de Marquis & Comtes de Vendeüil, qui ont donné lieu à cet article, & dont est encore Charles Clerembauld, Seigneur de Pourpry, Capitaine dans le Régiment Dauphin, Cavalerie, leur frere & oncle. Et la quatriéme, des Seigneurs de Marotel, qui ne subsiste plus qu'en la personne de Philippes-Joseph de Vendeüil de Marotel, qui a embrassé l'Etat Ecclésiastique, & dans celle de Mad. de Vendeüil, sa sœur. Vendeüil porte pour Armes d'azur à un Lion naissant d'or, supports deux Lions, Cimier un Lion naissant de-même.

Michel-Marie-François *de Roncherolles Pont S Pierre, dit le Chevalier de Roncherolles*, Chevalier non Profès de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Exempt des Gardes du

du Corps du Roi dans la Compagnie d'Harcourt, a été tué au Combat d'Ettingen, âgé de 25. ans, 8. mois, 24. jours. Après avoir servi quelques années en qualité de Capitaine dans le Régiment Royal des Cravates, qu'avoit alors le Comte de Pont S. Pierre, son frere aîné, il alla faire ses caravannes à Malthe, où il avoit été reçû de minorité le 17. Janvier 1720. & à son retour de Malthe, Sa Majesté l'avoit honoré d'un Bâton d'Exempt dans ses Gardes du Corps. Il étoit fils de Michel de Roncherolles, Marquis de Pont S. Pierre, premier Baron de Normandie, Conseiller d'honneur né au Parlement de Roüen, & de Marie-Anne-Dorothée Erard-le-Gris, Marquise de Montreüil & d'Echauffou, Comtesse de Cisey, morte le 29. Janvier 1739. & frere de Michel-Charles-Dorothée de Roncherolles, Comte de Pont S. Pierre, Brigadier des armées du Roi depuis le premier Janvier 1740. à présent Enseigne Chef de Brigade des Gardes du Corps, Compagnie d'Harcourt, & de Claude-Thomas-Sibile-Gaspard-Nicolas-Dorothée de Roncherolles-Pont S. Pierre, dit le Chevalier de Pont S. Pierre, reçû aussi de minorité dans l'Ordre de Malthe en 1709. Brigadier des armées du Roi, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Ecossois. Nous avons parlé

parlé plusieurs fois dans nos précédens Mercures des honneurs & prérogatives de cette illustre & très-ancienne Maison de Roncherolles, qui compte parmi ses Ancêtres, ainsi qu'il est prouvé par des Monumens authentiques, un Pierre de Roncherolles, mort l'an 1000. inhumé au Prieuré des deux Amans, dans le voisinage de sa Terre de Roncherolles, où il avoit fait des fondations, avec cette Inscription sur sa Tombe : *Egregius vir Petrus de Roncherolles, Miles*, lequel eut pour fils Roger de Roncherolles, vivant encore en 1070. qui fut pere d'un autre Roger de Roncherolles, qui vivoit l'an 1120. par lequel nos plus sçavans Généalogistes commencent l'Histoire de cette Maison, & duquel descend au 20. degré, de mâle en mâle, par une filiation bien prouvée, le Marquis de Pont S. Pierre, pere du Comte & du Chevalier de Pont S. Pierre, & du Chevalier de Roncherolles, qui a donné lieu à cet article.

## ARRESTS NOTABLES.

ORDONNANCE DU ROI, du premier Juin, pour créer & établir un septiéme Aide-Major dans le Régiment de ses Gardes Françoises, dont la teneur suit.

Sa

Sa Majesté jugeant du bien de son service, de créer une septiéme place d'Aide-Major dans le Régiment de ses Gardes Françoises, a trouvé bon que le sieur Duc de Grammont, Colonel de ce Régiment, lui propose ceux des Lieutenans du Corps qu'il croira les plus capables de s'en bien acquitter, afin que S. M. choisisse celui qu'elle voudra pourvoir du brévet nécessaire pour en remplir les fonctions, les exercer, & en joüir aux appointemens qui lui seront reglés, & le faire reconnoître en ladite qualité, ainsi que les autres Aides-Majors dudit Régiment, de tous ceux qu'il appartiendra. Mande & ordonne S. M. au sieur Duc de Grammont, Colonel de son Régiment des Gardes Françoises, aux Commissaires de ses guerres, chargés de leur police, & à tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, de se conformer à l'entiére exécution & observation de la présente, laquelle sera lûë & publiée à la tête du Régiment, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

ORDONNANCE du Roi, du premier Juillet, portant création de cent cinquante-deux Compagnies de Cavalerie, dont la teneur suit :

Sa Majesté jugeant nécessaire au bien de son service, de faire une augmentation dans

dans sa Cavalerie-légére, a ordonné & ordonne:

Art. I. Qu'il sera incessamment levé cent cinquante-deux Compagnies de Cavalerie légére, de trente-cinq Maîtres chacune, pour former trente-huit Escadrons, qu'elle se réserve de faire joindre aux Régimens ausquels elle les destinera.

II. Chaque Compagnie sera composée d'un Capitaine, d'un Lieutenant, un Cornette, un Maréchal-des-logis, deux Brigadiers, & trente-trois Cavaliers, y compris un Trompette; & payée comme les autres Compagnies de Cavalerie, conformément à l'Ordonnance du premier Novemb. 1742. portant réglement pour le payement de ses Troupes.

III. Les Capitaines que S. M. aura agréés pour lever lesdites Compagnies, travailleront le plus promptement qu'il se pourra, pour assembler leurs Cavaliers aux Quartiers qu'ils choisiront, & prendront leurs mesures, pour rendre leurs Compagnies complettes à trente-cinq Maîtres, dans le 16. du mois de Novembre prochain.

IV. S. M. leur fera fournir les chevaux nécessaires pour monter leurs Compagnies.

V. Chaque Capitaine levera à ses frais, vingt-cinq Maîtres; les dix autres, qui formeront chaque Compagnie à trente-cinq, seront

ſeront levés ; ſçavoir, ſix par le Lieutenant, & quatre par le Cornette. Le Capitaine ſera tenu de les armer tous, habiller & équiper à ſes dépens, ſuivant l'uniforme du Régiment, à la ſuite duquel il devra ſervir ; il payera auſſi l'équipement du cheval.

VI. S. M. veut bien que du jour, qu'il y aura cinq Cavaliers d'aſſemblés au Quartier, à compte des trente-cinq Maîtres, qui formeront chaque Compagnie, la ſolde leur ſoit payée, à commencer du premier du mois d'Août prochain, ſuivant les revûës qui en ſeront faites, par les Commiſſaires des guerres prépoſés à cet effet ; & ce conformément à l'Ordonnance de S. M. qui régle le payement de ſes Troupes : obſervant néanmoins, que les appointemens des Capitaines, Lieutenans, Cornettes, Maréchaux-des-logis, & la paye des Brigadiers, ne doivent être établis, que du jour qu'il y aura douze Cavaliers pour chaque Compagnie ; & que la maſſe ſur le pied de trente-cinq Maîtres, ne courra que du jour que ces Compagnies paſſeront en revûë audit nombre : mandant S. M. à M. le Comte d'Evreux, Colonel général de ſa Cavalerie, & au Sr. Marquis de Clermont-Tonnerre, Meſtre de-Camp général de ladite Cavalerie, de tenir la main, chacun ainſi qu'il lui appartiendra, à l'exécution de la préſente, &c.

A R-

ARREST, & Lettres Patentes sur icelui, du 28. Mai 1743. portant défenses de vendre du Tabac rapé, sans la permission du Fermier. Registrées en la Cour des Aides, le 30. Juillet suivant.

AUTRE, du 4. Août, en faveur des Miliciens de Paris, qui étoient ci-devant en apprentissage, ou Compagnons chés des Marchands, ou Maîtres des Corps & Communautés de cette Ville, par lequel S. M. ordonne, que tous les Garçons, ausquels le sort est échû à la Milice de Paris, & qui étoient en apprentissage, ou Compagnons chés des Marchands des six Corps, ou chés des Maîtres des Communautés, pourront, après leurs six années de service accomplies, & qu'ils auront obtenu des congés absolus, se présenter pour être reçus Marchands ou Maîtres desdites Communautés, si pendant leurs six annees de service militaire, le tems de leur apprentissage ou compagnonnage est expiré; & dans le cas, où il leur resteroit encore un service à faire après lesdites six années, qui leur seront comptées, comme s'ils étoient réellement restés chés les Marchands ou Maîtres, soit comme Apprentifs, soit comme Compagnons, ils pourront le finir chés les mêmes Marchands ou Maîtres, ou chés tels autres qu'ils

qu'ils voudront choisir, sans qu'on puisse leur imputer, ni l'âge, ni l'interruption du tems, & sans qu'ils soient obligés de transporter, ni valider leurs anciens Brevêts. Veut S. M. que tous les Garçons & Compagnons, qui seront dans ce cas, soient admis à la Maîtrise sans difficulté, après leur apprentissage & compagnonnage finis de la maniere ci-dessus expliquée, en justifiant seulement de leurs anciens Brevêts, & des Certificats de leur service. Permét S. M. aux Marchands des six Corps, & aux Maîtres des Communautés, de recevoir chés eux, ceux desdits Miliciens qui voudront reprendre leur état, & de leur donner les Brevêts & Certificats, dont ils auront besoin pour le tems qui restera à expirer de leurs anciens engagemens, sans qu'ils puissent être inquiétés, dérogeant à cet effet, pour ce regard seulement, aux statuts & réglemens des Communautés : & en cas de contestations, veut S. M. qu'elles soient portées devant le Sieur Lieutenant de Police, pour les juger sommairement, lui en attribuant toute cour, jurisdiction & connoissance; & icelle interdisant à toutes ses Cours & autres Juges, sauf l'appel au Conseil, &c.

TABLE

# TABLE.



Lettre

Chanson

*Errata*

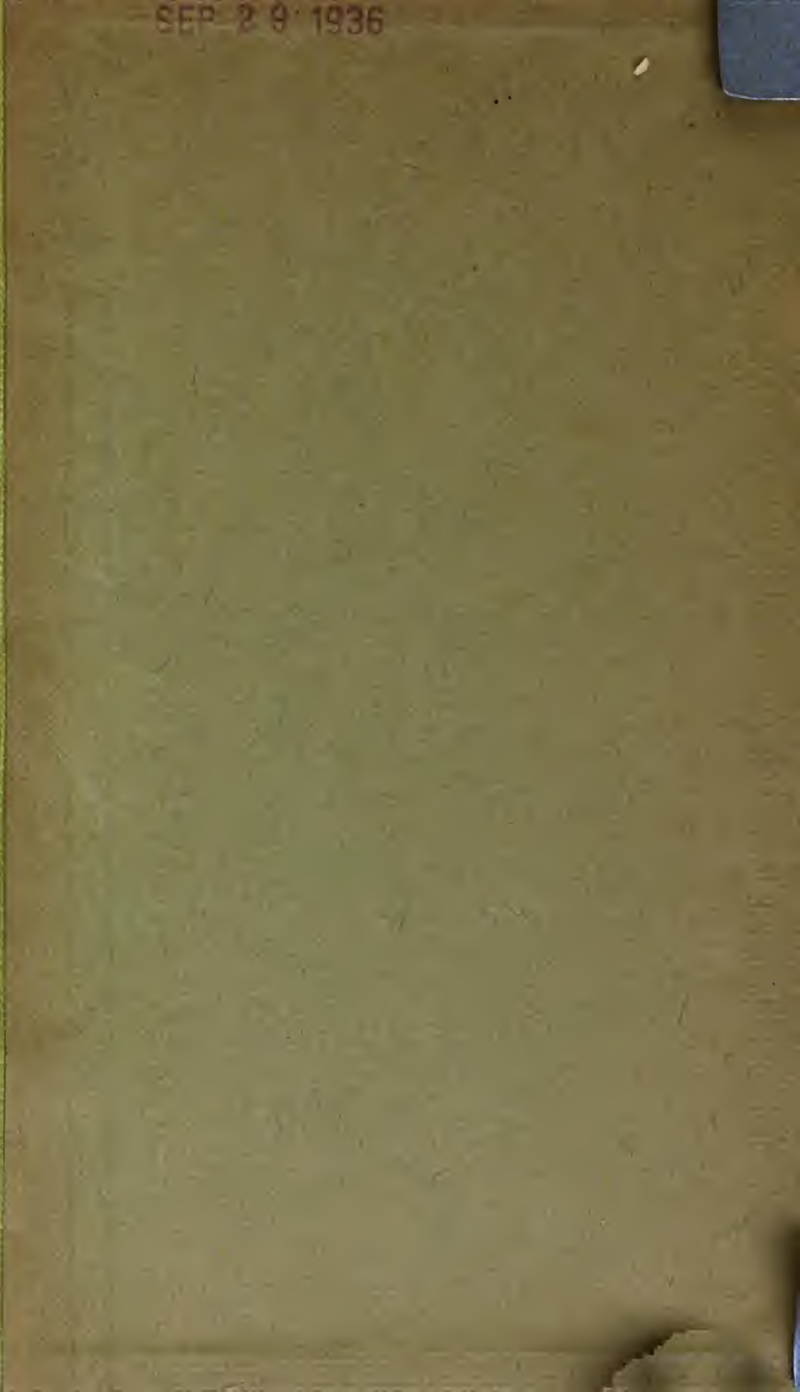
## *Errata du premier Volume de Juin.*

PAge 1191. ligne 21. de Vénus, depuis hors d'état de servir, *lisez*, devenus depuis hors d'état de servir. P. 1228. l. 22. son fils aîné, *l.* à son fils aîné.

## *Fautes à corriger dans ce Livre.*

PAge 1686. à la reclame, Un, *lisez*, Qu'un. P. 1698. l. 18. réside. *l.* reside. P. 1703. l. 5. ans, *l.* dans. P. 1705. l. 19. s'alliter, *l.* s'aliter. P. 1709. l. 2. du bas, celle, *l.* par celle. P. 1711. l. 5. parcourreroit, *l.* parcourroit. P. 1724. l. 13. conclurre, *l.* conclure. P. 1727. l. 28 une, *l.* un. P. 1728. l. 17. *ôtez la virgule après* seroient. P. 1738. l. 7, près, *l.* prêt. P. 1742. l. 20. lorgue, *l.* lorgne. *Ibid.* l. derniere, n'en, *l.* rien. P. 1743. l. 15. scise, *l.* sise. P. 1744. l. 9. & 17. Dunot, *l.* Bunot. P. 1753. l. 10. efflort, *l.* effor. P. 1760 l. 3. la, *l.* ta. P. 1765. l. premiere, *incolumen*, l. *incolumem.* P. 1772. l. 9. sccrette, *l*, secrette. P. 1773. l. 20. l'Allouette, *l.* l'Alouette. P. 1803. l. 5. du bas, relié, *l.* reliée. P. 1809. l. derniere, les, *l.* le. P. 1816. l. 20. suppleé, suppléé. P. 1837. l. 21. des, *l.* de.

*La Planche gravée doit regarder la page* 1756
*La Chanson notée, la page* 1833


SEP 29 1936